



HAL
open science

Vive l'humanité!: vie et mort de Jean-Baptiste Millière (1817-1871)

Louis Tissier

► **To cite this version:**

| Louis Tissier. Vive l'humanité!: vie et mort de Jean-Baptiste Millière (1817-1871). Sciences de l'Homme et Société. 2017. dumas-03656320

HAL Id: dumas-03656320

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03656320v1>

Submitted on 2 May 2022

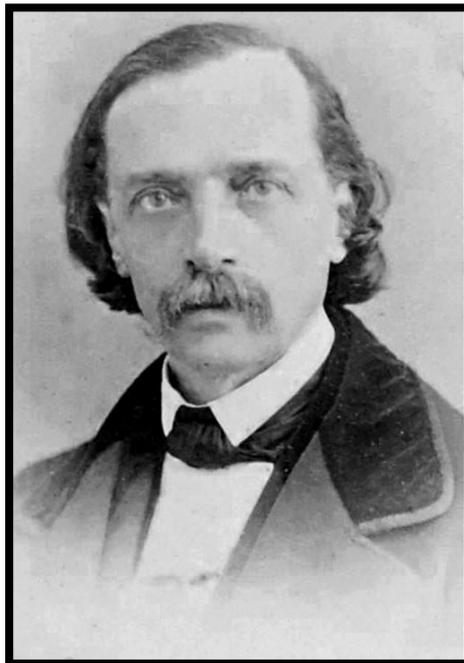
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

U.F.R. LETTRES LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

VIVE L'HUMANITÉ !

Vie et mort de Jean-Baptiste Millière (1817 - 1871)



Par Louis TISSIER

Sous la direction de Monsieur Jean-Claude CARON

MÉMOIRE

Pour l'obtention du Master 2

« Territoires et Cultures » - Juin 2017

Photographie de couverture : portrait de Millière par Thiébault, vers 1870 – 1871.

REMERCIEMENTS

Je remercie chaleureusement mon directeur de mémoire, M. Jean-Claude Caron, pour ses conseils avisés et les orientations de recherches qu'il a pu me donner, et qui ont permis la réalisation du présent travail.

Un immense merci à mes parents et à ma famille pour leur soutien, et en particulier à Gérard et Colette Lhomme, mon grand-oncle et ma grand-tante, pour m'avoir accueilli chez eux à plusieurs reprises lorsque j'ai dû me rendre à Paris pour visiter divers centres d'archives.

Merci à mes amis et camarades historiens Quentin, François, Tristan, Lucas, Clément, Anaïs, Lucie et tous ceux et celles que j'oublie pour leur précieuse aide le temps de mes études et leur bonne humeur.

Merci aux enseignants de l'Université Clermont Auvergne pour leurs cours de grande qualité, et pour m'avoir donné envie de consacrer deux années à la recherche en histoire.

Enfin, un grand merci à mes amis Luc Braconnier, Jean-Baptiste Létang et Jean Bongrand, pour leur aide dans la relecture et la mise en page de ce mémoire.

LOUIS TISSIER

SOUS LA DIRECTION DE M. JEAN-CLAUDE CARON,

Professeur d'histoire contemporaine à l'Université Clermont Auvergne

VIVE L'HUMANITÉ !

VIE ET MORT

DE JEAN-BAPTISTE MILLIERE

(1817 - 1871)

À ma grand-mère

*There is nothing more terrible, I learned,
than having to face the objects of a dead man.*

Paul Auster, *The Invention of Solitude*

INTRODUCTION

Jean-Baptiste Millière est mort le 26 mai 1871, pendant la Semaine sanglante, épisode final de la Commune de Paris durant lequel des milliers de communards périrent, les uns au combat, beaucoup d'autres fusillés sommairement par les soldats de l'armée versaillaise. Parmi ces milliers¹ de victimes, dont certains noms ont longtemps résonné dans l'histoire de la classe ouvrière – Varlin entre autres –, il en est d'autres qui sont depuis tombés dans l'oubli : Millière est de ceux-là.

Né en 1817 dans la petite commune de Lamarche-sur-Saône, en Côte-d'Or, Millière se destinait à la même profession que son père : tonnelier à la poudrerie royale de Vonges². Se destinait seulement, car ce n'est définitivement pas un modeste artisan qui est tombé sous les balles versaillaises ce vendredi 26 mai 1871. L'homme que venait de faire exécuter le capitaine Garcin, sur ordre direct du général de Cissey, était représentant du peuple, élu par le département de la Seine lors des élections du 8 février 1871. Socialiste, il siégeait à l'extrême gauche, aux côtés de Delescluze et de Louis Blanc. Pendant les soixante-douze jours que dura la Commune, il ne prit part à aucun poste officiel ni ne combattit sur les barricades.

¹ Longtemps les estimations furent de plus de 30 000 morts, elles se situent aujourd'hui aux alentours de 10 000 morts. Voir ROBERT TOMBS, « Réflexions sur la Semaine sanglante », in MICHELLE PERROT et JACQUES ROUGERIE (dir.), *La Commune de 1871. L'événement, les hommes et la mémoire*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2004.

² C'est ce que Millière révèle dans le Journal des Débats du 5 février 1871

Millière logeait à Paris, chez son beau-père, le cordonnier Fourès. Depuis le 4 avril, il ne se rendait plus à l'Assemblée nationale, qui siégeait à Versailles. Sans pour autant donner sa démission, il montrait par cet acte symbolique son rejet total de la politique d'Adolphe Thiers contre la capitale. En bon républicain socialiste, il avait adhéré aux idées de la Commune, idées que lui-même avait pu développer et transmettre dans les divers journaux auxquels il a participé, à partir de la Deuxième République et jusqu'aux événements de 1871, puisque pendant l'insurrection parisienne il participa également à un journal nommé simplement *La Commune*. Millière a été tout au plus un sympathisant de la révolution du 18 mars, et critique sur certains points des mesures prises par les hommes qui tenaient l'Hôtel de Ville.

En cette fin de matinée du 26 mai 1871, tandis que la Commune connaissait ses dernières heures, Millière s'est-il trouvé au mauvais endroit au mauvais moment, croisant une colonne de soldats versaillais qui l'auraient pris pour un combattant ? Les circonstances de l'arrestation du député sont floues, et on peut compter autant de versions différentes des faits que de commentateurs. Ce qu'on connaît relativement bien en revanche, c'est le détail de l'exécution de Millière. Beaucoup de textes – écrits immédiatement après la Commune ou dans les années suivantes – relatent cet événement. Tous coïncident presque parfaitement, que ce soit le témoignage d'un témoin oculaire (en la personne de Louis Mie, qui sera élu député de la Gironde en 1877) ou de la déposition du capitaine Garcin lors de l'« Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars ». Ce sont principalement ces deux sources qui sont reprises largement par les commentateurs : le grand historien de la Commune Prosper-Olivier Lissagaray les rapporte toutes deux dans son *Histoire de la Commune de 1871*³.

Louis Mie livre assurément le récit le plus réaliste et le plus glaçant de l'exécution de Millière. Hanté par ce souvenir, il se décida à rédiger une brochure en 1873, sobrement intitulée *La Mort de Millière. Déposition pour l'Histoire*⁴, mais qui ne fut publiée que trois ans plus tard, en 1876. « J'ai vu mourir Millière, et je vais raconter sa mort [...] ; à l'ami qui me disait alors : « Éloignons-nous ! je répondais : Non ! nous avons le devoir de raconter sa mort⁵ ». Mie se trouvait à Paris avec son collègue Leymarie, mandatés par le conseil municipal de Périgueux pour rencontrer Adolphe Thiers, afin de « joindre leur

³ PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY, *Histoire de la Commune de 1871*, La Découverte, 2000, p.360 et 494.

⁴ LOUIS MIE, *La Mort de Millière. Déposition pour l'Histoire*, Typographie Malverge et Dubourg, Paris, 1876

⁵ *Ibid.*, p.4

voix à celle des autres conseillers municipaux de France qui essayaient de parler d'apaisement et de pitié au milieu de l'épouvantable lutte dont notre pays souffrait ». Mie et Leymarie se rendirent donc à Versailles et à Paris les 25 et 26 mai. Mie dit n'avoir que très peu connu Millière : il ne l'a croisé qu'une seule fois, à l'occasion d'une réunion républicaine à Bordeaux, quand l'Assemblée nationale y siégeait, en février et début mars 1871. Il décrit le député de la Seine en ces mots : « Sa parole nette et claire, sa physionomie très-dessinée, son attitude physique qui avait ce quelque chose d'étrange qu'on pourrait appeler l'abandon dans la raideur, m'avaient également impressionné, et quoique je ne l'eusse vu que pendant une heure, je suis certain que je l'aurais reconnu après de longues années écoulées⁶ ». Le 26 mai au matin, les deux conseillers périgourdins se trouvaient dans le V^e arrondissement, où résidait Millière. C'est ce dernier qu'ils virent encadré par des soldats, qui l'amènèrent devant le palais du Luxembourg. Un attroupement d'une centaine de badauds se forma rapidement. De nombreuses personnes criaient : « À mort ! qu'on le fusille ! ». Louis Mie écrit qu'il tenta de protester, que l'homme qu'on s'appêtait à tuer était député, en vain. Millière refusa l'extrême-onction que lui proposait un prêtre, puis s'entretint avec un officier. Sans doute était-ce le capitaine Garcin. Dans sa déposition faite à l'occasion de « l'Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars »⁷, il indique avoir échangé avec lui devant le Luxembourg :

« Vous êtes bien Millière. — Oui, mais vous n'ignorez pas que je suis député. — C'est possible, mais je crois que vous avez perdu votre caractère de député. Du reste, il y a parmi nous un député, M. de Quinsonnas, qui vous reconnaîtra. »
J'ai dit alors à Millière que les ordres du général [*le général de Cissey*] étaient qu'il fût fusillé. Il m'a dit : « pourquoi ? »⁸

L'ordre venait d'être donné par le général de Cissey, qui était en train de déjeuner avec Garcin et de Quinsonnas dans un restaurant rue du Tournon, comme l'indique le capitaine dans sa déposition. Aussitôt avaient-ils appris l'arrestation du député qu'on signait son arrêt de mort, « entre la poire et le fromage » comme le commente

⁶ *Ibid.*, p.8

⁷ *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, Versailles, Assemblée Nationale, 1872. Le témoignage de Garcin se trouve dans le tome 2, à partir de la page 235.

⁸ *Ibid.*, t.II, p.239.

ironiquement l'historien britannique Robert Tombs⁹. Garcin continue de relater sa discussion avec Millière :

« Je ne vous connais que de nom, j'ai lu des articles de vous qui m'ont révolté, vous êtes une vipère sur laquelle on met le pied. Vous détestez la société ». Il m'a arrêté en me disant avec un air significatif : « Oh ! Oui, je la hais, cette société ! — Eh bien, elle va vous extraire de son sein, vous allez être passé par les armes. — C'est de la justice sommaire, de la barbarie, de la cruauté. — Et toutes les cruautés que vous avez commises, prenez-vous cela pour rien ? Dans tous les cas, du moment où vous dites que vous êtes Millière, il n'y a pas autre chose à faire. »

La dureté de cet échange est tout aussi édifiante que l'exécution en elle-même. Elle prend pourtant sens dans le moment particulier que fut la Semaine sanglante, moment où déferla sur la capitale une violence extrême, sourde et bien souvent aveugle, mais motivée par des raisons très rationnelles : il s'agissait de détruire la Commune et les communards, comme si l'élimination physique et quasi systématique des insurgés et de leurs soutiens, ainsi que toutes traces, devait faire oublier l'épisode révolutionnaire. La haine non dissimulée du capitaine Garcin s'inscrit pleinement dans ce contexte : avant de fusiller, il tient à rappeler tout son mépris, qui fait presque ici office d'un jugement judiciaire. Surtout, si l'exécution de Millière est en soi un événement, par sa forme et son impact sur la mémoire de la Commune, elle s'inscrit aussi dans les centaines de fusillades improvisées qui scandèrent les derniers jours de l'insurrection populaire ; elle fut un exemple parmi d'autres de la violence anthropologique à l'œuvre durant la terrible répression versaillaise¹⁰.

Millière allait être fusillé : au Luxembourg, là où les soldats l'avaient emmené ? Non. Garcin l'explique dans sa déposition : « Le général avait indiqué qu'il serait fusillé au Panthéon, à genoux, pour demander pardon à la société du mal qu'il lui avait fait ». La mise en scène macabre est connue en détail grâce à Louis Mie. Sous une pluie battante, le député fut conduit entre deux colonnes, en haut des marches du monument. Garcin le plaça de façon à ce qu'il soit fusillé par derrière. Millière se retourna, décidé à faire face aux soldats – « le seul mouvement d'indignation et de colère que je lui ai vu faire », précise Mie. Dans son témoignage, Garcin précise avoir forcé Millière à mettre genoux à terre, afin de respecter les ordres du général de Cissey :

⁹ ROBERT TOMBS, *La guerre contre Paris*, Aubier, 1997, p. 314.

¹⁰ QUENTIN DELUERMOZ, « Les morts de la Semaine sanglante : retour sur la violence sociale et politique française au XIXe siècle », in *H-France Salon*, vol.3, 2011.

« C'est la consigne, vous serez fusillé à genoux et pas autrement. » Il a joué un peu la comédie, il a ouvert son habit, montrant sa poitrine au peloton chargé de l'exécution. Je lui ai dit : « Vous faites de la mise en scène, vous voulez qu'on dise comment vous êtes mort ; mourrez tranquillement, cela vaut mieux. » [...] « Je ne [me mettrai à genoux] que si vous m'y faites mettre par deux hommes ». Je l'ai fait mettre à genoux et on a procédé à son exécution ».¹¹

Le capitaine Garcin n'a sûrement pas eu tort : à défaut de mourir pour ses idées, Millière allait mourir avec elles, en les professant une dernière fois. Louis Mie décrit ce moment comme quelque chose qu'il n'oubliera jamais :

Le représentant du peuple Millière était à genoux en face de la troupe et devant deux ou trois cents personnes assemblées pour voir sa mort. Ses vêtements ouverts, il avait placé sa main gauche sur le cœur, son bras droit était levé ; [...] croyant la dernière minute venue, Millière poussa par trois fois le cri de Vive la République ! [...] Le commandant [...] indiqua avec son épée comment allait être donné l'ordre du feu.

- Vive le peuple ! Vive l'humanité ! cria Millière.

[...] Son cadavre était couché sur le flanc gauche [...]. Un militaire, que je crois être un sous-officier, gravit les marches, s'approcha du corps, abaissa son arme, et fit feu à bout portant près de la tempe gauche. L'explosion fut si violente que la tête de Millière rebondit et parut comme retournée en arrière. La pluie, depuis trois quarts d'heure, avait fouetté son visage ; le nuage de poudre s'y fixa. [...] Couché sur le côté, les mains unies, les vêtements ouverts et mis en désordre par la chute, la tête noircie, comme éclatée et paraissant regarder le frontispice du monument, son cadavre avait quelque chose de terrible¹².

L'accumulation de détails, y compris les plus macabres, touchant au cœur le lecteur, permet à Louis Mie de jurer qu'il fut bien le témoin de l'exécution de Millière, et que sa petite brochure n'est « que la vérité et rien que la vérité », comme l'atteste également Édouard Leymarie. Si nous avons tenu à citer précisément sa description, c'est aussi parce que ce texte est l'un des plus longs et des plus complets sur un épisode de la vie de Millière.

Il est des hommes dont on se souvient pour une géniale invention, pour une victoire militaire, pour une carrière politique ou pour une œuvre théorique ; il en est d'autres dont on se souvient pour des raisons moins éclatantes. Millière est de ceux-là : on ne se souvient de lui qu'à travers le prisme de sa mort. À bien des égards, il n'est connu que parce qu'il est celui-qui-est-mort-fusillé-sur-les-marches-du-Panthéon. Et encore, « connaître » est un bien grand mot. On aurait pu croire qu'un député mourant de cette

¹¹ *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, Versailles, Assemblée Nationale, 1872, p.239.

¹² LOUIS MIE, *op. cit.*, p.14-15.

manière eût attiré quelques historiens curieux, il n'en est rien. La raison en est simple : député, il ne le fut que quelques semaines. Sa non-participation à la Commune le rend également peu visible. La vie de Millière demeure ainsi peu connue. Il semble que même à l'époque, peu de gens en savaient beaucoup à son sujet. Il suffit, pour s'en convaincre, de se pencher sur les livres et articles dans lesquels il est mentionné. Henry Morel, dans son *Pilori des communeux*, recueil de portraits – à charge – de communards, commence directement par associer Millière à l'insurrection du 18 mars, dont il est « l'un des plus coupables auteurs ». Rien de plus faux, tout comme lorsque Morel évoque, à la fin de l'entrée consacrée à Millière, que ce dernier serait né à Saint-Étienne, ainsi qu'« il [aurait] été avocat au barreau de cette ville¹³ ». Le très conservateur Maxime Du Camp, dans son célèbre ouvrage *Les Convulsions de Paris*, publié pourtant près d'une décennie après les événements, reprend la thèse d'une participation de Millière aux agissements de la Commune : en plus d'avoir fait fusiller trente gardes nationaux qui refusaient de se battre, il aurait été accompagné d'un brigand nommé Sérizier à la prison de la Santé dans les derniers jours de mai, et aurait fait pression pour faire fusiller des otages¹⁴. Du côté conservateur, on note certaines hésitations quant à la réalité de l'exécution du député : dans *Le Figaro* du 16 juin 1871, un chef d'escadron du nom d'Henry de Montaut confirme que c'est bien Millière qui a été fusillé au Panthéon, contredisant le rédacteur en chef du journal, Hippolyte de Villemessant, qui affirmait que c'était Léo Meillet, un vrai communard, qui avait été ainsi passé par les armes. Ce Henry de Montaut, par ailleurs, prête à Millière de funestes intentions : il aurait voulu faire sauter le Panthéon et brûler des maisons. Ces erreurs, de bonne foi ou non, ne sont pas pour autant l'apanage des conservateurs. Dans son imposante *Histoire des révolutions de 1870-1871*, Jules Claretie fait lui aussi participer Millière à la Commune. Lissagaray situe quant à lui la mort de Millière non pas au 26 mai, mais au 25, dans son ouvrage *Les Huit Journées de mai derrière les barricades*¹⁵ ; cette erreur est néanmoins corrigée dans ses productions ultérieures.

Que des erreurs concernant Millière aient été commises dans des ouvrages écrits dans l'immédiat après-Commune peut se comprendre, surtout après les troubles de la Semaine sanglante qui ont pu causer de telles erreurs. Ces approximations ne se

¹³ HENRY MOREL, *Le Pilori des communeux*, E. Lachaud, Paris, 1871, pages 133 à 135.

¹⁴ MAXIME DU CAMP, *Les Convulsions de Paris*, t.I, Hachette, p.279.

¹⁵ PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY, *Les Huit journées de mai derrière les barricades*, Bureau du *Petit Journal*, Bruxelles, 1871, page 110.

retrouvent pas uniquement dans des livres anciens, mais également dans des productions – scientifiques ou non – plus récentes. Dans la notice consacrée à notre député dans *Les Parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, Arlette Schweitz situe la mort de Millière au 23 mai 1871, non pas au Panthéon, mais à son domicile du 37, rue des Martyrs¹⁶. Dans le *Dictionnaire biographique illustré de la Commune de Paris de 1871* des éditions Dittmar, la notice de Millière est truffée d’erreurs, sans doute issues de la lecture de livres peu renseignés écrits à la fin du XIX^e siècle : il aurait été franc-maçon, chargé d’organiser la défense du V^e arrondissement, il aurait miné les fondations du Panthéon et combattu « avec acharnement sur les barricades alentours¹⁷ ».

Aucune thèse, aucun livre, article ou mémoire ne traite spécifiquement de Jean-Baptiste Millière. Quand il est cité, ce n’est presque exclusivement que pour exposer sa mort spectaculaire. Les quelques productions où sa vie est mentionnée sans trop d’anicroches sont rares, et toujours courtes. Une courte notice de dictionnaire biographique (on pense en premier lieu au remarquable *Dictionnaire de la Commune* de Bernard Noël), un billet sur un site internet (dont celui de l’historien Maxime Jourdan, publié sur le site des Amis de la Commune de Paris¹⁸). La seule publication qui aurait pu se rapprocher d’une biographie de Millière (parfois présentée comme telle dans certaines bibliographies) est *Millière, représentant du peuple* par Albert Pétrot, publiée en 1878 : en réalité ce n’est qu’une brochure d’une vingtaine de pages, commençant par ces mots : « Nous n’avons pas l’intention de faire, à proprement parler, une biographie de Millière ».

Sa mort reste en fait l’événement le plus connu de sa vie. Une vie qui fut assez courte : cinquante-quatre ans. De ses jeunes années en Côte d’Or, on sait peu de choses, si ce n’est qu’il est issu d’une famille pauvre et qu’il ne reçut d’éducation que ce qu’il fallait pour, comme son père, devenir tonnelier. Il semble que seul il se donna les moyens de s’instruire, et de suivre des études de droit à Dijon, dont il sort diplômé d’un doctorat le 8 novembre 1842¹⁹. Nous ne saurions dire aujourd’hui s’il fut aidé et financé dans son instruction : il est surprenant qu’un homme modeste comme lui soit allé jusqu’au doctorat, à l’époque où une licence suffit pour être avocat. S’ensuivent quelques années où des rumeurs laissent entendre qu’il aurait pratiqué illégalement la médecine par le

¹⁶ JEAN-MARIE MAYEUR (dir.), *Les Parlementaires de la Seine sous la Troisième République, tome II : Dictionnaire biographique*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2001, page 427.

¹⁷ GERALD DITTMAR, *Dictionnaire biographique illustré de la Commune de Paris de 1871*, Éditions Dittmar, Paris, 2002.

¹⁸ MAXIME JOURDAN, « L’assassinat infâme de Jean-Baptiste Millière », 2012, consultable à cette adresse : <http://www.commune1871.org/?L-assassinat-infame-de-Jean> (dernière consultation le 28 mai 2016).

¹⁹ ADOLPHE-FONTAINE DE RESBECQ, *Notice sur le doctorat en droit*, A. Durand, Paris, 1857

somnambulisme. On ne retrouve sa trace qu'en 1848, après la révolution du 24 février. Il se rapproche des républicains socialistes, des utopistes et des réformateurs chrétiens, dont Félicité de Lamennais. Il fait ses débuts de journaliste en participant à deux journaux fondés par l'ancien prêtre, *Le Peuple constituant* et *Le Courier français*. À cette époque il semble qu'il fut également le secrétaire du club de la Révolution présidé par Armand Barbès²⁰. Ses influences sont larges et sa pensée socialiste s'en ressent, entre radicalisme révolutionnaire et christianisme.

Il quitte Paris au début de l'année 1849 pour Clermont-Ferrand. Il avait été appelé par Joseph Vimal-Lajarrige, un des leaders du parti républicain avancé du Puy-de-Dôme, et maire de la ville quelques mois en 1848. Millière est nommé rédacteur en chef du journal de Vimal-Lajarrige, *L'Éclairer républicain*. Il donne au journal un ton beaucoup plus radical et christianisant, si bien que la collaboration entre les deux hommes tourne court. Millière demeure pourtant en Auvergne et fonde son propre journal, qu'il anime seul durant vingt numéros hebdomadaires : *Le Prolétaire*, destiné aux classes les plus humbles de la société. À Clermont-Ferrand il tente de structurer des mouvements socialistes, notamment en patronnant des sociétés ouvrières. Surveillé de près par les autorités, Millière est forcé de retourner à Paris, où il assiste au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Il n'échappe pas à la féroce répression qui vise les républicains, et est condamné par les commissions mixtes du Puy-de-Dôme à « l'Algérie plus », c'est-à-dire à une déportation en Algérie suivie d'un emprisonnement²¹. Il ne purgea pas sa peine, et peut revenir rapidement en France, où sa peine est commuée en résidence surveillée. Il abandonne tout militantisme pour devenir, à la fin des années 1850, chef du contentieux dans une société d'assurance parisienne. Il en est néanmoins licencié en 1869, à cause de ses opinions politiques. Ce n'est qu'à la fin du Second Empire que Millière se réinvestit en politique, jusqu'à devenir un personnage connu de la gauche parisienne. Proche du député républicain Henri Rochefort, il devient le rédacteur en chef de son journal *La Marseillaise*, dont le premier numéro paraît en décembre 1869. Il y développe ses vœux d'une République soutenue par un socialisme scientifique, dans des chroniques intitulées « Question sociale ». Millière accède à une petite renommée au printemps 1870, lorsqu'il témoigne contre Pierre Bonaparte, le cousin de l'empereur coupable du meurtre de Victor

²⁰ « Millière Jean-Baptiste », in JEAN MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Éditions ouvrières, 1964-1997.

²¹ Archives nationales F/7*/2592 (Liste générale par ordre alphabétique des individus poursuivis en France à l'occasion de l'insurrection de décembre 1851).

Noir, journaliste à *La Marseillaise*, en janvier 1870. Bien intégré parmi les socialistes parisiens, il collabore par la suite avec Félix Pyat aux journaux *Le Combat* et *Le Vengeur*. Le 4 septembre 1870, il reconnaît l'autorité du gouvernement de la Défense nationale, avant de participer au Comité central des vingt arrondissements, appelant à des élections municipales, à continuer la guerre et à prendre des mesures favorables aux plus humbles. Le 31 octobre, il est de ceux qui prennent temporairement l'Hôtel de Ville de Paris et tentent de mettre à bas le gouvernement de Défense nationale constitué à la chute de l'empire. Dans les mois qui suivent, il doit se cacher pour éviter la prison, ce qui ne l'empêche pas d'être porté à la députation par le département de la Seine le 8 février 1871. Durant les quelques semaines où il siège à l'Assemblée nationale, à Bordeaux, puis à Versailles, il se concentre en priorité sur les questions économiques et sociales, avant de rentrer définitivement à Paris, lorsqu'il constate que toutes les tentatives de médiation entre la Commune naissante et le pouvoir de Versailles, médiations auxquelles il a d'ailleurs participé, ont échoué. Il tente néanmoins d'instaurer un dialogue entre la Commune et la province, par le biais d'une association rassemblant les habitants de Paris originaires de la province. La suite, nous l'avons décrite plus haut.

Un premier constat s'impose, quand on lit cette succincte biographie : les deux dernières années de la vie de Millière nous sont mieux connues que les cinquante-deux précédentes. Cela ne doit pas nous surprendre : il n'a eu accès à une petite célébrité que lors de « l'année terrible », pour reprendre l'expression forgée par Victor Hugo. Les sources, y compris pour cette période, ne sont pas pour autant nombreuses. Au final, Millière n'aura été qu'un second couteau de son époque, un acteur minime des événements capitaux qui secouèrent alors la France. Dès lors, deux questions se posent légitimement : est-il raisonnable de *faire l'histoire* d'un second couteau (littéralement, un tel personnage n'étant pas ou étant peu connu), et est-il légitime d'étudier et d'écrire la vie d'un homme dont de larges pans de l'existence demeurent inaccessibles ?

Le genre biographique a essuyé pendant de longues décennies de légitimes critiques : trop centré sur les « grands personnages » et sur l'histoire politique héritée de l'école méthodiste, la biographie a été boudée par une large partie des historiens du XX^e siècle, lui préférant une histoire s'intéressant davantage à l'économique et au social, et l'étude de larges groupes sociaux, éloignant de fait de la discipline les études de destinées individuelles. Cette vieille histoire était pointée du doigt comme incapable de retranscrire les forces latentes et souterraines qui donnent leur sens à l'histoire des sociétés et des

civilisations²². C'est Fernand Braudel et l'école des Annales qui imposent une nouvelle vision de la discipline historique : le chercheur doit étudier le temps long, le seul à même de mettre à jour les structures qui conditionnent le devenir des États. Les hommes – les acteurs historiques – sont eux relégués au rang d'individus à la liberté d'action limitée : ils ne peuvent agir que sur une temporalité plus courte, écrasés par un contexte et des structures qui les dépassent. Pour paraphraser la célèbre métaphore de Braudel, l'étude de ce temps court – le temps du politique, de l'événementiel – reviendrait pour un océanologue à vouloir comprendre les mouvements des mers en observant uniquement l'écume formée par les vagues. L'école marxiste a elle aussi eu un regard sévère sur le genre biographique, jugé bourgeois car ne se concentrant que sur quelques individus jugés dignes d'intérêt, et en dédaignant le collectif : on perdrait alors de vue les rapports sociaux de domination, les rapports de production et la lutte des classes.

Victime d'un profond désamour de la part des universitaires, la biographie n'en a en revanche jamais connu de la part du grand public, satisfait de lire des ouvrages peuplés d'anecdotes et de leçons de vie. Dans tous les cas elle serait inapte à dépasser son objet d'étude pour expliciter un contexte ; tout au plus peut-elle apporter un peu de corps à une démonstration, à donner un exemple pour illustrer un phénomène général. L'historien qui se contenterait de raconter des événements de vie tomberait dans ce que Pierre Bourdieu appelle, selon l'expression désormais consacrée, « l'illusion biographique »²³. Jamais il ne faut que l'historien ne perde de vue que toute vie n'est pas une simple frise chronologique à laquelle il viendrait suspendre ici ou là des événements marquants, qui seuls ne sont pas à même d'apporter la nécessaire explication qu'attend le lecteur. Les ruptures brutales, les changements de parcours sont tout autant à même d'être à la base du discours que construit le chercheur. De plus, le biographié n'étant pas un individu isolé dans un monde clos, la construction d'une bonne biographie ne saurait passer outre l'analyse des cercles et des réseaux parmi lesquels évolue son objet d'étude (dans le cas de Millière, par exemple, le groupe de socialistes qui est bien identifiable durant « l'année terrible »). Cela permet à l'historien de broser de réelles trajectoires de vie, avec ses hauts et ses bas, ses périodes pleines et d'autres plus creuses.

²² FERNAND BRAUDEL, « Histoire et sciences sociales. La longue durée », in *Annales ESC*, Vol. 13, n°4, oct. – déc. 1958.

²³ PIERRE BOURDIEU, « L'illusion biographique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62, n°1, pp. 69 – 72.

Ce petit détour historiographique permet de nous préparer à répondre aux quelques questions qui nous semblent incontournables concernant Jean-Baptiste Millière, et que nous avons déjà posées plus haut : est-il légitime de se consacrer à l'étude d'un homme dont *a priori* on ne sait que peu de choses et qui ne fut qu'un second couteau de son époque ? Nous avons déjà pu voir rapidement que la vie de ce personnage n'est pas la plus facile à étudier et, puisque les deux sont évidemment liés, à retranscrire à l'écrit. L'état des sources ne permet pas de s'épancher très longtemps sur ses trente premières années, avant son arrivée à Paris et ses débuts de journaliste. Nous avons déjà pu apporter le début d'une réponse en revenant succinctement sur les débats qui ont agité le monde universitaire – et pas seulement les historiens, en témoignent les apports de Bourdieu. Ces trente dernières années, il s'est opéré un retour de la biographie au premier plan. Il y eut la redécouverte d'un genre au travers de nouveaux concepts, notamment celui « d'acteur », allant plus loin que le simple « individu ». Ce concept d'acteur, notamment porté par Bernard Lepetit²⁴, prend en compte la part d'irrationalité que comporte chaque trajectoire de vie, montrant également le retour du personnage historique comme agissant sur un contexte, dépassant ainsi les vues structuralistes où l'individu n'avait pas prise sur le monde qui l'entourait et ne faisait que le subir. Lier constamment le contexte cher à Bourdieu et aux historiens des Annales à la capacité d'action d'un acteur permet également à l'historien d'éviter un autre écueil lorsque vient le temps de retracer par écrit ses recherches : la tentation d'écrire successivement des passages relevant de l'événementiel, suivis d'autres traitant du contexte.

Le retour de la biographie s'est aussi fait par un profond changement des sujets étudiés. Si les historiens du XIX^e et du début du XX^e siècle aimaient à écrire la vie des grandes figures historiques, exaltant les grands héros du roman national, des chercheurs se sont attelés à écrire les vies d'inconnus : on pense en premier lieu à l'ouvrage de Carlo Ginzburg, *Le Fromage et les vers*, consacré à un meunier italien. Une façon de réhabiliter le genre biographique, ses buts et ses méthodes. Aussi, faire une biographie de Jean-Baptiste Millière n'est pas illégitime : certes il fut un second couteau de son époque et il ne fut dans la lumière que pendant les deux années précédant sa mort, mais il côtoya assez de personnes remarquables et son action avant et durant la Commune est suffisamment notable pour qu'on prenne la peine de se pencher sur sa vie. De plus, l'abandon des seuls

²⁴ BERNARD LEPETIT, « L'histoire prend-t-elle les acteurs au sérieux ? », *Espace Temps*, 1995, vol. 59, n°1, pp. 112 – 122.

« grands hommes » comme sujets de biographie pousse à penser que ce qui donne une valeur à un récit de vie n'est définitivement pas le biographié en soi, mais le sérieux de la démarche et la méthode utilisée par le chercheur²⁵. Millière personnage historique, c'est également l'occasion d'étudier à travers un individu dans toute sa complexité, tout en le liant constamment aux cercles – et en premier lieu celui des figures de la gauche des années 1860-1870 – qui l'entourent, et éclairant au passage la société de son époque. En définitive, nous nous plaçons dans ce renouveau des études biographiques engagées depuis plus de vingt ans²⁶. Ajoutons à cela l'effet déformant de son exécution : mourir de cette façon aurait pu condamner Millière à n'être qu'un exemple parmi d'autres des exactions commises par l'armée versaillaise lors de son entrée dans Paris en mai 1871, il aurait pu être condamné à n'être mentionné que pour cela. Or, la curiosité pousse, non seulement à se poser l'éternelle question historique : pourquoi ? pourquoi cette mort – mais aussi : quelle conséquence a-t-elle pu avoir dans la mémoire communarde ? On répond ainsi à une autre question posée par Henri-Irénée Marrou : « [...] toute étude historique demeure incomplète si elle n'envisage, pour finir, de répondre à la question : "Qu'arriva-t-il ensuite ?" »²⁷ Mais cette interrogation a également son pendant inverse, et il paraît tout naturel de s'intéresser au parcours d'un homme dont on ne retient que les derniers instants.

Tout cela n'enlève rien à l'une des problématiques de cette étude : peut-on prétendre faire un travail sérieux sur un personnage dont plus de quarante-cinq ans de la vie sont soit inaccessibles par manque de sources, soit a priori peu utiles (on pense notamment à la décennie passée à travailler pour une société d'assurances, sans activités publiques) ? Quand un historien dispose de beaucoup d'archives, privées ou publiques, de journaux intimes, de témoignages de proches, ou même de la littérature secondaire – articles, thèses ou mémoires – pour appuyer sa démonstration, la valeur scientifique de son travail peut déjà être en partie affirmée, de par cette abondance de sources et de références bibliographiques. Mais dans le cas d'un second couteau, et qui plus est d'un personnage aussi obscur que Millière, peut-on garantir sérieusement une valeur scientifique à cette étude ? Nous pensons que oui. Premièrement, une des critiques

²⁵ LAURENT AVEZOU, « La biographie. Mise au point méthodologique et historiographique. », in *Hypothèses*, 2001, n°4

²⁶ GUILLAUME PIKETTY, « La biographie comme genre historique ? Étude de cas », in *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, 1999, n°63.

²⁷ HENRI-IRENEE MARROU, « Comment comprendre le métier d'historien ? », in Charles Samaran (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Encyclopédie de la Pléiade, 1961, p. 1469.

récurrentes à laquelle eut affaire la biographie de la part de ses détracteurs est qu'elle laissait trop voir une linéarité de la vie, comme si les biographes s'étaient tous laissés tenter par la téléologie, c'est-à-dire vouloir à tout prix montrer que le personnage qu'ils étudiaient avait mécaniquement atteint un objectif final, et que tous les actes, tous les événements de son existence ne prenaient sens et n'étaient intelligibles qu'à travers le prisme de cet objectif. Dans le cas d'un relatif inconnu de l'histoire, le simple fait de constater des creux chronologiques parfois longs (et dans le cas de Millière, très longs) permet objectivement de montrer que la vie d'un acteur historique n'est ni linéaire, ni toute tracée.

Le choix d'étudier un personnage comme Millière implique certains questionnements à propos de la méthode de travail, et notamment à propos des choix d'écriture. Face à un creux chronologique, on pourra choisir de se concentrer sur le contexte et – afin de toucher non pas au réel, mais au probable – imaginer ce qu'aurait pu être la vie du biographié, tenter de broser ce qu'il aurait pu ressentir, à la manière d'Alain Corbin peignant la vie d'un parfait inconnu, Louis-François Pinagot, en étudiant uniquement son environnement naturel et humain, en effectuant un « assemblage de traces dont aucune n'a été produite par le désir de construire l'existence » de cet inconnu²⁸. Giovanni Levi, dans un article des *Annales*, expose que « le contexte sert à combler les lacunes documentaires, au moyen de comparaisons avec d'autres personnes, dont la vie présente quelque analogie, à un titre ou à un autre, avec celle du personnage étudié²⁹ ». Néanmoins, il s'agit de prendre avec prudence de telles méthodes : il ne s'agit pas d'induire en erreur le lecteur en lui faisant croire des choses qui ne sont pas advenues, et il ne faut pas non plus justifier ainsi *a priori* des lacunes dans son étude. Pour autant, il n'est pas non plus complètement absurde de penser que, par moments, l'histoire peut être moins un récit du vrai qu'une construction du probable. L'honnêteté de cette démarche est garantie en remplaçant des événements *a priori* non liés entre eux dans une chaîne causale théorique, à la manière de ce que Paul Veyne appelle la rétrodiction³⁰. Mais il ne faut pas non plus que ces manques de sources, ces creux chronologiques deviennent une excuse pour se livrer à des suppositions ne reposant sur rien d'autre que l'imagination, autrement dit à écrire de la fiction. Et même si dernièrement l'histoire a pu

²⁸ ALAIN CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu*, Paris, Flammarion, 1998, p.8.

²⁹ GIOVANNI LEVI, « Les usages de la biographie », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1989, volume 44, numéro 6.

³⁰ PAUL VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971.

chercher des leçons du côté de la littérature, notamment lorsqu'il faut combler ces creux, et si la littérature peut aider dans la construction d'un récit convaincant³¹ et d'une intrigue prenante – on voit là l'emprunt d'un certain vocabulaire du roman –, l'histoire doit savoir s'écrire sans recourir à l'invention³². Aussi, dans le cas d'une biographie de Millière où de trop rares archives ne permettent pas de retracer l'intégralité de son parcours, on préférera parfois être le plus honnête possible et dire : « Nous ne savons pas ».

Un mot, maintenant, sur les principales sources qui soutiennent ce mémoire. Si Jean-Baptiste Millière reçut une formation d'avocat, ses premières activités publiques font de lui un journaliste, après la révolution du 24 février 1848. Aussi, les articles de Millière sont évidemment à la base de nos réflexions. Néanmoins, certains sont plus difficilement exploitables que d'autres : on pense à ceux rédigés pour *Le Peuple Constituant* de Félicité de Lamennais : hormis les éditoriaux de ce dernier, peu d'articles sont signés. Un des journaux les plus intéressants à étudier est sans conteste *Le Prolétaire*, sous-titré *Journal du paysan et de l'ouvrier*. Seuls vingt numéros de ce périodique furent publiés, entre décembre 1849 et le printemps 1850. Millière était alors à Clermont-Ferrand et venait, quelques mois plus tôt, de cesser sa collaboration avec le socialiste avancé – mais tout de même moins radical que lui – Vimal-Lajarrige. L'intérêt du *Prolétaire* c'est que Millière en est à la fois le directeur et l'exclusif rédacteur. C'est donc une pensée propre qui nous est offerte, non restreinte par un rédacteur en chef avec qui il aurait été en désaccord. Parmi les autres titres auxquels il a participé, l'un des plus intéressants est le journal d'Henri Rochefort, *La Marseillaise*. Là aussi la pensée socialiste de Millière – et des propositions concrètes pour sa mise en œuvre – est exprimée sans restriction. Enfin, un autre journal particulièrement digne d'intérêt est *La Commune*, qui est souvent présentée comme ayant été dominée par Millière durant les événements parisiens³³, bien qu'il n'y ait écrit que peu d'articles. Lorsqu'il fit carrière à Paris à la fin du Second Empire, la lecture d'un journal républicain comme *Le Rappel* est d'une grande aide, puisqu'il retrace avec précision les différentes activités publiques de notre homme. L'étude attentive des journaux conservateurs, et en premier lieu *Le Figaro* et *Le Gaulois* nous informent également sur l'état d'esprit de ses adversaires politiques.

³¹ IVAN JABLONKA, *L'histoire est une littérature contemporaine*, Paris, Seuil, 2014.

³² ALAIN CORBIN, « Les historiens et la fiction. Usages, tentation, nécessité... », in *Le Débat*, 2011, n°165, p. 57-61.

³³ Cette affirmation se retrouve dans la notice consacrée à Millière dans le « Maitron », ainsi que dans celle du *Dictionnaire de la Commune* de Bernard Noël, publié aux éditions La Mémoire du livre en 2000.

S'il fut journaliste, Millière développa également une pensée politique dans divers ouvrages rédigés entre 1850 et 1862. Le premier de ces « traités politiques » est *Études révolutionnaires*, écrit à Clermont-Ferrand, mais publié à Paris en 1851. Avec *Constitution de la démocratie*, publiée l'année suivante, il expose ses idées socialistes, entre utopisme et christianisme social. Il faut attendre dix années pour voir surgir deux nouvelles publications. La première est une *Lettre à M. le Ministre des Finances d'Italie*. En 1861, année qui marque l'unification italienne, Millière expose comment bien gérer le budget d'un État et lever les impôts. Visiblement passionné par le Risorgimento italien, il publie l'année suivante un *Mémoire à MM. les ministres d'Italie, secrétaires d'État pour les départements de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Guerre*. On peut y voir une sorte d'actualisation de sa pensée politique et des propositions sociétales, avec l'apparition plus franche d'idées communalistes. Millière produit enfin, en 1863, un livre hommage à Garibaldi, père de l'unification italienne. Malheureusement, de cet ouvrage titré *A Garibaldi. Hommage à la grandeur de son caractère et à la pureté de son génie*, on ne connaît que la page de garde conservée à la BnF.

Parmi les autres sources importantes, on trouve les articles mentionnant Millière : d'abord quasi inexistant, ils deviennent plus nombreux dans les journaux retranscrivant les débats tenus lors des réunions politiques des années 1868 et 1869, puis à la suite du meurtre de Victor Noir en janvier 1870. Cet événement fut fortement médiatisé, et Millière est impliqué, en tant que témoin. Son témoignage lors du procès de Tours est très remarqué. Son élection comme député en février 1871 lui vaut naturellement quelques articles de presse, et son action parlementaire peut être suivie – en plus du *Journal Officiel* – grâce aux correspondants présents à Bordeaux puis à Versailles. Parmi eux, les articles d'Émile Zola, dans les journaux marseillais *La Cloche* et *Le Sémaphore*, sont d'une grande aide pour suivre Millière au jour le jour.

La mort de Millière étant finalement l'événement le mieux documenté le concernant, les sources ne manquent pas pour retracer son exécution et pour se rendre compte de la place qu'il a prise dans les luttes mémorielles dans la décennie suivant sa mort, entre soutiens des communards et leurs opposants.

Concernant les archives consultées, outre l'état civil de sa famille, nous avons pris connaissance de divers papiers d'historiens conservés à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, notamment ceux de Louis Fiaux et de Jules Claretie, qui ont conservé quelques manuscrits d'articles de Millière et des lettres de sa veuve, Louise (née Fourès). Chacun a mené aussi sa petite enquête sur les raisons de la mort du député, leurs

recherches nous sont donc connues. Les archives nationales ont permis la découverte de quelques lettres envoyées au socialiste Émile Digeon, ainsi que de consulter les documents relatifs à l'indemnisation demandée par sa veuve à l'État, après le vote de la loi permettant l'indemnisation des victimes du coup d'État de 1851. Les archives de la Préfecture de Police comportent un dossier Millière qui permet d'avoir accès à certains rapports de police. Néanmoins, une large part de ce dossier concerne la femme de Millière, surveillée dans les années 1880. On trouve également quelques papiers de démarche d'indemnisation en sa qualité de veuve de victime du coup d'État du 2 décembre 1851, ainsi que des coupures de journaux revenant sur la mort de son mari et des débats qui s'en sont suivis. Enfin, la consultation des archives départementales du Puy-de-Dôme nous a permis de saisir ce que fut la courte mais néanmoins fructueuse carrière clermontoise de Millière, à travers les différents documents judiciaires concernant ses journaux.

Les sources iconographiques sont assez peu nombreuses. On connaît quelques portraits photographiques réalisés sans doute vers 1870 – reproduits en annexes – ainsi qu'une photographie le montrant plus jeune, sans qu'il soit possible d'estimer la date de sa réalisation. On connaît également une gravure le représentant président d'une réunion publique. Une gravure revient souvent pour illustrer la mort de Millière : sous une pluie battante, on voit le député en haut des marches du Panthéon, entre deux colonnes. Il a le genou gauche à terre, la main gauche sur le cœur tandis qu'il lève sa main droite. Il semble déclamer ses dernières paroles. Des gravats jonchent le sol, on aperçoit un cadavre dans le bas droit de la gravure, près d'un lampadaire détruit par les combats. Plusieurs soldats pointent leurs armes vers le condamné ; un officier a son sabre levé : il s'apprête à donner l'ordre de tirer. La gravure, attribuée à Henri de Montant³⁴, est sous-titrée : « LA FIN DE LA COMMUNE – Millière fusillé au lieu même où la veille il avait fait massacrer trente gardes nationaux refusant de se battre »³⁵. Un autre dessin qui semble réalisé au fusain et dont on n'arrive pas à lire le nom de l'auteur³⁶ montre Millière mort, couché sur son flanc gauche, un filet de sang s'écoulant de son crâne. Des soldats qui viennent de le fusiller regardent son cadavre, un autre recharge son fusil. Un autre, sans doute un sous-officier, gravit les marches du Panthéon. On imagine sans mal qu'il va tirer une balle dans la tempe

³⁴ Gravure d'après Henri de Montaut pour *Le Monde illustré* du 10 juin 1871.

³⁵ Voir annexe n° 8, p.212.

³⁶ Ici aussi l'image, issue d'un site internet, est tronquée et l'auteur n'est pas crédité.

de Millière, s'assurant ainsi de sa mort³⁷. Notre homme s'est fait connaître lors de son témoignage au printemps 1870, à l'occasion du procès de Tours, où Pierre Bonaparte est jugé pour le meurtre de Victor Noir : aussi avons-nous un dessin de Gill réalisé pour le journal *L'Éclipse*. En « une » du journal, « le citoyen Millière » est représenté encadrant et menottant Napoléon III. Une façon de signaler que son témoignage très remarqué met à mal l'empereur³⁸. Une autre caricature non datée, mais signée Charles Vernier, trouvée aux archives de la Préfecture de Police, montre Millière grimé comme un conventionnel, une araignée sur le front et tenant dans une main un journal titré « La Marseillaise », et de l'autre une feuille avec l'inscription « Socialisme – Mort à la propriété ». Caricature offensive, le montrant comme un nouvel agent de la Terreur³⁹.

Enfin, on connaît deux affiches réalisées après la Commune. L'une montre le visage de Millière parmi d'autres. Intitulée « Les hommes de la Commune », elle affirme ainsi qu'il avait pris part aux événements. Signée par J. Robert, elle paraît le 15 juillet 1871 dans *L'Illustration*⁴⁰. L'autre affiche est produite en souvenir du 25^e anniversaire de la Semaine sanglante. Intitulée « Hommes et martyrs de la Commune », un gros médaillon le représente, aux côtés – entre autres – de Varlin ou de Delescluze⁴¹.

Quel est l'objectif de ce mémoire ? Outre présenter un homme au-delà de ce que l'histoire a pu jusqu'à présent dire de lui, et tenter de broser ce que fut sa vie et qui furent ses proches, il ne sera pas ici question d'écrire une biographie allant de la naissance à la mort. Les raisons à cela ont déjà été exposées : de larges pans de sa vie demeurent difficiles d'accès. Mais cela n'empêchant en rien un travail sérieux, ce mémoire aura pour objectif d'étudier la pensée politique de Millière et son évolution, en se basant sur ses articles de journaux et ses traités politiques. Si la Deuxième République le voit côtoyer des socialistes utopistes et révolutionnaires et où lui, fervent chrétien, revient toujours aux Évangiles pour justifier ses propositions radicales d'organisation de la société, le Millière de la fin du Second Empire et des débuts de la Troisième République prône nettement des idées communalistes, teintées d'un socialisme scientifique, tout en abandonnant quasiment toute référence directe au christianisme. Quelles raisons motivent

³⁷ Voir annexe n° 9, page 212.

³⁸ Voir annexe n° 10, page 218.

³⁹ Voir annexe n° 11, page 219.

⁴⁰ Voir annexe n° 12, page 220.

⁴¹ Voir annexe n° 13, page 221.

ces évolutions ? Quelles rencontres, quelles lectures, quelles influences retrouve-t-on dans ces idées ?

Son action parlementaire brève, mais intense, permet également de juger les écarts entre une pensée radicale et son comportement à l'Assemblée nationale. Député quelques semaines avant le déclenchement de la Commune, il sera également question d'explorer ses sentiments vis-à-vis de l'insurrection, et de ses tentatives de médiation entre Versailles et les hommes qui tiennent l'Hôtel de Ville. Le comportement de Millière durant les mois d'avril et de mai, qu'il passe à Paris, sont aussi instructifs : sans jamais adhérer pleinement à la Commune à titre personnel, il fonde et préside une structure qui se donne pour objectif de rallier la Province à Paris, tout en écrivant et influençant le journal *La Commune*, critique du programme de la Commune.

L'autre point important soulevé par ce mémoire est également la question du martyre de Millière et de ses conséquences. « Martyre » : le mot peut sembler fort, mais traduit bien une vérité. À travers l'examen des récits de sa mort et une comparaison avec d'autres morts « héroïques » de la Commune ou d'autres journées révolutionnaires, on se rend compte que Millière prend une place toute particulière dans la lutte mémorielle engagée entre les soutiens des communards et le camp conservateur, tout de suite après la Semaine sanglante. Sa mort est le moment le plus connu et cité de sa vie : le titre de notre étude trouve son sens. Puis, explorant plus avant, on pourra se poser la question des éventuelles résurgences de ce personnage dans les grands événements liés à la gauche au XIX^e siècle, tout en questionnant les raisons qui ont condamné Millière à n'être qu'un inconnu de l'histoire, celui-qui-est-mort-fusillé-sur-les-marches-du-Panthéon.

Le développement de notre étude s'étend sur quatre chapitres. Le premier concerne les débuts de Millière dans le militantisme républicain et socialiste, à Paris où il fréquente les clubs fondés à la suite de la Révolution de 1848, puis à Clermont-Ferrand où il dirige deux journaux radicaux. Cette première partie est également l'occasion de présenter en détail la pensée philosophique et politique de Millière, teintée de religion, et de comprendre qui furent les auteurs qui influencèrent son socialisme. Le deuxième chapitre traite des années 1861 à 1871 : après sa condamnation pour s'être opposé au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, il travaille dans une société d'assurance, mais publie tout de même deux petits ouvrages qui témoignent certes d'une pensée politique qu'on peut placer dans la continuité de celle professée sous la Deuxième République, mais qui augure déjà un tournant vers les idées communalistes. Cette partie traite

également du moment où il perça en politique, d'abord en participant grandement au phénomène des réunions publiques, rendues possibles par la libéralisation du Second Empire, puis par son rôle proéminent dans la fondation et la gestion de *La Marseillaise*, plus grand journal d'opposition à l'empereur en 1869-1870, avant d'être élu député par les électeurs de la Seine en février 1871 : nous étudierons alors ce que fut son activité parlementaire. La troisième partie traite du rôle de Millière pendant la Commune de Paris, qu'il réprouva avant de la soutenir à demi-mot. Balancé entre le légalisme versaillais et sa sympathie pour les insurgés, nous verrons comment il tenta de jouer un rôle de conciliateur avant de rompre avec l'Assemblée nationale et d'adopter une position inconfortable et peu comprise à l'époque, entre critique du programme politique de la Commune et soutien à l'insurrection. Enfin, un chapitre plus court conclura notre étude. Il s'agira principalement de comprendre comment les littératures conservatrices et communardes traitèrent la mort de Millière, qui rapidement devint une figure de martyr pour la gauche française, avant de tomber peu à peu dans l'oubli.

CHAPITRE 1
UN AUTODIDACTE RÉPUBLICAIN
(1817 – 1852)

I. Les débuts d'un homme public

A. Une jeunesse mal connue

Des premières années de la vie de Jean-Baptiste Millière nous ne pouvons pas ajouter grand-chose au peu d'informations que l'histoire nous a léguées. Il naquit dans une commune d'à peine plus de mille habitants⁴², Lamarche-sur-Saône, en Côte d'Or, le 13 décembre 1817⁴³. Son père, Claude Millière, avait alors 29 ans et était tonnelier à Lamarche. Quant à sa mère elle se prénomait Anne, nom de jeune fille Mugnier, et était née en 1791. Claude et Anne s'étaient mariés le 4 avril 1813 à Vonges, une commune limitrophe de Lamarche. On ne peut que le supposer, mais sans doute Claude et Anne Millière passèrent leur vie dans le canton de Pontailler-sur-Saône : le père, né à Lamarche en 1788, décède à Vonges en 1851 ; la mère meurt à Vonges en 1868, 77 ans après y être née.

Claude Millière était tonnelier. Peut-être travaillait-il pour la poudrerie royale de Vonges. D'après le *Grand Larousse du XIXe siècle*, Jean-Baptiste devint apprenti tonnelier dans le même atelier que son père, après avoir reçu « une instruction des plus élémentaires à l'école de son village⁴⁴ ». Il avait alors treize ans. Millière lui-même le dira bien plus tard, lors d'une réunion politique de 1871 : il est « prolétaire et fils de prolétaire⁴⁵ ». Notons toutefois que son père n'était pas analphabète, comme en témoigne la présence de sa signature au bas de l'acte de naissance de Jean-Baptiste.

Il est peu aisé de retracer la vie de Millière. Les quelques notices biographiques dont on dispose s'accordent toutes à peu près sur ce constat : issu d'une famille pauvre, il parvint à force de travail et de détermination à engager des études de droit à Dijon. On constate que le récit donné par le *Larousse* :

Lorsqu'il eut vingt ans, Millière, qui joignait à une vive intelligence une rare ténacité, résolut d'acquérir l'instruction qui lui manquait. Il se mit au travail

⁴² D'après la base de données Cassini, éditée par l'EHESS, Lamarche comptait 1010 habitants en 1806, et 1030 habitants en 1821.

⁴³ État-civil de Côte d'Or, FRAD021EC 377/006, n°55

⁴⁴ *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* par Pierre Larousse, tome 11, p.267

⁴⁵ Parole rapportée dans *Le Journal des débats*, 5 février 1871.

avec une telle ardeur qu'au bout d'un temps très court il était reçu bachelier, puis il étudia le droit et se fit recevoir docteur à Dijon.⁴⁶

ne diffère en rien de celui donné par le « Robert et Cougny » :

Mais il se mit en devoir d'acquérir tout seul les connaissances qui lui manquaient, réussit à se faire recevoir bachelier, suivit les cours de la faculté de droit de Dijon et conquit le grade de docteur.⁴⁷

Il est saisissant qu'un individu d'aussi basse extraction ait pu accomplir sans embûches de telles études. Pour être reçu sur les bancs d'une faculté, il faut depuis le Premier Empire être au préalable titulaire d'un baccalauréat. Ajoutons qu'une licence suffisait alors pour devenir avocat. Qu'un apprenti tonnelier devienne docteur en droit est remarquable, mais nous sommes en droit de nous demander si Millière n'a pas reçu, pendant son cursus universitaire, une aide extérieure, qu'elle soit financière ou académique. Plus troublant, il n'apparaît pas comme bachelier entre 1835 et 1841 dans le département de la Côte d'Or. Pourtant, plusieurs sources attestent qu'il obtint bel et bien son diplôme, après un travail acharné « qui mit sa vie en danger »⁴⁸. Néanmoins, il est bien présent dans les registres des diplômés en droit dans le département bourguignon : il apparaît comme licencié en 1841 et comme docteur en 1843⁴⁹. Notons au passage qu'un ouvrage recensant les docteurs en droit indique que Millière fut admis docteur le 8 novembre 1842, et non en 1843⁵⁰.

Millière était devenu avocat. Il aurait effectué un stage à Châlons-sur-Saône en 1842, et se serait inscrit au barreau de cette ville en 1845, et ce jusqu'en 1847⁵¹. Il semble que ses débuts au barreau furent plus que bons et qu'il aurait pu y envisager une belle carrière⁵². Toutefois, s'il est une chose qui revient assez souvent concernant Millière dans les années 1840, c'est qu'il aurait exercé la médecine de manière illégale par le somnambulisme. Ces allégations prennent diverses formes : en 1871, un ancien collègue

⁴⁶ *Grand dictionnaire universel...*, *ibid.*

⁴⁷ ADOLPHE ROBERT et GASTON COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français, depuis le 1^{er} mai 1789 jusqu'au 1^{er} mai 1889*, IV, Éditions Bourloton, 1889-1891, p.375.

⁴⁸ Archives de la Préfecture de Police (PPo) B A 1189 (Dossier Millière), rapport du 29 août 1872 ; ALBERT PETROT, *Millière, représentant du peuple*, A. Cinqalbre, 1878, p.3.

⁴⁹ Arch. Dép. de Côte d'Or, SM 18149. C'est par échange de courriels avec les archivistes dijonnais que nous avons pris connaissance de ces informations.

⁵⁰ ADOLPHE CHARLES THEODORE, COMTE DE FONTAINE, *Notice sur le doctorat en droit : avec un tableau de l'enseignement et des études dans les neuf facultés de droit et une analyse chronologique des lois, statuts, décrets...*, 1857, p.72.

⁵¹ JEAN-LUC GAINETON, *Hommage aux avocats de Basse-Auvergne et du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand, Éditions J.-L. Gaineton, 2006, p.291.

⁵² PPo B A 1189, rapport du 29 août 1872.

l'accuse d'avoir été le barnum d'une somnambule, d'autres évoquent des condamnations pour exercice illégal de la médecine. Ce qui semble alors être des attaques infamantes à l'époque où Millière devint un homme public suffisamment reconnu pour qu'on l'envoie siéger à l'Assemblée Nationale se confirme pourtant : un extrait du son casier judiciaire du tribunal de première instance de Dijon produit en 1879 montre qu'en janvier 1874 le tribunal de Châlons-sur-Saône le condamna à 15 francs d'amende pour « exercice de l'art de guérir au moyen du somnambulisme ». Le même document indique que le 1^{er} mars de la même année c'est le conseil de discipline des avocats de Mâcon qui suspendit Millière quinze jours pour « exercice illégal de la médecine » et, fait intéressant, pour « émission publique de doctrines contraires aux lois et aux mœurs »⁵³. Cette affaire de somnambulisme paraît avérée, et tombe à propos pour sanctionner un homme qu'on peut considérer comme acquis à la cause socialiste et révolutionnaire. Ces « doctrines contraires aux lois et aux mœurs » ne pouvaient qu'être de cet acabit ; idées encore en ce temps sulfureuses, « démagogiques » selon la terminologie monarchique et conservatrice alors consacrée, mais qui en février 1848 allaient s'imposer, au prix d'une révolution dont Millière allait être un modeste acteur.

B. *Millière clubiste, Millière journaliste*

Depuis 1830 règne en France Louis-Philippe I^{er}, installé sur le trône après la révolution des Trois Glorieuses. Le roi, représentant de la frange libérale de la bourgeoisie, est de plus en plus contesté à la fin de la décennie 1840, où s'additionnent contestations républicaines et crise économique due aux mauvaises récoltes. Guizot, chef *de facto* du gouvernement, se mure dans l'immobilisme. Des réformes électorales permettant d'abaisser le cens et donc d'élargir le corps électoral, sont rejetées⁵⁴. En réaction, l'opposition progressiste, soutenue par des pétitions, lance la « campagne des banquets », afin de contourner l'interdiction des rassemblements, et où les plus radicaux se font entendre. Face au refus du pouvoir d'entendre toute revendication et aux interdictions des banquets, la contestation se porte sur les barricades le 22 février. Le

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ BERTRAND GOUJON, *Monarchies postrévolutionnaires, 1814 – 1848*, Seuil, 2012, p.390.

renvoi de Guizot n'y change rien : la monarchie est renversée le lendemain et la République officiellement proclamée le 24 février.

a) *Millière à Paris*

Les raisons qui ont poussé Jean-Baptiste Millière à quitter la Bourgogne pour Paris ne sont pas connues. Pour autant, il est aisé d'imaginer ce qui a pu pousser un jeune avocat acquis au socialisme à se rendre à Paris peu de temps après la révolution du 24 février : désir de s'élever, de se faire connaître, de « faire carrière » à la capitale, de côtoyer les grands noms du républicanisme socialiste : Cabet, Considerant, Louis Blanc... Tout comme pour sa formation et ses études, nous retrouvons souvent les mêmes affirmations en ce qui concerne la vie parisienne de Millière aux débuts de la Deuxième République. L'état des sources ne nous permet ni de les confirmer entièrement, ni de les infirmer. Aussi, voilà ce que les ouvrages du XIXe siècle ont à dire à propos de notre homme :

La révolution de février 1848 lui ouvrit la carrière politique. Il se rendit à Paris, mit une grande ardeur au service de la cause républicaine socialiste, collabora au *Courrier français*, au *Peuple constituant* de Lamennais (...).⁵⁵

Propos affirmés dans le *Larousse* cité plus haut :

La révolution de Février 1848 ayant éclaté peu de temps après, il se rendit à Paris, et depuis ce moment il ne cessa de propager, soit par la presse, soit par la parole, les principes les plus radicaux de la démocratie socialiste. Après avoir collaboré au *Courrier Français* et au *Peuple Constituant* de Lamennais, (...).⁵⁶

Dans ses écrits postérieurs à 1848, Millière ne mentionne pas son expérience de rédacteur dans ces deux journaux. Leur consultation ne permet pas non plus de vérifier s'il y a effectivement travaillé régulièrement. La lecture du *Peuple Constituant* révèle que seuls les articles ouvrant le journal sont signés par leurs rédacteurs, bien souvent Félicité de Lamennais ou Pascal Duprat. Le reste des articles est anonyme. De plus, toutes les sources mentionnent une « collaboration » à ces feuilles. Ce terme est très vague et peut tout à fait vouloir dire que Millière n'y a signé qu'un ou deux articles, et qu'en aucun cas il n'était un des rédacteurs récurrents. Il n'est pas impossible qu'il ait effectivement côtoyé un personnage comme Lamennais, et l'étude de sa pensée religieuse, politique et

⁵⁵ ADOLPHE ROBERT et GASTON COUGNY, *op. cit.*

⁵⁶ *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* par PIERRE LAROUSSE, tome 11, p.267.

sociale montre que Millière est imprégné des idées des chrétiens réformateurs de cette époque, dont Lamennais fait partie.

Félicité de Lamennais naquit le 10 juin 1782 à Saint-Malo. Si l'on ignore beaucoup de choses à propos de son enfance⁵⁷, on sait en revanche qu'il grandit dans une famille dévote. Lui et son frère Jean, de deux ans son aîné, prirent le chemin d'une carrière ecclésiastique : il est ordonné prêtre en 1817. C'est cette même année qu'il publie le premier tome de son *Essai sur l'indifférence*, où il combat le manque de foi et de spiritualité de ses contemporains. Ardent défenseur de l'Église, il connaît pourtant des soucis avec sa hiérarchie en dénonçant la subordination du pouvoir spirituel du pape à son pouvoir temporel : son livre *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* publié en 1826 lui vaut un procès, et marque le début d'un long divorce avec Rome. Collaborateur de journaux ultra-royalistes dans les années 1820, « Féli » fonde son propre journal en 1830, *L'Avenir*, dont l'épigraphe est « Dieu et la Liberté ». Prenant la défense des plus pauvres et appelant les catholiques à se tourner vers une religion plus humble et plus charitable, il profite de son statut de polémiste virulent pour réclamer, outre la séparation de l'Église et de l'État, les libertés de conscience, d'enseignement, de la presse, d'association et réclame l'élargissement du système électoral⁵⁸. Il prend en particulier la défense des catholiques polonais luttant pour leur liberté en 1832. Toutes ces prises de position lui valent d'être attaqué par le Vatican. Le pape Grégoire XVI rédige l'encyclique *Mirari vos* qui condamne, en 1832, « les excès mennaisiens », comprendre ses réclamations des libertés citées plus haut. Deux ans plus tard, l'encyclique *Singulari vos* condamne le livre *Les paroles d'un croyant*⁵⁹. Lamennais – qui a quitté l'état ecclésiastique –, devenu républicain radical par idéal christique, exerce une autorité morale sur nombres de grands penseurs du XIXe siècle, parmi lesquels on compte Michelet, Sand, Quinet et Hugo⁶⁰. En 1848, il est élu député et siège dans les rangs de l'extrême-gauche.

Si à ses débuts la Deuxième République ne savait pas si elle devait être sociale ou non, elle n'eut pas besoin de longs débats pour prendre un certain nombre de décisions rompant radicalement avec la monarchie : les libertés de presse, d'expression et de

⁵⁷ LOUIS LE GUILLOU, *Les Lamennais. Deux frères, deux destins*, Les Éditions ouvrières, 1990, p.13.

⁵⁸ ARLETTE MICHEL, « Félicité de Lamennais », in Madeleine Ambrière (dir.), *Dictionnaire du XIXe siècle européen*, PUF, 1997, p.716.

⁵⁹ LOUIS LE GUILLOU, *op cit.*, p.28.

⁶⁰ ARLETTE MICHEL, *op cit.*.

réunion sont totales. Nous ne le dirons pas mieux que Maurice Agulhon : « Paris est à l'heure du meeting permanent⁶¹ ». Le nouveau régime permet le retour à Paris d'intellectuels, comme Marx, ou redonne la possibilité à Michelet d'enseigner au collège de France, d'où il avait été suspendu en janvier 1848. La République permet également la libération de révolutionnaires bien connus : Armand Barbès et Auguste Blanqui, détenus depuis 1839 et leur participation à une tentative d'insurrection. Ces deux hommes – qui se haïssent – jouent un rôle important dans la vie politique parisienne de 1848.

En février, la fraction la plus radicale, la plus socialiste du Gouvernement provisoire était alors incarnée par Louis Blanc. L'auteur de *L'organisation du travail*, publié en 1839, ne parvient pas à obtenir la création d'un véritable ministère du Travail. Il doit se contenter d'une commission favorisant le placement des ouvriers – la fameuse commission dite du Luxembourg, puisque son siège se situait au palais du Luxembourg – et instauré les ateliers nationaux, pour lutter contre le chômage nombreux des travailleurs parisiens. Avec la libération d'Auguste Blanqui, le Gouvernement rencontre un redoutable adversaire, bien plus radical qu'un Louis Blanc. Celui qu'on surnomme « l'Enfermé » (pour avoir passé quarante-trois années de sa vie en détention) se montre d'un radicalisme extrême et s'oppose publiquement au Gouvernement provisoire. Blanqui entend bien profiter des libertés de réunion et d'expression retrouvées. Dès le 26 février il fonde un club, la Société Républicaine Centrale⁶². Le phénomène des clubs est une des caractéristiques de la Révolution de Février. Pour reprendre l'expression de Garnier-Pagès, Paris est atteinte de la « fièvre des clubs ». A la fin du mois de mars, 147 avaient été créés, pour un maximum de 450 au plus fort du phénomène. Le club de Blanqui rassemble les éléments les plus radicaux, les plus « avancés ». Dans une étude ancienne consacrée aux clubs de Barbès et de Blanqui, Suzanne Wassermann évoque Blanqui comme étant un « maître au milieu de disciples⁶³ ». Victor Hugo, dans des *Souvenirs* teintés d'angoisse, évoque avec crainte le révolutionnaire : « Il avait sur le corps les mêmes habits depuis douze ans, ses habits de prisons, des haillons qu'il étalait avec un orgueil sombre dans son club. Il ne renouvelait que ses chaussures, et ses gants qui étaient toujours noirs... (...) A quarante ans il avait l'air d'un vieillard. (...) Mais on voyait dans

⁶¹ MAURICE AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, Points, 1992, p.53.

⁶² ALPHONSE LUCAS, *Les Clubs et les clubistes*, E. Dentu, 1851, p.208.

⁶³ SUZANNE WASSERMANN, *Les Clubs de Barbès et de Blanqui en 1848*, E. Cornély, 1913, p. 2.

ses yeux farouches la jeunesse d'une pensée éternelle. (...) [Au club] il demandait la tête de Lamartine⁶⁴ ».

Il est délicat de connaître le nombre d'adhérents aux clubs. Les chiffres donnés par les journaux sont peu fiables et ne concernent que le public présent lors des réunions, qui pouvait adhérer au club ou non. Toutefois, Suzanne Wassermann indique qu'un certain nombre des membres de la Société Républicaine Centrale de Blanqui étaient des rédacteurs du *Courrier Français*. Si Millière a effectivement été l'un des rédacteurs de cette feuille, il aurait pu être tenté de rejoindre le club de l'Enfermé. Millière membre du club de Blanqui, c'est ce qu'affirme Suzanne Wassermann dans une note de bas de page le concernant⁶⁵. Maurice Dommanget, dans une étude consacrée à Blanqui, affirme également que Millière était membre de la Société Républicaine Central en 1848⁶⁶.

On a dit plus haut que Blanqui et Barbès se haïssaient. C'est justement à l'occasion d'une polémique entre les deux révolutionnaires qu'on peut trouver la trace de Millière à une réunion du club blanquiste. On a également mentionné la farouche opposition de Blanqui au Gouvernement provisoire et à Lamartine, trop modérés selon lui. A l'inverse, Armand Barbès et son Club de la Révolution, fondé le 21 mars, soutiennent le gouvernement. Alors que ce dernier trouve l'opposition de Blanqui gênante, un brûlot paraît dans *La Revue rétrospective* le 31 mars. Des révélations y sont faites à propos des sociétés secrètes de 1839, dans lesquelles gravitaient Barbès et Blanqui, en vue de la préparation d'un complot contre le gouvernement de l'époque. Ce « document Taschereau », appelé ainsi du nom de son rédacteur, laisse entendre que Blanqui aurait pu donner des informations à la police, conduisant à l'arrestation de plusieurs révolutionnaires, dont Barbès. Le restant de sa vie, Blanqui continua à réfuter ces révélations, en criant à l'invention et à la calomnie. Dès la sortie du document Taschereau dans la presse, une commission d'enquête fut diligentée par le gouvernement, Blanqui refusa de s'y rendre. Le 3 avril, lors d'une réunion de la Société Républicaine Centrale, Millière prend la parole pour annoncer que Blanqui « a décliné toute espèce d'enquête et qu'il refusera de répondre à toute convocation⁶⁷ ». Cette unique preuve connue de nous de sa participation au club de

⁶⁴ VICTOR HUGO, *Souvenirs*, cité par MAURICE AGULHON in *1848 ou l'apprentissage de la république*, op. cit., p.55.

⁶⁵ SUZANNE WASSELANN, op. cit., p.20.

⁶⁶ MAURICE DOMMANGET, *Les idées politiques et sociales d'Auguste Blanqui*, 1957, p.206.

⁶⁷ JEAN-FRANÇOIS JEANJEAN, *Armand Barbès (1809-1870)*, tome I, Paris, 1909, p.170. Cité par SUZANNE WASSERMANN, op. cit, p.109.

Blanqui suffit à Suzanne Wassermann pour le qualifier « d'orateur » de la Société⁶⁸. Était-il un blanquiste convaincu ? A la lumière de son parcours après 1848, on peut en douter. Peut-être que le jeune provincial fraîchement arrivé à Paris s'est laissé entraîner par ses contacts noués au *Courrier Français*. Ou, plus simplement, a-t-il eu la curiosité d'assister aux réunions du club, qui fut l'un des tous premiers à s'être fondé et qui de surcroît était dirigé par l'un des révolutionnaires les plus importants de l'époque. Nous penchons pour cette dernière hypothèse. Sans forcément être acquis aux idées de l'Enfermé, Millière pu trouver à la Société Républicaine Centrale un certain esprit du radicalisme socialiste.

Il est certain que Millière n'était pas blanquiste. Au printemps 1848 on retrouve sa trace dans deux autres clubs, largement plus favorables au Gouvernement provisoire, et dans lesquels il fit montre d'une plus grande activité. Il fut membre du Club de la Révolution, dont on a déjà dit qu'il avait été fondé à la fin du mois de mars par Barbès, ainsi que de la Société Centrale Démocratique, fondée au mois de mai par le colonel Guinard, membre de la garde nationale parisienne. Ce dernier préside la Société Centrale Démocratique, dont le siège se trouve à l'état-major de la garde nationale, place du Carrousel. Dans sa profession de foi, reprise par Alphonse Lucas dans *Les Clubs et les clubistes*, le club s'engage à soutenir l'œuvre révolutionnaire et à conseiller et renseigner le gouvernement républicain. Désireux de réunir tous les démocrates français, le club attire de grands noms : Schœlcher, Arago, Pyat ou encore Louis Blanc. Alphonse Lucas mentionne Millière comme étant « un orateur ordinaire de ce club⁶⁹ ». C'est là le seul renseignement que nous avons ; Millière n'apparaît par exemple pas dans la liste des signataires de la profession de foi. Nous disposons en revanche de bien plus d'informations à propos de sa participation au Club de la Révolution.

Armand Barbès est un révolutionnaire romantique. Sa pensée est mêlée de croyances politiques, philosophiques et religieuses. Il croit fermement en Dieu. Contrairement à Blanqui qui souhaite à tout prix l'insurrection, Barbès préfère désormais un changement de société non violent. La fondation du Club intervient après une grande manifestation populaire parisienne, le 17 mars. Plus ou moins dirigée par les clubs déjà existant, elle montre que le Peuple sait s'organiser pour exercer une pression sur le fragile pouvoir exécutif⁷⁰. Le 17 mars au soir, Barbès réunit ses soutiens. La création du club est

⁶⁸ SUZANNE WASSERMANN, *op. cit.*, p.66.

⁶⁹ ALPHONSE LUCAS, *op. cit.*, p.88.

⁷⁰ SUZANNE WASSERMANN, *op. cit.*, p.78.

décidée, et doit répondre à un triple objectif. Il s'agit d'abord de réunir les « républicains de la veille », c'est-à-dire ceux qui étaient républicains de longue date, en opposition aux opportunistes « républicains du lendemain », qui ont rallié la Deuxième République après la Révolution et qui sont suspectés de réaction. La création du Club de la Révolution doit parvenir à cet objectif en favorisant le rapprochement, voire l'unification, des clubs déjà existants. Ainsi, on souhaite mieux encadrer la foule qui avait su montrer sa puissance et sa détermination lors de la manifestation du 17 mars. Ensuite, il s'agit pour Barbès de contrer l'influence de Blanqui. Enfin, il s'agit pour le parti républicain de se préparer au mieux en vue des élections du 23 avril qui doivent désigner une Assemblée constituante.

La première séance du Club de la Révolution se tient le 21 mars. On y décide de soutenir le gouvernement. Ce n'est pas un soutien aveugle, mais on juge que c'est le devoir des républicains de soutenir ceux que l'insurrection a porté au pouvoir⁷¹. Suzanne Wassermann indique qui composait le club de Barbès. Parmi les membres de premier plan, on retrouve Martin Bernard, commissaire du Gouvernement, Etienne Arago, Charles Delescluze, commissaire et représentant de l'exécutif dans le département du Nord, Greppo, ou encore des théoriciens de premier ordre, tels Proudhon ou Pierre Leroux, le philosophe inventeur du terme « socialisme ». Wassermann indique également des « personnalités de second plan » : Cahaigne, Langlois... et Millière, un « avocat, sorti du peuple »⁷². Notons dès maintenant que Millière devait relativement bien être inséré dans les réseaux socialistes et républicains de Paris. En effet, afin d'être admis dans le Club de la Révolution, il fallait être présenté par deux de ses membres, et être ensuite admis lors d'un vote à l'unanimité⁷³.

Le Club de la Révolution commence ses activités par une tentative d'unifier les clubs parisiens. Dès le 26 avril il est au cœur d'une réunion où 71 clubs décident de se fédérer dans un « club des clubs », qui est subventionné par Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, et peut ainsi envoyer des commissaires dans les 86 départements français. Comme nous le disions plus haut, le soutien de Barbès au gouvernement n'est pas aveugle. Aussi, le Club de la Révolution, tout comme le club de Blanqui, s'oppose à l'impôt « des quarante-cinq centimes », décrété le 16 mars : les républicains ont peur que les campagnes s'opposent à la Deuxième République, et par extension à l'idée républicaine même.

⁷¹ SUZANNE WASSERMANN, *ibid.*

⁷² *Ibid.*, p.20.

⁷³ *Ibid.*, p. 33

Pourtant, les efforts des clubs se conclurent par un échec. Au mois d'avril, c'est la réaction qui pointe à l'horizon. Les élections qui se tiennent le 23 avril donnent une majorité conservatrice à l'Assemblée. Les clubs avaient tenté de repousser l'échéance électorale : ils avaient conscience de la faiblesse du sentiment républicain, en particulier en province. Ils obtinrent le report du scrutin du 9 au 23 avril. C'était évidemment insuffisant pour convaincre le peuple, qui se tourne largement vers les conservateurs et les monarchistes. Les éléments radicaux, tels Blanqui, Raspail ou l'utopiste Cabet ne sont pas élus. Barbès est envoyé à la députation, non pas par Paris, mais par sa terre natale de l'Aude. A Paris, seuls six élus sont clubistes, dont les membres du Gouvernement provisoire Louis Blanc, Ledru-Rollin, Albert et Flocon.

La fin du printemps 1848 marque l'échec de l'expérience révolutionnaire, et la fin définitive de tout espoir de voir naître une République sociale. Le 2 mai, le Club de la Révolution vote – très symboliquement – une motion pour proposer au gouvernement de conserver dictatorialement le pouvoir, le temps de juger si l'Assemblée récemment élue est réellement animée du sentiment républicain. Le 15 mai se tient une grande manifestation populaire dans les rues de Paris. Barbès n'y est pas favorable, et pourtant il y participe. Porté par la foule jusqu'à l'Hôtel de Ville, avant de participer à l'invasion de l'Assemblée nationale, il propose avec Albert un nouveau gouvernement, comprenant en plus d'eux Ledru-Rollin, Louis Blanc ou encore Raspail. Barbès et Albert sont rapidement arrêtés et emprisonnés.

A la suite de la journée du 15 mai, le Club de la Révolution est suspendu. Toutefois, comme il n'avait pas officiellement apporté son soutien à la manifestation, il est autorisé à se réunir à nouveau le 25 mai. Compte tenu des circonstances, il faut élire un nouveau bureau. Pour suivre les réunions et le contenu des débats les animant à partir du mois de mai, nous disposons d'une nouvelle source. En effet, paraît le 28 mai le premier numéro d'un journal nommé *Le Travail*, sous-titré le « Véritable organe des intérêts populaires ». Il ne faut pas le confondre avec une autre feuille du même titre, créée au lendemain du 24-Février. *Le Travail* est, à ses débuts, l'organe officieux du Club de la Révolution. Ce n'est que le 11 juin que le sous-titre est enrichi de l'annonce « ... donnant en entier le Compte-Rendu des Travaux et des Séances du Club de la Révolution ». Donc le 25 mai se tient l'élection d'un nouveau bureau. Barbès y est

symboliquement réélu président, tout comme Raisant qui est réélu vice-président, malgré sa détention⁷⁴. Les citoyens Lamieussens, Schilman et Ballard sont élus vice-présidents. Dambel, Dangelier, Fritz et Millier sont désignés secrétaires⁷⁵. « Millier », c'est Millière, sans aucun doute. Il est désigné sous ce patronyme mal orthographié jusqu'au cinquième numéro du journal. Après ce renouvellement forcé de sa direction, le Club de la Révolution continue tant bien que mal ses activités, dans un contexte où la liberté des clubs est mise à mal. Déjà le 18 mai une proposition de loi avait été déposée pour interdire aux clubs le droit de se réunir. Toutefois, l'Assemblée n'avait pas osé remettre en cause aussi rapidement cette liberté nouvellement acquise après avoir été si longtemps et si ardemment réclamée. De plus, après le 15 mai, le pouvoir interdit aux clubs de se réunir dans des bâtiments publics, forçant le Club de la Révolution à déménager sans cesse. Néanmoins, le club continua ses activités. Bien qu'affaibli par les arrestations de leurs fondateurs, il n'en demeurait pas moins la principale société socialiste-radical, depuis la disparition du club de Blanqui.

Grâce au *Travail* et à ses comptes rendus parfois succincts (le journal ne comporte que deux pages, soit une feuille recto-verso, sur trois colonnes), on peut suivre les débats du club, et les prises de position de Millière. Souvent, c'est lui qui donne lecture des comptes rendus des précédentes réunions. Il apparaît comme étant membre d'une commission d'affiliation⁷⁶, chargée de tenter d'unifier différents clubs autour de celui de Barbès. En effet, la question de l'union de la gauche républicaine se pose à nouveau à la fin du mois de mai. Des élections législatives complémentaires doivent se tenir dans le département de la Seine, c'est-à-dire à Paris et dans sa banlieue, à la suite de l'annulation d'une élection d'un député et de quelques démissions de représentants ayant choisi de représenter un département provincial plutôt que la capitale. Aussi, lors de la réunion du 28 mai, on discute de la possibilité de s'allier avec les hommes du journal *Le National* contre la « réaction ». *Le National* représentait en 1848 la frange libérale des républicains ; on l'oppose fréquemment au journal *La Réforme*, plus socialisant. Lors de cette réunion, Langlois juge la fusion non nécessaire, ayant échoué à trouver un terrain d'entente avec le *National*. Mais l'assemblée réunie ce jour pense le contraire : pour

⁷⁴ SUZANNE WASSERMANN, *op. cit.*, p.193.

⁷⁵ *Le Travail*, numéro du 28 mai 1848.

⁷⁶ *Le Travail*, numéro du 4 au 6 juin 1848. Millière est nommé membre de cette commission d'affiliation (différente de la commission de fusion), en compagnie des citoyens Biron, Maillard, Longepied, Ruban et Ballard.

sauver la République, il faut que les démocrates de toutes nuances s'allient. On rapporte que Barbès est de cet avis. C'est à Millière qu'on doit une opinion contradictoire. Il conteste l'idée d'unifier des éléments hétérogènes : les journaux s'allient s'ils le veulent avec d'autres journaux, les clubs avec d'autres clubs⁷⁷. Lors de la séance du 5 juin, Millière propose que Baudin, le député, soit admis au sein du club par acclamation ; le 9 juin il propose l'affiliation du Club Révolutionnaire de la Nouvelle-Orléans. Mis à part son rôle dans la commission d'affiliation, Millière apparaît être un orateur régulier du club, en intervenant à presque toutes les réunions. Dans un contexte où l'Assemblée conservatrice attaque continuellement les avancées révolutionnaires, il s'affirme comme l'un des défenseurs les plus acharnés des libertés fondamentales. Le 7 juin, une loi contre les attroupements est adoptée à la Chambre, en interdisant qu'un membre d'un groupe ne porte une arme. Cette attaque contre le droit de réunion est débattue au Club de la Révolution ; un modéré comme Duchy propose de lancer une pétition reconnaissant que le droit de réunion, s'il ne peut être interdit, doit toutefois être réglementé. Millière s'élève contre cette considération : si on reconnaît une quelconque limitation au droit de réunion, alors « il n'est pas d'entrave que l'on n'apportera à l'exercice de ce droit et on finira par l'escamoter⁷⁸ ». D'ailleurs, c'est Millière qui lit à l'assemblée réunie le 13 juin la protestation du club contre la loi du 7 juin. Les débats sur cette protestation donnent un premier éclairage sur la philosophie politique qui anime le jeune Millière. Longepied critique une expression présente dans la protestation : il n'aime pas que l'on désigne les députés comme étant des « serviteurs du peuple ». Millière lui répond qu'il n'y a rien là d'offensant et que les représentants du peuple, tels des soldats, servent la patrie. Baudin est lui aussi favorable à plus de modération dans les mots choisis. Si on ne connaît pas la teneur du texte original préparé par le bureau et lu par Millière en début de séance, il semble que ce dernier ait été mis en minorité : l'expression « serviteur du peuple », qu'on retrouvera à plusieurs reprises dans les textes postérieurs de Millière, n'apparaît pas dans la protestation finalement votée par le club. Adressée aux « citoyens représentants » et aux « citoyens mandataire du peuple », elle dénonce un abus de pouvoir contre un droit fondamental⁷⁹.

⁷⁷ *Le Travail*, numéro du 30 mai 1848.

⁷⁸ *Le Travail*, numéro du 13 au 15 juin. Également cité in SUZANNE WASSERMAN, *op. cit.*, p.211.

⁷⁹ *Le Travail*, numéro du 14 au 16 juin.

C'est la dernière apparition de Millière dans les comptes rendus donnés par *Le Travail*, qui s'interrompt à la fin du mois de juin. La tentative d'insurrection ouvrière des 23, 24, 25 et 26 juin est réprimée par une violence extrême, les morts se comptent par milliers, les arrestations par dizaines de milliers. C'est dans le sang que sont écrasés les derniers espoirs d'une République socialiste née quelques mois plus tôt. Tous les clubs sont fermés. Un décret du 28 juillet modifie drastiquement les conditions d'existence des réunions publiques. Pour survivre, le Club de la Révolution se mue en une réunion électorale, où viennent assister uniquement des personnages très secondaires, parmi ceux qui avaient réussi à échapper à la répression. Nous ne savons pas si Millière étaient de ceux-là. Le « club » ne dispose plus de bureau et de personnel permanent. Son audience, comme celle des autres sociétés du même type, est quasi nulle⁸⁰. Suzanne Wassermann parvient toutefois à trouver trace du club en septembre 1848, rebaptisé « Club Saint Jean » : il est dirigé par Longepied, Cormille et Charles Delescluze. Au mois de novembre, en vue de la préparation de l'élection présidentielle de décembre, le club se mue à nouveau en réunion électorale, pour supporter les candidatures de Ledru-Rollin et de Raspail. Millière y participe, déclarant vouloir soutenir le candidat qui serait le plus à même de provoquer l'abolition de la présidence de la République⁸¹. Cette aversion pour un pouvoir personnel, on la retrouvera à plusieurs reprises dans les textes structurant la pensée politique de Millière, sur laquelle nous reviendrons longuement plus bas.

Après l'élection présidentielle qui a porté Louis-Napoléon Bonaparte à la tête de l'État, il semble que le Club de la Révolution ait tenté de se reconstituer. Gêné par la police, handicapé par la difficulté à trouver des salles où se réunir – les propriétaires n'osant en louer une à des socialistes –, le club disparaît définitivement à la fin du mois de janvier 1849. Entre décembre et janvier, Millière y serait apparu deux fois. Le 19 décembre, lors d'un débat portant sur les banques et le crédit, il déclare que « seule l'association intégrale supprimerait la concurrence, établirait la fraternité, l'égalité, et partant la liberté ». Le 9 janvier 1849, lors de discussions sur la politique extérieure, il soutient qu'il ne faut pas encore abolir les frontières et désarmer l'État, pas tant que des royautés voisines menacent de combattre « les principes émancipateurs de la République⁸² ».

⁸⁰ SUZANNE WASSERMANN, *op cit*, p.221.

⁸¹ *Ibid*, p.225.

⁸² *Ibid*, p.230.

b) *Millière à Clermont-Ferrand*

(1) L'Éclaireur républicain

La vie de Millière est ardue à retracer. On ignore les raisons exactes et les circonstances de sa venue à Paris ; on connaît en revanche les raisons qui l'ont poussé à en partir. Si nous n'avons pas pu étudier sa production journalistique dans les journaux de Lamennais, il semble qu'elle fut d'une qualité suffisante pour qu'un socialiste clermontois le remarque et lui demande de venir dans le Puy-de-Dôme diriger la rédaction d'un journal avancé.

Le Puy-de-Dôme était alors un département plutôt calme, rural et peu marqué par l'industrie. Sa population comptait peu d'ouvriers, si ce n'est dans la région de Thiers. Pour le reste, on compte des paysans et des petits propriétaires. Le département avait toutefois connu des révoltes antifiscales violentes à la fin de l'été 1841, un an après une grande manifestation républicaine lors du banquet de Montaudoux. La Révolution de 1848 et la liberté de la presse qui l'accompagne furent accueillies avec soulagement par les républicains puydômois, qui purent se servir de la presse pour tenter de convertir à la République les populations rurales restées jusque-là loin de leur influence⁸³. En 1848, deux journaux animèrent le camp républicain : *L'Auvergne démocratique* du fouriériste Laverdant – bien que rallié au camp conservateur par électoralisme – et *Le Peuple* de l'avocat Doniol. Cette feuille rassembla un temps les républicains modérés et les socialistes, comme l'avocat Joseph Vimal-Lajarrige – qui fut, le temps de quelques mois, maire de Clermont-Ferrand. Après les journées de Juin, *Le Peuple* devint plus conservateur et refuse que les républicains avancés participent au journal⁸⁴.

Après l'élection de Bonaparte à la présidence de la République, à laquelle les campagnes du département avaient largement participé, Joseph Vimal-Lajarrige se décida à créer *L'Éclaireur républicain* afin d'éduquer politiquement les masses campagnardes. Avec comme gérant le peintre en bâtiment Goglet, il déposa en préfecture la déclaration et le cautionnement le 2 mars 1849.

⁸³ PHILIPPE BERNARD, « La Presse républicaine dans le département du Puy-de-Dôme pendant la Seconde République, in *Revue d'Auvergne*, 1967, p.107-124.

⁸⁴ *Ibid*, p.112.

Souhaitant un journal clair et facile d'accès pour des populations peu éduquées, il fit appel à Jean-Baptiste Millière pour diriger l'*Éclaireur*, qui paraît chaque vendredi. Comment l'avocat clermontois a fait la connaissance de l'avocat bourguignon reste un mystère. Le premier numéro de l'*Éclaireur républicain* parut le 3 mars. Il s'ouvre par cet encart : « Au moment où nos lecteurs recevront l'*Éclaireur*, son rédacteur en chef aura quitté Paris, pour se rendre auprès de nous. Néanmoins, ayant pris vis-à-vis de nos amis politiques l'engagement de faire paraître notre journal, le 1^{er} mars, nous n'avons pas voulu en suspendre la publication. Le premier numéro peut être regardé comme spécimen ou prospectus ». C'est donc Vimal – qui signe « V. L. » – qui rédige l'article ouvrant le premier numéro. On peut le lire comme une profession de foi, un programme journalistique : l'*Éclaireur républicain* est un journal destiné à l'éducation politique, républicaine et socialisante, des classes les plus défavorisées des campagnes auvergnates. On trouve même quelques accents religieux dans son texte – ce qui n'a rien d'étonnant pour un socialiste de la Seconde République, même si Vimal se méfie de la religion⁸⁵ : « Pour l'*Éclaireur* et ses fondateurs, le journalisme est un apostolat, notre œuvre est une œuvre de dévouement aux classes pauvres et déshéritées ». Il faut apprendre au peuple à se servir des libertés et des droits apportés par la Révolution de 1848, et en particulier du premier d'entre eux : le suffrage universel : « La Révolution de Février a mis en ses mains [*celles du peuple*] une arme invincible, s'il sait s'en servir, l'arme du suffrage universel dont nous venons lui enseigner l'usage ». Conscient que la République a encore un long chemin à parcourir avant d'être intériorisée et acceptée par les ruraux – excédés notamment par la pression fiscale induite par l'impôt dit des « quarante-cinq centimes » –, Vimal veut « enseigner au Peuple ce que c'est que la République démocratique ». Il enchaîne : « nous venons lui apprendre à l'aimer pour le bien qu'elle peut faire, en attendant qu'il l'aime pour celui qu'elle aura réalisé⁸⁶ ». Dans la suite du numéro, on trouve entre autre une lettre de Jean Blaise, cultivateur républicain célébrant le nouveau régime, mais également un article critiquant le préfet du département, le marquis de Crèvecoeur, conservateur prompt à limiter toute manifestation républicaine.

Arrivé à Clermont, Millière signe à partir du deuxième numéro les premiers articles de chaque parution, sur un ton d'éditorial. Il imprime au journal un ton résolument socialiste – bien que le terme « socialisme » n'apparaisse que très rarement – et radical, montrant

⁸⁵ *Ibid*, p.118.

⁸⁶ Toutes les citations sont extraites de l'*Éclaireur républicain*, numéro du 3 mars 1849.

d'importantes différences idéologique avec Vimal, notamment sur le plan de la pensée religieuse⁸⁷. Nous nous pencherons plus en détail sur la pensée politique, philosophique et religieuse de Millière plus bas dans notre développement. Pour autant il est intéressant de noter tout de suite à quel point la référence au Christ et aux Évangiles structure son argumentaire républicain et socialiste. Millière ouvre son premier article sur sa conception de ce qui doit diriger la vie humaine : le progrès. En effet, « le progrès est la loi de l'humanité comme de l'individu. Des limbes confuses de l'enfance, l'humanité s'élève lentement et graduellement, mais d'une manière incessante, vers le but que Dieu lui a assigné, et qu'il révèle à chaque homme par tous les besoins de sa nature : vers le bonheur⁸⁸ ». La République doit être un moyen, et pas une fin ; un moyen d'atteindre ce bonheur. La République est née des révolutions, qui sont des « remèdes extrêmes, rendus nécessaire par l'excès du mal », c'est-à-dire des régimes monarchiques niant les libertés essentielles dont le peuple a besoin pour s'élever et atteindre le bonheur. Millière montre ici un visage moins radical que certains ont voulu lui apposer : la notice du « Maitron » qui lui est consacrée le présente comme « combattant l'esprit de modération ». On voit pourtant ici que comme beaucoup de quarante-huitard, et contrairement à un Blanqui, il ne cherche pas à promouvoir l'insurrection et la révolution en permanence. La République n'est qu'un moyen, mais un moyen essentiel : elle seule permet de reconnaître en fait et en droit les principes élémentaires de toute société cherchant le bonheur : Liberté, Égalité, Fraternité. Ce dernier principe est érigé comme fondamental : « enfants du même Dieu, tous les hommes sont frères. Pour nous, disciples du Christ, notre seul maître à tous, c'est là un axiome incontestable, un article de foi. Si tous les hommes sont frères, ils sont tous égaux en droits et en devoirs. [...]. Par conséquent aussi, ils sont tous libres » dans leur « exercice de leurs facultés ». L'objectif du rédacteur en chef de l'*Éclairneur* est ainsi d'obtenir en fait l'égalité reconnue en droit, et la presse démocrate, vue comme un « sacerdoce », doit aider à la réalisation de cette cause « sainte ». La religiosité de Millière est omniprésente, mais elle n'a rien d'étonnante pour quelqu'un ayant fréquenté Lamennais et les révolutionnaires parisiens⁸⁹.

Ces articles sont également pour lui un moyen d'attaquer les modérés, les anciens soutiens de Louis-Philippe comme les républicains qu'il juge trop accommodants avec le régime. En 1849 le gouvernement est conservateur : ses vrais opposants sont les républicains

⁸⁷ PHILIPPE BERNARD, *op. cit.*, p.117.

⁸⁸ *L'Éclairneur républicain*, numéro du 9 mars 1849.

⁸⁹ MAURICE AGULHON, *op cit.*, p.23.

héritiers de la Montagne, pas les tièdes qui s'accrochent à une République imparfaite ou les « oisifs, habitués à consommer sans rien produire⁹⁰ ». On note au passage que l'utilisation du terme « oisifs » renvoie à l'influence saint-simonienne. Dans l'optique des élections générales de mai 1849, Millière accentue ses efforts pour éduquer son lectorat. Dans le quatrième numéro, il signe un article intitulé « De l'instruction publique ». Il veut faire prendre conscience aux ruraux du « grand acte de souveraineté qu'ils vont accomplir ». L'instruction est un thème important dans la pensée de Millière, qu'elle soit d'ordre purement intellectuelle ou professionnelle. Il demande à plusieurs reprises que l'école soit obligatoire et prise en charge par l'État gratuitement. En effet, « un homme sans éducation est comme un enfant incapable de penser (...), il ressemble plus à l'animal qu'à l'homme ». Dans le même article du quatrième numéro, il revient sur son expérience personnelle. Il confesse avoir acquis l'instruction, ce « bien précieux » par des « efforts inouïs », pas dans l'espoir de faire fortune mais « pour pouvoir le consacrer à la défense de nos droits communs ». Toujours pour convaincre les électeurs de se tourner vers d'authentiques républicains au mois de mai, il annonce que la République sera détruite si les électeurs se tournent vers « des richards, des aristocrates, des royalistes⁹¹ ». Dans le même article il se montre pédagogue en expliquant le rôle d'un représentant du peuple et les raisons qui font que dans un régime représentatif le peuple doit déléguer son pouvoir à des députés. Il rappelle que selon lui les élus ne sont que les mandataires du peuple et en aucun cas ses supérieurs, avec les mêmes arguments déployés lors des débats au Club de la Révolution. Toutefois, il choisit ici légitimer cette idée par la parole du Christ : les députés sont « aux yeux de la raison, (...), suivant les paroles de Jésus, les serviteurs du peuple ».

Porteur d'une vision radicale de la démocratie, l'*Éclaireur* est étroitement surveillé par les autorités du département. Le 30 mars, dans un encart en première page, un message prévient les lecteurs que des « ennemis de la République » cherchent à empêcher les campagnards de s'abonner au journal, et que la feuille est victime d'une campagne de diffamation, sans donner plus d'information. Et en effet, le sixième numéro du journal est saisi par la police : on ne connaît aujourd'hui que la version censurée du journal, où apparaît un espace blanc là où aurait dû se trouver l'article de Millière. Un encart indique que des exemplaires du journal ont été saisis au bureau de poste, à

⁹⁰ *L'Éclaireur républicain*, numéro du 15 mars 1849.

⁹¹ *L'Éclaireur républicain*, numéro du 30 mars 1849.

l'imprimerie et dans les bureaux du journal, sis au 35 rue Saint Esprit. Un procès-verbal daté du 6 avril confirme cette saisie et l'ouverture d'une instruction contre Goglet, le gérant du journal. L'article incriminé l'aurait été pour « avoir flétri la guillotine⁹² ». Les documents judiciaires que nous avons consultés⁹³ indiquent quant à eux que l'article attaquait le président Bonaparte qui, « au mépris de la constitution (...) relève la guillotine que la révolution de février avait abattue ; pour gouverner, il lui faut l'appui du bourreau ». L'article accuse également le président de s'en prendre aux libertés et d'exciter à la guerre civile. Aussi, Goglet est poursuivi pour attaque envers « les droits et l'autorité que le chef du pouvoir exécutif tient des décrets de l'assemblée nationale » et pour avoir « excité au mépris et à la haine du gouvernement de la République ». Ces accusations sont classiques lorsqu'il s'agit d'attaquer la presse d'opposition. Le lendemain de la saisie, soit le 7 avril, Goglet subit un interrogatoire : le juge d'instruction Philippe-Hugues Bayle lui demande s'il connaît l'auteur de l'article, signé par les initiales « J. B. M. ». Goglet répond qu'il ne connaît personne portant ces initiales. C'est donc bien Millière qui est l'auteur de cet article ; il avait peu à peu pris la précaution de ne plus signer par son nom complet. Il est intéressant de noter que sur la page de garde de ce dossier, portant la mention « Le Ministère public contre Goglet », les noms de Vimal et Millière apparaissent, mais ont été rayés, signe qu'ils auraient été eux aussi inquiétés si Goglet les avait tenus responsables de l'article incriminé. Goglet, lors d'un procès tenu à Riom le 27 août, est acquitté de l'accusation d'attaque contre l'autorité du chef du pouvoir exécutif mais est reconnu coupable de l'autre chef d'accusation. Il est condamné à 3 mois de prison et à 500 francs d'amende.

A partir de cette saisie, les articles ouvrant l'*Éclairneur* ne sont plus signés. Toutefois, le style et les thèmes abordés sont ceux de Millière. En signe d'opposition à la répression, le journal affirme que sa publicité a doublé, et qu'en vue des élections générales il paraîtra deux fois par semaine. Dès le 13 avril, le journal lance une souscription permanente en faveur de la presse démocratique permettant d'envoyer gratuitement dans les campagnes des exemplaires du journal. S'ensuit un appel à la liberté de la presse où Millière informe les raisons qui ont valu au numéro précédent d'être saisi, tout en rappelant à ses lecteurs qu'ils ont « la foi qui transporte les montagnes⁹⁴ ». La première liste de souscription qui paraît le 20 avril rapporte 173.50 francs, dont 25 donnés

⁹² *L'Éclairneur républicain*, numéro du 24 avril 1849

⁹³ Arch. Départ. du Puy-de-Dôme, U 10754.

⁹⁴ *L'Éclairneur républicain*, numéro du 13 avril 1849.

par Millière. Somme qui paraît importante : en comparaison, un médecin n'en donne que 5, et Giraud (un ancien maire et conseiller général) n'en donne que 10. En revanche, nulle trace de Vimal-Lajarrige dans les donateurs. Le journal multiplie les petits encarts où il dit apporter son soutien à la presse démocratique attaquée dans tout le pays. Les articles traitant de la politique nationale dénoncent en particulier la politique extérieure de Bonaparte, dans un contexte où les républicains de gauche dénoncent l'aide française apportée au pape. Dans ses articles, Millière attaque les royalistes, le haut clergé et les capitalistes dans l'optique des élections de mai. Il les présente comme voulant revenir à la féodalité. Face aux attaques qualifiant les républicains de « rouges », Millière se contente d'accepter l'injure, synonyme pour lui de républicanisme. Il ne se définit toujours pas comme socialiste. Ce n'est qu'après les élections – dont les résultats donnent au niveau national une large majorité aux conservateurs – que Millière signe des articles plus théoriques. Le 24 mai, il écrit le premier d'une série d'articles intitulés « Le socialisme ». Il explique ne pas avoir employé le mot avant pour ne pas effrayer les campagnes, tant ce mot avait été calomnié et sa signification véritable bafouée par ses opposants. Toutefois, il ajoute que « ce journal n'a cessé de faire du socialisme depuis qu'il existe ». Dans cet article d'éducation populaire, il revient sur l'historique du mot, inventé selon lui lorsque Barbès et ses amis crièrent « Vive la République démocratique et sociale » le 16 avril 1848. Il explique que les appellations de communistes et de socialistes ont mauvaise presse parce que les républicains du lendemain ne pouvaient s'attaquer aux véritables démocrates que de la sorte. En tout, son explication de ce qu'est le socialisme s'étend sur 5 articles, jusqu'au mois de juillet. Il s'excuse par avance auprès des travailleurs si les idées qu'il avance sont un peu délicates à comprendre⁹⁵. Il y explique que le socialisme n'est pas une secte, mais un ensemble disparate d'idées, « des principes admis par l'opinion publique, comme devant servir de base à des améliorations sociales réalisables dans un lieu et un temps donnés⁹⁶ ». Il lie aussi clairement l'idéal socialiste à l'idéal chrétien : « La doctrine évangélique est assurément la plus grande révélation de la pensée divine. L'Évangile renferme, selon nous, l'idéal le plus parfait ». La loi de l'humanité étant celle devant la conduire au Progrès, et cette loi étant dictée par Dieu, le vrai socialiste doit « rechercher les mesures transitoires les plus propres à faire marcher la société vers le but que Dieu lui a assigné ». On retrouve ici une conception

⁹⁵ *L'Éclairer républicain*, numéro du 1^{er} juin 1849.

⁹⁶ *Ibid.*

typiquement fouriériste, celle de la destinée providentielle qui est un code divin d'organisation sociale⁹⁷. Si Millière n'est pas membre de l'école fouriériste, préférant piocher dans différentes doctrines pour composer sa propre pensée, il en demeure très proche. Le 7 avril, à l'occasion d'un banquet phalanstérien, il déclare :

Quoique n'appartenant pas, à proprement parler, à l'école phalanstérienne, j'ai été heureux de me joindre à vous pour rendre hommage à l'un des plus grands génies que la terre ait produit. Je ne crois pas qu'un homme à lui seul puisse contenir la vérité intégrale ; aussi je ne m'attache exclusivement à aucune école, à aucune secte. Selon moi, le Christ seul a apporté au monde la vérité toute entière ; seul l'Évangile contient en substance la vérité absolue, l'idéal complet de nos destinées. Mais Fourier est à mes yeux, après le Christ, le plus grand révélateur de la pensée divine ; il est le commentateur de l'Évangile. C'est avec un profondément sentiment de vénération que nous devons célébrer le jour où Dieu l'a envoyé sur la terre, pour porter devant l'humanité égarée, le flambeau que Jésus est venu allumer il y a dix-huit siècles.⁹⁸

Dans ses articles sur le socialisme, Millière montre également son côté modéré. On ne saurait imposer à la société un changement dont elle ne veut pas, aussi il faut respecter les lois existantes et tout faire pour mettre en œuvre des lois transitoires, qu'il qualifie de « positives ». En attendant, il en appelle au légalisme de chacun. Les lois actuelles, même injustes et faisant dévier l'humanité vers son but, doivent être respectées : « Mon royaume n'est pas encore de ce monde, en attendant qu'il arrive, rendez à César ce qui est à César ». Notons que ce socialisme n'est que rarement justifié par une pitié envers le sort peu enviable que subissaient alors les ouvriers. Avant de se muer progressivement en un socialisme plus scientifique, la pensée sociale de Millière s'impose quasiment comme une révélation. Toutefois, la dénonciation des conditions de travail reste bien présente dans ses articles, notamment dans le dernier qu'il écrit dans le journal, le 15 juillet. Il y dénonce une organisation sociale barbare, divisée entre producteurs et consommateurs, autrement dit entre travailleurs et oisifs. Dénonçant Malthus, il milite pour faire reconnaître le droit au travail, car la profession d'un prolétaire est son unique propriété. Surtout, Millière développe ses idées sur l'éducation. Elle doit être gratuite. Pour lutter contre les disparités dans l'enseignement, c'est l'État qui doit s'en charger, et plus la famille ou les congrégations religieuses. Croyant que chaque enfant est doté de facultés données par Dieu et qui lui sont propres, un fils de paysan peut donc à fait devenir

⁹⁷ ASTRID LEGER, *Le fouriérisme en Puy-de-Dôme de la monarchie de Juillet au coup d'État du deux décembre 1851*, mémoire de maîtrise, Université Blaise-Pascal, 2004, p.282.

⁹⁸ Cité dans *L'Éclairer républicain*, numéro du 20 avril.

forgeron, et un fils d'industriel boulanger si telle est la volonté divine. Ainsi, tous les besoins de la société sont comblés, et chacun peut librement aspirer au bonheur.

(2) Le Prolétaire

La collaboration entre Millière et Vimal-Lajarrige ne fait pas long feu. Le fondateur du journal semble ne pas être en accord avec son rédacteur en chef, notamment sur la question religieuse. Lire dans son journal que le Christ était le premier des socialistes semble avoir effrayé Vimal, réticent face à l'idéalisme de Millière. Peut-être avait-il peur qu'un tel discours effrayât les lecteurs des campagnes⁹⁹, encore peu disposés à voter massivement pour les « rouges » dont Millière se réclamait avec fierté ? Quoi qu'il en soit, c'est par un bref encart en première page du numéro du 20 juillet 1849 qu'on apprend que « le citoyen Millière devient étranger à la rédaction de l'*Éclaireur républicain* ». Le départ du rédacteur en chef aurait porté un coup presque fatal au journal, si bien que le préfet et le procureur général auraient cru à sa disparition¹⁰⁰. Néanmoins, ce renvoi de l'*Éclaireur* ne signifie pas la fin de la carrière clermontoise du jeune avocat. La première trace du projet de fondation d'un nouveau journal est une réunion qui s'est tenue le 16 septembre 1849, à laquelle participèrent Millière, Antoine Maradeix, maire socialiste de Beaumont, ainsi que Ojardias de Thiers, Sauterre et Chabrillat de Clermont, ainsi que le capitaine Campagne de Pyronnin¹⁰¹. A la fin de l'année 1849, aidé par le docteur Lachamp de Thiers¹⁰² qui lui avance des fonds – ce dernier, un an après la disparition du journal, demande au préfet le remboursement de son avance de mille huit cents francs pour le cautionnement¹⁰³ – Millière fonde *Le Prolétaire*, sous-titré *Journal du paysan et de l'ouvrier*, dont la gérance est confié à Burthon, un ouvrier proudhonien de Clermont. Le changement de ton est net : au socialisme discret et non nommé du journal de Vimal succède un socialisme affiché et revendiqué clairement dès le début, teinté de religion et de mysticisme.

⁹⁹ PHILIPPE BERNARD, *op. cit.*, p.118.

¹⁰⁰ *Idem*, p.119.

¹⁰¹ Liste donnée par Millière dans *Le Prolétaire* du 20 décembre 1849, relatant une comparution devant le tribunal de police correctionnelle pour avoir assisté à cette réunion, considéré comme une réunion politique non autorisée.

¹⁰² *Idem*.

¹⁰³ Arch. Départ. du Puy-de-Dôme, T 371.

Le Prolétaire se présente sur trois colonnes, avec en frontispice la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Il est fort probable que Millière en ait été le seul et unique rédacteur au long des vingt numéros parus, à raison d'un tous les jeudis (bien qu'à l'origine il était prévu une publication bihebdomadaire¹⁰⁴). En plus d'un long article ouvrant chaque numéro, on retrouve des informations nationales et le compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, des nouvelles de l'étranger et des informations locales, consacrées aux agissements républicains, des nouvelles des tribunaux où l'on suit les procès des démocrates, mais également une sorte de feuilleton appelé « Veillées villageoises » où des personnages – dont un curé - habitant un petit village discutent de l'actualité ou de politique. On trouve aussi une revue de presse où le journal du fouriériste Victor Considerant, la *Démocratie pacifique*, est souvent en bonne place.

Pour mieux toucher les campagnes, le prix du journal est fixé à un niveau très bas : un numéro unique coûte 10 centimes. C'est le même prix que pour l'*Éclaireur républicain*. Toutefois, les formules d'abonnements sont plus avantageuses que celles du journal de Vimal-Lajarrige : cinq francs pour un an, trois francs pour six mois, et surtout un franc et cinquante centimes pour trois mois : l'*Éclaireur* n'autorisait pas des abonnements pour une si courte période. Burthon, le gérant, ne s'y trompe pas : « Le prix est si faible que ce n'est pas réellement une dépense. D'ailleurs, les citoyens des campagnes peuvent se réunir à plusieurs pour faire ensemble un seul abonnement¹⁰⁵ ». Le journal a du succès et inquiète immédiatement les autorités. Le premier numéro paraît le 6 décembre 1849 ; vingt jours plus tard le procureur-général de Sèze écrit déjà que « cette feuille, fondée sous les auspices et avec les secours des hommes les plus ardents du pays, est répandue avec une regrettable profusion dans les villages, et même dans les hameaux les plus reculés de nos campagnes. Fidèle au titre qu'elle s'est donnée, elle plaide, avec un grand espoir de suite, une cause qu'il ne lui est pas difficile de rendre populaire et trouve, dans tous les lieux où on l'adresse, un lecteur complaisant ou des auditeurs sympathiques¹⁰⁶ ». Dès le 22 décembre, le procureur de la République alerte le préfet : il demande des sanctions contre Millière, qui ne pourrait être propriétaire-gérant d'un journal tout en restant inscrit à l'ordre des avocats de Clermont-Ferrand. On apprend dans la même lettre qu'une demande a été envoyée au bâtonnier et que Millière proteste avec énergie contre

¹⁰⁴ *Le Prolétaire*, numéro du 20 décembre 1849.

¹⁰⁵ Lettre de Burthon à un républicain d'Ambert, citée in PHILIPPE BERNARD, « La Presse républicaine dans le département du Puy-de-Dôme pendant la Seconde République, in *Revue d'Auvergne*, 1967, p.119.

¹⁰⁶ *Idem*.

toute entrave juridique à ses activités¹⁰⁷. Une lettre du ministre de l'Intérieur du 7 mai 1850, soit quelques semaines après la disparition du journal, demande au préfet de saisir un tribunal car la constitution légale du *Prolétaire* a mal été faite¹⁰⁸. Ces intenses échanges entre les autorités à propos du journal de Millière montrent à quel point ce dernier dérangeait, en témoignent les nombreuses saisies que la publication eut à subir en seulement cinq mois d'existence.

Dans ses articles, Millière professe un socialisme radical, et profite de sa nouvelle liberté d'expression pour l'insérer et le justifier en le replaçant dans un contexte historique long où la Grande Révolution est un acmé et une référence constante, et la croyance en Dieu un moteur. Dans le premier numéro du *Prolétaire*, il regrette que la République ait déçu le peuple, et que ce dernier, par désespoir, rejette et blasphème Dieu. 1789 et 1830 ont trahi leurs idéaux en se muant en révolutions bourgeoises. Février 1848 fut une véritable victoire du prolétariat ; le peuple était devenu la seule classe légitime, réellement souveraine. Toutefois il doit faire face à un pouvoir tombé aux mains des blancs et des aristocrates. Pour assurer sa victoire, il se doit d'exercer pleinement sa souveraineté, ce qui nécessite un formidable travail d'éducation politique, auquel *Le Prolétaire* veut apporter son concours :

La création de ce journal est un des premiers pas faits par les travailleurs dans cette voie d'émancipation. Pour le fonder, un prolétaire, qui a voué son existence entière à la défense de la sainte cause du prolétariat, a fait appel à ses frères. Cet appel a été entendu. Parmi les travailleurs, les plus intelligents ont offert leur concours. Chacun a apporté son offrande ; laboureurs, vigneron, artisans, tous ont fourni leur obole, prélevée souvent sur le nécessaire ; et ainsi l'on est parvenu à réunir ce qui est indispensable non seulement pour faire les frais de la publication, mais encore pour verser au fisc la somme de dix-huit cents francs, sans laquelle nos gouvernants ne permettent pas au pauvre de faire entendre sa voix.

Ce journal est donc bien l'œuvre des prolétaires, c'est-à-dire des travailleurs, de ceux qui vivent du fruit de leurs labeurs ; il est fait par eux et pour eux, il est leur propriété, et voilà pourquoi il porte leur nom.

Il se montre encore plus explicite dans une lettre adressée au fouriériste Ernest Mancel, notaire à Blot-l'Église, le 21 décembre 1849 : « Nous voulons éclairer le peuple, l'instruire de ses droits et de ses devoirs et par une propagande incessante le mettre à même d'exercer sa souveraineté en pleine connaissance de cause. Il faut que le terrain soit préparé de telle manière que quand viendra l'époque des élections le parti républicain

¹⁰⁷ Arch. Départ. du Puy-de-Dôme, T 371.

¹⁰⁸ *Ibid.*

ne soit plus surpris à l'improviste, qu'il soit près à la lutte pour assurer le triomphe pacifique de la démocratie¹⁰⁹ ». Dans cette missive, Millière demande à Mancel de bien vouloir devenir correspondant du journal. Cette « mission de confiance » ne consiste pas à collaborer à la rédaction du journal, mais à recueillir des financements *via* des actions, inciter les campagnards à s'abonner, répandre des pétitions. Il s'agit en fait de représenter le journal hors de Clermont. Mancel accepte, en témoigne ce récépissé d'avril 1850 que Millière signe, reconnaissant que Mancel avait réuni la somme de vingt-cinq francs pour l'achat de cinq actions du journal. Cela permet également d'avoir une estimation des ressources du journal : on apprend par ce récépissé que 491 actions de cinq francs pièce avaient été vendues au 1^{er} avril 1850, soit quelques jours avant la parution du dernier numéro du *Prolétaire*. C'est donc au minimum avec 2455 francs que le journal a pu se publier, sans compter les revenus liés aux abonnements, assez nombreux pour un journal dont l'existence fut très brève : selon une liste établie par le commissariat de police de Riom, le *Prolétaire* compte 378 abonnés, qui se répartissent principalement entre le Puy-de-Dôme et l'Allier. Les rares exemplaires envoyés au-delà du Bourbonnais le sont à Paris, vers la trentaine de journaux républicains abonnés, parmi lesquels on compte *Le National*, *La Réforme*, *La Démocratie pacifique* ou bien encore *La feuille du village* de Pierre Joigneaux, modèle de la publication destinée à atteindre les campagnes¹¹⁰. En comparaison, une liste des abonnés à l'*Éclairer républicain* montre que le journal de Vimal ne compte plus, en 1850, que 54 abonnés¹¹¹.

Fort de cette audience, Millière déroule sa conception de la société au peuple, qui est « essentiellement socialiste¹¹² », voire socialiste sans savoir qu'il l'est. Les révolutions n'ont pas été faites par plaisir, mais pour améliorer la société, mieux répartir les pouvoirs, pour travailler dignement ; pour enfin exister en tant que société, ce qui ne pouvait être le cas sous un régime aristocratique. Le but du socialisme est le bien-être de tous, et Millière de répondre par avance aux critiques : « Et que l'on ne crie pas à l'utopie, à l'impossible. (...). Dire que la justice et la vérité sont des utopies irréalisables, ce serait dire que Dieu est injuste et menteur ; ce serait un blasphème¹¹³ ». Toujours dans l'optique d'éduquer le peuple sans l'assommer avec un langage technique et inconnu des campagnes – le cas

¹⁰⁹ Lettre de Millière à Mancel, Arch. Départ. du Puy-de-Dôme, T 374

¹¹⁰ PHILIPPE BERNARD, *op. cit.*, p.119

¹¹¹ Récépissé du *Prolétaire* et listes d'abonnés, Arch. Départ. du Puy-de-Dôme, T 373

¹¹² *Le Prolétaire*, numéro du 6 décembre 1849.

¹¹³ *Idem*.

échéant, Millière s'en excuse et explique les mots qu'il juge compliqués à comprendre – , le journaliste invente parfois des petites fictions sous la forme d'un dialogue. Dès le premier numéro il propose une « conversation entre un représentant et un représenté », où un humble paysan n'hésite pas à rappeler à un député hautain qu'il n'est que le serviteur du peuple, et de critiquer pêle-mêle l'intervention française en Italie, l'impôt des quarante-cinq centimes et de réclamer plus d'impôts pour les richards et de dire son mépris pour Bonaparte, dont il craint qu'il viole la constitution pour s'adjuger un second mandat, avec l'aide des préfets¹¹⁴. Toujours dans cet esprit didactique, on peut citer ce « catéchisme républicain » du 7 mars 1850 qui est un jeu de questions-réponses à propos des impôts injustes, car non proportionnels.

Millière se félicite constamment du succès de son journal et de l'audience importante qu'ont les idéaux socialistes dans les campagnes auvergnates. Y compris lorsqu'il consacre de longs articles, publiés sur plusieurs semaines, à des points précis – l'explication de la constitution de 1848 par exemple –, il n'a de cesse de célébrer les avancées du socialisme en Auvergne, de publier des lettres de soutiens et surtout de montrer son implication dans un « socialisme réel », comprendre une mise en application effective des doctrines. Dès le premier numéro, il voit dans la création de son journal « un symptôme non équivoque, un signe certain » de la « victoire définitive du prolétariat ». Dès le quatrième numéro, est publiée en première page une lettre, non signée, adressée depuis la commune du Donjon, dans l'Allier. Elle assure que « l'apparition du journal le *Prolétaire* est le fait le plus sérieux qui se soit produit en Auvergne depuis la révolution de Février ». Et d'ajouter que « le socialisme a désormais conquis son droit de cité parmi nous¹¹⁵ ». Les socialistes des campagnes sont souvent comparés par Millière aux premiers chrétiens, porteurs d'une Vérité mais pourchassés et martyrisés par les hommes du passés. Cette thématique faisant des chrétiens les premiers socialistes revient très souvent dans le *Prolétaire*, tout comme les hommages à Fourier, toujours considéré comme le premier révélateur depuis le Christ. Confiant dans le message qu'il porte et se mettant en devoir de le propager, Millière tente de s'immiscer dans la vie locale clermontoise. C'est ainsi que le 10 décembre il adresse une lettre, reproduite dans le journal, au maire de Clermont Jean-Baptiste Poncillon. Arguant que désormais chaque citoyen est « membre du souverain » et que « cette qualité confère des droits et impose des devoirs nombreux », il

¹¹⁴ *Le Prolétaire*, numéro du 13 décembre 1849.

¹¹⁵ *Le Prolétaire*, numéro du 27 décembre 1849.

demande l'autorisation de disposer d'une salle municipale afin de donner gratuitement et publiquement des cours de droit constitutionnel, « science la plus indispensable aujourd'hui ». Il tient à préciser que « [ses] opinions démocratiques bien connues » n'interféreront pas dans son enseignement et qu'il ne compte pas profiter de l'occasion pour transformer ce cours en un club politique. L'édile s'y oppose : il faudrait à Millière l'autorisation de l'Université. L'idée d'un enseignement généralisé du droit revient à plusieurs reprises, malgré d'autres lettres de refus de la part de la municipalité clermontoise. Millière veut que les prolétaires cesse de s'en remettre à « d'ambitieux bourgeois » ou à « d'aspirants députés », ciblant ici Lamartine, Garnier-Pagès ou encore Agénor Altaroche, représentant puydômois¹¹⁶. Fortement anticlérical, Millière insère dans le cinquième numéro une lettre adressée à l'évêque de Clermont pour lui proposer un débat. C'est dans ce même numéro – et pour l'unique fois – qu'est publié en feuilleton un extrait des *Paroles d'un croyant* de Lamennais, qui décrit une réunion à laquelle participent des membres du clergé, qui après avoir bu du sang maudissent le Christ pour avoir apporté la liberté sur terre. Inutile de préciser que la lettre de Millière ne trouvera pas de réponse positive, le jeune avocat expliquant que ce refus était dû au fait qu'il avait appelé l'évêque « citoyen ». Derrière ces propositions assez provocatrices, Millière tente réellement d'organiser le mouvement ouvrier clermontois. Dès le 20 décembre il propose la création d'une « organisation socialiste » des ouvriers tailleurs de la ville pour proposer aux habitants de tout le Massif central des vêtements à bas prix, « car telle est la puissance de l'association ». Cela permettrait de « sortir de l'état de dépendance et de misère » dans lequel se trouvent les tailleurs. C'est dans le *Prolétaire* du 7 mars 1850 qu'est annoncée la création effective de cette association fraternelle, dont le siège n'est pas un grand atelier comme le souhait Millière trois mois plus tôt, mais le domicile de ce dernier, au 24 rue de l'Hôtel-Dieu¹¹⁷. On peut sans doute voir ici le signe d'un patronage, montrant que Millière avait une influence certaine sur le mouvement socialiste du Puy-de-Dôme. Le premier article des statuts stipule : « Cette société a pour principe l'égalité ». Le 14 mars, *Le Prolétaire* publie un article paru dans la *Démocratie pacifique*, l'organe fouriériste de Victor Considerant, prophétisant que c'est ce type d'association sociétaire qui est l'avenir du socialisme et est « le dernier mot des révolutions ».

¹¹⁶ *Le Prolétaire*, numéro du 3 janvier 1850.

¹¹⁷ Aujourd'hui la rue Georges Clemenceau.

Le Prolétaire s'efforce continuellement d'informer son lectorat sur les procès, les ennuis causés par les autorités aux républicains. La défense de la liberté d'expression est un thème fréquent, et est d'autant plus importante que le journal est sans cesse inquiété par des décisions judiciaires : s'il n'a paru que durant dix-neuf semaines, il a été saisi quatre fois. Dès la parution des premiers numéros, le préfet Crèvecoeur et le procureur-général de Sèze s'étaient inquiétés de son succès dans les campagnes. Comme pour *l'Éclairer républicain*, les motifs de poursuite sont très classiques. La première saisie, au bureau de poste et à l'imprimerie, soit 881 exemplaires¹¹⁸, intervient après la parution du septième numéro et incrimine la « veillée villageoise », la petite fiction moralisatrice qui revient de temps à autre dans les pages du journal. Comme les articles ne sont pas signés, c'est le gérant Burthon qui est inquiété. Il est accusé d'attaque contre le droit de propriété et d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres : l'article en question dénonçait les impôts injustes qui touchent davantage les prolétaires que les propriétaires. Le huitième numéro est lui aussi saisi, tout comme le numéro quatorze et le numéro seize, pour les mêmes accusations. Toujours Millière conteste, non sans ironie, et critique la « ferveur républicaine » du procureur de la république de Riom M. Berr¹¹⁹, un « orthodoxe démocrate¹²⁰ ». Notons que les archives judiciaires auxquelles nous avons eu accès ne concernent que la première et la dernière saisies. Burthon est d'abord condamné, pour le septième numéro ; il est en revanche acquitté pour les accusations portant sur un article du seizième numéro¹²¹. Derrière chaque saisie, Millière souligne que cette répression ne fait que confirmer la peur que les autorités ont des progrès du socialisme dans les campagnes, dans lesquelles il aurait pu avoir l'appui de certains bureaux de poste qui auraient distribué sans les affranchir plusieurs centaines de numéros du *Prolétaire* et de *l'Éclairer républicain* : c'est ainsi que le 10 janvier 1850 l'inspecteur des postes du Puy-de-Dôme adresse un avertissement à Mme Bautier, directrice du bureau de Latour-d'Auvergne¹²², petite commune du massif du Sancy¹²³.

Le dernier numéro du *Prolétaire* paraît le jeudi 18 avril 1850, et avec lui s'achève la carrière clermontoise de Jean-Baptiste Millière. L'état des sources ne permet malheureusement pas de la développer avec plus de précisions, notamment en ce qui

¹¹⁸ Archiv. Depart. du Puy-de-Dôme, U 10759

¹¹⁹ S'il signe « Berr », son nom complet est Isaïe Berr de Turique.

¹²⁰ *Le Prolétaire*, numéro du 14 mars 1850.

¹²¹ Archiv. Depart. du Puy-de-Dôme, U 10759 et U 10760.

¹²² Aujourd'hui orthographié La Tour-d'Auvergne

¹²³ Archiv. Depart. du Puy-de-Dôme, P 130.

concerne ses relations avec les autres membres influents de la gauche de l'époque. Nous n'avons pu consulter que deux lettres adressées par Millière au fouriériste Ernest Mancel : une pour devenir correspondant de son journal, et une adressée le 28 décembre 1850, sans doute peu de temps avant que notre homme ne regagne Paris. Ses deux courtes expériences de journaliste lui auront permis de développer en partie sa pensée politique, teintée de religiosité. D'abord mise en sourdine, sans doute sur demande de Vimal-Lajarrige qui ne goûtait que très peu au radicalisme et au christianisme, sa pensée socialiste se complexifie en même temps que sa liberté d'expression devient totale lorsqu'il fonde et rédige seul *Le Prolétaire*. Proche des fouriéristes sans pour autant être membre de l'école phalanstérienne, il s'attache à prendre dans chaque école socialiste ce qu'il juge être le meilleur de sa pensée. Finalement, sa propre pensée est un syncrétisme démocratique¹²⁴, qui s'étoffe et dont il présente plus en détail les influences dans deux ouvrages publiés à Paris au cours de l'année 1851.

II. La pensée de Millière

On ne sait avec précision quand Millière quitta Clermont-Ferrand, sans doute à la fin de l'année 1850, mais pas avant le mois d'août, peut-être poursuivi pour excitation à la haine¹²⁵. Une fois revenu à Paris, on ignore également quelle fut son activité professionnelle et s'il continua à fréquenter les milieux républicains. Ce qui est sûr, c'est qu'il publia dans le courant de 1851 deux petits ouvrages, édités à la Librairie de la propagande démocratique et sociale européenne. Le premier s'intitule *Études révolutionnaires* : il achevé en août 1850 à Clermont-Ferrand, mais publié en 1851. Il s'en explique dans une note de bas de page à la fin du préambule : « Des obstacles de toutes sortes, et notamment les entraves apportées depuis quelques temps à l'exercice de l'imprimerie, ont retardé d'une année la publication de cet ouvrage ». Il présente dans ce livre sa philosophie politique, toute tournée vers la justification de la souveraineté du peuple. Une seconde partie était prévue, revenant sur l'histoire des révolutions françaises – on trouve son sommaire à la fin d'*Études révolutionnaires* –, mais on ignore si elle fut un jour composée ou éditée. La seconde production de Millière s'intitule *Constitution de*

¹²⁴ ASTRID LEGER, *op. cit.*, p.282.

¹²⁵ *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, notice « Millière Jean-Baptiste ».

la démocratie, ou le gouvernement direct du peuple par lui-même, et consiste en des propositions permettant l'application réelle et effective de la souveraineté populaire, ce que n'a pas su faire la Deuxième République. Cet ouvrage est publié en avril 1851.

A. *Pensée religieuse et philosophique*

Nous avons déjà eu largement l'occasion de le constater : la pensée politique de Millière se caractérise par un socialisme teinté de christianisme, et où les références aux enseignements du Christ sont à la fois le point de départ de sa pensée et ses justifications face à toute critique. *Études révolutionnaires* ne se contente pas de présenter plus en détail le socialisme de son auteur ; l'ouvrage permet en plus de comprendre quelles furent les influences de Millière. Cet ouvrage est, par sa taille et son contenu, le plus important qu'il ait écrit. Il y pose des constantes qu'on retrouvera toujours chez lui, des manières de raisonner et des expressions qui restent toujours les mêmes. Il veut y démontrer le bien-fondé de l'aspiration démocratique et républicaine apparue avec la révolution de 1848. Surtout, il veut annoncer un futur à advenir, si la révolution continue dans la bonne voie, vers une société d'égaux radicalement humaniste et démocratique. Son ouvrage ne s'annonce pas comme une histoire révolutionnaire ; il ne s'agit pas non plus « de discuter des théories abstraites¹²⁶ ». « Nous sommes dans une époque ambiguë qui tient à la fois du passé et de l'avenir, et qui n'a point de présent¹²⁷ » : conscient que la République a déçu et qu'elle connaît, au moment où paraît l'ouvrage, un tournant qui risque de l'amener vers un régime personnel, il veut initier le peuple à sa souveraineté et lui présenter les idées pouvant résoudre tous ses problèmes : « Il existe aujourd'hui, dans le domaine exploré de la science sociale, des doctrines suffisantes pour fournir à l'opinion publique, la solution de tous les problèmes actuellement posés¹²⁸ ». Ces doctrines, il ne les nomme que rarement, tout comme il ne cite que rarement les penseurs qui l'influencent. Quand il les cite, c'est souvent pour critiquer une partie de leurs idées, parfois assez légèrement, comme pour prouver à son lectorat son originalité. En effet, la pensée de Millière s'inscrit largement dans une tradition héritée de Rousseau et, plus proche de lui, on note les influences des penseurs qu'on qualifiera avec Marx et Engels d'utopistes : Saint-Simon,

¹²⁶ *Études révolutionnaires*, p.13.

¹²⁷ *Idem*, p.12.

¹²⁸ *Idem*, p.13.

Cabet, Fourier et Considerant, etc. ; mais également d'un philosophe comme Pierre Leroux ou d'un socialiste comme Louis Blanc.

a) *Le rapport à Dieu*

« Pourquoi tant de religiosité ? » se demandait Maurice Agulhon à propos de la pensée quarante-huitarde, répondant par la suite que le terrain perdu par l'Église depuis 1793 n'avait été ni reconquis par le culte romain, ni encore remplacé par la culture laïque de la fin du siècle¹²⁹, permettant ainsi une religion populaire où l'on plante des arbres de la liberté bénis par des prêtres et où le Christ est parfois vu comme le premier des prolétaires¹³⁰. Jean-Baptiste Millière n'y échappe pas. Croyant mais farouchement anticlérical – comme le rappellent certains passages de ses articles où les prêtres sont peints, avec les nobles et les monarchistes, comme des agents de la réaction –, il faut tout d'abord comprendre quel est son rapport à Dieu. Chez Millière, Dieu est tout. Toute sa pensée est justifiée par Dieu a priori, et vérifiée a posteriori par les Évangiles et l'expérience sociale. Voilà la définition qu'il en donne :

Dieu est tout ce qui est. Il n'est pas dans chaque chose, chaque chose est en lui ; c'est lui-même. Il n'est pas tout entier ici ou là, il ne se localise pas dans un objet déterminé, il est à la fois partout puisque tout est lui. La Matière est son corps, la Vie est son âme, l'Esprit son intelligence. Et cette trinité indivisible est infinie dans chacun de ces trois éléments. Dieu n'est pas un être hors de nous, il est tout, il contient tout ce qui existe. Nous sommes en lui, nous faisons partie de lui-même. Nous ne pourrions jamais voir Dieu face à face, parce que, pour le voir, il faudrait être hors de lui, et hors de lui il n'y a rien, c'est le néant. Il est infini, il n'a point de limites. On peut lui appliquer cette admirable définition que Pascal a donnée du monde : « C'est une sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence nulle part. » Mais si nous ne pouvons voir Dieu, nous pouvons l'étudier dans la nature, le connaître dans ses parties et comprendre ses lois immuables.¹³¹

Cette définition rapproche évidemment Millière du panthéisme. A cette métaphysique il associera très rapidement une morale humaniste. Comme Rousseau, s'il rejette la religion instituée, il conserve le christianisme comme une morale, base d'une religion naturelle. Tout comme le philosophe de Genève qui écrivait que « la majesté des Écritures [l']

¹²⁹ MAURICE AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, Points, 1992, p.23.

¹³⁰ QUENTIN DELUERMOSZ, *Le Crépuscule des révolutions, 1848 – 1871*, Paris, Seuil, p.25-26.

¹³¹ *Études révolutionnaires*, p.59.

étonne, la sainteté de l'Évangile parle à [s]on cœur¹³² », Millière se réfère au Nouveau Testament pour trouver des exemples et des justifications à son socialisme. Même s'il ne le cite pas dans sa définition de Dieu, il se rapproche ici d'un Pierre Leroux qui, dans son article *De Dieu ou de la vie considérée dans les êtres particuliers et dans l'Être universel*, organise son développement autour du discours de saint Paul à l'Aréopage : « C'est ainsi que saint Paul, dans son discours à l'Aréopage, après avoir dit : « Dieu n'est pas loin de nous ; c'est en lui que nous vivons, que nous nous mouvons, et que nous sommes », passe immédiatement de la métaphysique à la morale, quand il ajoute : « Nous vivons en lui, et à cause de cela nous sommes une seule famille, une seule race ; nous sommes sa famille, sa race ». La religion, la charité, la morale, découlent donc de cette métaphysique, qui nous unit en nous faisant vivre en Dieu¹³³ ». Établir d'entrée le panthéisme de Millière nous paraissait être un impératif pour saisir son raisonnement.

b) *L'origine des sociétés et le but de l'existence humaine*

Études révolutionnaires débute par un chapitre intitulé « De l'Origine des sociétés ». Il considère que « l'ordre social est l'état naturel de l'homme » et construit le début de son ouvrage un peu à la manière du *Contrat social*. Il dénonce l'erreur de croire que la famille est à la base des sociétés humaines. Du moins, il ne nie pas qu'elle en soit l'origine historique, mais qu'elle en soit la base philosophique. En effet, les sociétés humaines qui se sont constituées sur le modèle de la famille ont dérivé en monarchies despotiques¹³⁴. Aussi, pour Millière, l'ordre social n'est ni issu de la famille, ni issu d'une convention. C'est dans cette direction qu'il critique Rousseau, qui lui a mis en place la fiction du contrat social pour expliquer l'origine des sociétés humaines. Sa logique est la suivante : Dieu a créé l'humanité, selon son image. L'image de Dieu étant par définition parfaite, sa création – l'humanité – est par conséquent parfaite. Aussi, c'est dans son état de nature que l'homme est bon, et c'est à partir de cet état de nature que doivent se constituer les sociétés humaines. Il réfute donc le contrat social rousseauiste, dans sa conception : « S'il est quelque chose au monde de naturel, c'est assurément une association dont les conditions immuables sont ainsi déterminées nécessairement par la

¹³² JEAN-JACQUES ROUSSEAU, *Profession de foi du Vicaire savoyard*, Folio essais, p.123.

¹³³ PIERRE LEROUX, « De Dieu ou de la vie considérée dans les êtres particuliers et dans l'Être universel » *La Revue indépendante*, février 1842, p.25. Passage cité dans BRUNO VIARD, *Pierre Leroux. A la source perdue du socialisme français*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997, p.327.

¹³⁴ *Études révolutionnaires*, p.80.

nature même des choses. Un contrat dont les clauses sont écrites dans la nature n'est pas une convention civile, c'est une loi divine¹³⁵ ». En rejetant de la sorte le contrat social, il se place là encore dans le sillage intellectuel de Pierre Leroux : l'Humanité, fille de Dieu, est une. En suivant les lois divines, c'est-à-dire les lois naturelles, il n'y a plus besoin de contrat. A travers un contrat social, l'homme abdiquerait sa liberté naturelle – comprendre sa liberté accordée par Dieu –, et courrait ainsi à la monarchie. Ce serait une funeste erreur, comme tout ce qui s'éloigne de la divine nature des choses. Toutefois, il serait erroné d'affirmer que Millière rejette Rousseau : il ne fait ici que dénoncer une fiction ; pour le reste il s'accorde tout à fait avec celui qu'il appelle « l'immortel auteur du *Contrat social* » ou, encore plus éloquent, « le grand apôtre de la Révolution française¹³⁶ ». Sur la nécessité d'un gouvernement ou sur la souveraineté populaire, leurs avis concordent.

Aussi, l'homme n'a pour le moment jamais pu être heureux, car il a constamment vécu dans des sociétés qui ne suivaient pas l'organisation sociale voulue par Dieu. Or, Millière fait du bonheur le but premier de la vie de tout homme¹³⁷. Là encore, le bonheur est perçu comme une loi divine :

Les hommes tendent au bonheur comme la flamme tend à monter, la pierre à tomber, l'eau à couler. Le bonheur est l'étoile qui conduit l'humanité comme l'individu sur le chemin du progrès. Il est le principe et la fin de toute chose, l'alpha et l'oméga. C'est la loi de Dieu.¹³⁸

Sur cette question, Millière cherche à prouver coûte que coûte son originalité. A l'entendre, on serait tenté de croire que jamais avant un homme n'ait pu réfléchir sérieusement à la question et faire du bonheur le but de l'existence humaine. Il s'attaque durement aux philosophes : « il fallait, ô philosophes! étudier la nature en elle-même, et non telle que l'ont faite les tyrans. (...) C'était dire aux philosophes : Étudiez la nature. Plusieurs l'ont tenté. Mais la plupart d'entre eux n'ont vu la nature que défigurée par les vices des institutions humaines¹³⁹ ». Souhaitant prouver le caractère nouveau de sa pensée, Millière critique de manière assez légère Pierre Leroux (« un de nos célèbres contemporains ») qui aurait mal compris ce qu'est le bonheur : « un état qui serait tel que nous en désirassions la durée sans changement », ce qui pour Millière reviendrait à dire

¹³⁵ *Ibid.*, p.21.

¹³⁶ *Ibid.*, p.19 et 20.

¹³⁷ *Ibid.*, p.23.

¹³⁸ *Ibid.*, p.24.

¹³⁹ *Ibid.*, p.28 et 29.

que le bonheur c'est « le repos, l'inertie, la mort ». Pour lui, « le bonheur c'est au contraire le mouvement, c'est la vie¹⁴⁰ ». Leroux ne dit évidemment pas une telle chose : pour le philosophe socialiste, le bonheur n'est pas « un état non défini de sensations et de sentiments agréables, indépendamment d'une conception philosophique de notre nature et de notre destinée (...). Il ne s'agit plus réellement d'être heureux dans le sens vulgaire qu'on donne au mot *bonheur*, il s'agit de vivre conformément à notre nature d'hommes¹⁴¹ ». Millière fait ici du changement et du mouvement une des clés de sa philosophie et, on aura l'occasion de le voir plus bas, de sa philosophie de l'histoire ; là encore il se rapproche de Leroux. Mais comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, il a une tendance à vouloir se démarquer de ses contemporains en ne les citant que très peu, et le cas échéant souvent pour en faire une critique, parfois peu argumentée.

La cause des malheurs frappant les sociétés est donc leur organisation sociale non naturelle, qui prive les hommes du bonheur car elle les empêche d'exercer librement leurs facultés. Les hommes ont ainsi cherché à satisfaire leurs besoins, à chercher le bonheur en s'éloignant de la loi divine et en mettant en place des systèmes économiques injustes. La recherche de la pleine satisfaction a commencé par l'invention du troc, puis de la monnaie ; l'individualisme a triomphé, les intérêts sont devenus particuliers et concurrents entre eux ; les forts ont opprimé les faibles¹⁴². La solidarité naturelle n'était plus. Citant Rousseau, Millière clame que « les maux du peuple sont l'effet de la mauvaise constitution de la société », et se donne pour objectif d'exposer une bonne organisation sociale qui devrait selon lui être « la constante préoccupation des hommes qui s'occupent du bonheur général de l'humanité¹⁴³ ».

c) *L'organisation de la société. Fraternité, Égalité, Liberté.*

La trinité républicaine inversée : c'est ainsi que trois chapitres d'*Études révolutionnaires* portent le nom d'une des trois valeurs révolutionnaires, dans cet ordre. Ce renversement n'est évidemment pas innocent. Il est le fruit d'une contestation fondamentale par Millière. La devise a été officiellement adoptée par la Seconde République en 1848. En plaçant la fraternité en dernière position, elle porte un programme

¹⁴⁰ *Ibid.*, p.30.

¹⁴¹ PIERRE LEROUX, *De l'humanité*, tome I, Perrotin, 1845, p.93 et 94.

¹⁴² *Études révolutionnaires*, p.35.

¹⁴³ *Ibid.*, p.36.

qui ne convient pas à Millière. Selon son raisonnement, les hommes sont les fils de Dieu. En conséquence, l'humanité tout entière n'est qu'une immense fratrie. Aussi, « la fraternité est un fait primitif, indépendant de notre volonté¹⁴⁴ ». A l'inverse, placer la fraternité en dernière position de la devise revient à la considérer non pas comme un principe divin, mais comme un vulgaire synonyme de charité ou de bienveillance.

Or, si les hommes sont tous frères, ils se doivent d'être égaux, en droit comme en devoir, sans tenir compte du droit d'aînesse ou de la masculinité. On note dès à présent que Millière donnera toujours des droits aux femmes. Chaque individu doit concourir au bonheur social, à l'aménité générale en fonction de ses capacités, ou plutôt en fonction de ses facultés, pour reprendre les mots de Millière. Dieu a placé en chacun de ses enfants des facultés qui lui sont propres, et que chaque individu doit développer tout au long de sa vie. Un enfant, peu importe le milieu social duquel il est issu, devra devenir scientifique si ses facultés l'y poussent ; le fils d'un riche industriel devra devenir paysan si telle est la volonté divine. De fait, les malheurs des sociétés modernes viennent de la mauvaise distribution des métiers et de leur mauvaise adéquation avec ces facultés. « Entre les hommes il y a donc égalité de devoirs, proportionnelle aux facultés, et égalité de droits proportionnelle aux besoins¹⁴⁵ ». On retrouve ici un peu de l'influence saint-simonienne : « De chacun selon ses capacités ». Toutefois, la comparaison s'arrête ici, Saint-Simon continuant par : « A chacun selon ses œuvres¹⁴⁶ ». Millière réproouve cette idée : chacun doit recevoir de la société non pas en fonction de ce qu'il lui a donné, mais en fonction de ce qu'il a besoin. Celui qui sera doté de facultés lui permettant d'accomplir beaucoup ne doit pas être considéré comme supérieur à celui qui, parce que Dieu lui a donné des facultés peu « utiles », ne pourra contribuer que peu à la cause commune. Au contraire, « ces attributs ne confèrent point de droits, ils imposent des devoirs¹⁴⁷ ». En aucun cas un surplus de force et d'intelligence ne doit justifier une domination : ce serait alors recréer les injustices qui ont conduit au despotisme monarchique.

Enfin, la liberté ne se justifie que comme une conséquence de l'égalité, car l'égalité sans la liberté conduirait au despotisme. Chez Millière, la liberté est le droit pour chacun de développer ses facultés, qui, si elles ne sont pas mises en application et exercées, se perdent.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p.37.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p.42.

¹⁴⁶ *Doctrine de Saint-Simon. Exposition*, Bureau de l'Organisateur, 1830, p.11.

¹⁴⁷ *Études révolutionnaires*, p.43.

Comment arriver à une société où la liberté serait réelle ? Selon lui, c'est par un droit à l'éducation, afin de complètement développer corps, âme et esprit. Ainsi, chacun se trouve en mesure de découvrir quelles sont ses facultés, et peut se former en conséquence. Au XIXe siècle, « tel qu'il est actuellement organisé, le travail se fait dans des conditions qui mettent l'homme dans l'impossibilité d'y trouver la satisfaction qu'il doit en attendre¹⁴⁸ ». Non seulement le travail ne se fait pas en adéquation avec les facultés, mais les ateliers sont insalubres, les cadences infernales. Aussi, « il faut enfin réhabiliter le travail, car il est saint entre toutes choses¹⁴⁹ » : les ateliers devront être aérés et agréables, les séances de travail de courte durée. Ainsi, « le travail, devenu attrayant, sera la source de nos plus vives jouissances¹⁵⁰ ». Il est rare que Millière parte de la souffrance ouvrière pour justifier ses positions socialistes. Loin d'être basé sur une commisération sur le sort des travailleurs, sa pensée se veut presque scientifique, découlant d'un système philosophique. Il voit dans l'attraction le remède parfait pour régler le problème du travail. Il la rapproche de la loi sériaire de Fourier, qui est une influence directe de l'idée de facultés. Toutefois, il dit bien clairement qu'il rejette l'idée fouriériste du mode de répartition proportionnellement à l'effort fourni¹⁵¹. Le but d'une telle organisation de la société et du travail est de mettre fin à l'individualisme et au salariat, évoqué comme la dernière forme de l'esclavage. Millière, qui supporte également l'association ouvrière, comme on a pu le voir par son patronage des tailleurs clermontois, se rapproche ainsi d'un autre penseur contemporain, Philippe-Joseph-Benjamin Buchez¹⁵², un des théoriciens du socialisme chrétien et ancien élève de Saint-Simon.

d) *La souveraineté du peuple*

Ainsi établi le règne de la liberté et de l'égalité, Millière en déduit l'irréfutabilité de la souveraineté populaire. En effet, si l'humanité est une fratrie, nul ne peut s'attribuer ou confisquer cette souveraineté. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, Millière accepte, suivant Rousseau, la nécessité d'un gouvernement. Pour choisir les individus qui seront chargés de conduire les destinées d'une nation, il faut alors se tourner vers ceux

¹⁴⁸ *Ibid.*, p.67.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p.68.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p.69.

¹⁵¹ *Ibid.*, p.71.

¹⁵² ARMAND CUVILLIER, *P.-J.-B. Buchez et les origines du socialisme chrétien*, PUF, 1948, p.42.

dont les facultés les prédestinent à gouverner. Ceux-ci ne recevront aucune faveur, aucune récompense. Leurs fonctions de gouvernants ou d'administrateurs leur donnent des charges, et ne leur imposent que des devoirs. « Tous sont les serviteurs du peuple, ses commis¹⁵³ ». Et Millière de renvoyer son lecteur à saint Matthieu (XX): « Vous savez que les chefs des nations exercent sur elles leur domination, et que les grands exercent sur elles leur pouvoir. Il n'en est pas de même parmi vous ; mais celui qui parmi vous veut devenir grand sera votre serviteur, et celui qui parmi vous veut être le premier sera votre esclave (...) ». Comment choisir ces serviteurs du peuple ? Par le suffrage universel. Dieu étant seul souverain légitime, le peuple étant sa création, le peuple est par conséquent son ministre sur terre. Par le vote, le peuple saura choisir ce qui est bon pour lui, et fera connaître la voix de Dieu : la voix du peuple est la voix de Dieu. *Vox populi, vox Dei* : la locution est d'ailleurs inscrite sur la couverture d'*Études révolutionnaires*. C'est au peuple de choisir l'ensemble des fonctionnaires publics, car il doit y avoir autant de mandataires que de domaines à gouverner¹⁵⁴. On retrouve ici la volonté de Millière de ne pas accepter un pouvoir solitaire et centralisé ; déjà dans ses articles et dans ses prises de paroles au Club de la Révolution il disait la même chose. Un pouvoir solitaire, républicain ou monarchique, serait un viol de la souveraineté populaire : en effet, le peuple ne peut abdiquer ne serait-ce qu'une partie de sa souveraineté, car ce serait équivalent à un suicide.

e) *Philosophie de l'histoire et rôle des révolutions*

De tout temps, les lois naturelles, c'est-à-dire les lois divines, ont été bafouées et des régimes tyranniques usurpant la souveraineté ont été mis en place. Ce n'est qu'en réaction à cet injuste état des choses que des révolutions ont éclaté, révolutions rendues violentes uniquement par l'opposition insensée de la réaction au progrès¹⁵⁵. « L'histoire de l'humanité n'est qu'une suite non interrompue de révolutions¹⁵⁶ ». Il y a ainsi chez Millière une idée de mouvement perpétuel. Mouvement qu'on retrouve avec son idée de ce qu'est le peuple : « Il se renouvelle chaque jour, et le contrat fait par le peuple d'aujourd'hui ne peut lier le peuple de demain¹⁵⁷ ». Les révolutions sont donc le moyen

¹⁵³ *Études révolutionnaires*, p.74.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p.95.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 97 – 99.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p.97.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p.92.

de se rapprocher toujours plus des lois divines. Un moyen qui n'est que temporaire : une fois atteint le point où la société est basée sur les lois naturelles, les révolutions cesseront. On peut là encore rapprocher Millière de Pierre Leroux : « Nous sommes non seulement les fils et la postérité de ceux qui ont déjà vécu, mais au fond réellement ces générations antérieures elles-mêmes¹⁵⁸ » : là aussi il y a une idée de renouvellement incessant, qui légitime ainsi la succession des révolutions dans la recherche d'une unité du genre humain. Comme nous le disions plus haut, la critique de Pierre Leroux par Millière, qui voudrait que le bonheur soit un état statique, est faible.

La pensée de Millière est finalement un retour à l'état de nature, par une œuvre civilisationnelle : l'homme est bon car façonné par Dieu ; il doit donc suivre les lois divines, donc naturelles, pour vivre heureux. Mais pour atteindre cet état, il doit faire des révolutions. Toutefois, Millière reste légaliste et pointe la nécessité de respecter les lois existantes et de mettre en place des lois dites positives, pour progressivement arriver à cet état. Vouloir l'état de nature ainsi n'est pas contradictoire : il a une confiance infinie en la bonté humaine. La souveraineté populaire doit progressivement conduire l'humanité vers cette Vérité. Chez Millière, le christianisme est un point de départ par ses enseignements, mais également une morale, car il croit à la nécessité d'une religion naturelle, point commun à beaucoup des réformateurs sociaux de son époque.

B. *Pensée politique et sociale*

a) *La justification de la législation directe*

Immédiatement après *Études révolutionnaires*, Millière publie un court ouvrage en avril 1851 intitulé *Constitution de la démocratie ou le Gouvernement direct du Peuple par lui-même*. Il s'agit de présenter ses mesures pour permettre une vraie démocratie respectant la souveraineté populaire qu'il a prouvée dans *Études révolutionnaires*. Son point de départ est le constat de l'échec de la Deuxième République « livrée entièrement

¹⁵⁸ PIERRE LEROUX, *De l'humanité*, livre V, chapitre XII. Cité par DAVID OWEN EVANS, *Le Socialisme romantique. Pierre Leroux et ses contemporains*, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1948, p.62.

aux hommes qui l'ont toujours combattue en la déclarant à jamais impossible¹⁵⁹ ». Toutefois, il reconnaît que 1848 a apporté la reconnaissance de la souveraineté du peuple, même si elle a ensuite été bafouée par la réaction à la suite des élections de mai-juin 1848. Trois années plus tard, Millière craint, comme tous ceux de son camp, que la constitution ne soit modifiée pour permettre à Bonaparte de briguer un second mandat. Pour autant, il ne se montre pas excessivement sévère avec la Deuxième République, qui a tout de même mis en place le suffrage universel, qui était une vieille revendication démocrate, et donc un des rares principes à pouvoir être appliqué, car l'idée avait eu le temps de s'installer dans tous les esprits. D'ailleurs Millière est persuadé que la démocratie est pour de bon entrée dans les mœurs des Français¹⁶⁰. Pour le reste, il rappelle que les révolutions sont des processus longs et qu'on ne modifie pas l'éducation populaire en trois jours. Même déçu par la tournure qu'a prise la République après juin 1848, Millière reste bien entendu persuadé que le régime républicain est le seul régime viable, le seul par lequel il est possible de propager ce qu'il appelle la « vérité¹⁶¹ ». Bien conscient des limites d'un régime comme celui de la Deuxième République, qui a fini par tomber entre les mains de la réaction, il propose dans son ouvrage des méthodes, des moyens à appliquer pour mettre en place une législation directe, c'est-à-dire un gouvernement du peuple par lui-même. Il dit se placer dans le sillage de Ledru-Rollin, qui dans un article du journal la *Voix du proscrit* avait montré que Rousseau l'avait imaginé, et qu'en 1793 Robespierre l'avait inscrit dans la Constitution de l'an II, prévoyant le vote de toutes les lois par l'ensemble des citoyens réunis en assemblées communales. Il mentionne également Victor Considerant, qui dans la *Démocratie pacifique* avait professé une législation sans délégation.

Pour pouvoir mettre en place la législation directe, il faut tout d'abord « tuer l'ambition politique dans sa source¹⁶² » : il conspuer les hommes politiques dont l'opposition à Louis-Philippe ne servait qu'à étancher leur soif de pouvoir, et une fois parvenus aux affaires, dénaturer la République. Il vise tout particulièrement « la majorité du Gouvernement provisoire », sans toutefois donner de noms. Il rappelle aussi qu'il a toujours voulu le mandat impératif, et que le Club de la Révolution avait déjà professé

¹⁵⁹ *Constitution de la démocratie*, p.1.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p.2.

¹⁶¹ *Ibid.*, p.4.

¹⁶² *Ibid.*, p.7.

cette idée. Rappelons encore une fois que Millière abhorre tout pouvoir personnel ; même le « parti républicain ne doit point avoir d'autres chef que son principe¹⁶³ ». Aussi, sa critique des institutions de la Deuxième République se concentre sur la présidence, où un homme placé au-dessus du peuple pourrait confisquer la souveraineté populaire, uniquement reconnue en droit le temps des élections.

Aussi, pour que le peuple ne puisse plus être trahi par ceux qui le représentent, il doit pouvoir se gouverner lui-même. Millière reconnaît tout de même la nécessité d'un gouvernement. Sinon, en ces temps individualistes, on courrait à l'anarchie. Il distingue deux types de gouvernements¹⁶⁴. Un mauvais, qui a toujours existé, qui se place au-dessus du peuple et est entre les mains de quelques despotes. Un bon, où le gouvernement est dans la nation. Comment arriver à cette forme de bon gouvernement ? Il va alors proposer une série de mesures. Il veut supprimer les députés et mettre en place des commissaires chargés de préparer des projets de lois, sans qu'ils aient le pouvoir de les voter. C'est le peuple dans son ensemble, réunis en assemblée, qui approuvera ou rejettera ces projets. Enfin, pour exécuter ces lois, il propose l'élection de fonctionnaires spécialisés dans chaque branche de l'administration. Ce personnel doit être révocable à tout moment et chaque fonctionnaire est responsable individuellement. Pour parler de ces fonctionnaires, Millière écrit avec des accents bibliques qu'on retrouvait déjà dans sa précédente publication : « Ils ne seront plus ses maîtres [*au peuple*], comme aujourd'hui, ils seront ses serviteurs ; ils ne seront plus les premiers, ils seront les derniers¹⁶⁵ ». Par cette législation directe, il pense que pour la première fois de son histoire, le peuple sera réellement *constitué*, c'est-à-dire que pour la première fois il sera pleinement maître de ses destinées car il devient le seul décisionnaire, dans une démocratie parfaite car sans représentation. Pourtant, Millière le concède, son projet est irréalisable : « Tout cela est bel et bon, mais..... c'est impossible ! c'est impraticable !!!¹⁶⁶ (*sic*) »

b) *La mise en pratique théorique de cette législation*

Si ce projet est impraticable, ce n'est que temporairement. Millière tient d'abord à montrer que son projet est juste, et s'il est juste c'est qu'il est voulu par Dieu. Il rappelle à son lectorat que toutes les idées novatrices ont un temps été rejetées comme

¹⁶³ *Études révolutionnaires*, p.125.

¹⁶⁴ *Constitution de la démocratie*, p.22-23.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p.25.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p.26.

inapplicables, et que « le plus grand obstacle au progrès n'est pas la difficulté que présentent les choses en elles-mêmes, il est dans l'incrédulité et l'apathie des populations, dans les résistances de l'esprit de routine¹⁶⁷ ». Afin de montrer la faisabilité future de son projet, Millière met en place une fiction : « Et d'abord il faut supposer que, par un événement quelconque, comme serait par exemple un nouveau 24 Février, ou l'élection d'une Assemblée démocratique, le Peuple est rentré dans la jouissance entière de tous ses droits. Cette supposition est nécessaire. (...) Le Peuple, affranchi de toute espèce de domination, est donc redevenu le seul maître. Il jouit de la liberté de la presse, de la liberté de réunion et d'association ; à plus forte raison il a repris possession de son droit de suffrage¹⁶⁸ ». Cette fiction posée, Millière déroule ses propositions d'organisation démocratique. Chaque commune doit disposer d'au minimum une salle commune permettant de s'y réunir. Dans ces « salons du peuple » on trouverait une bibliothèque et un cabinet de lecture. La population s'y réunirait pour débattre et voter les lois, le conseil municipal de la commune remplirait la fonction de bureau électoral pour diriger les débats. Le Peuple élirait une commission de neuf cents membres, siégeant à Paris et élus pour un an. Ces commissaires auraient l'initiative législative. Millière répond par avance aux critiques : un tel système ne changerait pas grand-chose à la situation présente, car même si les lois sont votées par le peuple, ce n'est pas ce dernier qui est à l'origine des projets de lois. Il rappelle que Considérant avait émis l'idée qu'un projet de loi serait débattu dans les assemblées populaires si cinq cent mille citoyens le signaient. Il rejette cette idée car trop compliquée à mettre en application. Pour lui, le fait que les commissaires soit si nombreux à être élus chaque année permettra une excellente représentativité du peuple, où chaque opinion aura sa place. D'où l'importance de garantir les libertés de presse et de réunion, pour que chaque opinion puisse être débattue et ainsi espérer avoir des commissaires pour la représenter. Voilà ce que Millière propose sur l'initiative des lois.

Concernant le vote de ces dernières, il opère une distinction selon la nature de la loi, qu'elle soit d'ordre local ou d'ordre général (comprendre d'ordre national). Et parmi les mesures d'ordre général, il distingue les mesures principales et les mesures accessoires. Ces dernières ne sont en fait que les décrets d'application, qu'il souhaite voir débattus et votés par la commission des neuf-cents. S'il distingue de la sorte les mesures nationales

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ *Ibid.*, p.32.

des mesures locales, c'est qu'il juge que le peuple entier ne peut se prononcer que sur des mesures qui mettent en jeu l'intérêt national. Les mesures locales peuvent n'être votées que par les commissaires. Voyons maintenant dans le détail le projet de Millière. Les neuf-cents proposent un projet de loi. Si l'auteur de ce projet demande qu'il soit discuté en priorité, on organise alors un vote où 25% des voix sont nécessaires pour voter l'urgence, afin d'éviter les blocages politiques. Le *Moniteur universel* publie les débats, pour que les électeurs, dans chaque commune, puissent en prendre connaissance et en discuter. Le projet de loi est envoyé à tous les maires. Une fois les électeurs réunis en assemblées, on leur expose le projet. Par appel nominal, chacun vote à l'aide d'une boule blanche ou d'une boule noire. Une fois les résultats de chaque assemblée connus, ils sont remontés au chef-lieu de département, puis à Paris.

A ses détracteurs, Millière rétorque qu'avec ce système, peu de lois seront votées : en appliquant une démocratie directe, on se rapproche des lois naturelles. Les lois positives, celles qui doivent servir d'intermédiaire entre l'état actuel et le retour à l'état de nature, seront de moins en moins nécessaires. Il a une confiance absolue dans le sens de la justice et l'intelligence populaires. Sa législation directe est la seule compatible avec la démocratie et le seul moyen de se rendre digne du Christ, premier révélateur de la démocratie.

Dans sa conclusion, il fait le pari que son système permettra l'avènement du socialisme, chaque école pouvant faire des essais d'expérimentation, si le peuple le veut, car *vox populi vox dei*.

C. Jean-Baptiste Millière : un utopiste modéré ?

La question mérite en effet d'être posée. Classer Millière dans une école de pensée précise est fort délicat : la notice qui lui est consacrée dans le *Maitron* en fait un disciple de Cabet ; Gustave Lefrançais le qualifie plutôt de « communiste religiosâtre à la manière de Pierre Leroux¹⁶⁹ » ; Séverine, presque vingt ans après sa mort, s'en rappelle comme d'un « quaker à l'esprit de secte¹⁷⁰ ». Si sa pensée radicale teintée de religion est reconnue par tous, aucun ne se risque à le qualifier d'utopiste. Évidemment, Millière lui-même

¹⁶⁹ Rapporté in JEAN MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Éditions de l'Atelier, notice « Jean-Baptiste Millière ».

¹⁷⁰ *La Jeune République*, numéro du 14 mai 1889.

réfute toute appellation de cette sorte¹⁷¹ : comme il l'écrivait dans le tout premier numéro de *Prolétaire* : « Dire que la justice [est] une utopie irréalisable, ce serait dire que Dieu est injuste et menteur : ce serait un blasphème ». Pourtant, à bien y regarder, certains aspects de sa pensée le rapprochent de l'utopie. Premièrement, sa réponse aux besoins du peuple ne part pas d'un constat misérabiliste à propos de la condition ouvrière – bien que cet aspect soit aussi présent. Son objectif est de trouver le bonheur, posé comme ultime but de la vie humaine. La structure de ses ouvrages l'y porte aussi : des considérations philosophiques abstraites et le recours à des fictions sont des signes non négligeables. Le rôle de la religion chez Millière est de montrer que l'humanité est une seule grande famille humaine. On retrouve le sens du mot religion dans son acceptation première : *religare* signifie en latin relier, créer des liens. Le rôle de la religion est considéré de la sorte par nombre de réformateurs utopistes, comme Cabet ou Fourier. De plus, il place la foi en Dieu comme un point de départ de sa pensée : l'état de nature était un âge d'or. Il pourrait dire, à la manière de Rousseau dans *l'Émile*, que « tout est bien qui sort des mains de la nature ». Croire en un retour à l'état naturel, cela signifie vouloir combattre l'œuvre civilisationnelle humaine qui a détournée l'homme des lois naturelles, donc des lois divines. Aussi pourrait-on qualifier d'utopique la pensée de Millière car elle veut amener peu à peu la société à détruire ses lois au fur et à mesure qu'on marche vers le progrès. Et comme le rappelait Paul Ricoeur à propos de Fourier, dont on a vu quelle influence il avait eue, sur Millière : « L'utopie prétend restaurer la loi primitive. Elle est donc à la fois progressive et régressive. La progression est en fait une régression vers la loi divine¹⁷² ». Aussi on ne saurait voir une contradiction avec son souhait qu'une révolution, donc une œuvre civilisationnelle, renverse un régime corrompu, une autre œuvre civilisationnelle.

Toutefois, à la différence des « grands » utopistes du XIXe siècle, Millière se détache par une croyance infinie en la démocratie directe et horizontale, qu'il place au-dessus de tout. De plus, il n'élabore jamais un système économique nouveau, comme ont pu le faire Fourier et Saint-Simon. Surtout, il montre une modération remarquable, et il sait que ses projets ne sont pas applicables immédiatement. Il veut avant tout argumenter, convaincre par la propagande, et ne rien imposer. On retrouve chez lui une constante qu'il résume ainsi dans *Études révolutionnaires* : « L'opinion publique admet les idées qui lui paraissent justes ; elle repousse celles qui lui semblent mauvaises, soit parce qu'elles sont

¹⁷¹ *Ibid.*, p.58.

¹⁷² PAUL RICOEUR, *L'idéologie et l'utopie*, Points, 1997, p.399.

fausses, soit parce qu'elles sont prématurées ; car l'opportunité d'un principe, quand il s'agit de le traduire en faits, n'importe pas moins à la société que sa justesse, et souvent les idées nouvelles n'ont d'autre tort que celui de vouloir s'imposer ou être appliquées trop tôt¹⁷³ ». Il ne considère les révolutions que comme des moyens, pas des finalités, et appelle de ses vœux la clôture prochaine de l'ère des révoltes. Autre preuve de sa modération, Millière est un légaliste, et appelle en toute circonstance au respect des lois, même injustes. Là encore, il citait dans le *Prolétaire* l'exemple du Christ respectant la loi juive¹⁷⁴.

Comme nous venons de le voir, la pensée de Millière ne peut être entièrement qualifiée d'utopiste. Située au croisement de plusieurs penseurs contemporains, auxquels il se réfère autant qu'il souhaite s'en détacher pour montrer son originalité, elle montre sa cohérence autant que sa modération.

III. La condamnation et l'exil

Nous l'avons dit : nous n'avons pas retrouvé la trace de Millière depuis son départ de Clermont en 1850. Rentré à Paris où il publie ses deux ouvrages, il s'oppose au coup d'État de Bonaparte en décembre 1851. On le sait grâce à Victor Hugo, dans le récit qu'il en livre en 1877 dans *Histoire d'un crime*. Hugo, qui avait réuni plusieurs députés et opposants à son domicile, propose l'élaboration d'une proclamation à afficher dans les rues parisiennes pour alerter la population, que Baudin se charge de rédiger. C'est alors que Millière s'avance, et se propose de trouver un imprimeur : Hugo écrit alors que Millière se présente à Baudin, comme si les deux ne s'étaient jamais rencontrés ; or c'est lui qui propose au Club de la Révolution d'accepter le député, futur martyr, dans ses rangs. On apprend dans la suite du récit que Millière a été blessé dans une rixe, mais c'est tout ce que nous savons à ce sujet, et Hugo ne le cite pas davantage dans son récit.

La répression envers le parti républicain fut très violente. Afin de juger les milliers d'individus arrêtés, qu'ils se soient physiquement opposés au coup d'État ou qu'il aient

¹⁷³ *Études révolutionnaires*, p.123.

¹⁷⁴ *Le Prolétaire*, numéro du 3 janvier 1850.

été jugés, à cause de leurs opinions, indésirables par le nouvel empereur, le pouvoir mit en place des commissions mixtes au début de l'année 1852, une par département. Par commission mixte, on entend un jury extraordinaire composé d'un général, du préfet et d'un magistrat, qui était loin de garantir l'équité et l'impartialité de la justice¹⁷⁵. Bien que présent à Paris, Millière fut jugé dans le Puy-de-Dôme : on ignore s'il était revenu pour s'y cacher, ou si arrêté à Paris il y fut renvoyé pour y être jugé par ceux – le préfet Crèvecoeur et le procureur général De Sèze – qui lui avaient quelques mois plus tôt causé tant de soucis. Justice expéditive que celle-ci, et particulièrement sévère. Dans le Puy-de-Dôme, alors que l'opposition fut quasiment inexistante – à l'exception de Thiers –, environ deux cents condamnations sont prononcées. Seuls 9,79% des prévenus furent acquittés. En comparaison, dans un département comme le Gard où les protestations furent plus virulentes, on compte 61% de relaxes¹⁷⁶.

Concernant Millière, le jugement est accompagné d'observations : « Rédacteur du journal *Le Prolétaire*. Disait en parlant des riches qu'il en ferait avant peu de l'engrais animal. Organisateur des sociétés secrètes dans le département. Socialiste fanatique. Fera toujours le mal. Aurait été condamné à Dijon pour exercice illégal de la médecine par le somnambulisme. Étranger au département, il est venu s'y établir en 1848. Il a fondé le journal *L'Eclaireur républicain* et le journal *Le Prolétaire*. Il avait été condamné à Dijon pour exercice illégal de la médecine par le somnambulisme. Charlatan en politique comme en médecine, il a cherché à tromper les classes inférieures en attaquant les classes élevées. D'un caractère inquiet, haineux, Millière, qui n'a pu se créer une position au barreau, a voué une guerre à mort à tout ce qui possède. Il disait en parlant des gens riches qu'il espérait avant peu, en faire de l'engrais animal¹⁷⁷. Rien ne ramènera Millière, socialiste fanatique, il appliquera toujours son intelligence à faire le mal. Il a organisé dans ce département les sociétés secrètes¹⁷⁸ ». Il est condamné à l' « Algérie plus », c'est-à-dire à la déportation et à un emprisonnement dans l'Algérie récemment conquise.

Millière a-t-il réellement effectué sa peine en Algérie ? On peut en douter. En effet, en 1881 l'Assemblée nationale décide d'accorder des pensions aux familles

¹⁷⁵ MAURICE AGULHON, *op cit.*, p.219.

¹⁷⁶ GILES JURIE, *L'impact du coup d'État du 2 décembre 1851 sur le mouvement républicain du Puy-de-Dôme*, mémoire de maîtrise de droit public, Université d'Auvergne, 2000.

¹⁷⁷ La phrase revient bien deux fois.

¹⁷⁸ Service Historique de la Défense, 7 J 77 ; JEAN-CLAUDE FARCY, ROSINE FRY, *Poursuivis à la suite du coup d'Etat de décembre 1851*, Centre Georges Chevrier - (Université de Bourgogne/CNRS), [En ligne], mis en ligne le 27 août 2013, URL : <http://tristan.u-bourgogne.fr/1851.html>

victimes du coup d'État. La veuve de Millière, Louise Fourès (ils se sont mariés en 1860), effectue une demande. Dans un document de la préfecture de police de Paris daté de janvier 1882, on peut lire que Louise explique que son mari, après avoir transité « dans 33 prisons », a été envoyé en Algérie, « d'où, trois jours après son débarquement, grâce à la protection du général Vaudrey, il a été ramené en France et interné à Vonges (Côte-d'Or), où il resta jusqu'à la première amnistie¹⁷⁹ ». Rien ne relie, à notre connaissance, le général Vaudrey, aide de camp de Bonaparte, avec Millière, si ce n'est que les deux sont bourguignons. D'après son dossier, sa peine aurait été commuée par l'Empereur en une simple surveillance en juin 1853. Nous ne disposons pas de plus d'informations à ce sujet, et Millière resta discret pendant de longues années, sans jouer de rôle politique, même mineur, ni collaborer à des journaux. Un document émanant du préfet de police de Paris daté du 10 septembre 1854 nous apprend que Millière était à Paris à l'époque, résidant au 34 rue de Constantine, et qu'il était « condamné politique gracié, soumis à la surveillance¹⁸⁰ ». Il accepta bel et bien une grâce de l'empereur, ce qui pour un républicain convaincu n'était pas nécessairement une décision prise de bonne joie. On se souvient de Hugo ou de Quinet qui eux refusèrent toute amnistie – mais eux disposaient d'une réputation et d'une fortune le leur permettant.

Notons que beaucoup des contemporains de Millière pensaient sincèrement qu'il avait passé des années en Algérie. Dans l'article qui lui est consacré dans le *Larousse du XIXe siècle* déjà cité, on lit : « (...) il fut conduit en Algérie, où il subit la captivité la plus barbare jusqu'à l'époque de l'amnistie de 1859 ». Camille Pelletan, dans un hommage à Millière publié après la Semaine sanglante, ne cite pas sa déportation, mais relate qu'il « avait l'amère passion de ceux qui ont souffert¹⁸¹ ». Peut-être est-ce volontairement que Millière ne mentionnait par la suite que sa condamnation par la commission mixte du Puy-de-Dôme, et pas la réalité de sa détention, afin d'asseoir davantage sa position d'opposant au Second Empire.

¹⁷⁹ PPO, B A 1189.

¹⁸⁰ *Idem*.

¹⁸¹ CAMILLE PELLETAN, *La Semaine de Mai*, Maurice Dreyfous, 1880, p.135.

CHAPITRE 2
L'HOMME PUBLIC (1861 – 1871)

I. Un progressif retour à la politique

A. *Productions italiennes : persistance et nouveaux éléments de pensée*

Si l'exil de Millière fut bien plus court que ce que beaucoup crurent à l'époque, notre homme fut contraint à mettre un terme à ses activités politiques et publiques. Nous ignorons s'il fut contraint de rester en Côte-d'Or jusqu'à la fin des années 1850 ou si sa peine fut assouplie, voire supprimée. Très discret pour tout ce qui concerne sa vie privée, on sait grâce à un rapport de police qu'il s'est marié en 1860 avec Louise Fourès, fille d'un cordonnier parisien¹⁸². Pour subvenir, il travailla alors pour les compagnies d'assurances Le Soleil et L'Aigle, comme chef du contentieux. La seule preuve qui témoigne effectivement de son travail d'assureur est un document écrit et signé par lui à propos de l'incendie d'une maison en 1865¹⁸³. Ce document a servi lors d'un jugement devant la cour impériale de Dijon. Aussi peut-on se poser la question – à défaut de pouvoir y répondre – si Millière habitait et travaillait depuis la Bourgogne lors des années 1860, ou s'il s'agit là simplement d'un hasard.

Toutefois, il est certain qu'il mit largement entre parenthèses son engagement politique lors de cette période. On ne connaît que trois publications de Millière durant ce long creux chronologique qui nous prive de toutes sources sur lui entre sa condamnation de 1852 et son retour à la politique en 1869, toutes liées à un événement majeur de l'histoire européenne : l'unification italienne. En février 1861, après l'épopée garibaldienne, l'ensemble de l'Italie – autrefois divisée en plusieurs royaumes rivaux – est unifiée sous le règne de Victor-Emmanuel II, à l'exception du Latium encore dominé par la papauté et de la Vénétie conservée par l'Autriche. Millière voit dans ce nouvel État où les idées républicaines sont bien implantées un laboratoire pour ses idées politiques. Il rédige alors deux brefs ouvrages, des lettres destinées aux différents ministres italiens afin de leur prodiguer des conseils sur l'organisation de l'État, s'incluant ainsi dans un mouvement où des penseurs, comme Proudhon, dissertent sur la jeune nation italienne¹⁸⁴. La première est publiée à Paris et porte la date du 25 mai 1861 : *Lettre à M. le Ministre des finances*

¹⁸² PPO, B A 1189.

¹⁸³ Consultable à la BnF, cote 4-FM-145.

¹⁸⁴ PIERRE-JOSEPH PROUDHON, *La fédération et l'unité en Italie*, E. Dentu, 1862.

d'Italie. Il s'agit d'une petite brochure de vingt-sept pages où il discute de la pérennité du système financier italien et apporte des améliorations à celui présenté par le ministre. Nous ne discuterons pas ici de la pertinence des idées économiques « milliéristes » appliquées au royaume italien. En revanche, il est intéressant de noter qu'à travers ces lettres on retrouve chez Millière à la fois une pertinence de ses principales considérations philosophiques – avec tout le vocabulaire associé –, mais également des évolutions notables de sa pensée. Il juge que les lois financières et l'imposition en application dans un pays doivent être conformes avec les mœurs en vigueur dans ce pays¹⁸⁵. Aussi, il rappelle qu'historiquement les sociétés se sont constituées car elles sont « la réunion des forces individuelles de tous [leurs] membres, pour faciliter à chacun l'accomplissement de sa destinée particulière¹⁸⁶ ». Il en déduit que « dans une société bien organisée, chaque membre du corps social doit donc recevoir ce qui est nécessaire à la satisfaction de ses besoins légitimes. Et, par réciprocité, chacun doit fournir à la Société, selon la nature et l'étendue de ses propres facultés¹⁸⁷ ». On constate que malgré son long silence à la suite de sa condamnation, Millière ne s'est pas départi de son idéologie socialiste où chacun doit développer ses facultés et donner au commun en fonction de celles-ci, et ne recevoir qu'en fonction de ses besoins, et pas en fonction de ses facultés. Cela posé, il explique la nécessité d'un impôt en tant que participation aux charges publiques, et annonce ne pas vouloir remettre en question la légitimité de la propriété privée, sans doute plus par réalisme que par conviction : « je la prends telle qu'elle est établie par les lois qui régissent aujourd'hui les pays civilisés », tout en faisant un rappel de ses origines historiques : l'esclavagisme puis la féodalité. Toutefois, il reconnaît l'utilité sociale de la propriété privée, qui « fournit les aliments à [l'] activité et la matière au travail », et que « considérée en elle-même, la propriété n'est donc pas discutable¹⁸⁸ ». Après ces considérations liminaires, Millière distingue les deux impôts sur lesquels il va dissenter : l'impôt sur le capital, à percevoir lors de la transmission de la propriété, et l'impôt sur le revenu.

Concernant l'impôt sur le capital, il propose un impôt sur les successions, et préconise de taxer de plus en plus fortement les legs testamentaires au fur et à mesure que les nouveaux propriétaires des biens légués s'éloignent en degré de la famille nucléaire : aussi, la valeur

¹⁸⁵ *Lettre à M. le Ministre des finances d'Italie*, p.3.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p.5.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p.6.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p.9.

du bien légué par un père à son fils serait taxée à hauteur de 1%, à 6% entre frères et sœurs et à 20% entre des étrangers¹⁸⁹. S'il n'existe pas de parents au-delà du troisième degré (entre oncles et neveux) auxquels transmettre un bien, alors le bien doit revenir à l'État¹⁹⁰. Millière n'est pas très précis, et ne justifie pas ces taux d'impositions. Sa lettre semble bien être autant destinée au ministre italien – il se targue, dans sa lettre suivante, d'avoir reçu une réponse – qu'aux Français qui pourraient le lire : ses démonstrations sont surtout l'occasion de rappeler que l'impôt doit s'accorder aux mœurs de l'État et « à l'intérêt que la société peut avoir à favoriser certaines opérations plus particulièrement utiles à son bien-être général¹⁹¹ ».

Ses développements sur l'impôt sur le revenu sont bien plus éclairants et permettent encore mieux de repérer la permanence de sa pensée, et des traces d'une modération qu'on ne lui a que très peu reconnue par la suite. Selon lui, l'impôt ne devrait être prélevé que sur le superflu, c'est-à-dire sur ce qui reste une fois que les besoins de chacun ont été comblés, et l'absorber entièrement. Toutefois, il prévient de suite : « On ne peut aller jusque-là. Les principes purs ne sont applicables que dans les matières de droit absolu ». Aussi, point de mesures confiscatoires, par réalisme politique. L'imposition du superflu ne devra donc se faire que dans une certaine limite, tantôt plus, tantôt moins, en fonction des besoins de l'État à un moment donné. Millière regrette cet impératif, qu'il appelle injustice, car ceux qui ont le moins seront également taxés, tandis que les plus fortunés donneront certes plus, mais en seront en moins pénalisés. Mais « ces abus invétérés depuis tant de siècles ne peuvent être réformés en un jour¹⁹² ». Ici aussi nous avons une preuve de la modération de Millière lorsqu'il s'agit de la mise en application d'idées parfois radicales. Nous proposons plus haut d'étudier le caractère utopique de la pensée de notre homme. Dans le même ordre d'idée, il émet entre les lignes que dans sa société idéale, l'impôt ne sera plus une nécessité : « (...) l'impôt, par sa nature même, est une institution transitoire, propre aux âges d'enfance de l'humanité, où l'on ne peut réaliser qu'une justice relative¹⁹³ ». Il termine son exposé par des propositions pour mettre en application son projet, qui vise à ouvrir à chacun dès sa naissance d'un compte courant afin d'y noter toutes les transactions financières de chaque citoyen, et d'une inscription à l'État-civil de

¹⁸⁹ *Ibid.*, p.14.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p.13.

¹⁹¹ *Ibid.*, p.15.

¹⁹² *Ibid.*, p.16.

¹⁹³ *Ibid.*

tous les actes concernant chaque individu, afin que le fisc puisse établir de la manière la plus précise et la plus juste possible les impôts.

La deuxième brochure italienne de Millière est un *Mémoire à MM. Les Ministres d'Italie de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Guerre*, qui porte la date de décembre 1861 et qui fut imprimé en 1862 à Abbeville, dans la Somme. Il annonce vouloir discuter de l'organisation générale de la société, et d'en « indiquer les lois naturelles¹⁹⁴ ». Dans cet ouvrage, plus fourni que le précédent avec ses soixante-quatre pages, on retrouve encore un vocabulaire déjà présent dans ses écrits plus de dix ans auparavant. Toutefois, là où dans *Études révolutionnaires* il prenait la plume d'un théoricien d'un certain socialisme, il explique ici d'entrée qu'il ne veut traiter que de questions pratiques : il veut donner à l'Italie des idées de « lois positives » qui ne peuvent recouvrir que partiellement les « lois divines » : « Si les révélateurs des lois divines, en effet, doivent affirmer leurs doctrines avec l'autorité que donnent les convictions profondes, il ne saurait en être de même quand il faut introduire ces conceptions de l'esprit dans la pratique de la vie. Alors, la vérité n'a plus rien d'absolu ; elle ne possède qu'une valeur relative au temps, aux mœurs, aux besoins actuels des populations ; et les dogmes destinés à devenir un jour les plus féconds pour le bonheur des hommes pourraient être, par une application inopportune, la cause des plus grandes calamités publiques¹⁹⁵ ». Si l'homme d'État doit avoir cet idéal divin constamment à l'esprit, il doit ainsi faire preuve de modération dans l'application des réformes, qui doivent être également inspirées par l'observation de la nature humaine. Millière souhaite d'ailleurs que les sciences morales s'inspirent de la méthode des sciences exactes, afin qu'elles servent d'éclairage aux gouvernants. De plus, il réaffirme clairement que le bonheur « est l'objet unique, invariable de la vie, le but auquel l'homme aspire par toutes ses tendances, le mobile de toutes ses actions, le prix espéré de tous ses efforts, de tous ses sacrifices, même de ses souffrances volontaires ; et sa légitimité nous est démontrée par le besoin impérieux que Dieu nous en a donné¹⁹⁶ ». La mention de Dieu comme point de départ de sa pensée est toujours présente, quoique plus discrète. Les mentions des Évangiles disparaissent également progressivement des écrits de Millière. De fait, son socialisme qui se présentait comme à la croisée du christianisme réformateur et de l'utopisme pour se fondre dans un

¹⁹⁴ *Mémoire à MM. Les Ministres d'Italie de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Guerre*, p.2.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p.3.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p.5.

« mysticisme quarante-huitard » – pour reprendre l’expression de Philippe Bernard¹⁹⁷ –, se mue peu à peu en un socialisme plus scientifique : c’est l’observation de la société qui doit guider le politique, autant que l’idéal divin.

Mais au-delà de la permanence de certaines expressions et de la logique première de sa philosophie politique, c’est véritablement avec ce *Mémoire* que Millière montre sa mue idéologique vers ce qui aboutira à la pensée communaliste dont il sera un des porte-voix à la fin du Second Empire. En effet il place désormais très clairement l’association comme étant le moyen d’atteindre le bonheur individuel, avec la formule « l’Individualisme comme *but*, le Socialisme comme *moyen*¹⁹⁸ ». L’association doit permettre de réunir toutes les forces de la société, et ainsi de permettre à chacun d’exercer ses facultés librement et de satisfaire ses besoins, et ainsi de participer au bonheur commun. Après avoir rappelé avec sa logique la justification de la fraternité, de l’égalité et de la liberté, il appelle à dépasser la nation, qui n’est que l’expression d’une association non achevée, quoique correspondant aux mœurs de l’époque. La constitution de communes doit permettre d’avancer sur le chemin du progrès, vers les lois naturelles. Voilà la définition qu’il en donne :

La Commune est la réunion harmonique des éléments sociaux, sur la partie circonscrite du territoire où s’accomplit la vie individuelle. C’est au sein de la commune que l’homme exécute tous les actes de son existence terrestre ; c’est là qu’il naît, qu’il se développe, qu’il agit et qu’il meurt. Pour l’individu, tout se concentre dans le lieu qu’il habite ; la patrie, l’humanité sont dans ce coin de terre, théâtre de son activité, sanctuaire de ses affections. C’est là qu’il travaille, qu’il souffre et qu’il aime ; ce qui l’entoure est plein de sa personnalité ; il y retrouve ses souvenirs, il y place ses espérances, il y a mis son âme, la meilleure partie de lui-même ; et jusqu’aux objets inanimés, tout l’attache à ce foyer de la famille sociale par les liens de la plus intime sympathie.¹⁹⁹

Millière propose le tracé de nouvelles frontières pour les communes, et la modification de celles des villages déjà existants, dont la taille doit être fixée en tenant compte de la topographie. L’idéal serait d’y réunir de deux à trois milles personnes. Au centre, il conviendra de bâtir une mairie, qui doit réunir toute l’administration locale, et qui doit être la construction la plus monumentale. Les idées communalistes commencent à être débattues et à s’imposer progressivement dans les milieux socialistes à partir des années

¹⁹⁷ PHILIPPE BERNARD, *op cit.*

¹⁹⁸ *Mémoire...*, p.7.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p.17.

1860 : on estime que c'est au niveau de l'institution communale, c'est-à-dire au niveau local, que doivent débiter les changements permettant le perfectionnement de la société accompagné par une démocratie directe. La commune, c'est tout à la fois le lieu où l'on vit et où l'on fait de la politique, auquel on donne des origines naturelles, ou divines pour les croyants comme Millière : « La commune n'est pas, comme le canton, l'arrondissement, le département, la province, une simple unité *administrative* ; c'est une unité *naturelle* s'il en fût ; c'est la société dans son commerce le plus direct, le plus fréquent, le plus intime. Les membres de la commune habitent et vivent ensemble ; ils sont en perpétuel contact d'intérêts (...). En un mot, la communauté n'est pas pour eux une nécessité rare et solennelle, mais un besoin incessant comme l'air qu'ils respirent.²⁰⁰ » Les socialistes n'étaient pas les seuls à discuter décentralisation et autonomie des pouvoirs locaux au nom de la liberté : en 1865, des intellectuels et notables lorrains signent le « Programme de Nancy », qui contient des propositions allant jusqu'à l'autonomie des communes. Parmi les grands penseurs du socialisme, Proudhon évoque le mutualisme et le fédéralisme en les dotant d'une définition qui se rapproche des idéaux communalistes. Surtout, de la même manière que Millière dans ses écrits, il voit dans le mutualisme la même finalité : l'unité du genre humain.²⁰¹ Le système mutualiste proudhonien vise également à assurer et à lier liberté politique et égalité sociale afin d'accorder les lois civiles à la nature humaine afin que chaque individu tienne son bien-être « directement de son travail personnel et du bon usage de ses facultés.²⁰² »

Tous les citoyens majeurs devront participer aux débats et aux prises de décision, en assemblée générale. Millière ne brosse pas ici un système législatif complet comme il avait pu le faire dans *Constitution de la démocratie*. Nous disions plus haut qu'il donnait toujours des droits aux femmes. S'il juge ces dernières « incapable[s] de remplir convenablement la plupart des fonctions administratives²⁰³ », il pense qu'elles sont plus à même de délibérer que les hommes, en particulier lors des questions d'économie sociale, qui se rapproche de l'économie domestique. De plus, Millière juge leur participation aux débats souhaitable car ainsi elles pourront s'exprimer librement, et plus par « la ruse et [le] mensonge, ces armes ordinaires de l'opprimé²⁰⁴ ». Les réunions délibératives doivent

²⁰⁰ ÉTIENNE VACHEROT, *La Démocratie*, F. Chamerot, 1860, p.240-241.

²⁰¹ PIERRE-JOSEPH PROUDHON, *De la capacité politique des classes ouvrières, deuxième partie*, E. Dentu, 1865, p.94.

²⁰² *Ibid.*, p.91

²⁰³ *Mémoire à MM. Les Ministres d'Italie de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Guerre*, p.23.

²⁰⁴ *Ibid.*, p.24.

avoir lieu dans l'Hôtel-de-Ville, qu'il appelle aussi la Maison-commune, un bâtiment monumental qui doit également regrouper tous les services municipaux, ainsi que des logements pour les fonctionnaires. L'administration, c'est-à-dire les maires, adjoints et secrétaires, seront élus chaque année. Là encore, il y a l'idée que le pouvoir doit être partagé et remis en jeu très régulièrement.

Les institutions nationales doivent être également représentées, dans chaque chef-lieu de circonscription, qui regroupe plusieurs communes. Ces services nationaux concernent l'enseignement, l'industrie, le commerce, les travaux publics, la police, la justice, les transports, postes et télégraphes, la défense, les cultes et les finances. Comme chaque citoyen est concerné par ces institutions, ce ne sont pas des lois communales qui les régissent, mais des lois nationales. Cette distinction qu'opère Millière est à la base de sa pensée communaliste²⁰⁵. La suite de la brochure est consacrée aux relations entre les communes et « le surplus de l'humanité ». Il prodigue des conseils aux ministres italiens à propos de la diplomatie et de l'organisation des forces armées. Il considère que tout ce qu'il vient de présenter, ainsi que les nations, ne sont que des étapes vers un temps où l'humanité se réunira en un seul corps.

Nous ignorons si Millière reçut ou non une réponse des ministres italiens. Visiblement passionné par le *Risorgimento* italien, il publia également un ouvrage sur Giuseppe Garibaldi, intitulée *A Garibaldi. Hommage à la grandeur de son caractère et à la pureté de son génie*, en 1863. Malheureusement, nous ne savons pas quelle en était la teneur²⁰⁶. Puis Millière ne publia plus rien, et ne semble pas avoir participé à une quelconque activité politique. Sans doute était-il contraint par son emploi dans cette compagnie d'assurance, où des sympathies socialistes auraient pu être mal vues.

B. Les élections de 1869

Ce n'est qu'à la toute fin des années 1860 que l'on repère à nouveau la trace de Millière dans la vie publique. Ses actes de militant socialiste sont peu nombreux. A la fin de l'année 1868, on le retrouve néanmoins comme donateur à la souscription organisée par le journal de Delescluze, *Le Réveil*, en faveur de l'élévation d'un monument à la

²⁰⁵ *Ibid.*, p.27.

²⁰⁶ La BnF n'en conserve que la page de garde.

mémoire de Baudin, le député martyr républicain tué sur une barricade lors du coup d'État de décembre 1851²⁰⁷. On apprend un an plus tard qu'il était également un des actionnaires de ce journal²⁰⁸. Nous ignorons si dès cette époque Millière entretenait des rapports avec Delescluze : nous n'avons connaissance d'aucune correspondance entre les deux socialistes.

Millière se fait discret jusqu'en 1869, année marquée par des élections générales en mai, puis par des élections complémentaires à Paris au mois de novembre. Ces dernières élections du Second Empire sont marquées par deux phénomènes importants : le retour des réunions politiques et le déplacement du radicalisme de gauche du centre de Paris vers Montmartre et Belleville. Premièrement, on retrouve dans tout le pays, et à Paris en particulier, le phénomène des réunions électorales qui n'est pas sans rappeler l'effervescence clubiste de la Deuxième République. Par une loi de juin 1868, Napoléon III poursuit son œuvre de libéralisation de la société en accordant une certaine liberté de réunion : les opposants républicains peuvent ainsi se réunir et discuter des élections, toutefois en étant étroitement surveillés par un agent de police. Ils jouent avec la légalité, en entretenant le flou entre réunions publiques, désormais autorisées, et réunions politiques, toujours interdites²⁰⁹. Jacques Rougerie estime qu'une centaine de sociétés émergent, réunissant environ quarante mille participants à Paris²¹⁰. Dès 1868, des réunions publiques où l'on débat se tiennent à Paris, où affluent les ouvriers. Ce ne sont pas forcément des personnalités de gauche qui animent ces débats. Dans un premier temps, on trouve des économistes, des catholiques ou des protestants qui tentent, tel l'économiste d'origine hongroise Horn, de répandre leurs idées dans le prolétariat parisien, sans beaucoup de succès²¹¹. Horn traita en particulier du travail des femmes, et trouva comme contradicteurs nombre de socialistes : Tolain, Rossel, Lefrançais ou Millière s'opposent à lui en octobre 1868, salle de la Redoute²¹².

Les réunions publiques se muent bien souvent en réunions politiques, où les différentes sensibilités s'expriment et s'affrontent. Afin d'animer les débats, un bureau est constitué

²⁰⁷ *Le Réveil*, numéro du 12 novembre 1868.

²⁰⁸ *Le Réveil*, numéro du 17 novembre 1869.

²⁰⁹ ALAIN DALOTEL, ALAIN FAURE, JEAN-CLAUDE FREIERMUTH, *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris. 1868 - 1870*, Paris, François Maspero, 1980, p.30.

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ *Ibid.*, p.103 et 104.

²¹² Archives Nationales, 45 / AP / 6 : troubles de mai et juin 1869, comptes rendus des réunions publiques électorales (mai et juin 1869).

à chaque début de séance, ses membres étant issus de l'assistance. Peu à peu, c'est un véritable personnel qui se met en place : les présidents de séance et les assesseurs ne sont jamais des inconnus, et l'on retrouve vite les mêmes hommes qui se succèdent tour à tour. Dans leur étude que nous venons de citer, A. Dalotel, A. Faure et J.-C. Freierluth identifient une domination de la tendance blanquiste dans les réunions du Paris populaire, à Belleville, jusqu'à la campagne électorale de mai 1869. Ensuite, à l'occasion des élections, ce sont plus les jacobins comme Lefrançais, Vermorel, Vésinier, Lissagaray et Millière – quoiqu'en ce qui concerne notre homme, son rôle est plus important aux élections de novembre qu'à celles de mai – qui sont largement représentés dans les réunions, malgré la persistance de quelques figures blanquistes comme Rigault ou Flourens. Les jacobins comme Delescluze étaient méfiants envers ce phénomène : un des rédacteurs du *Réveil*, François Favre, qualifie les orateurs « d'endormeurs ». Les jacobins rechignaient à délaissier la politique pure pour aborder des sujets plus sociaux. Finalement, ils en viennent à considérer que les réunions peuvent être des lieux d'éducation populaire. Aussi, ils espèrent pouvoir contrer l'influence blanquiste, qui voit le peuple comme une arme pour faire tout de suite la révolution²¹³.

En mai 1869, Millière est encore salarié des compagnies d'assurance l'Aigle et le Soleil. Pourtant, il s'implique dans la campagne électorale. Dans la deuxième circonscription de la Seine, qui regroupe l'ouest ainsi qu'une partie du centre parisien, jusqu'aux Tuileries, il soutient la candidature du comte d'Alton-Shée. Cet ancien pair de France, rallié au républicanisme quelques mois avant la révolution de 1848, se porte candidat socialiste et républicain contre le candidat officiel Devinck et le conservateur Adolphe Thiers, député sortant. D'Alton-Shée, plutôt modéré dont la participation à la vie politique du Second Empire fut inexistante, et qu'Émile Ollivier qualifia de « déclassé médiocre²¹⁴ », fut battu dès le premier tour. C'est finalement Thiers qui est réélu. Les sources attestant du rôle de Millière dans la campagne sont minces²¹⁵. Sa présence est attestée dans deux réunions politiques : l'une où il critique énergiquement la candidature de Thiers²¹⁶, et une autre où il est rapporté qu'il fut assesseur de la réunion de soutien à Alton-Shée présidée par Rigault²¹⁷. Dans un article biographique sur Jules Guesde paru

²¹³ ALAIN DALOTEL, ALAIN FAURE, JEAN-CLAUDE FREIERMUTH, *op. cit.*, p.108.

²¹⁴ ÉMILE OLLIVIER, « Les Élections de 1869 » in *Revue des Deux Mondes*, 5^e période, tome 33, 1906, p.583.

²¹⁵ On trouve néanmoins son nom cité quelques fois dans des rapports de police. Archives Nationales, 45 / AP / 5.

²¹⁶ *Le Rappel*, numéro du 11 mai 1869.

²¹⁷ *Le Rappel*, numéro du 17 mai 1869.

en 1885, le journaliste Georges Poidebard de Labruyère affirme que Guesde participa avec Millière à la campagne de 1869²¹⁸.

Après les élections, les réunions publiques perdurent. On retrouve la trace de Millière le 31 août 1869 à Belleville. La question de la commune s'était imposée en 1869 comme un thème unitaire pour les révolutionnaires. Autour de cet espoir, les frontières idéologiques s'effacent. C'est à l'occasion d'une discussion autour de la commune que Millière prend la parole : « On ne doit pas s'occuper du but à atteindre mais surtout des moyens de transition. La coopération est bonne mais elle ne suffit pas. C'est une étape, une préparation à l'association intégrale, que la commune sociale doit réaliser. Mais cette association ne doit pas empêcher la formation de groupes libres, car ce n'est pas de toutes pièces, ni en un seul jour, qu'on transforme l'humanité. (...). Il [Millière] conclut en invitant les socialistes de toutes nuances à prêter leur concours²¹⁹ ». Avec un tel programme, même les blanquistes pouvaient être séduits. Millière fut très applaudi pour son discours.

A ces discussions théoriques succédèrent rapidement de nouvelles réunions électorales. En effet, de nouvelles élections ont lieu à Paris en novembre, afin de choisir les députés des première, troisième, quatrième et huitième circonscriptions : les députés élus en mai avaient finalement choisi de représenter un autre département. C'est à partir de quelques semaines précédant le scrutin que Millière va définitivement se faire connaître dans le milieu de la gauche parisienne et du milieu ouvrier. Début septembre, il fait partie du bureau de plusieurs réunions réunissant parfois plus de mille personnes, comme celle du 11 septembre 1869, rue de Crimée – toujours dans le nord populaire parisien – où il développe ses idées sur l'éducation qu'il ne conçoit que comme gratuite pour tous, riches comme pauvres²²⁰ ; tout comme le lendemain à Belleville : il préside la réunion et expose les mêmes idées déjà écrites dans *Études révolutionnaires*, à savoir que les parents ne sont pas propriétaires de leurs enfants et que c'est aux soins de la société que doit être confiée leur instruction. Mais s'il y eût bien une réunion où Millière se fit remarquer, c'est celle qui s'est tenue boulevard de Clichy le 18 octobre. Le contexte était alors très tendu entre les représentants de la gauche radicale socialiste et les députés républicains, tels Jules Favre, Jules Ferry, Jules Simon ou Camille Pelletan. Tandis qu'au

²¹⁸ *Le Cri du Peuple*, numéro du 27 septembre 1885.

²¹⁹ Cité in ALAIN DALOTEL, ALAIN FAURE, JEAN-CLAUDE FREIERMUTH, *op. cit.*, p.255.

²²⁰ *Le Rappel*, numéro du 12 septembre 1869.

mois de mai s'était forgée une très relative unité entre les radicaux rouges et les républicains modérés, en témoigne le soutien de socialistes comme Millière à un personnage comme d'Alton-Shée, au mois de novembre la rupture entre les deux gauches était consommée. La gauche radicale appelait depuis plusieurs semaines à une grande manifestation le 26 octobre contre l'Empire, à laquelle très peu d'élus avaient appelé à participer. La gauche rejetait de plus en plus l'autorité impériale et celle de la police. En effet, si la loi de juin 1868 autorisait à nouveau les réunions publiques, elles devaient néanmoins être surveillées par au moins un représentant de l'ordre. Les frictions entre le public, le bureau et les policiers étaient monnaie courante. Attaques juste verbales, quand les discussions dérivait des débats inscrits à l'ordre du jour vers une contestation de l'empereur, mais parfois aussi des rixes. C'est justement ce qu'il s'est produit dans la salle des Folies-Belleville, une des plus grandes et populaires salles de réunion de Paris. Une altercation entre le public et des agents de police dégénère : *Le Rappel* parle ainsi de la « collision de Belleville » et relate des violences faites à des femmes, rapporte qu'il y eût de nombreux blessés et qu'un homme aurait eu le cou traversé par un coup d'épée. S'il est impossible de démêler le vrai du faux, le ton employé par le rédacteur de l'article réactive le vieux discours de la brutalité policière et de la répression systématique du camp républicain²²¹. Ajoutons à ce tableau que quelques jours avant, dans la commune d'Aubin dans l'Aveyron, la troupe avait ouvert le feu sur des mineurs en grève, faisant quatorze morts. Aussi, la réunion du 18 octobre au boulevard de Clichy fut très tendue.

Ce sont particulièrement des journaux conservateurs qui font un résumé à charge contre ses organisateurs. Ces derniers avaient proposé aux députés Camille Pelletan, Jules Favre, Jules Simon, Bancel, Ernest Picard et Jules Ferry de venir s'expliquer sur leur refus de manifester devant le Corps Législatif le 26 octobre. Dans un article intitulé « Tribunal révolutionnaire », *Le Gaulois* dépeint une salle prévue pour deux cents personnes mais où quatre à six cents personnes de plus se sont entassées : « Si c'est l'air de la liberté qu'on y respire, il n'est pas bon pour la poitrine », écrit le journaliste Georges d'Arcy²²². Parmi les organisateurs, on retrouve Lefrançais, Vermorel ou encore Vallès. Millière est choisi comme président. Il lit les lettres de Picard et de Favre, qui refusent de se présenter à une réunion où ils s'estiment avoir été non pas invités, mais convoqués. Millière lit également une déclaration décidant que les organisateurs de la réunion ne se considéraient

²²¹ Quentin Deluermoz, *Policiers dans la ville : la construction d'un ordre public à Paris (1854 – 1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p.141-142.

²²² *Le Gaulois*, numéro du 20 octobre 1869.

pas comme simples citoyens, mais comme des délégués. Les échanges sont houleux, Camille Pelletan est copieusement hué. Les députés refusent de manifester le 26 octobre, l'assemblée les accuse de trahison. Le journal *L'Illustration* consacre un article à la réunion, critiquant la gauche radicale pour son comportement, et l'accuse entre les lignes de ne pas respecter le suffrage universel. La une de ce numéro est consacrée à une gravure où l'on perçoit l'agitation qui régnait dans la salle et où Millière agite une clochette pour demander le retour au calme, bien impuissamment²²³.

La réunion de Clichy n'eut pas seulement des retombées médiatiques et politiques pour notre homme : c'est elle qui lui coûta sa place de chef du contentieux de l'*Aigle* et du *Soleil*. La nouvelle est rendue publique par un petit encart paru dans *Le Rappel* : « Une semblable mesure est vraiment inouïe. Les questions politiques et les questions contentieuses de la Cie de l'*Aigle* n'ont rien de commun, que nous sachions. Mais la compagnie, ayant pris l'emblème impérial, a cru lui devoir un petit acte d'arbitraire, – histoire de justifier son enseigne²²⁴ ». Le lendemain, Millière fait publier une petite lettre où il dit n'être en rien dans la publicité de son licenciement :

Mon cher concitoyen,

Ainsi que plusieurs journaux l'annoncent, j'ai en effet été révoqué de mes fonctions de chef du contentieux des deux compagnies l'*Aigle* et le *Soleil*, parce que, à la suite de la réunion privée du boulevard de Clichy, que je présidais, je n'ai pas voulu promettre de ne plus m'occuper d'affaires politiques, en dehors, bien entendu, du temps que je devais consacrer à mon travail.

Puisque la presse a jugé ce fait assez significatif pour le signaler, je vous prie de vouloir bien faire savoir à vos lecteurs, que je ne suis pour rien dans sa publicité.

Les simples convenances, à défaut d'autres motifs, m'en eussent empêché, en présence des difficultés que je puis avoir avec les compagnies, auxquelles je donnais beaucoup plus que je ne devais, tandis qu'elles n'exécutaient pas leurs engagements envers moi. Recevez, je vous prie, mes cordiales civilités,

Millière.

Il précise son propos et apporte des détails sur le déroulé de la réunion, dont Jules Claretie dira qu'il l'avait présidé « avec une sourde rancune²²⁵ ». Sa lettre est adressée à plusieurs journaux, dont le *Réveil* du 11 novembre 1869 :

²²³ Voir annexe n°6, p.213.

²²⁴ *Le Rappel*, numéro du 28 octobre 1869.

²²⁵ JULES CLARETIE, *Histoire de la révolution de 1870 – 1871*, Paris, 1872, p.686.

Monsieur le rédacteur en chef,

Depuis quelques jours, des amis m'apportent un grand nombre de journaux qui ont entretenu le public des circonstances de ma révocation comme chef du contentieux des compagnies *l'Aigle* et *le Soleil*. Quelque répugnance que j'éprouve à parler de moi, je me vois dans la nécessité de rectifier les erreurs et de repousser les calomnies dont je suis l'objet.

Un journal avait osé insinuer que les députés qui ont assisté à la réunion privée du boulevard de Clichy avaient « abusé de la longueur de leur bras, de l'influence de leurs noms et de leur situation pour faire ôter ses fonctions, son pain, à un adversaire politique. »

L'in vraisemblance d'une telle démarche, l'absurdité de l'imputation ne méritaient même pas l'honneur d'un démenti.

Cependant, les députés ont cru devoir protester ; mais au lieu de le faire directement, par une simple dénégation ils ont jugé à propos d'employer précisément la manœuvre contraire à celle qu'on leur attribuait. « Ils ont tenu, dit le *National*, une conduite digne de leur grande situation et de leur caractère en intervenant *généreusement* pour que M. Millière ne payât pas de la perte de sa place les *violences politiques* qu'il présidait. » Le même journal ajoute : M. Jules Simon a même écrit à l'un de ses collègues, très influent dans ladite compagnie, pour le prier de reprendre M. Millière, *s'il était vrai que son attitude politique fût pour quelque chose* dans la mesure qui le frappe. » Ce qui fait dire à la *Presse* : « C'est beau, et c'est profondément chrétien : l'oubli des *injures* est une vertu rare. »

Ceux qui connaissent les faits ont déjà répondu : C'est habile, et cela ressemble moins à l'oubli des injures qu'à l'action de certain personnage de la fable. L'opinion publique va pouvoir en juger.

Le procès-verbal de la réunion du 18 octobre sera publié dès qu'il aura pu être approuvé par une nouvelle assemblée des mêmes électeurs. Le simple récit des faits répondra à toutes les appréciations basées sur les versions mensongères qui ont été fabriquées à l'usage de certains journaux ; mais je ne puis attendre plus longtemps pour protester contre des calomnies qui me font jouer un rôle aussi odieux que grotesque. (...)

Il rejette avec force toutes les accusations lui prêtant un langage et une attitude agressifs.

Pour lui, la cause de son licenciement est à chercher dans ses idées socialistes :

Cette fameuse séance a été la cause occasionnelle, mais non la cause déterminante de ma révocation. Le véritable motif est puisé dans mes opinions politiques et socialistes.

Dès l'époque des élections des mois de mai et de juin dernier, MM. Thomas m'ont demandé, à deux reprises, ou ma démission, ou la promesse de ne plus m'occuper des affaires publiques.

La première fois, je n'avais pas pris la chose au sérieux ; les directeurs des deux compagnies, qui connaissaient parfaitement ma situation lorsqu'après mon retour d'Afrique ils m'ont admis dans leur administration, savaient que la part que je prenais aux luttes électorales ne nuisait pas à mon travail. (...)

A la seconde sommation, j'ai refusé net, soit de donner ma démission, que rien ne justifiait, soit de faire une promesse qui eût été une lâcheté. Je répondis à M. Thomas que si, au lieu de défendre les droits du peuple, auquel j'appartiens par ma naissance, par mes sentiments et par mes convictions, je m'étais fait le

champion des intérêts de ceux qui, comme eux, sont tant de fois millionnaires, non-seulement ils ne m'eussent point blâmé, mais, au contraire, ils m'eussent encouragé. (...)

M. Thomas, tout en m'exprimant ses « regrets extrêmes » et en me faisant les plus grands éloges sur mon service, me signifia que j'étais définitivement congédié, si je ne consentais pas à faire la *promesse formelle de ne plus m'occuper d'affaires politiques*.

C'était une insulte trop de fois répétée et trop patiemment soufferte. J'avais à opter entre mes intérêts et ma conscience ; je ne pouvais pas hésiter un seul instant : je répondis que je n'étais pas à vendre, et je partis. (...)

Le licenciement de Millière lui permet de s'investir corps et âme dans la campagne électorale parisienne. Entre le 31 octobre et le 22 novembre, il participe à quatorze réunions dont on a le compte-rendu dans les journaux. Sur ces quatorze, il en préside sept : il est désormais bien connu et identifié par la gauche parisienne. Il est particulièrement actif dans la première circonscription, mais participe et préside également une réunion dans la huitième circonscription, pour soutenir Félix Pyat. Dans la première circonscription laissée vacante par Gambetta, la gauche hésite dans un premier temps entre plusieurs candidats. Le 5 novembre, Millière est d'avis qu'il ne faut pas envoyer à la chambre un législateur, mais un bretteur qui saurait défendre les intérêts populaires. Vermorel, qui est ce jour-là assesseur, abonde dans son sens : « Il ne s'agit pas encore de candidatures socialistes pour reconstruire ; il faut avant tout des hommes d'action pour démolir ce qui existe ; c'est pourquoi je voterai pour Rochefort²²⁶ ». Henri Rochefort, battu lors des élections de mai, était alors directeur du journal d'opposition *La Lanterne*, et faisait partie des plus féroces adversaires de l'Empire. Ce polémiste était très souvent acclamé président honoraire des réunions publiques dans la première circonscription : il se trouvait à Bruxelles, pour échapper aux condamnations tombées sur son journal. Rapidement, on s'accorde sur la candidature de Rochefort, qui retourne à Paris le 7 novembre, où il accepte la candidature qui lui est proposée, à une réunion tenue salle de la Chapelle. Millière déclare : « Nous n'avons plus aujourd'hui qu'une seule candidature. L'union est faite ; et ce que nos vœux les plus ardents n'auraient peut-être pas réalisé, l'ennemi commun l'a rendu possible. Nous n'avons donc guère de discussion. Rochefort est le candidat unique et nécessaire ; il est imposé par la force des choses ». Il termine son discours, très applaudi, par des paroles qui montrent la permanence de sa pensée : « Nous voulons que notre député sache que nous ne l'élevons pas sur un pavois, et que nous ne le faisons pas monter à des régions inaccessibles, mais que nous lui avons

²²⁶ *Le Rappel*, numéro du 6 novembre 1869.

confié un mandat à remplir et qu'il est, par conséquent, révocable et responsable. Enfin, que si jamais il cessait de remplir ce mandat, son devoir impérieux serait de donner sa démission²²⁷ ». Le soutien de Millière envers Henri Rochefort est indéfectible. Dans des discours dont les journaux rapportent qu'ils sont toujours applaudis par une assistance nombreuse, il fait de Rochefort le défenseur de la « démocratie universelle²²⁸ », l'homme qui mettra en pratique la souveraineté populaire²²⁹, celui qui renversera « l'édifice vermoulu qui ne nous offre plus aucune sécurité²³⁰ ». Toutefois, fidèle à ses principes, il n'accorde pas un blanc-seing à Rochefort : « [II] comprendra bien que ces applaudissements s'adressent à l'idée qu'il personnifie et non à la personne²³¹ ». Outre la propagande électorale, les réunions des mois d'octobre et novembre permettent parfois de discuter de théorie politique et socialiste. Aussi, lors d'une réunion du 31 octobre au boulevard de Clichy, consacrée à « L'application de la formule : Liberté, Égalité, Fraternité », Millière disserte selon le raisonnement que nous avons déjà exposé plus haut : la juste formulation devrait être « Fraternité, Égalité, Liberté ». La fraternité étant un fait primitif, tous les hommes faisant partie de la famille humaine. Il expose également ses vues sur les facultés dont sont doués tous les êtres humains, et dont la diversité et le développement doivent apporter l'harmonie dans les sociétés. Tout cela n'est déduit par Millière que par l'étude sociologique, rapporte le rédacteur de l'article. Il paraît avoir entamé une conversion de son socialisme vers une justification plus scientifique. Ses références aux Évangiles se font plus discrètes, et moins nombreuses – même si *Le Rappel* rapporte que lors de cette réunion, Millière expliqua que « l'évangile contenait en germe tous les principes dont nous poursuivons l'application²³² ». Le citoyen Humbert, orateur de cette même réunion, se rangea à l'avis de Millière car sa démonstration fut selon lui scientifique²³³. En revanche, on note une évolution du rôle qu'il attribue aux révolutions. Si par le passé il considérait que la révolution n'était qu'un moyen et non un but, il expose désormais qu'elle consiste à la fois en l'abattage des obstacles qui s'opposent au progrès, mais également qu'elle est le progrès lui-même²³⁴.

²²⁷ *Le Rappel*, numéro du 8 novembre 1869.

²²⁸ *Le Rappel*, numéro du 10 novembre 1869.

²²⁹ *Le Rappel*, numéro du 22 novembre 1869.

²³⁰ *Le Rappel*, numéro du 12 novembre 1869.

²³¹ *Le Rappel*, numéro du 13 novembre 1869.

²³² *Le Rappel*, numéro du 2 novembre 1869.

²³³ *Le Réveil*, numéro du 4 novembre 1869.

²³⁴ *Le Rappel*, numéro du 13 novembre 1869.

Le 22 novembre, Henri Rochefort est élu député, avec 18 051 voix, contre 13 734 pour Hippolyte Carnot, vieux républicain modéré, et 2 678 voix pour Terme, le candidat impérial. *Le Rappel* du 24 novembre salue l'élection du polémiste comme une victoire pour la révolution. Comme annoncé lors des réunions, le choix de Rochefort n'était pas motivé par ses talents de député, mais par sa capacité d'opposition frontale et immodérée au régime impérial. Millière aurait dit à Rochefort après son élection : « En vous nommant, nous savions bien que vous n'étiez pas un législateur, mais un ennemi de l'Empire²³⁵ ».

II. La gérance de *La Marseillaise* de Rochefort : la reconnaissance publique d'un théoricien socialiste et la progressive prise d'importance de Millière.

Les élections de 1869 avaient permis l'émergence de ce qu'on peut appeler un creuset révolutionnaire, par l'intermédiaire des réunions publiques où différents courants – blanquistes, jacobins, internationalistes – se côtoyaient. Une sorte d'union avait même été atteinte avec l'élection de Rochefort à la députation. Toutefois, la grande popularité de Rochefort ne suffisait pas au camp socialiste pour assurer son succès. L'internationaliste Eugène Varlin le concède dans une lettre : « (...) nous n'étions pas prêts pour la révolution ; [il] nous fallait encore un an, deux ans peut-être de propagande active par le journal, les réunions publiques et privées, et l'organisation des sociétés ouvrières, pour arriver à être maîtres de la situation et être assurés que la révolution ne nous échappera pas au profit des républicains non socialistes²³⁶ ». Le précédent journal de Rochefort, *La Lanterne*, avait cessé de paraître en novembre, malgré sa popularité. Afin de ne pas se priver de l'arme de la presse, il fonda *La Marseillaise*, avec l'aide financière (ils s'endettent conjointement) et politique de Millière qui en devint le gérant et l'un des principaux rédacteurs. L'objectif du journal était de se poser comme la principale force d'opposition à l'Empire. Paschal Grousset, un des rédacteurs, l'explique sans fard au début des années 1890 : « C'était une machine de guerre, un torpilleur lancé à toute vitesse contre les plaques blindées du navire impérial (...). [On entrait dans la

²³⁵ *Le Figaro*, numéro du 2 décembre 1869. Également rapporté in Roger L. Williams, *Henri Rochefort, prince des polémistes*, Éditions de Trévise, 1970, p.59.

²³⁶ JULES ROUFF, *Histoire socialiste, tome X : Le Second Empire (1852 – 1870)*, 1908, p.371.

rédaction] par une véritable élection et sur la désignation nominative d'une académie révolutionnaire. Notre programme était bref et nous n'en faisons pas mystère : il s'agissait de faire sauter l'Empire. Notre prose à tous sentait la poudre, et chacun de nos articles avait, pour mot de la fin, un appel à l'insurrection²³⁷ ». Le journal réunit des collaborateurs issus de toutes les tendances radicales : des blanquistes avec Rigault et Flourens, des membres de l'AIT comme Varlin, des « socialistes²³⁸ » comme Millière. Si la partie politique – et polémique – de la publication revenait bien entendu à Rochefort, la partie sociale n'était pas négligée. Aussi, Millière tint une rubrique intitulée « Question sociale ». Varlin s'en félicitait, considérant notre homme comme « un des socialistes les plus capables qu' [il] connaisse²³⁹ ».

A. *Question Sociale*

Pendant presque deux mois, Millière écrivit quotidiennement un article dans *La Marseillaise*. Ses écrits alternent entre théorie politique, questions pratiques, réponses aux détracteurs du journal et propositions socialistes. Pour le premier numéro, paru le 19 décembre 1869, il place le principe de la souveraineté populaire comme inaliénable, et dont la forme pratique ne peut être qu'une république démocratique. La liberté et l'égalité ne sont que des instruments qui en 1789 ont été détournés afin de permettre la prise du pouvoir par la bourgeoisie. Conséquence, la société actuelle est individualiste où les intérêts qui devraient être communs sont divisés. Parmi les idées permanentes de Millière, son explication de la trinité républicaine ne change pas. La liberté est le droit naturel de chacun à disposer et à exercer ses facultés. La liberté n'a de borne que les facultés de chacun. Il annonce que dans une société future réellement harmonieuse, ces bornes ne seront plus nécessaires, car seule la loi naturelle sera observée. En attendant, il admet la nécessité que des lois coercitives viennent régler des droits civils encore contre-nature²⁴⁰. La société libérale est incompatible avec la liberté : l'homme doit être capable de choisir son rôle dans la société en fonction de ses facultés, dont l'éducation doit tenir compte, ce qui n'est pas le cas actuellement : la liberté n'est qu'un leurre, et n'est pas

²³⁷ *Le Rappel*, numéro du 17 juillet 1891.

²³⁸ Il est frappant de constater que Millière n'est jamais classé précisément dans une catégorie. Il est constamment désigné par les historiens comme socialiste ou communiste.

²³⁹ JULES ROUFF, *op. cit.*, p.371.

²⁴⁰ *La Marseillaise*, numéro du 26 décembre 1869.

effective. Ainsi, le travail sera attrayant : il reprend à son compte la théorie fouriériste, bien qu'il affirme encore ne pas faire partie de l'école phalanstérienne, et en reconnaissant « le génie de Charles Fourier²⁴¹ ».

Cependant, les positions de Millière sont toujours à considérer dans un temps long, comme il le rappelle dans son article du 11 janvier : « En attendant l'époque, très éloignée sans doute, où la société n'aura plus besoin d'autres lois que celles de la nature... » Il désapprouve les tentatives utopistes du type de celles de Cabet ou de Considerant au nouveau monde, car on ne peut réaliser sérieusement des expériences sur une si petite échelle. Il ne les moque pas pour autant ; mais il considère que les principes de droit naturel ne peuvent être que distillés, introduits progressivement dans les lois générales, pour ne pas brusquer le peuple qui en reconnaîtra « la justesse et l'opportunité » – on retrouve ici le vocabulaire d'*Études révolutionnaires*. En effet, le socialisme ne pourra se faire sans l'assentiment du peuple, qui doit être « lui-même l'instrument de son propre bonheur²⁴² ».

Le peuple ouvrier est bien sûr la principale cible du journal : « En socialisme, notre but est l'avènement du prolétariat. Nous demandons la participation des travailleurs au banquet de la vie²⁴³ ». Le rôle révolutionnaire du peuple parisien est plusieurs fois abordé. Nous avons déjà constaté que le discours sur le rôle de la révolution avait légèrement évolué. Jamais Millière n'était vraiment rentré dans le détail. Jusqu'alors, la révolution n'était évoquée que comme le moyen d'avancer vers le progrès, mais ses modalités n'étaient pas évoquées. Cela change désormais. S'il rappelle encore que la violence révolutionnaire n'est causée que par les inconscientes résistances des réactionnaires, il prophétise qu'elles pourront être évitées par l'alliance des « diverses fractions de la population », comprendre l'alliance du prolétariat et d'une certaine bourgeoisie²⁴⁴. La révolution à venir ne devra pas répéter les mêmes erreurs commises en 1848. L'erreur fatale fut que le peuple, entré en possession de sa souveraineté, l'a confiée d'abord à un gouvernement provisoire, puis à un seul individu, le président. En agissant de la sorte, le peuple niait sa capacité à se gouverner. Il aurait plutôt dû se muer en peuple-dictateur et à la suite de la proclamation de la République, adopter rapidement plusieurs décrets qui, aussitôt appliqués, auraient rendu impossible toute réaction. Millière donne

²⁴¹ *La Marseillaise*, numéro du 6 janvier 1870.

²⁴² *La Marseillaise*, numéro du 8 janvier 1870.

²⁴³ *La Marseillaise*, numéro du 30 décembre 1869.

²⁴⁴ *La Marseillaise*, numéro du 16 janvier 1870.

l'exemple des décrets qu'il aurait fallu prendre et appliquer de manière temporaire : « Article 1^{er} : Le peuple de Paris, émanation de la France entière, exercera le pouvoir dictatorial, directement et sans délégation, jusqu'à ce que l'exercice de la souveraineté soit organisé aussi promptement que possible sur la tête du peuple français, dans toute l'étendue du territoire de la République. Article 2 : L'exécution des décrets du peuple dictateur est confiée à une Commission qui siégera à Paris, en permanence et publiquement. (...) Elle n'a d'autre mission que d'exécuter les décrets du peuple-dictateur ». Il continue en proposant une démocratie directe où les Parisiens se réuniraient en sections afin de proposer et voter des lois²⁴⁵. Pour que les campagnes soutiennent l'œuvre révolutionnaire et républicaine, le peuple-dictateur devra supprimer les impôts qui « rendent la culture de la terre si peu lucrative²⁴⁶ », en en faisant la liste : impôt personnel, impôt des corvées, des patentes, du sel, des octrois, sur les tabacs, les chiens, les diligences, etc. Pour lutter contre le chômage, les communes devront organiser des travaux d'utilité publique, qu'on imagine inspirés des ateliers nationaux de Louis Blanc en 1848. De plus, les usines et manufactures qui ne produisent plus devront être, par décret, expropriées et leur exploitation confiée aux communes. Millière reconnaît que ce projet est aujourd'hui irréalisable, mais qu'il le sera une fois les institutions financières conformées au régime démocratique. On comprend l'opposition établie entre le peuple des villes – et en premier lieu le peuple parisien – avec le reste du pays. Paris y est vu comme le seul moteur de la Révolution, car son prolétariat est le plus politisé, le plus informé, le plus conscient de ses aspirations. Cette dichotomie se retrouve dans une lettre qu'un étudiant en droit adresse à *La Marseillaise* et que Millière publie en lieu et place d'un de ses articles : « Les ouvriers des villes sont à nous, mais les paysans redoutent la République. C'est une nécessité d'ouvrir les yeux à ces aveugles endurcis, qui ne voient dans le droit du peuple que le droit au pillage. Les travailleurs de nos campagnes, embrigadés sous le commandement des réactionnaires de toute espèce, se rattachent au passé avec acharnement (...)»²⁴⁷.

Millière consacre parfois plusieurs articles à explorer un thème en particulier. C'est par exemple le cas à propos de l'état-civil, qu'il propose de réformer complètement sur les bases déjà explorées dans sa *Lettre à M. le Ministre des finances d'Italie* : on y dresserait tous les actes relatifs à la vie de chaque citoyen, y compris pour contrôler leur

²⁴⁵ *La Marseillaise*, numéro du 10 janvier 1870.

²⁴⁶ *La Marseillaise*, numéro du 16 janvier 1870.

²⁴⁷ *La Marseillaise*, numéro du 20 janvier 1870.

fortune car c'est là que chacun aura un compte courant. Face au risque de surveillance politique qu'un tel système pourrait provoquer, il balaye le problème : un tel risque ne peut survenir que dans une monarchie²⁴⁸. Dans une République démocratique, c'est la bonne foi et la bienveillance qui dirigeront les affaires communes. Millière consacre également une série d'articles à propos de l'éducation des enfants, qui doit permettre de développer leurs facultés. Il propose que ce soit la société qui prenne complètement en charge l'instruction une fois l'enfant assez grand pour recevoir l'instruction primaire, afin de garantir l'égalité éducative. Pour l'enseignement élémentaire, il propose la construction dans chaque commune d'un établissement grandiose avec des jardins et une bibliothèque. Les classes seront non mixtes. L'enseignement se fera dans le domaine des lettres, des sciences, des arts, en agriculture et en horticulture. Pour l'enseignement secondaire, les élèves iront dans un internat. C'est à ce moment que les enseignants tenteront de découvrir les facultés de chacun et tâcheront d'en faciliter le développement²⁴⁹.

Surtout, Millière expose dans ce qui est en cumulé dans son plus long article, ses opinions communalistes. On y retrouve ses idées précédemment écrites dans son *Mémoire* adressé aux ministres italiens. Il décrit la commune comme « l'association intégrale des personnes groupées sur la partie circonscrite du territoire où elles établissent leur demeure, pour réunir et combiner les moyens nécessaires à l'accomplissement de la vie individuelle ». On retrouve des formules reprises presque mot pour mot de son *Mémoire* : « la commune doit donc être le principal objet de la sollicitude du peuple législateur²⁵⁰ » ne diffère que par la mention du peuple par rapport à : « La commune doit donc être l'objet principal de la sollicitude du législateur²⁵¹ ». Toujours il faudra tracer les nouvelles frontières de la commune, partager le travail social et faire un usage collectif des biens communaux ; et afin de limiter les trop grandes richesses, de limiter les successions à partir du neveu²⁵². Il réaffirme sa critique de la distinction entre ce qui relève de l'administratif, qui reviendrait à la commune, et du politique, qui reviendrait à l'Assemblée nationale, pour lui préférer la distinction entre le national et le communal. Il milite pour une réelle décentralisation des pouvoirs, non à un préfet ou à un sous-préfet, car dans ce cas le pouvoir appartiendrait toujours à l'État ; la vraie décentralisation doit

²⁴⁸ *La Marseillaise*, numéro du 29 janvier 1870.

²⁴⁹ *La Marseillaise*, numéro du 4 février 1870.

²⁵⁰ *La Marseillaise*, numéro du 21 janvier 1870.

²⁵¹ *Mémoire aux ministres...*, p.17.

²⁵² *La Marseillaise*, numéro du 23 janvier 1870.

donner des compétences aux fonctionnaires municipaux élus. A propos de la politique communale, il reprend les propositions de son *Mémoire* : il souhaite une démocratie directe avec une assemblée délibérante mixte. Sur la place des femmes, il tient la même position : leur participation est indispensable, afin que leur influence ne soit pas sournoise. Là encore il réemploie les mêmes expressions que dans sa brochure de 1862²⁵³. Toutefois, notons que dans le contexte de l'époque, donner des responsabilités aux femmes – responsabilités politiques, voire même les autoriser à travailler – n'allait pas de soi pour bon nombre de socialistes. Le congrès de Genève de la Première Internationale de 1866 se range derrière l'avis que la place de la femme est à la maison²⁵⁴.

Dans tous ses articles de « Question sociale », Millière ne se réfère quasiment jamais aux Écritures. Tout au plus place-t-il l'œuvre des expérimentateurs sociaux – Saint-Simon, Cabet, Babeuf – dans la continuité de celle du premier des socialistes, Jésus. Il tient au contraire à affirmer la scientificité de son socialisme. Son étude de l'impôt lui vient de l'économie sociale, qui « est une véritable science », dit-il dans une conférence donnée au faubourg Saint-Antoine dont Rochefort assure la présidence et où Millière est, d'après le compte-rendu de *La Marseillaise*, souvent interrompu par des applaudissements²⁵⁵.

Gérant du principal journal d'opposition à l'Empire – qui tire quotidiennement entre cinquante et cinquante-huit mille exemplaires entre décembre 1869 et janvier 1870²⁵⁶ – Millière profite de cette grande publicité pour faire valoir ses idées socialistes, dont on a vu qu'elle se teintaient définitivement d'accents communalistes. Désormais bien connu et apprécié du prolétariat parisien, Millière va pour de bon s'inscrire dans le mouvement de la gauche parisienne avec un événement important : la mort de Victor Noir, journaliste à *La Marseillaise*, dont les conséquences marqueront le retour des journées révolutionnaires parisiennes.

²⁵³ *La Marseillaise*, numéro du 25 janvier 1870.

²⁵⁴ MICHEL CORDILLOT, « Le Fouriérisme dans la section parisienne de la Première Internationale, 1865 – 1866 », in *Cahiers Charles Fourier*, n°3, 1992, p.53-67. L'article peut également être consulté IN MICHEL CORDILLOT, *Aux origines du socialisme moderne*, Les Éditions de l'Atelier, 2010, p.19-32.

²⁵⁵ *La Marseillaise*, numéro du 1^{er} février 1870.

²⁵⁶ AIME DUPUY, 1870 – 1871. *La guerre, la Commune et la presse*, Armand Colin, 1959, p.217.

B. *L'affaire Victor Noir et ses suites*

a) *La mort de Victor Noir*

Victor Noir, de son vrai nom Yvan Salmon, était un journaliste de *La Marseillaise*. Très jeune – il est né en 1848 –, il avait auparavant créé quelques journaux. Il se fait bien malgré lui connaître du grand public pour avoir été tué le 10 janvier 1870 par le prince Pierre Bonaparte, cousin de Napoléon III. La cause de ce que la presse nomma rapidement « le drame d'Auteuil » est la malheureuse conséquence d'une polémique entre le prince et le journal de Rochefort. Lavigne, un journaliste, avait relaté une polémique parue dans le journal corse *L'Avenir* entre Pierre Bonaparte et les républicains de l'île. Furieux de voir ainsi étalées ses frasques dans le principal journal d'opposition, Pierre Bonaparte provoque Henri Rochefort en duel. Ce dernier, rompu à l'exercice, envoie comme le veut la tradition deux témoins au domicile du prince, à Auteuil : l'internationaliste Arthur Arnould et Jean-Baptiste Millière. Paschal Grousset, un corse rédacteur à *La Marseillaise*, s'est senti offusqué des attaques du cousin de l'empereur ; il décide lui aussi d'envoyer ses témoins : le jeune Victor Noir et Ulrich de Fonvielle. Le 10 janvier, en début d'après-midi, ce sont les témoins de Grousset qui se présentent les premiers au domicile du prince. Ce dernier, pensant avoir affaire aux témoins de Rochefort, s'emporte et leur demande s'ils sont solidaires du député. Ils répondent par l'affirmative ; Bonaparte sort un pistolet et fait feu sur eux. Touché à la poitrine, Victor Noir décède sur le trottoir.

La rumeur de la mort du jeune journaliste se répand bien vite dans les rues parisiennes. « Un événement tragique, soudain, plein d'inattendu et d'épouvante, venait de se produire comme éclaterait un coup de foudre », relate Jules Claretie²⁵⁷. Jules Vallès, ami de Victor Noir et lui aussi rédacteur de *La Marseillaise*, relate la tragédie dans son roman autobiographique *L'Insurgé* :

- Mince de rigolade ! on dit que Pierre Bonaparte vient d'assassiner son tailleur !
- (...)
- Ce n'est pas un fournisseur qui a été tué... C'est un de chez vous...
- Un du journal ?
- Oui, tué raide ! Allons ensemble rue d'Aboukir.
- Dis donc, Vingtras, c'est malheureux pour le copain, mais, nom de Dieu ! comme c'est bon pour la Sociale !

²⁵⁷ JULES CLARETIE, *Histoire de la Révolution de 1870-1871*, p.22.

Ce sera bon. C'est bien un copain qui a étrenné. C'est Victor Noir.²⁵⁸

« C'est bon pour la Sociale ». En effet, la mort du jeune journaliste eut un grand impact dans l'opinion publique, et en particulier chez les républicains. Le lendemain du meurtre, Rochefort publie ce qui reste la plus célèbre une de *La Marseillaise* : ceinte d'un liseré noir et écrite en gros caractères gras, elle ressemble plus à une affiche qu'à une page de journal. C'est quasiment un appel à l'insurrection : « J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin ! (...) Voilà dix-huit ans que la France est entre les mains ensanglantées de ces coupe-jarrets qui, non contents de mitrailler les Républicains dans les rues, les attirent dans des pièges immondes pour les égorger à domicile. Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez ?²⁵⁹ » Le numéro n'est composé que de trois pages, emplies de témoignages de la part des acteurs du drame. Millière et Arnould sont les signataires de deux textes. Le premier relate que c'est Millière qui reçut, en tant que gérant, la lettre de Bonaparte provoquant Rochefort en duel. Désigné témoin par ce dernier, Millière alla chercher Arnould et ils se rendirent à Auteuil, où une foule nombreuse se pressait autour de la maison du prince, devant laquelle un agent de police constatait le décès de Victor Noir. Les deux témoins se rendirent ensuite au Corps Législatif prévenir Rochefort de ce qui venait de se passer. Leur deuxième texte est nettement plus offensif envers la famille impériale, accusant Pierre Bonaparte d'avoir tendu un guet-apens pour tuer Rochefort, mais aussi de n'être que la marionnette de son cousin, qui aurait été plus que satisfait de la mort d'un de ses plus farouches détracteurs. Ce numéro du 12 janvier est très largement distribué, avant d'être saisi par la police, notamment chez l'imprimeur M. Tourne, où Millière était présent²⁶⁰. Toutefois, plus de cent mille exemplaires avaient été vendus : tout Paris était au courant de l'affaire et de l'article de Rochefort.

Très vite se pose la question des funérailles. Celles de Victor Noir demeurent célèbres pour avoir rassemblé plus de cent mille personnes à Neuilly-sur-Seine, après l'appel de plusieurs journaux, dont certains craignaient qu'il y ait des débordements. Taxile Delord, dans *Le Rappel* du 12 janvier, demande à ce que la garde nationale soit

²⁵⁸ JULES VALLES, *L'insurgé*, in *L'œuvre de Jules Vallès*, Le Club français du livre, coll. Les Portiques – 21, 1968, p. 856-857. Vingtras est l'alter ego de Vallès. C'est au 9 rue d'Aboukir que se situaient les locaux de *La Marseillaise*.

²⁵⁹ *La Marseillaise*, numéro du 12 janvier 1870.

²⁶⁰ *Le Gaulois*, numéro du 13 janvier 1870.

mobilisée afin d'encadrer le cortège. Flourens insiste auprès de Louis Noir, frère du défunt, Rochefort et Delescluze pour que la dépouille soit portée triomphalement au cimetière du Père-Lachaise. Ils refusent de prendre ce risque. Le pouvoir impérial avait interdit toute manifestation dans l'enceinte de Paris, et avait disposé l'armée pour garder au besoin les principales artères parisiennes. Le 12 janvier, jour de l'enterrement, une foule nombreuse se presse à Neuilly. « Ce jour-là, la plupart des ateliers étaient vides », relate Claretie²⁶¹. A chaque fois que Rochefort apparaît, il est acclamé. Il appelle la foule au calme et à la discipline. Il ne s'agit pas de faire la révolution, le risque est trop grand, n'en déplaise à Flourens, prêt à se battre. Sous une pluie battante, le cortège se dirige vers le cimetière de Neuilly. Après la mise en terre, c'est Millière qui prend la parole en premier. *Le Gaulois* rapporte sa brève prise de parole : « Le sang de Victor Noir fait déborder la coupe déjà pleine. Citoyens, nous le vengerons. » La foule répond par les cris de « Vengeance ! Vengeance !²⁶² ». Après la cérémonie, plusieurs groupes se dirigent vers Paris pour accompagner Rochefort qui retournait au Corps Législatif. Des blanquistes sont empêchés de passer par la troupe, qui menace de faire feu. Rochefort lui-même aurait reçu des menaces de la part de soldats, qui n'auraient pas hésité à l'attaquer, malgré l'inviolabilité conférée par sa qualité de député²⁶³.

Parmi les manifestants, on retrouve nombre des leaders de la gauche radicale : Delescluze, Vermorel, Rigault, Varlin, Vallès, Flourens, Louise Michel, etc. Si certains, comme Vallès, ont cru avoir manqué là l'occasion de renverser l'empire²⁶⁴, il ne faut pas sous-estimer l'importance des funérailles de Victor Noir dans l'histoire du parti républicain. Le cortège du 12 janvier 1870 marque le retour d'un phénomène éteint depuis vingt ans, celui des grandes funérailles comme marqueur d'opposition politique²⁶⁵. Grande manifestation de force, l'événement réunit au-delà des divergences et des sectes du socialisme de l'époque. S'il ne faut pas céder à la tentation téléologique en voyant ici réunis, quatorze mois avant, bon nombre de ceux qui déclenchèrent et participèrent à la Commune de Paris de mars 1871, il est clair que c'est la mort de Victor Noir qui permit le renouveau des journées populaires parisiennes, teintées d'esprit de révolte voire d'insurrection latente. Ces individus, dont Louise Michel, sont les mêmes qui tentèrent

²⁶¹ JULES CLARETIE, *op cit.*, p.30.

²⁶² *Le Gaulois*, numéro du 14 janvier 1870.

²⁶³ *Ibid.*

²⁶⁴ JULES VALLES, *Œuvres complètes, tome I*, Bibliothèque de la Pléiade, 1975, p.1147.

²⁶⁵ Pour les origines du phénomène, voir Emmanuel Fureix, « Un rituel d'opposition sous la Restauration : les funérailles libérales à Paris (1820 – 1830) », in *Genèses*, n°46, 2002, p.77-100.

de proclamer la République le 4 septembre ou de s'emparer de l'Hôtel-de-Ville le 31 octobre. Au milieu d'eux, Millière apparaît tout à la fois comme un élément important – socialiste reconnu et apprécié, gérant et rédacteur du premier journal d'opposition –, tout en semblant être effacé, laissant volontiers les autres jouer les premiers rôles. Toutefois, s'il n'apparaît pas comme le premier des meneurs socialistes, il affirme en 1870 son importance dans le socialisme parisien, dont il est définitivement l'un des éléments les plus connus et appréciés.

Rochefort est mis en accusation par le Corps Législatif, et son immunité parlementaire est levée le 18 janvier. Quatre jours plus tard, il est condamné à six mois de prison et à trois mille francs d'amende²⁶⁶. Il est cependant laissé libre, mais doit se constituer prisonnier avant le 7 février²⁶⁷. N'ayant pas obtempéré, il est interpellé par la police le 8 février alors qu'il se rendait aux bureaux de *La Marseillaise*. Cette arrestation soulève l'indignation de la rédaction du journal, qui publie le lendemain une lettre à la une du journal. Elle y dénonce une « insulte », une « provocation », un « attentat » contre la démocratie et la nation, un « Deux-Décembre recommencé²⁶⁸ ». L'arrestation de Rochefort devant plusieurs milliers d'ouvriers venus écouter la conférence qu'il devait donner en compagnie de Flourens choque. Le blanquiste déclare aussitôt la déchéance du gouvernement et la révolution en permanence et appelle à l'insurrection. Une émeute éclate mais la foule n'est pas armée et mal préparée, et est dispersée par la police. Le lendemain, 8 février, une autre émeute éclate, plus durement réprimée : il y a quelques morts²⁶⁹. Le soir, plusieurs membres de la rédaction de *La Marseillaise* sont arrêtés et conduits à la prison de Mazas. Parmi eux, Arnould, Fonvielle et Millière. A partir de ce moment, les sources mentionnant Millière se font rares. On ne connaît nulle correspondance le concernant à cette époque, et on ne dispose que de quelques articles qu'il a pu faire publier malgré son emprisonnement. C'est notamment le cas d'un article paru dans *La Marseillaise* du 6 mars. Il s'agit d'une édition spéciale, un « numéro fait dans les prisons d'Europe ». Millière est alors détenu à la prison de la Santé. S'il dit ne pas vouloir se plaindre de sa situation présente, il rappelle toutefois son passé de vieux militant pourchassé : « Traîné dans trente-deux prisons, y compris le bagne ; enchaîné à

²⁶⁶ JULES CLARETIE, *op cit.*, p.42.

²⁶⁷ *La Marseillaise*, numéro du 8 février 1871.

²⁶⁸ *La Marseillaise*, numéro du 9 février 1871.

²⁶⁹ ALAIN DALOTEL, ALAIN FAURE, JEAN-CLAUDE FREIERMUTH, *op. cit.*, p.347.

des vagabonds, à des voleurs, à des *assassins* (...), privé de sommeil et de nourriture dans des cachots sans jour et sans air, sur un sol boueux hanté par les reptiles (...) ». Il rappelle sa condamnation à l'Algérie plus, tout en se gardant bien d'apprendre aux lecteurs qu'il n'y resta que trois jours. On apprend qu'il aurait eu le projet d'écrire un récit de ses tribulations dans un ouvrage qui se serait intitulé *Étapes d'un transporté*. Dans la suite de son texte, il s'attaque durement à Émile Ollivier, chef du gouvernement depuis le début du mois de janvier, qui avait demandé la mise en accusation de Rochefort et l'arrestation de la rédaction de *La Marseillaise*. Il accuse également les députés parisiens de gauche, les mêmes qui avaient été invités à se rendre à la réunion du 18 octobre 1869 au boulevard de Clichy, d'avoir trahi leurs mandats et de s'être objectivement alliés avec le régime bonapartiste. Millière voit cela d'un œil stratège : puisque les turpitudes de cette gauche-là sont montrées au grand jour, il faut espérer que les électeurs républicains ne leur accorderont plus leur confiance. En citant notamment Jules Favre, il tient à tracer une ligne entre les républicains modérés de 1848 et ceux de 1870, qui sont à ses yeux devenus des agents de la réaction comme les autres, une génération qui porte sur elle un échec. Aussi, « quelles conséquences pratiques devons-nous tirer de tout cela ? C'est que le peuple ne doit compter que sur lui-même. » Outre une autre lettre publiée le 13 mars où Millière dénonce les fouilles corporelles et des cellules, on apprend dans le journal du 11 avril qu'on cherche à accuser notre homme d'un complot sur la base de réunions auxquelles il assistait en décembre 1869 avec Félix Pyat et Rochefort ; il s'agissait en fait des discussions sur la possible fusion de leurs journaux, qui finalement n'aboutirent pas ; c'est alors que Rochefort prit la décision de fonder *La Marseillaise*.

Millière, Rochefort et Paschal Grousset demeurèrent en prison jusqu'au procès de Pierre Bonaparte, qui s'ouvrit le 21 mars 1870 à Tours. Si le cousin de l'empereur est acquitté par la Haute cour de justice, Millière se fait positivement remarquer lors de ses prises de paroles. *Le Rappel* ne manque pas de le relever ; *Le Gaulois*, journal conservateur, se contente de retranscrire les débats, tout en soulignant tout de même la « politesse extrême » de ce « fougueux républicain²⁷⁰ ». Faisant bien entendu partie des témoins à charge, Millière fait sa déposition le 22 mars. *Le Rappel* y consacre une bonne part de son article et décrit « une longue figure à lunettes, sous de longs cheveux tombants ». « M. Millière fait, d'une voix claire, posée, une déposition très nette, très

²⁷⁰ *Le Gaulois*, numéro du 27 mars 1870.

circonstanciée, très ferme, mais en même temps extrêmement modérée. Il dit : M. Pierre Bonaparte, M. Rochefort. Il a dans les termes une convenance extrême.²⁷¹ » Le journaliste explique que son discours eut un grand effet sur l'assemblée et sur les jurés, et énerva au passage le prince Bonaparte. Le lendemain, Millière ne prit pas la parole mais les juges exigèrent qu'il soit présent dans la salle ; son arrivée entre deux gendarmes fit sensation, preuve pour *Le Rappel* que sa déposition de la veille avait fait grande impression. Dans son *Histoire de la révolution de 1870-1871*, Jules Claretie se montre certes moins enthousiaste, mais en revient au même constat : « M. Millière, correct, froid, mesurant ses paroles, affectant une politesse excessive, conquiert l'auditoire et les jurés (...). La déposition de M. Millière devait lui assurer plus tard une large part de l'influence qu'il a tristement mise au service de la Commune.²⁷² » Si cette dernière phrase est largement contestable – nous le montrerons dans notre prochaine partie –, Claretie ne fait que constater l'importance qu'avait prise Jean-Baptiste Millière dans la gauche parisienne à la fin du Second Empire. Emprisonné à la suite de l'affaire Victor Noir, symbole avec Rochefort de l'arbitraire du régime honni, il est apprécié et célébré. Il fait même l'objet d'une gravure parue à la une de *L'Éclipse*, où il apparaît menottant l'empereur²⁷³. Peu après le procès de Tours, Napoléon III décide d'organiser un nouveau plébiscite afin d'entériner les dernières réformes libérales permettant d'évoluer vers un régime plus parlementaire. Avant le vote prévu pour le 8 mai, des réunions publiques sont organisées. Dans le département de la Seine, c'est-à-dire Paris, où le « non » l'emportera, nous avons la trace d'au moins deux réunions où Millière est acclamé président honoraire²⁷⁴. Il sortit de prison le 13 mai²⁷⁵ : parmi la très rare correspondance qu'il nous ait été donné de consulter, une lettre datée du 26 mai 1870 adressée au socialiste occitan Émile Digeon nous apprend qu'il remettait en ordre les affaires de *La Marseillaise*, « si négligées pendant [s]on séjour à Mazas²⁷⁶ ».

²⁷¹ *Le Rappel*, numéro du 24 mars 1870.

²⁷² JULES CLARETIE, *op. cit.*, p.46.

²⁷³ Voir annexe n°10, p.218.

²⁷⁴ *La Marseillaise*, numéros des 30 et 31 avril 1870.

²⁷⁵ PPO B A 1189.

²⁷⁶ Fonds Émile Digeon, Archives Nationales, 338AP/1.

b) *La fin de La Marseillaise*

La participation au journal qu'il avait contribué à fonder quelques mois plus tôt devait pourtant bientôt prendre fin, à cause d'un différend l'opposant au tumultueux Rochefort. *La Marseillaise* avait lancé, après la mort de Victor Noir, une souscription nationale afin d'offrir un monument funéraire au jeune journaliste. Millière, en sa qualité de directeur-gérant, tenait les finances du journal, et certains lui ont reproché un certain laxisme dans cet exercice. Nous ne connaissons pas les détails de cette affaire, qui suivit et causa du tort à Millière assez longtemps : lors d'une réunion politique de février 1871, celui qui l'avait remplacé à la gérance du journal, Barberet, lui en tint rigueur²⁷⁷. Il serait question d'une somme de plus de 16 000 francs qui aurait disparu. Au début du mois de juillet 1870, Millière est démis de ses fonctions après, semble-t-il, une demande émanant des rédacteurs. Le journal était en difficulté financière, et sa survie était menacée²⁷⁸. Dans une réponse à une lettre de Rochefort, Millière se défend de plusieurs accusations. La lettre est datée du 9 juillet. Le ton employé montre que ses relations avec le député de Paris s'étaient refroidies, mais qu'il ne cherche pas pour autant à se fâcher définitivement avec lui. Millière se défend d'avoir contesté le poste de rédacteur en chef à Rochefort et de lui avoir dissimulé la situation financière de *La Marseillaise*. Il semble que cela faisait déjà un moment que notre homme avait été écarté, sans doute peu de temps après sa sortie de prison : « (...) étant congédié indirectement, mais très clairement, je ne pouvais pas me charger de la réorganisation du journal dont je suis expulsé ». Millière sous-entend que Rochefort n'a fait que céder à la pression de la rédaction pour le faire limoger, et que c'est de cette dernière que sont venues les rumeurs visant à le discréditer. A propos des accusations concernant la souscription de Noir, il déclare n'en avoir touché aucun don en son nom, et qu'il ne possède pas la somme importante réclamée par Rochefort ; il incite ce dernier à trouver rapidement un moyen pour permettre au journal de continuer à exister. La fin de la lettre montre que Millière ne cherche pas à couper définitivement les ponts avec Rochefort : « Adieu, mon cher Rochefort, et bonne chance pour vous et pour la cause démocratique. Votre affectionné, quand même, Millière²⁷⁹ ».

²⁷⁷ *Journal des Débats*, numéro du 5 février 1871. Barberet était *de facto* le directeur du journal depuis février et l'arrestation de Millière.

²⁷⁸ Il cesse de paraître le 25 juillet.

²⁷⁹ Lettre de Jean-Baptiste Millière à Victor Henri de Rochefort Luçay pour répondre à la lettre donné par Collot, Paris, 9 juillet 1870. Musée Carnavalet, AUT271. Consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/lettre-de-jean-baptiste-milliere-a-victor-henri-de-rochefort-lucay-pour#infos-principales> (interrogée le 2 juin 2017).

La querelle ne devait pas s'arrêter ainsi. Plus tard dans le mois, Rochefort envoie une courte lettre pleine de ressentiment à son ancien collaborateur, qui lui répond avec véhémence. Elles sont datées des 22 et 23 juillet 1870. Cet échange complet (une lettre et sa réponse) constituant le seul exemple que nous connaissons de la vie de Millière, nous le retranscrivons ici dans son intégralité :

Mon cher Millière,

Je suis seul propriétaire et fondateur de *La Marseillaise* faite avec mon argent et sous ma responsabilité.

Je vous avais choisi pour administrer **mon** journal. Vous avez cru devoir m'envoyer votre démission. Je l'ai acceptée et j'ai pourvu à votre remplacement.

Vous ne faites donc plus partie de la maison à aucun titre, aussi la demande que vous m'adressez me paraîtrait-elle le comble de l'audace²⁸⁰, si je n'étais pas convaincu que vous la considérez vous-même comme une mauvaise plaisanterie.

Votre dévoué,
Henri ROCHEFORT

J'apprends à l'instant votre refus de rendre l'argent déposé en votre nom. Ceci clôt toute discussion. Vous êtes un lâche et un voleur et je ne puis que m'applaudir d'être à jamais séparé de l'individu qui a laissé disparaître 16 500 francs de la caisse.

Vous voyez que la rédaction avait raison quand elle m'assurait que vous étiez une affreuse canaille.

La réponse de Millière :

Monsieur,

J'ai sous les yeux votre lettre d'hier.

La première partie est dépourvue de sens moral.

La seconde partie ne peut être considérée que comme un acte de folie que je n'ai pas pris au sérieux et qui me fait pitié.

Néanmoins je répondrai à tous vos outrages, non pour les relever, car ils ne peuvent atteindre que vous-même, mais pour leur opposer des faits, afin de justifier ma conduite aux yeux du parti socialiste, si vous osez reproduire ailleurs les stupides et grossières injures que vous me prodiguez si gratuitement.

En attendant, je vous fais observer :

Que si, devant l'Autorité, vous êtes seul propriétaire de *La Marseillaise*, il n'est pas vrai que vous en soyez seul fondateur, ni qu'elle ait été faite avec votre argent et sous votre responsabilité.

Vous avez fondé un journal avec moi et avec mon concours.

Vous avez fourni votre nom.

²⁸⁰ Nous ignorons de quelle demande il s'agit. Dans sa lettre du 9 juillet, Millière propose à Rochefort de se charger de la liquidation de *La Marseillaise*, arguant que même mis de côté, « il n'y a pas absolue nécessité à ce [qu'il] sorte de suite ». Toutefois, il semble étonnant que Rochefort ait attendu presque deux semaines avant de répondre à Millière.

J'ai apporté mon travail.

(Votre titre de député, sans lequel vous n'auriez pas pu atteindre le but, j'ai contribué, au moins autant que vous, à vous le faire obtenir, mais je veux bien n'en pas tenir compte.)

Quant à l'argent, il n'est pas le vôtre, il a été emprunté par nous conjointement et solidairement ; il a donc été fourni par tous les deux, et il m'appartient autant qu'à vous, puisque j'en suis le débiteur envers les bailleurs de fonds.

Maintenant, il vous convient de dire que vous avez accepté ma démission.

Moi, je soutiens que vous me chassez, et je le prouverai par les documents que vous m'avez-vous-même fournis.

Quoi qu'il en soit, je ne veux pas rester votre associé malgré vous.

Mais il y a une liquidation à faire et il ne me convient pas d'assumer ainsi toutes les charges en vous laissant tous les profits.

Nous liquiderons donc.

Si parmi nous il y a un *lâche*, on verra quel il est.

Quant au *voleur*, je n'ai jamais rien fait qui puisse autoriser qui que ce soit à m'adresser cette épithète. Nous verrons si tout le monde peut en dire autant.

Et, puisque votre *rédaction* assure que je suis une *affreuse canaille*, le parti socialiste jugera entre moi et ceux qui vous mènent par le bout du nez dans une si jolie voie.

Enfin, vous démontrerez, sous peine de calomnie, comme quoi j'ai laissé disparaître 16 500 francs de la caisse.

Je me suis toujours autant que possible effacé, mais je vous préviens que je ne veux pas me laisser traîner dans la boue par ceux qui ont l'habitude d'y vivre et que je me défendrai contre toutes les attaques.

L. M.²⁸¹

P.-S. – Vous pouvez conserver cette lettre comme je conserve précieusement les vôtres.

Nos connaissances à propos de cette affaire ne nous permettent pas de l'arbitrer : Millière a-t-il effectivement détourné la souscription Victor Noir, ou fut-il la victime de manipulations visant à l'éjecter de la direction du journal ? C'est en ce sens que penche le directeur de *L'Aurore* Ernest Vaughan, qui rédige l'article où apparaissent ces deux lettres, à l'occasion du vingt-neuvième anniversaire de l'exécution de notre homme. La réponse de Millière illustre ce que nous disions plus haut : s'il se place dans une position effacée, il eut une grande influence dans le socialisme parisien des années 1869-1870, s'attribuant jusqu'à la responsabilité de l'élection de Rochefort – il est vrai qu'il présida nombre de réunions politiques en novembre 1869. Toutefois, s'il fut réellement exclu du

²⁸¹ L'échange reproduit ici est recopié fidèlement, y compris dans sa mise en page, comme il a paru dans *L'Aurore* du 26 mai 1900. Si ces initiales – L. M. – correspondent à celles de Louise Millière, nous penchons pour une simple erreur typographique lors de la composition du journal.

journal par les manœuvres de la rédaction, nous ignorons pourquoi. Après l'affaire Victor Noir et ses suites, qui eurent pour conséquence l'arrestation de nombreux journalistes, des rédacteurs d'importance comme Vallès ou Flourens décidèrent d'arrêter leur collaboration au journal. On peut émettre l'hypothèse que de nouveaux rédacteurs, issus d'une autre génération, entrèrent en désaccord avec leur directeur. Dans sa missive à Rochefort datée du 9 juillet, il regrette avoir dû faire une place dans les colonnes du journal « à des hommes qui pour la plupart n'ont point d'opinion, et qui seraient tout aussi bien au *Figaro* », tout en étant confronté à une perte de son influence auprès de la rédaction. En agissant de la sorte, il s'inquiétait : « Et puis, comment oserais-je me représenter devant le parti auquel j'appartiens ? ». La question du « parti » socialiste apparaît également dans sa réponse du 23 juillet à Rochefort. Il est tentant d'y voir là l'importance progressive que Millière y a prise en un an, et de la responsabilité qu'il se donne de s'en montrer digne afin de s'en réclamer. En effet, s'il ne dispose désormais plus de l'arme de la presse pour transmettre ses théories socialistes, le jacobin Millière s'apprête à jouer un rôle important dans la vie politique nationale et dans les journées populaires parisiennes.

III. Vers le pouvoir

L'été 1870 est évidemment marqué par la guerre entre la France et la Prusse. Il ne convient pas ici de retracer l'histoire des éléments déclencheurs du conflit ou de développer sur les opérations militaires. Officiellement déclarée le 15 juillet par la France à la Prusse, la guerre est difficilement comprise et acceptée par la population française, même si peu à peu c'est la ferveur patriotique qui l'emporte sur les doutes premiers²⁸². Parmi l'opposition la plus virulente, on retrouve l'extrême-gauche, qu'elle soit de tendance internationaliste, blanquiste ou jacobine. Millière s'inscrit bien évidemment dans cette contestation, en ciblant particulièrement l'empereur lors d'une réunion publique du 18 juillet : « Cesserons-nous enfin de courber la tête sous le joug d'un seul homme qui croit que la guerre consolidera son pouvoir pour vingt ans encore ? Que la France se mette en République démocratique et sociale ; alors, si un roi nous envahit,

²⁸² A ce sujet, voir STEPHANE AUDOUIN-ROUZEAU, *1870. La France dans la guerre*, Armand Colin, 1989, chapitres 2 et 3.

nous lui couperons la tête !²⁸³ » On constate qu’au-delà de la critique du régime, l’instinct de défense nationale est aussi présent ; rien d’étonnant de la part de cette gauche qui appellera le peuple à résister au Prussien, et plus tard à défendre Paris assiégé coûte que coûte.

Millière se fait assez discret durant l’été 1870. Dans les journaux, on ne retrouve sa trace qu’à de rares reprises. Son nom est cité dans des articles relatant le procès de Blois qui s’ouvre le 18 juillet et qui vise à juger les participants à des manifestations républicains qu’on accusait de complot contre l’empereur. Les circonstances terribles de la guerre étouffèrent l’audience médiatique qu’aurait pu avoir ce procès²⁸⁴. Parmi les prévenus se trouvait Simon Dereure, ancien de *La Marseillaise* et ami de Millière. A l’audience du 29 juillet il était venu soutenir son ami, et pour lui avoir adressé un salut, il fut expulsé de la salle²⁸⁵. Le 10 août, *Le Rappel* rapporte qu’un de ses rédacteurs l’a croisé après qu’il ait été remis en liberté : il aurait été brièvement interpellé par la police pour avoir déclaré, devant une affiche rapportant les déboires de l’armée française : « Voilà ce que nous vaut l’empire ! ».

A. Du 4-Septembre au soulèvement du 31 octobre : au cœur des journées populaires

Le 1^{er} septembre, l’armée française est vaincue à Sedan et Napoléon III est fait prisonnier. Le régime et l’État décapités, un vide juridique est à combler. La nouvelle de la déroute est connue à Paris le 3 septembre. Au Corps Législatif, la gauche menée par Jules Favre et Léon Gambetta tente une révolution législative et de constituer un gouvernement transitoire issu de la représentation nationale²⁸⁶. Cependant, c’est bien le lendemain que se jouent les événements qui décideront de l’avenir institutionnel du pays. Une foule de plusieurs dizaines de milliers de personnes se presse devant l’Hôtel-de-Ville de Paris, prête à acclamer le nouveau régime et le nouveau gouvernement. Face au peuple, Gambetta hésite à proclamer la République. C’est alors une course contre la montre qui s’engage entre les députés modérés et les leaders des groupes révolutionnaires et

²⁸³ Cité in ÉMILE OLLIVIER, *L’Empire libéral*, tome XV, Garnier Frères, 1911, p.56. Également rapporté in STEPHANE AUDOUIN-ROUZEAU, *op. cit.*, p.68.

²⁸⁴ JULES CLARETIE, *op. cit.*, p.118 ; Louise Michel, *La Commune*, Stock, 1898, première partie, chapitre 5.

²⁸⁵ *Le Rappel*, numéro du 1^{er} août 1870.

²⁸⁶ VINCENT DUCLERT, *1870 – 1914. La République imaginée*, Belin, 2010, p.35.

radicaux : Delescluze, Flourens, Millière et Pyat²⁸⁷. Ce sont finalement les premiers qui proclament officiellement l'empire déchu et la Troisième République. On connaît mal l'implication de Millière dans cette journée « révolutionnaire » particulière, sans violence. Le gouvernement issu du 4 septembre conserve une certaine légitimité puisque largement constitué d'après le seul pouvoir restant, à savoir le Corps Législatif. Se dotant de l'appellation « Gouvernement de la Défense nationale », il est dirigé par le gouverneur de Paris, Louis Jules Trochu. Jules Favre y est ministre des Affaires étrangères, Gambetta ministre de l'Intérieur. Seul membre de l'extrême-gauche nommé, Henri Rochefort est présent en tant que député de Paris, même s'il démissionne le 1^{er} novembre.

Rapidement, l'opposition d'extrême-gauche tente de s'organiser. Le lendemain de la proclamation du nouveau régime, on invite les participants aux réunions publiques à nommer des délégués qui représenteront chacun des vingt arrondissements de la capitale, formant ainsi le Comité central républicain des vingt arrondissements. Peu d'études ont été consacrées à ce comité, dont les sources furent longtemps méconnues²⁸⁸, si ce n'est celle de Jean Dautry et Lucien Scheler, publiée en 1960 à la suite de la découverte de documents inédits²⁸⁹. Il ne faut pas voir dans ce comité une force d'opposition immédiate au Gouvernement de la Défense nationale : les circonstances terribles poussent plus à un soutien de raison, même si peu enthousiaste, qu'à une contestation radicale. Même Blanqui, qu'on ne pourrait suspecter de modérantisme, déclare « la trêve de la Révolution²⁹⁰ » : « En présence de l'ennemi, plus de partis ni de nuances²⁹¹ ». La constitution définitive du comité est mal connue : il semble qu'un comité provisoire se soit constitué dès le 5 septembre, mais que la première réunion officielle ne se soit tenue que le 11 septembre. Les internationaux sont en bonne place, si bien que *Le Rappel* pensa qu'une réunion du comité provisoire était une réunion de l'Internationale²⁹². Cependant, on y trouve aussi des blanquistes et des jacobins. La production la plus connue du comité est issue de la réunion de la nuit du 13 au 14 septembre : c'est la première « affiche rouge », placardée sur les murs parisiens. Le comité déclare vouloir faire des propositions

²⁸⁷ QUENTIN DELUERMOZ, *Le Crépuscule des révolutions. 1848 – 1871*, Seuil, 2012, p.319-320.

²⁸⁸ JACQUES ROUGERIE, « Quelques documents nouveaux pour l'histoire du Comité central républicain des vingt arrondissements » in *Le Mouvement social*, n°37, octobre-décembre 1961.

²⁸⁹ JEAN DAUTRY, LUCIEN SCHELER, *Le Comité central républicain des vingt arrondissements de Paris (septembre 1870 – mai 1871), d'après les papiers inédits de Constant Martin et les sources imprimées*, 1960, Éditions sociales.

²⁹⁰ L'expression est de Jacques Rougerie in JACQUES ROUGERIE, *La Commune de 1871*, PUF, coll. Que sais-je ?, 1988, p.25.

²⁹¹ *La Patrie en danger*, numéro du 7 septembre 1870.

²⁹² JEAN DAUTRY, LUCIEN SCHELER, *op. cit.*, p.25.

au Gouvernement : suppression de la police, liberté de réunion et de presse, expropriations de denrées alimentaires ou de logements si nécessaire, contrôle populaire, levée en masse des Français. Ces mesures sont des mesures d'urgence dont le comité espère qu'elles seront adoptées par le gouvernement, qui daigne recevoir une délégation du comité le 16 septembre²⁹³. Parmi les signataires de cette première affiche rouge sont présents Lefrançais, Vallès et Millière, et une grande majorité d'internationaux. L'affiche est en fait un programme, dans lequel on trouve en germe nombres d'idées qui seront reprises quelques mois plus tard par les insurgés communards : suppression de la police, rôle accru de la Garde nationale, élections pour tous les postes de la magistrature, démocratie directe, etc. Néanmoins, ce n'est que dans une proclamation du 20 septembre qu'on trouve pour la première fois nommément trace de la commune, et encore plus lors de la réunion du 22 : « La Commune souveraine, opérant révolutionnairement la défaite de l'ennemi, ensuite facilitant l'harmonie des intérêts et le gouvernement direct des citoyens par eux-mêmes.²⁹⁴ »

On ignore l'implication de Millière dans le comité. Résidant au 37 rue des Martyrs, il a dû être désigné délégué par les réunions publiques du IX^e arrondissement. Sa présence n'est attestée qu'à la réunion où fut rédigée l'affiche rouge. Pourtant, il est certain qu'il fut influencé par les actions du comité. La réunion du 20 septembre débouche sur un communiqué qui, en plus de faire référence à la Commune, déclare que « Paris est résolu à s'ensevelir sous les ruines plutôt que de se rendre²⁹⁵ ». Une lettre de Millière à Émile Digeon datée du 17 septembre nous informe sur l'état d'esprit régnant dans l'extrême-gauche parisienne à ce moment précis. Entre défense de la République et par conséquent refus de s'attaquer frontalement au gouvernement provisoire, mais tout en le méprisant ; peur d'un désastre militaire mais volonté de résistance patriotique jusqu'au-boutiste :

Paris, 17 septembre 1870

Hélas, mon cher citoyen, vous vous faites, là-bas, une idée bien inexacte de notre gouvernement et de notre situation à Paris.

Nous sommes en pleine réaction, ou plutôt il n'y a jamais eu d'action. Le Gouvernement actuel a aussi peur du Peuple et de la République que le Gouvernement bonapartiste. Il fait tous ses efforts pour maintenir l'ancien ordre des choses, avec les mêmes hommes, sous un autre nom, et pour paralyser l'action des Républicains, qui seule pourrait sauver la France.

Nous ne voulons pas attaquer le pouvoir actuel, parce qu'il importe de ne pas se diviser devant l'ennemi. Mais nous craignons que le Gouvernement

²⁹³ *Ibid.*, p.37.

²⁹⁴ Reproduite in *Ibid.*, p.58-59.

²⁹⁵ *Ibid.*, p. 54-57.

prétendument Républicain ne succombe sous le poids de ses fautes, comme celui de Bonaparte a croulé par le poids de ses crimes.

Si cela arrivait la France serait peut-être perdue. Toutefois ne croyez pas que nous abandonnerions la partie. Nous sommes résolus à défendre Paris et à le brûler nous-même, plutôt que de le laisser prendre par les Prussiens, ou à nous ensevelir sous ses ruines.

Cette perspective est épouvantable, mais il faut peut-être que nous subissions encore une expiation de nos vingt années de lâcheté, et que nous méritions la Véritable République pour l'obtenir.

Faites comme nous, Citoyen des départements. Courage, résolution, énergie ; et que, jusqu'au dernier souffle, notre cri soit : Vaincre ou mourir.

Fraternité dans le combat, la Victoire ou la mort.

Millière²⁹⁶

On retrouve mot pour mot l'expression utilisée par le comité des vingt arrondissements, et un phrasé teinté d'eschatologie chrétienne.

Millière ne réapparaît pas comme signataire d'actes issus du comité, et est présent à une seule réunion, le 23 septembre²⁹⁷. Depuis le 17 septembre, l'armée prussienne assiège Paris. En conséquence, le gouvernement décide la création de nombreux bataillons de gardes nationaux : on en comptait 60 au début du mois, contre 254 à la fin²⁹⁸. Les derniers sont essentiellement recrutés dans les quartiers populaires. Chaque bataillon élit ses officiers et son commandant : Millière est désigné commandant du 208^e bataillon, et ce avant le 26 septembre car il assiste à une réunion des chefs de bataillons ce jour-là²⁹⁹. L'élection à ce grade de plusieurs cadres socialistes – Varlin, Vallès, Ranvier ou encore Blanqui – déplait notamment à Lefrançais qui les accuse d'avoir fait échouer, par leur indécision et le temps consacré à la gestion de leurs troupes, la manifestation du 8 octobre qui devait voir les gardes nationaux défiler devant l'Hôtel-de-Ville contre le gouvernement de la Défense nationale³⁰⁰.

Par la suite, Millière se montre discret, jusqu'au 31 octobre. Paris venait d'apprendre la capitulation à Metz du général Bazaine et de ses cent mille soldats.

²⁹⁶ Fonds Émile Digeon, Archives Nationales, 338AP/1.

²⁹⁷ *Le Rappel*, numéro du 24 septembre 1870.

²⁹⁸ BERNARD Noël, *Dictionnaire de la Commune*, Mémoire du Livre, 2000, article « Comité central de la Garde nationale ».

²⁹⁹ *Le Combat*, numéro du 28 septembre 1870.

³⁰⁰ GUSTAVE LEFRANÇAIS, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Éditions de la Tête de Feuilles, 1972, p.322.

Considérant cela comme une trahison montrant l'échec du gouvernement constitué le 4 septembre, l'extrême-gauche et ses bataillons de gardes nationaux, celui de Flourens en tête, marchent vers l'Hôtel-de-Ville, qui est occupé. La foule réclame des élections municipales, l'instauration de la commune et refuse un quelconque armistice. Lefrançais déclare déchu le Gouvernement de la Défense nationale et propose la constitution d'un nouveau gouvernement, constitué de Dorian, ministre de la Défense nationale, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Blanqui, Pyat, Delescluze et Millière³⁰¹. Plus tard, c'est Flourens qui voudra faire acclamer un « comité de salut public » composé de Dorian, Pyat, Blanqui, Delescluze, Victor Hugo, Ranvier, Mottu, Avrial et Millière³⁰² (toujours cité, chez Lefrançais, en dernier ; lui qui le qualifiait de « religiosâtre » ou d'« extatique³⁰³ » ne devait pas le porter dans son cœur). Parmi ces noms cités, Dorian refusera de s'engager, tout comme Hugo³⁰⁴. Millière, qui fait le récit de la tentative d'insurrection dans une brochure adressée à son bataillon, estime que l'absence de Pyat, Louis Blanc, Raspail, Rochefort, Hugo et Ledru-Rollin fut néfaste ; et que les nommer ministres ou membres d'un quelconque comité avait été une erreur³⁰⁵.

Des doutes persistent quant à la teneur de la participation de Millière. Dans ses mémoires, Lefrançais affirme que dès le début d'après-midi il était présent lors d'une réunion avant même que les premiers gardes nationaux ne se dirigent vers l'Hôtel-de-Ville³⁰⁶. Dans son *Compte-rendu*, Millière déclare quant à lui qu'il était en train de superviser l'exercice de son bataillon lorsqu'il fut informé du début du soulèvement, et qu'il ne s'y dirigea qu'après avoir été informé que son nom avait été cité pour faire partie d'un gouvernement provisoire. En effet, le nom de Millière n'est cité par *Le Rappel* qu'après l'arrivée des premiers bataillons, dans le récit de la journée que fait le journal le 2 novembre. De la même manière, *L'Aurore* livre le récit heure par heure de l'événement à l'occasion du trente-huitième anniversaire du soulèvement et ne mentionne Millière pour la première fois qu'en milieu d'après-midi³⁰⁷.

Une fois arrivé, il se rend là où sont groupés les principaux chefs révolutionnaires, qui retiennent prisonniers quelques membres du Gouvernement de la Défense nationale :

³⁰¹ *Ibid.*, p.327.

³⁰² *Ibid.*, p.329.

³⁰³ *Ibid.*, p.435.

³⁰⁴ VICTOR HUGO, *Choses vues. 1849 – 1885*, Gallimard, Folio classiques, 1972, p.573.

³⁰⁵ JEAN-BAPTISTE MILLIERE, *Le 31 octobre. Compte-rendu au 208^e bataillon de la Garde nationale, par le commandant Millière*, 1871, p.9

³⁰⁶ GUSTAVE LEFRANÇAIS, *Ibid.*, p.326

³⁰⁷ *L'Aurore*, numéro du 31 octobre 1909.

Jules Favre, Jules Simon et Garnier-Pagès. Millière se dirige vers eux, et tente d'obtenir leur démission signée tout en les informant des intentions des insurgés : « Nous n'entendons pas usurper le pouvoir. Demain nous réunirons les électeurs ; ils se prononceront, et vous remettrez votre portefeuille au nouveau gouvernement ; jusque-là vous conserverez vos fonctions³⁰⁸ ». Les ministres avaient été arrêtés et confinés dans une pièce par Flourens : Millière critique cette décision qui n'était selon lui pas nécessaire³⁰⁹. Jules Favre assure que jamais lui ou ses collègues ne signifièrent à Millière leur démission. Ce dernier, s'adressant aux insurgés, déclara que de toute manière le Gouvernement de la Défense nationale était déchu, et que peu importait que ses ministres acceptassent ou non ce fait. Là-dessus, il proposa à Favre, Simon et Garnier-Pagès de quitter l'Hôtel-de-Ville, mais Blanqui s'y opposa³¹⁰. Le ministre des Affaires étrangères relate également que Millière lui demanda de laisser les insurgés partir libres, et de ne pas engager de poursuites contre eux, ce qu'il refusa³¹¹. Millière livre un récit très différent. Déjà, il écrit que le 4 septembre, lors de cette « course contre la montre » pour proclamer la République, il avait accepté rapidement que ce soit les républicains modérés qui constituent un gouvernement, « car [ils étaient] les hommes les plus en évidence » et qu'alors il ne s'agissait que d'une chose, « chasser les prussiens de notre territoire³¹² ». Aussi, le 31 octobre, il reproche aux ministres d'avoir failli à leur mission et qu'il fallait que Paris se choisisse de nouveaux représentants et qu'un nouveau gouvernement puisse organiser des élections municipales. Cela acté, il proposait aux ministres de quitter ensemble l'Hôtel-de-Ville et qu'aucune sanctions ou représailles ne seraient décidées par une des deux parties³¹³. « Ces propositions furent acceptées avec effusion, et de la manière la plus solennelle³¹⁴ » selon lui. Tard dans la soirée, tout le monde s'est mis d'accord sur le principe d'élections municipales tenues dès le début du mois de novembre³¹⁵. Quelques heures plus tard, Trochu et Ferry arrivent avec des bataillons bourgeois afin de reprendre le bâtiment, et les insurgés sont évacués, pensant avoir obtenu ce qu'ils cherchaient : l'élection d'une commune de Paris.

³⁰⁸ Rapporté in MAURICE RECLUS, *Jules Favre, 1809 – 1880. Essai de biographie historique et morale*, Hachette, 1912, p.390.

³⁰⁹ MILLIERE, *Le 31 octobre...*, p.10.

³¹⁰ MAURICE RECLUS, *Ibid.*

³¹¹ *Ibid.*

³¹² *Le 31 octobre...*, p.5.

³¹³ *Ibid.*, p.5.

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ *L'Aurore*, numéro du 31 octobre 1909.

La suite des événements devait leur donner tort. En lieu et place d'élections municipales, c'est un référendum qui est programmé pour le 3 novembre afin de demander aux Parisiens s'ils continuent à faire confiance à la Défense nationale. De plus, les insurgés sont déclarés en état d'arrestation, malgré l'hypothétique promesse de Jules Favre de ne pas les poursuivre. Millière, comme tous les chefs de bataillons impliqués dans le soulèvement, est destitué de son grade de commandement. Il s'insurge dans sa brochure : « J'ai appris par les journaux, et je vous ai déjà annoncé de vive voix, que je ne suis plus votre commandant. Des hommes qui s'attribuent tous les pouvoirs, mais de qui je ne voudrais tenir aucune attribution, se permettent de m'enlever, sans vous consulter, celles que m'ont conférées vos libres et unanimes suffrages. Ma révocation est une usurpation flagrante. En droit elle est radicalement nulle. Comme vous, je proteste de la manière la plus formelle.³¹⁶ »

Les résultats du référendum montrent une large adhésion au Gouvernement de la Défense nationale³¹⁷, y compris dans les quartiers populaires. Cependant, il ne faut voir là un camouflet complet pour le parti révolutionnaire. Le 6 novembre, des élections municipales sont bien organisées, et voient l'élection de socialistes radicaux dans les quartiers populaires. Dans le 20^e arrondissement, c'est Ranvier qui est élu maire³¹⁸ ; Flourens, Millière et Lefrançais sont élus adjoints.

Recherché par la police, Millière se cache. D'abord à Ménilmontant : c'est là que fut écrite sa brochure destinée au 208^e bataillon, rédigée les 2 et 3 novembre. Ensuite, nous perdons sa trace. Furieux de l'attitude de Jules Favre, il l'attaque dans plusieurs articles de journaux qu'il fait paraître dans *Le Combat* et *Le Vengeur* de Félix Pyat, à la fin du mois de novembre 1870 et au début de février 1871³¹⁹. Il connut la fin du siège de Paris et la dernière tentative de soulèvement du 5 janvier 1871 sans y participer. Sa seule apparition publique dont nous ayons connaissance intervient début février 1871, en pleine campagne législative pour les élections du 8 février, voulues par Bismarck après la

³¹⁶ *Le 31 octobre*, p.1.

³¹⁷ Paris et quelques départements alentours votaient. Les résultats proclamés le 4 novembre sont les suivants : 352 676 « oui » et 44 984 « non ». A Paris, tous les arrondissements, y compris les plus populaires, votent largement en faveur du gouvernement. Seul le 20^e donne une courte majorité au « non », avec 9 625 voix contre 8 291 pour le « oui ».

³¹⁸ Sur Ranvier, voir l'étude que lui a consacrée Alain Dalotel : ALAIN DALOTEL, *Gabriel Ranvier, 1828 – 1879. Le Christ de Belleville. Blanquiste, franc-maçon, communard et maire du XXe arrondissement*, Éditions Dittmar, 2005.

³¹⁹ Voir infra, CHAPITRE 3, « Enquête sur un assassinat ».

capitulation française : il prend la parole dans une réunion publique pour se défendre d'avoir volé la souscription pour Victor Noir³²⁰. Il devait sans doute avoir eu vent que son nom avait été proposé sur les listes de candidats à la députation. Le 8 février, il est élu par Paris. La capitale devait désigner 43 représentants : 36 sont républicains, dont 7 « rouges » tels Delescluze, Pyat, Benoît Malon, Rochefort et Millière qui fut élu en queue de liste, avec 73 000 voix. Si son élection montre sa popularité et son importance dans le milieu socialiste, il arrive cependant, en nombre de voix, largement derrière d'autres figures de la gauche : à Paris, Louis Blanc obtient 216 000 suffrages, Victor Hugo 214 000, Rochefort 163 000, Delescluze 153 000, Pyat 141 000, Clemenceau, maire de Montmartre, 95 000 et Jules Favre 81 000³²¹. Nul besoin de dire que bien de ces hommes reçurent également de nombreux suffrages en province, ce qui n'est évidemment pas le cas de Millière.

Paris assiégé et occupé par les troupes prussiennes, c'est à Bordeaux que siège provisoirement l'Assemblée nationale, dominée par les conservateurs et les monarchistes. Le 19 février, Adolphe Thiers prend la tête du nouveau gouvernement, dans lequel Favre est de nouveau ministre des Affaires étrangères, et donc chargé des négociations de la paix avec la Prusse.

B. Millière député

Le tout nouveau député écrit depuis Bordeaux une lettre à Émile Digeon qu'il informe de ses inquiétudes face à la marche des événements. Face à la défaite militaire, le gouffre qui se creuse peu à peu entre Paris la républicaine et la province conservatrice et l'attitude redoutée du nouveau gouvernement, Millière est désespéré :

Bordeaux, 26 février 1871

Cher citoyen,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le numéro de *La Fraternité*, que je viens de recevoir, et j'ai été heureux d'y trouver, à côté d'un excellent article du rédacteur en chef, deux autres articles portant votre signature, et conçus et écrits dans toute la pureté de mes principes politiques.

³²⁰ *Journal des Débats*, numéro du 5 février 1871.

³²¹ La liste des députés parisiens est disponible dans *Le Rappel* du 16 février.

Au milieu de l'horrible effondrement où le régime de l'individualisme bourgeois et de la corruption monarchique entraînent la France, on est heureux de trouver dans les départements de semblables organes de la revendication républicaine. J'apprends chaque jour que je suis à Bordeaux de quelle façon la France a été conduite à la honte et à la ruine par la fraction de Gouvernement établie en province, je ne sais pas encore s'il y a eu ineptie ou trahison ; mais je puis vous affirmer de science certaine, comme un fait incontestable et qui sera prochainement démontré d'une façon péremptoire, que le tartuffe Jules Favre, le d'Aigrigny Trochu et leurs complices du Gouvernement de Paris ont trahi la France, Paris et la République de la manière la plus préméditée, la plus perfide, la plus infâme. Vous en serez convaincu quand vous connaîtrez les faits qui se sont passés à Paris depuis le 4 Septembre. Pour vous renseigner sur l'un des épisodes particuliers de cette trahison, je vous envoie une petite notice que j'ai faite sur le 31 octobre.

Ici, nous avons une position horrible, - entre Cayenne ou les gémonies - un rôle impossible pour un Républicain patriote. Élu en mon absence (tandis que, traqué comme une bête fauve, je me cachai, et malgré des attaques ignobles, produites publiquement dans les réunions électorales, sans qu'il me fut possible d'y répondre) je n'ai jamais été aussi triste, plus navré que le jour où j'ai connu ma nomination et où il a fallu partir pour venir assister, impuissant, au sacrifice de la Patrie et de la République.

Plaignez-nous, amis de la province, et, malgré toutes nos désastres, ne désespérez pas et de la France et de l'humanité. Mais apprêtez-vous à sombrer les premiers dans le naufrage, heureux si le monde peut encore en sortir pour reprendre sa marche progressive vers ses destinées.

De tout cœur à vaincre, à nos amis de Carcassonne.

Millière³²²

Si Millière parle dans cette lettre de sa situation personnelle, et menace de divulguer des informations dont on ne connaîtra sans doute jamais la teneur, on constate également une grande inquiétude quant à l'avenir de la jeune République, désormais dirigée par les conservateurs. Ce sentiment est partagé au-delà de l'extrême-gauche, par beaucoup de républicains. Voilà par exemple ce qu'en pensait Amédée Langlois, bourgeois et républicain, colonel de la Garde nationale, élu lui aussi député lors des élections du 8 février, peu avant son départ pour la Gironde : « On considérait à Paris l'Assemblée comme étant en majorité monarchiste. [...] Au moment où nous nous disposions à partir pour le chemin de fer d'Orléans, mon médecin, docteur très intelligent, nous embrassa, et se prit à pleurer à chaudes larmes. « Ah !, dit-il, c'est la République qui s'en va. La monarchie va être proclamée à Bordeaux. Tout est perdu.³²³ »

³²² Fonds Émile Digeon, Archives Nationales, 338AP/1.

³²³ *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, II, p.515.

A Bordeaux, Millière a fréquenté quelques cercles républicains modérés. On le sait notamment par le témoignage de Louis Mie, homme politique périgourdin qui se trouvait à Bordeaux début 1871, et parfois invité à dîner chez Victor Hugo : « (...) je l'avais vu au cercle républicain de la rue Sainte-Catherine (...) et j'avais été frappé de l'intelligence réellement pratique qui le guidait (...)»³²⁴ ». Hugo rapporte également avoir vu Millière dans une assemblée de républicains de gauche plutôt éloignés des « rouges » en temps normal. Sa réaction est lourde de sens quant à l'isolement des socialistes radicaux : « Ce soir, réunion de la gauche, rue Lafaurie-Monbadon. La réunion m'a choisi pour président. Ont parlé Louis Blanc, Schoelcher, le colonel Langlois, Brisson, Lockroy, Millière (pourquoi parmi nous ?), Clemenceau, Martin Bernard, Joigneaux.³²⁵ »

« En vous nommant, nous savions bien que vous n'étiez pas un législateur, mais un ennemi de l'Empire ». La phrase de Millière lancée à Rochefort au lendemain de l'élection du polémiste au Corps Législatif n'aurait pu être que légèrement modifiée pour s'appliquer à lui, qui aurait pu s'adresser à ses électeurs de la sorte : « En me nommant, vous saviez que je n'étais pas un législateur, mais un ennemi du Gouvernement de la Défense nationale ». Dans un premier temps, l'action législative du nouveau député ne vise pas à légiférer sur les problèmes réels du pays, mais à attaquer, accompagnant ses collègues de la gauche, la réaction à leurs yeux incarnée par le gouvernement d'Adolphe Thiers. La lettre à Émile Digeon que nous avons retranscrite plus haut le laissait déjà transparaître. Il est également intéressant de lire les réactions de certains journalistes face aux discours de Millière à la tribune ; beaucoup ne le connaissaient qu'à travers les réunions publiques rouges, sa proximité avec le sulfureux Rochefort ou sa participation à des événements comme le procès de Tours ou le soulèvement du 31 octobre. A travers cela apparaissait l'image d'un homme poli mais également radical dans ses idées, parfois présenté comme sectaire parmi ceux de son propre bord politique – en témoignent les écrits de Gustave Lefrançais cités plus haut. À ce titre, la couverture des débats tenus à l'Assemblée de Bordeaux par Émile Zola, alors jeune journaliste correspondant pour un quotidien marseillais, est très éclairante. Le 2 mars eurent lieu des discussions à propos du traité de paix imposé par la Prusse, plus particulièrement sur la cession de l'Alsace-Moselle. Ce jour-là, Zola salue les orateurs qui « faisai[en]t valoir, en termes superbes,

³²⁴ LOUIS MIE, *La Mort de Millière, déposition pour l'histoire*, Malverge et Dubourg, 1876, p.8.

³²⁵ VICTOR HUGO, *op. cit.*, p.615.

les droits inaliénables de nos malheureuses provinces ». Il rend successivement hommage à Thiers, à Louis Blanc et Victor Hugo, et consacre quelques lignes à Millière, « tout en noir, bien différent de ce qu'on l'imagine, avec une habileté extrême de parole³²⁶ ». De manière générale, tout le monde salue l'aisance avec laquelle il discourt, même si cela ne l'empêche pas d'être très sévèrement jugé par la droite. Dans un texte apparemment issu d'un rapport de l'Assemblée, dont on ne connaît ni l'auteur ni la date de rédaction – sans doute dans la deuxième quinzaine de février –, il est attaqué sur ses idées et son comportement :

Millière

Tête de séminariste. De longs cheveux noirs, le visage long et hâve, l'œil inspiré. Il ne parle pas, il prêche. Son onction est affectée, sa douceur tient de celle du crocodile. Le teint est bilieux. Les affections du foie expliquent bien des mauvaises actions. Ancien chef de correspondance à la compagnie d'assurance le *Soleil*, il a quitté sa place pour faire de l'agitation politique. Se croit économiste et n'est qu'incompréhensible. Il appelle Jésus-Christ son maître et n'a pas appris de lui la charité chrétienne. Et s'il a été mis en croix à côté de lui, c'était sans doute du mauvais côté. N'était que ridicule, s'est rendu odieux, il y a quelques jours, par certaine publication haineuse³²⁷. En résumé, brûlons du sucre.³²⁸

Le 28 février avait été signé le traité de paix préliminaire avec la Prusse ; moins d'une semaine plus tard, le 6 mars, les députés de la gauche déposent de concert plusieurs propositions de loi visant le Gouvernement de la Défense nationale, jugé responsable de l'effondrement militaire. « Un incident plus grave a été le dépôt de trois propositions identiques, différant simplement entre elles par les termes dans lesquels elles sont conçues. MM. Louis Blanc, Delescluze et Millière sont venus tour à tour demander la mise en accusation du gouvernement de la Défense nationale » relate Zola dans *La Cloche*³²⁹. Ces trois dépôts avaient été décidés lors d'une réunion deux jours plus tôt, réunissant « rouges » et modérés. Delescluze et Millière proposèrent un acte d'accusation.

³²⁶ *La Cloche*, numéro du 5 mars 1871. Rapporté in HENRI MITTERAND (dir.), *Emile Zola, œuvres complètes. Tome 4 : La guerre et la Commune. 1870-1871*, Nouveau Monde éditions, 2003.

³²⁷ Sans doute une référence aux accusations proférées contre Jules Favre en novembre 1870 et février 1871, que nous aborderons plus tard.

³²⁸ Texte de l'Assemblée nationale faisant une description négative du personnage de Jean-Baptiste Millière, Musée Carnavet, AUT274. Consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/texte-de-l-assemblee-nationale-faisant-une-description-negative-du> (interrogée le 4 juin 2017).

³²⁹ Dans son numéro du 9 mars.

Ce dernier aurait déclaré que quiconque ne s’y associerait pas serait alors considéré comme « dupe ou complice », ce à quoi Schœlcher, courroucé, lui aurait fait savoir que ce radicalisme-là n’était pas acceptable. Le soir même, Louis Blanc propose aux modérés de déposer une simple demande d’enquête sur le gouvernement du 4-Septembre³³⁰. En effet, Louis Blanc dépose le 6 mars une « proposition portant que les membres de l’ex-gouvernement de la Défense nationale rendront compte, au plus prochain jour, de la manière dont ils ont exercé le pouvoir à Paris, durant le siège » qui est co-signée par seize autres députés, dont Hugo, Edgar Quinet, Schœlcher, Lockroy et Clemenceau. Les socialistes radicaux sont ainsi les seuls à déposer un véritable acte d’accusation. Le premier fut Delescluze, « Beaucoup plus brutal que Louis Blanc, [il] parle de faire d’abord emprisonner les prévenus. Malgré sa haine de la République, l’extrême droite elle-même a protesté » selon Zola dans le même article. Co-signé par Cournet et Razoua, deux rédacteurs du journal *Le Réveil*, le texte qui accompagne le projet de loi (« Mettre en accusation les membres du gouvernement de la Défense nationale ») s’étale sur trois pages : il accuse l’ex-gouvernement de dictature, d’inaction, d’incompétence. Épaulé par les anciens sbires bonapartistes afin de mettre en œuvre « ses coupables projets si dignement réalisés par la capitulation de Paris, capitulation la plus honteuse qui ait jamais été signée ». Le gouvernement étant accusé de haute trahison, l’enquête sur son action devra être instruite par quinze parlementaires, et ses conclusions rendues sous deux semaines. Enfin vient la proposition de Millière, « signée de lui seul (...), [qui est] est absolument identique et tend aux mêmes conclusions » pour Zola. Le fait qu’il soit le seul signataire – ce qui lui vaut d’être moqué à l’Assemblée³³¹ – doit nous interpeller. Ce n’est pas le seul texte qui sera signé exclusivement par notre homme, qui paraît assez isolé à gauche. On a déjà vu la réaction d’Hugo face à sa présence à une réunion, Hugo qui du reste n’a aucun mal à inviter Rochefort à dîner. Si ce n’est donc pas la radicalité qui dérange le grand écrivain, celle de Rochefort n’étant plus à démontrer, c’est peut-être le comportement et les méthodes de Millière qui le gênent³³². Aussi, le 6 mars, ce dernier seul sa proposition de loi, identique dans ses motivations et ses conclusions, à celle de Delescluze. Ce qui le distingue, c’est qu’il écrit six pages d’argumentation, où il s’attaque

³³⁰ Victor Hugo, *op. cit.*, p.619-620.

³³¹ *Journal officiel de la République française*, 9 mars 1871.

³³² A propos des articles sur Jules Favre, qui choquèrent même ses amis politiques, Hugo déclara qu’il s’agissait d’un *factum**, qu’il n’a d’ailleurs pas lu, ce qui montre que la violence de Millière dans ses écrits de cette époque était connue de tous.

* VICTOR HUGO, *Œuvres complètes. Correspondance, tome III*, Imprimerie Nationale, p.291.

très durement aux anciens ministres, qu'il accuse de se placer dans la continuité bonapartiste. La capitulation est un crime, le gouvernement n'a pas pris les bonnes décisions lors du siège et a gêné volontairement l'organisation de la garde nationale. De plus « il sera prouvé, que la dernière tentative du 19 janvier n'a été faite qu'afin de dégoûter la garde nationale (...) ». Il parle également du 19 janvier comme d'un « guet-apens », où des milliers de gardes nationaux furent sacrifiés pour que la population se résigne à l'armistice. Il conclut son argumentaire : « Justice doit être faite », et appelle comme Delescluze à la constitution d'une commission parlementaire³³³. Bien évidemment, aucun de ces trois projets ne fut adopté.

Les jours suivants, Millière traita de travaux parlementaires moins polémiques, et s'attela à régler des problèmes plus immédiats pour le peuple parisien. Loin de la capitale, cette Assemblée conservatrice ne se préoccupait que trop peu de l'état d'esprit dans lequel se trouvait la population parisienne. Certaines de ses décisions eurent des conséquences désastreuses. La guerre contre l'ennemi prussien entre juillet 1870 et janvier 1871 avait fortement gêné le commerce, et notamment à Paris qui vécut assiégé durant de longs mois. Les artisans et les négociants étaient privés de travail par la raréfaction des matières premières et des marchandises. En conséquence, des dizaines de milliers d'ouvriers se sont retrouvés sans le sou. Or l'économie de Paris reposait sur un système d'effets de commerce, c'est-à-dire de papiers permettant le règlement de sommes d'argent directement auprès des banques, sur une courte période. Consciente que la guerre menaçait de mettre à bas ce système, le Corps législatif avait décidé à la mi-août 1870 de suspendre tous les paiements, qui auraient eu beaucoup de mal à être réglés. La guerre finie et la paix signée avec la Prusse, l'Assemblée de Bordeaux décida le 7 mars de revenir sur cette mesure. Tous les débiteurs tenus de payer ces effets de commerce – mais aussi les loyers dont le versement avait été lui aussi suspendu – devaient rembourser avant un mois plus de sept mois de créances. Une telle mesure, en plus de ruiner les travailleurs, risquait de jeter à la rue le Paris populaire. Jacques Rougerie rapporte qu'à l'époque on craignait quarante mille faillites. Si nous nous attardons sur cette loi du 7 mars, c'est qu'en plus d'avoir une conséquence directe sur le déclenchement de la Commune, Millière est directement concerné par la question. Il a fait de cette question des loyers et des échéances

³³³ Toutes ces propositions de lois sont compilées dans les actes de l'Assemblée, imprimés à Bordeaux par G. Gounouilhou, consultables à la BnF, cote LE89-26.

commerciales une de ses principales batailles lors de ses interventions à la tribune de l'Assemblée. Dès le 8 mars, conscient qu'une telle loi ne pouvait que renforcer l'ire des Parisiens vis-à-vis du gouvernement, il déposait un projet de loi permettant sous conditions d'effacer toutes les dettes contractées depuis le mois d'août, ou de ne les rembourser que partiellement :

Art. 1^{er}. – Les personnes dont les travaux ont été interrompus, entravés ou suspendus par l'état de guerre, seront dispensés de payer tout ou partie de leurs loyers ou fermages, proportionnellement aux pertes éprouvées, si elles établissent à l'aide de documents ou de renseignements, de toute nature, que l'interruption ou les entraves ont été occasionnées par l'invasion étrangère.³³⁴

Proposition on ne peut plus simple et radicale pour un projet épineux où des millions de francs étaient en jeu. Émile Zola, relève que ce projet de loi est « peu pratique »³³⁵. Il va sans dire que l'Assemblée rejeta la proposition. Le débat n'en était pas pour autant clos, et agita les discussions des députés pour les semaines suivantes.

Une autre décision fut plus symbolique, mais eut elle aussi des retombées désastreuses sur la capitale. L'Assemblée qui avait été élue le 8 février était largement dominée par les conservateurs et les monarchistes, élus dans leur grande majorité par la province, ce qui valut à cette législature d'être rapidement surnommée « l'Assemblée des ruraux », en opposition aux députés républicains élus par les grandes villes, et bien sûr en premier lieu par Paris. Elle décida le 13 mars de transférer son siège de Bordeaux, où elle s'était rassemblée en raison de l'occupation prussienne, non pas à Paris, mais à Versailles, à une très grande majorité : 461 voix pour, 154 contre. On notera que Millière n'a pas pris part au vote ; néanmoins, lors de la même séance, il avait voté pour la proposition du transfert de l'Assemblée à Paris, proposition de loi qu'il avait déposée en compagnie, entre autres, de Louis Blanc, Edgar Quinet, Schœlcher, Delescluze et Lockroy. La cité perdait son statut de capitale au profit de la très royale Versailles. Cette décision était motivée par l'instabilité politique chronique de Paris. Selon la droite, la ville était trop peu sûre et, par ses habitudes insurrectionnelles, avait déjà imposé à la province trop de gouvernements. Lors du débat sur la question du transfert de l'Assemblée, Louis Blanc s'est ému qu'on puisse penser à aller à Orléans, Fontainebleau ou Versailles, « où, hier, encore, un roi de Prusse, envahisseur de notre pays, trônait avec une froide insolence ».

³³⁴ *Journal Officiel de la République française*, numéro du 12 mars 1871.

³³⁵ ÉMILE ZOLA, article du 9 mars 1871, paru dans *La Cloche* le 13 mars 1871.

Il posait ensuite la question : « Serait-ce Paris qui fait peur ? » Voilà ce qu'a pu lui répondre dans son discours le représentant Gabriel Lacoste de Belcastel, député de Haute-Garonne, siégeant à l'extrême droite : « La France sait que Paris est le chef-lieu de la révolte organisée, la capitale de l'idée révolutionnaire [...]. Tant que durera cet état violent de crise, dont elle juge, la France ne veut pas, parce qu'elle ne le doit pas, livrer sa fortune et sa dernière citadelle, votre assemblée, messieurs, aux hasards d'un combat et à la pression de cette idée. [...] Le siège de l'Assemblée établi à Paris serait la menace d'une calamité nationale³³⁶ [...]. » Millière prend ensuite la parole, afin de défendre Paris comme seule capitale légitime. Il affirme que le projet de transfert à Versailles est un projet de décentralisation politique qui conduirait au « démembrement de la France ». Tout l'inverse donc, de ses pensées politiques certes communalistes, mais qui affirment néanmoins l'existence d'un pouvoir central fort. Le projet conservateur de décentralisation ne serait qu'un début à une restauration de l'Ancien Régime. Même s'il n'emploie pas explicitement ces termes, il partage à la tribune ses craintes de voir surgir une nouvelle sorte de féodalisme. Prenant la suite de Lacoste de Belcastel, Millière lui répond sur le révolutionnarisme permanent qui serait inhérent à Paris :

La grande préoccupation de mes contradicteurs se manifeste principalement par l'expression des craintes que la révolution peut faire naître dans vos esprits.

La Révolution, pour nous, c'est la foi du progrès, cette loi de l'humanité, comme de l'individu ; c'est le progrès en action.

Est-ce que nous ne devons pas à la révolution notre existence actuelle ? Ceux qui rendent les révolutions violentes, ce ne sont pas les hommes qui s'efforcent de faire marcher l'humanité vers ses destinées, mais ceux qui ont la folle prétention d'opposer un obstacle à ses irrésistibles aspirations.

Eh bien, donnons satisfaction aux besoins légitimes de la France, et nous n'éprouverons jamais ces perturbations violentes qu'on appelle particulièrement du nom de révolution. Et croyez-vous que ce soit en manifestant des défiances comme celles qui se produisent en ce moment à l'égard de Paris, que vous empêcherez des commotions violentes ? [...]

Messieurs, je vous en conjure, dans la situation épouvantable où l'invasion a mis la France, n'apportons pas de nouveaux brandons de discorde, rentrons dans une situation normale.³³⁷

Transférer la chambre des députés à Versailles était un défi lancé à Paris, un affront. Millière et tous ses collègues de la gauche qui se sont exprimés avant ou après lui ont la même opinion sur le sujet. Quelques jours plus tard, le 11 mars, le général Vinoy faisait

³³⁶ *Journal Officiel de la République française, op. cit.*

³³⁷ *Journal officiel, op. cit.*

supprimer plusieurs journaux républicains à Paris, dont *Le Cri du Peuple* de Vallès et le *Vengeur* de Pyat, lus du tout Paris. C'est aussi au début du mois de mars – il est important de le préciser – que sont jugés devant un conseil de guerre des insurgés ayant participé à la journée du 31 octobre. Jules Vallès fut condamné à six mois de prison, tandis que Gustave Flourens était condamné à mort par contumace : d'abord emprisonné à la prison de Mazas, il s'en était échappé. Rudes journées pour le camp socialiste et révolutionnaire que ce début du mois de mars. Millière, d'abord inquiet pour sa participation à l'insurrection d'octobre – *Le Rappel* du 25 février rapporte qu'il faisait partie des accusés lors de l'ouverture du procès devant le 4^e conseil de guerre – n'est plus inquiet, grâce à son immunité parlementaire.

S'il ne faut pas faire de l'histoire téléologique, il est impossible de ne pas mettre en relation ces débats et ces décisions de l'Assemblée défavorables à Paris avec ce qu'il devait se passer à Montmartre le 18 mars. Le déclenchement de la Commune de Paris trouve ses origines dans de multiples causes, dont les plus récentes sont celles exposées plus haut. Radical dans ses idées et ses articles, Millière n'en demeurait pas moins modéré dans ses propositions d'application, confère *Études Révolutionnaires*. Aussi, le 18 mars, il n'a pas applaudi la révolte populaire. Il la craignait, la redoutait, sentait que dans un contexte si explosif elle pouvait intervenir à tout moment. Le député du Calvados Louis de Saint-Pierre, que Camille Pelletan range dans le camp conservateur, sans doute parce qu'il soutenait Thiers et vota pour la paix, bien qu'il siégeât au centre gauche, rapporte ceci : « J'ai vu Millière pleurer dans mon bureau. Je lui ai entendu dire : « Ce que c'est que le peuple de Paris ! Il n'y a de bons que les gens de la campagne. Les autres ont une éducation factice. » Il pleurait en disant cela ; il avait l'air d'un fou.³³⁸ »

En l'espace de moins de deux ans, Millière est passé du statut simple de salarié d'une compagnie d'assurances sans activités publiques à celui de député. S'étant fait connaître grâce aux réunions publiques à la fin du Second Empire, où son aisance oratoire et ses idées sont appréciées, son soutien sans faille à Henri Rochefort lors des élections législatives partielles de novembre 1869 lui permet de s'imposer comme l'un des hommes influents du mouvement socialiste parisien et de diriger le principal journal d'opposition

³³⁸ *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, II, p.519.

à Napoléon III, où sa chronique quotidienne, « Question sociales », est appréciée et lui permet de développer ses théories socialistes qui reflètent une continuité certaine avec celles qu'il professait sous la Deuxième République, tout en ayant su les faire évoluer vers le communalisme. L'affaire Victor Noir et le procès de Tours lui permettent de se faire connaître du grand public, tout en lui permettant d'être l'un des visages des victimes de l'arbitraire de la justice impériale. Personnage à la fois discret et affable, il se mue peu à peu en un féroce « agitateur » socialiste, pour reprendre l'expression de ses adversaires, et est présent à chaque manifestation de force des radicaux parisiens, que ce soit à l'occasion de l'enterrement du Victor Noir ou de la tentative de soulèvement du 31 octobre. Son radicalisme et son inflexibilité lui valent d'être envoyé à la députation par les électeurs des quartiers populaires parisiens. Mais à l'Assemblée, il reste fidèle à ses principes, quitte à s'isoler du reste de la gauche. Alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'il salue et accompagne le déclenchement de la Commune de Paris de 1871, son comportement sera tout autre : c'est l'objet de notre prochain chapitre.

CHAPITRE 3
MILLIERE ET LA
COMMUNE DE PARIS
(1871)

En ce début de printemps 1871, Paris devenait ingouvernable. L'Assemblée conservatrice et monarchique issue des élections du 8 février se trouvait en contradiction complète avec la capitale, républicaine. Ulcérés par la défaite et par l'entrée des Prussiens dans la capitale qui défilèrent le 1^{er} mars sur les Champs-Élysées, les gardes nationaux commencèrent à s'organiser. Ils décidèrent de garder quelques centaines de canons et de mitrailleuses achetés par les parisiens pendant le siège. Ces canons étaient surtout un symbole patriotique et de la résistance populaire durant les longs mois d'hiver, quand la ville était assiégée. A la mi-mars, un Comité central de la Garde nationale s'était constitué, représentatif du Paris populaire – mais ignorant les arrondissements bourgeois³³⁹ – et bien décidé à défendre les droits de la capitale.

Le 18 mars, alors que le pouvoir exécutif perdait le contrôle de Paris, Thiers décida de faire reprendre par l'armée les canons stockés à Montmartre et Belleville. Au petit matin, les soldats furent repoussés à Montmartre par un soulèvement populaire. C'est, en quelque sorte, par accident qu'eurent lieu les événements du 18 mars. Le général Lecomte voit ses hommes lever leur fusil, signe de fraternisation avec l'émeute. Les généraux Lecomte et Thomas sont exécutés par la foule, malgré les tentatives de Clemenceau, maire de Montmartre, de les sauver. Face à ce fiasco, Thiers décide de faire quitter Paris à son armée et à ses ministres. Le 18 mars 1871 au soir, les gardes nationaux occupent l'Hôtel de Ville. Maîtres de la ville, ils déclarent vouloir instaurer une nouvelle Commune de Paris.

I. « Ce que c'est que le peuple de Paris ! » : l'impossible négociation

A. Millière négociateur

Dire que l'insurrection parisienne du 18 mars 1871 fut une parfaite surprise pour ceux qui, comme Millière, connaissaient la réalité du Paris populaire serait une erreur. En seulement quelques semaines, Paris eût à faire face à des événements traumatiques : vivre dans un état de claustrophobie dû au siège prussien, l'humiliation issue de la capitulation, un sentiment de rupture avec la province qui envoyait à l'Assemblée de Bordeaux une

³³⁹ JACQUES ROUGERIE, *Paris libre 1871*, Seuil, 1971, p.98.

majorité conservatrice voire monarchique, quand lui désignait presque exclusivement des députés républicains.

Tandis que le plan de Thiers visant à récupérer les canons et mitrailleuses stationnés à Montmartre échouait, que les soldats fraternisaient avec les Parisiens et que les généraux Lecomte et Thomas étaient tués par la foule, autrement dit quand l'insurrection secouait Paris, Millière se trouvait à Versailles. De prime abord, on aurait pu penser qu'un socialiste comme lui, converti depuis maintenant plusieurs années aux idées communalistes qu'il a pleinement contribué à populariser et à propager dans ses articles, se serait réjoui d'un mouvement populaire se levant d'une part contre le gouvernement conservateur et défaitiste, d'autre part pour donner à Paris le droit d'élire son conseil municipal et de se gouverner pleinement. Il n'en fut rien. Radical dans ses idées, Millière n'en demeure pas moins pacifiste dans leur éventuelle application. Il écrivait bien dans *La Marseillaise*, avec les accents utopistes qu'on lui connaît depuis longtemps, que le projet de société idéale qu'il espérait ne se concrétiserait pas rapidement : « En attendant l'époque, très éloignée sans doute, où la société n'aura plus besoin d'autres lois que celles de la nature... » pouvait-on lire dans le journal de Rochefort³⁴⁰. S'il reste évidemment favorable à un renversement complet de l'ordre social et qu'il appelle de ses vœux une société égalitaire, il ne souhaite pas qu'une révolution la mette en place, si on admet que le terme « révolution » ne s'applique ici qu'à un changement brusque et potentiellement violent de régime. Il réprouve l'usage de la violence comme bon nombre de ceux qui ont connu et souffert des journées de juin 1848 ou de la répression bonapartiste. L'émergence d'un monde nouveau doit se faire par des réformes progressives, des lois positives, avec justesse et opportunité. Une sorte de modérantisme révolutionnaire, en quelque sorte.

Le 18 mars en fin d'après-midi, la quasi-totalité du territoire parisien était donc détenue par le Comité central de la Garde nationale. Beaucoup de mairies étaient également occupées. Thiers, conscient que sa tentative de prise des canons de Montmartre avait échoué, et que les gardes nationaux étaient bien plus nombreux que les soldats à ses ordres, quitte la capitale pour Versailles³⁴¹. On a dit que Millière se trouvait à Versailles. Il n'y resta que le matin, et sans doute l'anecdote rapportée par M. de Saint-Pierre eut

³⁴⁰ *La Marseillaise*, numéro du 11 janvier 1870.

³⁴¹ PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY, *Histoire de la Commune de 1871*, La Découverte, 2000.

bien lieu pendant la matinée, au moment où l'on apprenait à l'Assemblée que Montmartre venait de se soulever.

On sait qu'il se trouvait à Paris peu avant midi, afin d'assister à l'enterrement de Charles, le deuxième enfant de Victor Hugo. Journaliste, il avait notamment été le directeur du *Rappel*. À seulement quarante-quatre ans, il est mort d'une apoplexie à Bordeaux, le 13 mars. Son inhumation au cimetière du Père-Lachaise était prévue le 18 mars ; Paul Verlaine témoigne que des bataillons de gardes nationaux accompagnèrent le défunt au son du tambour et aux cris de « Vive la République !³⁴² ». À la fin de la cérémonie, Millière vient saluer Hugo, son ancien collègue qui venait de démissionner de son poste de député : « Au cimetière, dans, la foule, j'ai reconnu Millière (qui sera fusillé par les Versaillais), très pâle et très ému, qui m'a salué³⁴³

Revenons aux événements du 18 mars. Les gardes nationaux tenaient Paris. Aux alentours de dix-huit heures eut lieu une réunion des maires et des adjoints à la mairie du 1^{er} arrondissement. Ces derniers voulaient jouer un rôle de conciliation, et de faire le lien entre l'Assemblée de Versailles, seule légitime selon eux, et les hommes du Comité central qui s'étaient rendus maîtres de la ville. Millière, en sa qualité d'adjoint du XX^e arrondissement, y participe³⁴⁴. Plusieurs propositions sont faites : Pierre-Frédéric Dorian comme maire de la ville, et Amédée Langlois, alors colonel de la Garde nationale, en deviendrait le général. Ces deux personnalités sont de bons républicains, bien que modérés : Dorian avait été ministre des Travaux publics dans le gouvernement issu de la journée du 4-Septembre, mais avait tout de même été acclamé ministre lors de l'insurrection du 31 octobre.

Désireux de rester dans la légalité, on dépêcha une délégation dont Millière fit partie, en compagnie entre autres de Tirard, Vautrin et Vacherot, respectivement maires du deuxième, quatrième et cinquième arrondissement. Ils se rendirent au ministère des Affaires étrangères consulter Jules Favre. Le ministre rejeta en bloc toutes leurs propositions, en raison des meurtres des généraux Lecomte et Thomas. Malgré les protestations des délégués, qui arguent que ces simples concessions pouvaient ramener les choses à leur état normal, Favre se montre intransigeant : « On ne discute pas, on ne parle pas avec l'émeute, on ne traite pas avec des assassins !³⁴⁵ ».

³⁴² PAUL VERLAINE, « Mes souvenirs de la Commune », in *Œuvres en prose complètes*, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1972, p. 279.

³⁴³ VICTOR HUGO, *Œuvres politiques complètes*, JJ Pauvert, 1964, p. 1448.

³⁴⁴ LOUIS FIAUX, *Histoire de la guerre civile de 1871*, G. Charpentier, 1879 p.81.

³⁴⁵ *Ibid*, p.82

Dans la nuit du 18 au 19 mars, les ministres quittèrent tous Paris pour rejoindre Versailles. Sans réellement combattre, l'insurrection avait vaincu. Avant de partir, le ministre de l'Intérieur Picard et Favre validèrent néanmoins le choix des maires de nommer Langlois à la tête de la Garde nationale. En quittant ainsi la capitale, les ministres chargeaient *de facto* les représentants de Paris – maires et députés – comme seuls représentants de la légalité républicaine, et par conséquent seuls intermédiaires entre les insurgés et le pouvoir.

Félicité par la délégation des maires qui lui assurent que la Garde nationale applaudira cette nomination, Langlois se rend avec Lockroy à l'Hôtel-de-Ville discuter avec le Comité central. Si ce dernier ne rejette pas dans l'absolu sa personne, il n'accepte aucune décision venant du gouvernement ou des maires. On lui propose d'accepter une nomination du Comité ; Langlois ne reconnaissant que l'autorité de l'Assemblée et du gouvernement, il décline la proposition, et se retire. Il remet également son tout nouveau titre entre les mains des maires.

Dans la nuit, l'armée commandée par le général Vinoy évacua Paris. À l'aube, la cité était vierge de toute présence versaillaise, ce qui fit écrire à Gustave Lefrançais, adjoint comme Millière à la mairie du XX^e arrondissement, au matin du 19 mars :

Le soleil s'est fait communard.

Le temps est splendide. Une brise printanière agite le drapeau rouge qui flotte, joyeux, sur l'Hôtel de Ville entouré de canons à l'air assez bonasse en somme.³⁴⁶

Le Comité central était maître de Paris, certes, mais il sentit l'impérieux besoin de se tourner vers la légalité. Comme il ne reconnaissait plus le pouvoir de Thiers, il se tourna vers les représentants de Paris, députés et maires. Dans ses deux premières proclamations, l'une aux citoyens parisiens, l'autre aux gardes nationaux, il revendique son action de la veille et la justifie, arguant qu'il n'a fait que défendre la République face à l'agression versaillaise. Il annonce également convoquer des élections communales.

Les négociations ne se sont pas pour autant interrompues. Aux alentours de vingt heures, une délégation de députés de Paris et de maires vient à l'Hôtel de Ville négocier avec le Comité. Elle est composée comme suit : les députés Millière, Cournet, Tolain, Lockroy et Clemenceau ; les maires radicaux Bonvalet, du troisième arrondissement, et Mottu du

³⁴⁶ GUSTAVE LEFRANÇAIS, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Éditions de la Tête de Feuilles, 1972, p.365.

onzième ; les adjoints Murat, Jaclard et Meillet, élus dans les dixième, dix-huitième et treizième³⁴⁷. Benoît Malon, député démissionnaire, est lui aussi présent.

George Clemenceau, trente ans, maire de Montmartre, avait tenté de protéger les généraux Thomas et Lecomte. Il condamne fermement leur exécution sommaire, et affirme que la Garde nationale aurait dû rendre les canons sans protester. Il considère l'insurrection illégitime et prie les gardes nationaux de reconnaître le gouvernement et l'Assemblée. Pour autant, les réclamations du Comité sont pour lui compréhensibles et légitimes : il le prie de faire confiance aux députés, maires et adjoints pour porter les doléances de Paris auprès de l'Assemblée. Millière appuie son collègue. À un membre du Comité trop enthousiaste (peut-être était-ce Varlin, mais nous n'en sommes pas certains) et qui semblait croire que toute la province allait se lever dans le même sens que Paris, il lui répond fermement³⁴⁸. Lissagaray rapporte :

J'entrevois dans l'avenir de fatales journées de Juin. L'heure de la Révolution sociale n'a pas sonné. [...] Le progrès s'obtient par une marche plus lente. [...] Je vous adjure de laisser le champ libre à la réunion des députés et des maires : votre confiance sera bien placée.³⁴⁹

Malon conforte Millière dans ses positions. Il est vrai qu'il avait pu lui aussi, lorsqu'il siégeait à Bordeaux, avoir un aperçu de l'état d'esprit des provinciaux. Les ruraux avaient trop souffert de la guerre pour risquer de nouveau un conflit, encore plus terrible s'il devait s'agir d'une guerre civile³⁵⁰. Le Comité expose alors ses revendications. Les déclarations placardées le matin même laissaient entrevoir la première d'entre elles : la convocation d'élections afin de fournir à Paris un conseil municipal. Eugène Varlin, jeune ouvrier relieur et membre de l'AIT, continue à dresser la liste des mesures voulues par les gardes nationaux : « les franchises communales, la suppression de la préfecture de police, le droit pour la Garde nationale de nommer tous ses officiers, la remise entière des loyers, une loi équitable sur les échéances ; nous voulons enfin que l'armée se retire à vingt lieux de Paris³⁵¹ ».

Un semblant d'accord est trouvé : le Comité reconnaît les maires et les députés, mais déclare vouloir garder le pouvoir à Paris et continuer d'occuper l'Hôtel de Ville tant que

³⁴⁷ PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY, *op cit.*, p.125.

³⁴⁸ LOUIS M. GREENBERG, *Sisters of Liberty. Marseille, Lyon, Paris and the Reaction to a Centralized State, 1868 – 1871*, Cambridge, Harvard University Press, 1971, p. 135.

³⁴⁹ PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY, *op.cit.*, p.126.

³⁵⁰ LOUIS M. GREENBERG, *op. cit.*, p.136.

³⁵¹ LOUIS FIAUX, *op. cit.*, p. 101.

les élections n'auront pas eu lieu. Langlois, dans sa déposition dans l'*Enquête sur l'insurrection du 18 mars*, avance l'idée que le Comité n'a admis le rôle des maires comme médiateurs que parce qu'ils n'avaient pas assez d'argent pour continuer à payer la solde des gardes nationaux³⁵².

Millière était tiraillé entre son attachement légaliste à l'Assemblée et ses sympathies certaines pour les hommes du Comité et leurs revendications. Varlin l'a clairement énoncé : en plus de la convocation d'élections municipales, vieux souhait de la gauche, il faudrait revenir sur les lois portant sur les échéances de commerce et sur les loyers, soit les deux principaux sujets d'intervention de Millière à la tribune de l'Assemblée. Conciliateur, il l'avait été à Paris avec ses collègues députés ; il lui fallait maintenant porter la voix des insurgés face à une chambre hostile et parfois haineuse, à Versailles.

B. *La progressive rupture avec Versailles*

Les pages qui vont suivre visent à montrer, par un simple résumé des débats s'étant tenus à l'Assemblée, la progressive évolution de l'attitude de Versailles face aux hommes du Comité et aux députés conciliateurs. D'abord ouverte à la négociation, et prête à écouter les arguments des députés de Paris ayant négocié à l'Hôtel de Ville, elle se ferme peu à peu en constatant l'attitude des communards. L'attitude pour laquelle opta Millière, nous ne pouvons l'approcher que par ses interventions et celles de ses collègues de gauche. N'ayant pas laissé de mémoires, ou ne serait-ce que quelques papiers pouvant expliquer son comportement durant cette période, nous sommes contraints d'écrire en nous basant presque exclusivement sur les débats parlementaires rapportés dans le *Journal officiel*. Ces derniers étant suffisamment explicites, nous montrerons, plus que nous ne démontrerons, l'évolution de la position de l'Assemblée, qui conduira Millière à rompre avec elle au début du mois d'avril.

Le 20 mars, lors de la première séance de l'Assemblée, Clemenceau, Lockroy et Millière déposent chacun un projet de loi, reprenant les demandes des hommes du Comité. C'est le maire de Montmartre qui prend en premier la parole. Il propose un projet de loi, cosigné par dix-huit députés de Paris, visant l'élection d'un conseil municipal composé de quatre-vingts membres. Il accuse le Gouvernement d'avoir « quitté son poste³⁵³ ».

³⁵² *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, II, p.521.

³⁵³ *Journal Officiel de la République française*, numéro du 21 mars 1871.

Aussi, la seule autorité demeurant à Paris reste celle des municipalités, d'où la nécessité d'élire un nouveau conseil. Picard, le ministre de l'Intérieur, déclare n'être pas contre l'idée d'élections à Paris, mais on ne saurait les organiser alors que des insurgés tiennent la ville. En attaquant le gouvernement, Clemenceau montre que les députés de Paris souhaitent que l'Assemblée reconnaisse de manière égale le pouvoir des municipalités, ainsi que celui du Comité qui aurait dirigé la ville en attendant les élections. Une sorte de « contrat synallagmatique », pour reprendre l'expression utilisée par le *Journal des Débats* dans un article analysant la réunion du 19 mars³⁵⁴. Picard, malgré ses attaques contre les insurgés, se montre favorable à la convocation des élections. Il soutient et fait voter l'urgence sur ce projet de loi.

Édouard Lockroy dépose ensuite un projet de loi, lui aussi directement inspiré des doléances des hommes de l'Hôtel de Ville. Il s'agit ici de permettre aux gardes nationaux d'élire leurs supérieurs hiérarchiques : les officiers jusqu'au grade de capitaine seraient élus par les gardes, les chefs de bataillon seraient élus par les officiers, les colonels seraient élus par les capitaines et par les chefs de bataillon, le général en chef de la Seine serait élu par les colonels, lieutenants colonels et chefs de bataillon. Le général et les colonels auraient le pouvoir de nommer leur état-major. Là aussi, cette proposition est soutenue par dix-huit députés de la capitale. Pour la Garde nationale, il s'agit de consolider son pouvoir sur Paris, devenant un corps qui puisse pratiquement s'autogérer. La loi n'est pas déclarée urgente par l'Assemblée.

Enfin vient la troisième mesure voulue par les insurgés. Contrairement aux deux autres projets, elle est portée par Millière. Il se justifie : « Les événements qui viennent de se passer [ont], selon moi, peut-être été aggravés par la situation qu'a faite cette loi au commerce³⁵⁵ ». Il vient proposer non pas une loi nouvelle, mais une modification de celle adoptée le 10 mars, qui prévoyait que les échéances de commerce contractées depuis août 1870 soient remboursées immédiatement. Considérant cette loi inexécutable dans les conditions actuelles, il propose non plus la suppression pure et simple des créances, mais leur prorogation de trois mois. Émile Zola rapporte dans *La Cloche* : « M. Millière rend ensuite un grand service au gouvernement en proposant de proroger de trois mois toutes les échéances³⁵⁶ ». Comme pour la proposition de Clemenceau, la Chambre semble en accord avec la mesure. Sur avis favorable de Dufaure, le ministre de la Justice, de

³⁵⁴ *Journal des Débats*, numéro du 21 mars 1871.

³⁵⁵ *Journal officiel de la République française*, numéro du 21 mars 1871.

³⁵⁶ *La Cloche*, numéro du 22 mars 1871.

Lambrecht, ministre du Commerce et de Pouyer-Quertier, ministre des Finances, la proposition est déclarée urgente, et sera examinée et soumise au vote rapidement.

Lors de la réunion entre les représentants de Paris et le Comité, le 19 mars, il avait été admis que le principe de l'élection d'un conseil municipal s'imposait de lui-même. Clemenceau avait porté cette demande, et le gouvernement s'y était résolu. Pourtant, alors qu'il semblait être entendu qu'on attendrait que l'Assemblée statue sur une telle proposition, le Comité décida de convoquer seul des élections pour le 22 mars, arguant qu'il n'avait pu « établir une entente parfaite avec les maires³⁵⁷ ». Cette décision allait avoir pour conséquence de braquer chacun des deux camps : Paris ne reconnaît plus l'autorité de Versailles, l'Assemblée n'est plus décidée à faire d'efforts de conciliation. Au milieu de cette situation devenant de plus en plus inextricable, Millière et l'ensemble des députés et maires de gauche tentent tant bien que mal de continuer à jouer leur rôle d'intermédiaires entre l'Hôtel de Ville et l'Assemblée.

Leur première décision fut la rédaction de deux proclamations, affichées à Paris le 21 mars. D'après le journal *Le Soir*³⁵⁸, l'impression et la publicité des affiches furent difficiles, le Comité ayant d'abord refusé qu'elles soient placardées sur les murs de la capitale. La première proclamation s'adresse aux gardes nationaux. Elle les informe que les députés ont accepté de discuter la proposition de Clemenceau, et les enjoint « d'écartier toute cause de conflit en attendant les décisions prises par l'Assemblée nationale »³⁵⁹. La seconde s'adresse aux gardes et à tous les citoyens. Rappelant que le pays est encore occupé, les députés et maires annoncent vouloir l'affermissement de la Garde nationale et la tenue des élections, afin « que Paris retrouvât sa liberté municipale, si longtemps confisquée par un arrogant despotisme ». Néanmoins, ils rappellent également que seul le pouvoir de Versailles est pour l'heure légitime, et demandent par conséquent aux parisiens de ne pas participer aux élections illégales convoquées le 22 mars³⁶⁰. Cet appel est également suivi par de nombreux journaux. Des feuilles conservatrices, bien sûr, comme *Le Journal des Débats*, *Le Gaulois*, *Le Figaro*, *Le National*, *La Patrie* ou encore *L'Univers*, mais également par des journaux classés à gauche, comme *Le Rappel*.

³⁵⁷ Toutes les affiches, déclarations, proclamations issues de la Commune ont été compilées par Firmin Maillard et publiées en 1871 sous le titre *Elections des 26 mars et 16 avril 1871 : affiches, professions de foi, documents officiels, clubs et comités pendant la Commune*, édités chez E. Dentu.

³⁵⁸ *Le Soir*, numéro du 22 mars.

³⁵⁹ Voir annexe n° 14, page 222.

³⁶⁰ Voir annexe n° 15, page 223.

« La journée du 21 mars est mémorable », pour Lissagaray³⁶¹. La décision du Comité avait braqué au possible le gouvernement et le camp conservateur. Les débats furent houleux à l'Assemblée, les conservateurs obtenant le vote d'une « Déclaration à la France », attaquant violemment les insurgés qualifiés de « criminels » et « d'insensés »³⁶². Elle reprend une partie du registre choisi par les députés et maires dans leur proclamation, rappelant le contexte d'occupation de la France par la Prusse. Le discours conservateur est simple : les insurgés sont une « minorité factieuse » qui a violé la souveraineté nationale. Il n'y est pas question des élections municipales, bien au contraire : « C'est par nous, c'est en notre nom [*celui de l'Assemblée*] que la moindre parcelle de notre sol doit être gouvernée, à plus forte raison cette héroïque cité, le cœur de notre France³⁶³ ».

Affrontant les vivats d'approbation des députés conservateurs, Millière demande la parole, « dans un intérêt de conciliation³⁶⁴ ». Elle lui est longtemps refusée, et la déclaration est adoptée. Thiers prend la parole pour se féliciter de cette déclaration, qui doit combattre le « parti du brigandage ». Il demande ensuite à ce qu'on laisse parler Millière. Ce dernier regrette grandement que l'esprit de conciliation soit absent de la déclaration, alors que « nous sommes dans la situation la plus critique que la France ait traversée depuis quatre-vingts ans ». Il déplore des « paroles malheureuses », affirme qu'il s'agit ici « ou de la guerre civile ou de la paix et de l'harmonie ». Zola rapporte que Millière avait voulu au moins obtenir que la déclaration se terminât par les mots : « Vive la France, vive la République ». En vain.

Ainsi, l'Assemblée se coupait un peu plus de Paris. Il y eût, en cette journée du 21 mars, la Déclaration à la France dont on vient de dire quelques mots. Il y eût aussi un long discours de Jules Favre, le ministre des Affaires étrangères, qui ne pouvait que creuser encore un peu plus le gouffre entre les insurgés, qualifiés de misérables, et Versailles. Convoquer illégalement des élections les rendent coupables d'un « crime contre la France », car cela reviendrait à isoler Paris du reste du pays. Après être longuement revenu sur l'assassinat des généraux Lecomte et Thomas, il demande à la Garde nationale de se retourner contre ceux qui dirigent et « oppriment » Paris. Clemenceau déclare au

³⁶¹ PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY, *op. cit.*, p. 136.

³⁶² Voir annexe n° 16, page 224.

³⁶³ *Journal Officiel de la République française*, numéro du 22 mars 1871.

³⁶⁴ *Ibid.* (comme toutes les citations suivantes, pour les débats du 21 mars).

nom de la gauche qu'après avoir entendu ce « discours provocateur », il retire le projet de loi sur les élections municipales. Parlait-il réellement au nom de tous ses cosignataires ? On peut en douter, car la question revient dès le lendemain. Finalement, le résultat demeure le même : la commission chargée d'étudier la question annonce avoir opté pour son rejet.

L'urgence avait été votée rapidement concernant la proposition de Millière de proroger les échéances de commerce : elle est débattue lors de la séance du 23 mars. Le rapporteur des débats de la commission d'étude est le centriste Eugène Gouin, élu d'Indre-et-Loire. Il annonce que l'idée de rallonger les échéances n'a pas plu à la commission, qui a néanmoins entendu les arguments de Millière sur l'inexécutable d'une telle mesure avec les événements en cours à Paris. Considérant cela, la commission décide de modifier la loi du 10 mars en accordant un seul mois de prorogation, sur proposition du député Magnin, siégeant au centre gauche. Millière demande le report de la discussion au lendemain.

Le 24 mars, il défend ardemment sa proposition à la tribune. Dans quel état d'esprit pouvait-il être ? Voyant se creuser un fossé de plus en plus grand entre Versailles et Paris, alors que le principe des élections venait d'être rejeté, il devait sauvegarder ce qui pouvait l'être. Varlin avait demandé à ce qu'on repousse les échéances ; il fallait au moins sauvegarder cette doléance.

Cette loi, en effet, n'est pas seulement une loi d'affaires ; c'est une loi qui a un caractère essentiellement politique. Selon qu'elle donnera satisfaction à des exigences impérieuses, celles du commerce et de l'industrie, ou qu'au contraire elle placera ces deux sphères de l'activité sociale dans des embarras tels que ceux qu'elle vient de traverser et auxquels la loi précédente n'a pas pourvu, l'influence de notre décision sera considérable sur les esprits et la tranquillité publique.³⁶⁵

Ici, il sous-entend lourdement que la loi du 10 mars est en partie responsable de l'insurrection du 18 mars. Exiger le remboursement de sept mois d'échéances, c'était mettre Paris en banqueroute. Millière, on l'a vu plus haut, a d'abord tenté de faire annuler toutes ces créances. Cette mesure ayant été largement rejetée, une prorogation de trois mois serait un moindre mal pour la France.

³⁶⁵ *Journal officiel de la République française*, numéro du 25 mars 1871.

[Elle] n'est pas dans la situation d'un homme qui aurait dormi pendant sept mois et qui aurait retrouvé, à son réveil, la situation comme il l'avait laissée. Non, cette situation n'a pas été seulement suspendue, elle a été détruite, détruite en totalité [...].

Là aussi, la commission rejette l'idée d'augmenter les délais de trois mois. Millière se raccroche donc à la proposition de Magnin, par pur souci pratique : un mois de prorogation, cela était toujours mieux que la loi du 10 mars. Il demande surtout à ce qu'on accorde ces délais à Paris, qui sans ça se retrouverait asphyxiée. Le rapporteur, M. Gouin, dit se désintéresser du côté politique de la loi soulevée par Millière. Il confirme que les délais ne seront augmentés que d'un seul mois, et l'Assemblée adopte la loi.

« Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous », telle était en substance l'attitude du Comité central en cette fin de mois de mars. Les maires et députés négociateurs se retrouvaient balancés entre Paris et Versailles, hostiles à leur cause. Les élections qui devaient se tenir le 22 mars avaient été reportées au 26. Le Comité demanda aux maires et députés de signer la proclamation. Parmi les députés, sur les dix-sept qui avaient signé les propositions de loi issues de la journée du 19 mars, seuls cinq signèrent : Lockroy, Floquet, Clemenceau, Tolain et Greppo. Pas Millière. Nous ignorons pourquoi, mais ce qu'en dit Lissagaray nous laisse penser qu'il désapprouvait toujours une convocation illégale des élections : « Le groupe Louis Blanc ne quittait plus Versailles. Ces fémelins (sic) qui avaient toute leur vie chanté la Révolution, quand ils la virent se dresser, s'enfuirent épouvantés, comme le pêcheur arabe à l'apparition du Génie ». Millière faisait-il partie des hommes visés par cette attaque ? Nous n'en serons jamais sûr, mais le doute est de mise, surtout quand Lissagaray précise critiquer « ces mandarins de la tribune, de l'histoire, du journalisme³⁶⁶ ». *Le Rappel* donne une autre version des faits. Dans son numéro du 28 mars, juste après avoir donné les résultats des élections, il affirme que seize députés dont Millière ont signé l'appel aux élections. Cela nous semble plus logique, dans la situation dans laquelle se trouvaient les négociations avec l'Assemblée. De plus, il avait le 25 mars soutenu un projet de loi déposé par Louis Blanc (également signé par Greppo, dont Lissagaray indique qu'il a signé la proclamation du Comité) tendant à « faire déclarer que les maires et adjoints de Paris, en appelant les

³⁶⁶ PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY, *op. cit.*, p.149.

citoyens de cette ville à prendre part aux élections d'un conseil municipal, ont agi en bons citoyens³⁶⁷ ».

Le scrutin du 26 mars fut marqué par une forte abstention, plus de 50 % des parisiens ne s'étant pas déplacés aux urnes. Cela est particulièrement visible dans les beaux quartiers de l'ouest, hostiles au Comité. Sur un peu plus de 427 000 votants, moins de la moitié des voix allèrent vers les listes présentées par le Comité. Millière ne s'était évidemment pas présenté, ou du moins avait refusé d'être candidat. Il reçut tout de même quelques voix. Le XI^e arrondissement le place en quatorzième position, avec 2760 voix. Il en avait reçu 9870 lors des élections du 8 février. Le XII^e le place onzième, avec 30 petites voix, contre près de 5500 en février. Adjoint du XX^e arrondissement, il ne reçoit aucune voix³⁶⁸. Notons que des députés de Paris siégeront au conseil communal : Félix Pyat et Delescluze, qui n'avait pas pris part aux négociations avec le Comité. *Le National* du 20 mars rapporte qu'il voulait « laisser les choses suivre leurs cours », sans intervenir.

Après la proclamation officielle de la Commune de Paris, il est plus compliqué de suivre Millière. Pour la séance parlementaire du 28 mars, Zola signale simplement qu'il demande instamment au gouvernement de rediscuter des loyers, qui se trouvaient dans la même situation que les échéances commerciales. Les jours suivants, il n'a pu se rendre à Versailles : les trains sont régulièrement bloqués par les communards. Zola se plaint d'avoir été bloqué à la gare Saint-Lazare le 31 mars. Il dit avoir eu peur que les gardes nationaux surveillant la gare ne les arrêtent, lui et les autres journalistes présents ce jour-là³⁶⁹. L'écrivain-journaliste dit que le citoyen Millière est venu à leur rescousse, en faisant en sorte qu'ils ne soient pas inquiétés, et pour leur permettre d'entrer dans la gare. Si nous croyons ce qu'avance *Le Rappel* dans son numéro du 1^{er} avril, c'est bien Jean-Baptiste qui est intervenu pour parlementer avec le bataillon de gardes présent dans la gare : le 208^e, celui dont Millière avait été commandant entre septembre et le 31 octobre 1870. Il est presque certain qu'après ce jour, Millière ne remit plus les pieds à Versailles. Le début du mois d'avril voit le début des opérations militaires. Ce sont les versaillais qui attaquent en premier, le 2 avril à Courbevoie. Les communards subissent leurs premières

³⁶⁷ *Journal Officiel de la République française*, numéro du 26 mars 1871.

³⁶⁸ Ou alors si peu qu'on n'a pas pris la peine de le publier : dans le XX^e arrondissement il y eût 16 792 votants. On mentionne 534 voix classées dans « Divers », et Eudes, qui reçut 47 voix, est nommé. Millière reçut donc moins de 47 voix, si toutefois il en a reçu ; un résultat risible pour un arrondissement dont il avait été l'élu.

³⁶⁹ *La Cloche*, numéro du 2 avril 1871.

pertes, dont Gustave Flourens, élu le 26 mars, qui est tué le 3 avril à Rueil-Malmaison. La fragile œuvre conciliatrice menée par les maires et les députés, déjà bien ébranlée par les attitudes braquées de l'Assemblée et du Comité central, quasiment annulée par la signature de l'appel aux élections du 26 mars, était officiellement réduite au néant. Une guerre civile venait de s'ouvrir à Paris. Victor Hugo avait déjà démissionné début mars, Clemenceau venait de l'imiter le 28 ; Pyat et Delescluze avaient été élus à la Commune. À quoi bon continuer à siéger dans une Assemblée conservatrice, rechignant à se déclarer républicaine, dominée par un gouvernement qui venait de commencer une guerre contre Paris ? Jean-Baptiste Millière ne siégera plus à Versailles. Le 3 avril, il fit parvenir à l'Assemblée et à plusieurs journaux une lettre, que nous reproduisons ici :

DÉCLARATION

Malgré le profond dégoût que m'inspirent les passions haineuses et violentes de la majorité, j'ai cru de mon devoir de rester dans l'Assemblée nationale tant qu'il m'a semblé possible d'y remplir le mandat que le peuple de Paris m'a conféré, c'est-à-dire tant que je pourrais lutter pour la cause de la justice et combattre les partis du désordre, coalisés contre la République.

Sans me permettre de juger, et moins encore de blâmer les citoyens qui, par un sentiment consciencieux et désintéressé, comprennent leur devoir d'une autre façon, je pense qu'une démission pure et simple n'est pas le meilleur moyen d'accomplir la tâche imposée à un représentant du peuple.

J'ai été confirmé dans cette opinion par les conseils d'un grand nombre de membres des comités électoraux qui ont proposé ma candidature, et j'ai pu en apprécier la justesse lorsque j'ai vu avec quelle satisfaction nos ennemis ont recueilli la démission de plusieurs des élus du parti républicain.

Mais l'abominable attentat commis par le pouvoir exécutif, le crime que le gouvernement de Versailles consomme en ce moment contre le droit, contre l'humanité, offre aux représentants de Paris la plus grave occasion de faire un dernier et suprême usage de leur mandat en réprouvant solennellement une politique dont le but évident est de noyer la République dans le sang du peuple, qui ne connaît d'autres moyens de pacification que la guerre civile, et dont le résultat, s'il était réalisé, serait la perte définitive de la patrie.

C'est dans ces dispositions d'esprit que je voulais me présenter à la séance d'aujourd'hui.

Je me proposais d'interpeller le gouvernement sur l'attaque à main armée qu'il dirige contre Paris, et de démontrer au pays, trompé par les mensonges de M. Thiers, quelle est la véritable situation de la capitale.

Il est bon que la France entière sache que Paris est, non pas en état d'insurrection, mais bien en état de légitime défense ; qu'il n'a jamais fait qu'user pacifiquement de son droit, du droit qui lui appartient au même titre qu'à toutes les autres communes de France ; qu'après l'avoir livré à l'ennemi par la plus infâme des trahisons dont l'histoire ait conservé le souvenir, les misérables qui ont ainsi sacrifié la patrie à leur ambition veulent encore étouffer dans Paris l'esprit de liberté politique et d'indépendance municipale, qui ne leur permettrait pas de jouir impunément du fruit de leurs forfaits ; et qui, malgré les outrages, les défis et les provocations, la population parisienne calme, paisible,

unanime, n'avait tenté aucune agression, commis aucune violence, causé aucun désordre lorsque le gouvernement l'a fait attaquer par les anciens policiers de l'empire, organisés en troupe prétoriennes sous le commandement d'ex-sénateurs.

Voilà comment je comprends le devoir d'un représentant du peuple. C'est ainsi que j'aurais accompli mon mandat si j'avais pu me transporter à Versailles. Du haut de la tribune, j'aurais, à la face du monde, déclaré la majorité réactionnaire et son pouvoir exécutif responsables des nouvelles calamités qu'ils déchaînent sur notre malheureuse patrie, et j'aurais quitté l'Assemblée en secouant la poussière de mes souliers.

MILLIÈRE³⁷⁰

Cette lettre fut adressée au *Journal Officiel de la Commune de Paris*, qui la publia le 4 avril. On la trouve également dans *Le Vengeur*, le journal de Félix Pyat, le même jour, tout comme dans *Le Rappel* et *La Commune* de Félix Pyat. Parmi les journaux versaillais, cette lettre est rapidement mentionnée dans *L'Univers* du 5 avril et dans *Le Gaulois* le lendemain. Seul *L'Univers* en fait un commentaire, très bref : « Nous ne croyons cependant pas beaucoup aux désirs de paix des députés de Paris. [...] Le langage de M. Millière, dont les colères sont froides et qui garde assez de prudence pour conserver son titre de député, n'est pas sucre et miel pour ses collègues de l'Assemblée. D'après sa lettre, M. Millière est à Paris ; à Versailles, eût-il tenu un langage plus diplomatique ? À Paris, il est sous l'inspiration de la Commune ». Notons que dans *L'Univers* il est clairement écrit que Millière n'a pas démissionné de son mandat de député, erreur qui a souvent été faite dans les « biographies » consacrées à notre homme, et que reprend le capitaine Garcin pour justifier sa condamnation à mort.

Plus que les quelques journaux qui mentionnent ou insèrent dans leurs colonnes cette lettre de rupture – à défaut d'une réelle démission –, il est intéressant de constater que le journal le plus lu par le Paris insurgé³⁷¹ ne la mentionne pas un seul instant. Non, *Le Cri du Peuple* de Jules Vallès n'accorde même pas un petit encadré à la décision de Millière. On ne peut voir là qu'une forme de défiance de la part des communards. Il était bien identifié comme faisant partie du groupe des négociateurs qui pour certains ont tenu un rôle dans le déclenchement de la guerre civile et par conséquent dans l'échec final de la Commune. C'est, entre autres, ce que pense Pierre Vésinier, élu lors des élections du 16

³⁷⁰ *Journal Officiel de la Commune de Paris*, p. 429. Le manuscrit est reproduit en annexe, p.214-216.

³⁷¹ De 50 000 exemplaires quotidiens avant le 18 mars, il est distribué à plus de 100 000 exemplaires pendant la Commune. Cf MAXIME JOURDAN, *Le Cri du Peuple*, L'Harmattan, 2005.

avril : « Messieurs les députés de la gauche, les maires et les adjoints, en donnant leur appoint à l'assemblée de Versailles, ont porté un coup fatal à la Révolution, au triomphe de la cause communale, et ils ont rendu inévitables la guerre civile, les massacres et les transportations qu'ils redoutaient³⁷² ».

On ne peut que croire Millière sincère quand il dénonce les premières offensives armées de Versailles sur Paris, la haine de l'Assemblée et dans ses attaques envers les hommes du gouvernement qui ont accepté la paix avec la Prusse. On reste en revanche plus circonspect devant ses éloges envers la capitale qui « n'a jamais fait qu'user pacifiquement de son droit », alors qu'il fut l'un des signataires de proclamations jugeant les élections illégales. Nous avons la même réaction devant son hommage à la population parisienne qui n'aurait « commis aucune violence ». *Quid* des meurtres des généraux Lecomte et Thomas ? Millière ne les ignorait évidemment pas. Il avait même voté contre la loi décrétant un deuil public³⁷³. Non par haine des deux généraux, ni par refus de qualifier leur exécution sommaire d'assassinat. Au journaliste du *Gaulois* Francisque Sarcey qui l'attaquait sur ce vote, Millière déclare refuser qu'on ne déplore que les victimes célèbres et que ces dernières puissent occulter la souffrance des civils. Il conteste également la décision d'ériger un monument funéraire aux généraux, qui ne ferait que diviser le peuple.

Sa décision de rompre avec Versailles en ce début du mois d'avril est bien sûr motivée par son rejet de la politique de Thiers et par sa prise de conscience qu'une guerre civile venait de démarrer. Des deux camps il préférerait rejoindre celui qui prônait une partie de ses idées. Elle l'est également par un nécessaire calcul politique : sa défense de la Commune – même si on ne saurait encore y lire une franche adhésion – intervient à un moment où il sent que sa position devient de plus en plus incompréhensible pour les communards, et qu'elle relève d'un numéro de funambulisme qui pourrait lui être préjudiciable. Le 31 mars, dans un article intitulé « Les échéances » paru dans *Le Vengeur*, rédigé par Pierre Denis, également collaborateur de Vallès dans le *Cri du Peuple*, Millière est attaqué. S'il n'est pas nommément cité, il est impossible de croire que l'article ne lui est pas en partie destiné. Denis attaque la loi modifiée du 10 mars qui ne donne qu'un mois de plus aux débiteurs pour rembourser leurs créanciers. Il vise les

³⁷² PIERRE VESINIER, *Histoire de la Commune de Paris*, Londres, Chapman et Hall, p. 114.

³⁷³ *Le Gaulois*, numéro du 28 mars 1871.

députés de gauche qui n'ont pas su « sceller le pacte d'alliance du boutiquier échangiste et de l'ouvrier producteur », il les accuse de « ne pas pactiser avec l'émeute ». L'attaque sur l'incapacité des députés – et donc de Millière puisqu'il fut très actif sur la question des échéances – est sévère. Denis semble dire que personne n'a proposé l'annulation pure et simple des dettes ou du moins un report des échéances de paiement. Or, on l'a déjà dit, c'est ce que Millière tenta de faire passer à l'Assemblée. Las, il ne s'était rangé à l'avis des conservateurs d'une prorogation d'un mois seulement par pur esprit pratique.

Dans sa réponse à Pierre Denis, dans *Le Vengeur* du 3 avril – et donc écrite le 2, soit la veille de la rédaction de sa lettre envoyée à l'Assemblée – il défend son action parlementaire. Réponse très froide, où il démonte point par point les objections de Denis, critiquant son manque d'information et sa mauvaise foi. On remarque surtout ces deux questions rhétoriques :

Où m'avez-vous entendu déclarer que je ne pactisais pas avec l'émeute ?
Quand m'avez-vous vu nier à la souveraineté populaire la faculté de se manifester et de se convoquer lorsqu'elle le veut ?³⁷⁴

Ainsi, Millière sous-entend qu'il pactise avec l'émeute, et qu'il n'a jamais contesté les élections. Ces deux points sont très discutables : on ne pactise pas avec une insurrection quand on endosse un rôle de médiateur entre le pouvoir en place et les émeutiers. Ses appels répétés, *via* les proclamations des maires et des députés, au légalisme et au respect du pouvoir de Versailles, ne peuvent le lier à la Commune dès le 18 mars.

Le 3 avril, la guerre contre Paris a débuté, toute conciliation paraît impossible ; critiqués par les insurgés, les députés de la capitale quittent un à un Versailles. Clemenceau dès le 28, Lockroy et Floquet le même jour que Millière. Ce dernier demeura député, même si le conservateur Nathaniel Johnston tenta de lui faire retirer son mandat, arguant que son article paru dans *Le Vengeur* était un outrage à l'Assemblée. Sa demande fut rejetée par le ministre de la Justice³⁷⁵.

Voilà quelle fut l'attitude de Jean-Baptiste Millière durant les premières journées de la Commune. De ses pleurs à l'annonce de l'insurrection jusqu'à son ralliement aussi sincère que contraint, Millière aura tenté, avec ses collègues maires et députés, de trouver un point d'accord entre les hommes du Comité central de la Garde Nationale et le

³⁷⁴ *Le Vengeur*, numéro du 3 avril 1871.

³⁷⁵ *Le Gaulois*, numéro du 6 avril 1871.

gouvernement d'Adolphe Thiers. Cet effort de conciliation ne doit pas être jugé à l'aune de son échec, plus dû aux attitudes braquées de Versailles et du Comité qu'à la valeur et à la bonne volonté des hommes qui s'interposèrent pour tenter d'éviter ces nouvelles « fatales journées de Juin » que Millière redoutait tant et qui, plus tard, devaient lui coûter la vie.

II. À Paris, en germinal et floréal

A. *Le retour dans Paris insurgé*

Dans les premiers jours du mois d'avril, on ne peut trouver trace de Millière qu'en scrutant les journaux. Le 3 avril, en plus de l'article du *Vengeur* dont nous avons parlé plus haut, il fait paraître un texte dans un journal fondé le 20 mars, et justement intitulé *La Commune*. Dans la frénésie éditoriale qui a marqué l'insurrection, des rédacteurs du *Vengeur* et du *Combat* s'étaient réunis pour fonder une nouvelle feuille quotidienne. L'article de Millière prépare son retour à Paris. Il a le même ton que sa lettre envoyée à Versailles, avec une défense de Paris comme agissant légitimement, en réaction à l'agression du pouvoir exécutif et aux « violences des gouvernements monarchiques ou aristocratiques qui dominant sur la nation³⁷⁶ ». Plus loin, on lit :

Plus que toute autre, la Révolution qui s'accomplit en ce moment à ce caractère défensif.

Révolution. Le mot est enfin prononcé – écrit, en l'occurrence. Jusque-là il s'était interdit de l'employer. Il parlait d'émeute ou d'insurrection, mais jamais de révolution, terme ô combien chargé de sens et signifiant pour un socialiste comme lui. Dans la suite de l'article, il reprend ce qu'on a déjà lu de lui : Paris n'est pas sortie de la légalité et sa réaction du 18 mars n'est qu'un acte défensif légitime. Il rappelle l'histoire de la Révolution française, et compare la Commune à la Première République de 1792 : les deux font face à une guerre, et leur rôle est d'abord de combattre avant d'administrer. Vouloir à tout prix rechercher la légalité en se faisant reconnaître par Versailles serait une erreur fatale et une perte de temps inconsidérée ; il faudra à terme remplacer l'Assemblée

³⁷⁶ *La Commune*, numéro du 3 avril 1871.

nationale existante par une Assemblée constituante qui soit réellement républicaine et permettre la mise en place d'institutions municipales.

Si son article est signé « Millière, Représentant de la Seine », son verbe n'a plus rien à voir avec celui du député Millière dont on a pu étudier les discours et propositions de loi. À Bordeaux puis à Versailles, il s'était converti à une sorte de pragmatisme qui avait adouci son comportement, ses choix et son écriture. Il fut un député en définitive assez conciliant (si tant est qu'on puisse concilier son socialisme et l'Assemblée des « ruraux »), salué de tous pour son éloquence et par la droite pour la pertinence de ses arguments et la qualité de sa discussion³⁷⁷. Avec cet article de *La Commune*, on retrouve le Millière de *La Marseillaise* ; autrement dit on le retrouve théoricien. Il fustige la bourgeoisie, née de la fusion de la noblesse et du Tiers-État en 1789, devenue capitaliste et individualiste qui a contribué au malheur du pays en « [excluant] le travail de la communion sociale », consacrant « la loi du plus fort » ; elle « nia la solidarité humaine et éleva l'égoïsme à la hauteur d'une institution sociale ». Il recommence à utiliser un vocabulaire qu'on lui connaît depuis plusieurs décennies, déjà à l'époque de la Deuxième République :

Il faut que le travail absorbe le capital. Et quand nous parlons du travail, nous l'envisageons sous toutes ses formes : agricoles, industrielles, scientifiques, artistiques et artisanales.

Plus que le programme révolutionnaire esquissé ici, cette énumération nous fait évidemment penser aux articles où il traitait des « facultés naturelles » dont sont doués tous les hommes, qui doivent conditionner le devenir et le métier de chacun, faute de quoi le bonheur social ne sera pas assuré.

Millière a collaboré avec *La Commune* jusqu'à la suspension du journal à la mi-mai, car jugé trop critique envers la Commune. Il y a signé quelques articles, huit au total si l'on compte sa lettre de rupture avec l'Assemblée, reproduite également dans le journal. Ils ouvrent systématiquement le journal, tel un éditorial. Signe de sa volonté de se couper de l'image de représentant qui pourrait lui faire du tort dans le Paris communard, seul son article du 3 avril voit apparaître, au côté de son nom, sa qualité de député. Les autres sont, comme à son habitude, sobrement signés « MILLIÈRE ». Participation discrète dans ce journal donc, même si beaucoup ont affirmé que Millière eût une influence sur cette

³⁷⁷ On pense notamment au débat parlementaire du 24 mars, sur les échéances.

feuille bien plus grande que celle que laissent paraître les huit articles qu'il a rédigé pour lui. Firmin Maillard, dans une étude consacrée aux journaux parus sous la Commune³⁷⁸, n'hésite pas à avancer que *La Commune* est rapidement devenue son « organe personnel » : « J'ai dit plus haut que la *Commune* était devenue le journal de M. Millière ; je le répète, et je me rappelle même que son premier article fut suivi de quelques lignes signées : O. Delimal³⁷⁹, dans lesquelles celui-ci déclarait que la *Commune* était l'organe des grands intérêts du peuple et non d'une personnalité politique, etc. Mais, dans les journaux, cela finit toujours comme cela. » Bernard Noël a lui aussi repris cette idée³⁸⁰ ; nous y reviendrons plus tard. Redevenir le socialiste théoricien comme il l'avait été au temps de la *Marseillaise* et qui l'avait fait connaître du Paris populaire, abandonner toute référence à son mandat de représentant, affirmer que la capitale est en train de vivre une Révolution : Jean-Baptiste Millière soigne son retour politique dans la capitale insurgée.

Versailles avait vu partir de ses rangs nombre de députés parisiens : certains, à l'instar de Clemenceau, désirèrent continuer leurs efforts de conciliation. Accompagné par ses anciens collègues Lockroy et Floquet, mais également les anciens maires – désormais – Bonvalet et Mottu, qui avaient eux aussi participé aux négociations après le 18 mars, il fonde au début du mois d'avril une « Ligue d'union républicaine pour les droits de Paris » (qu'on désignera par la suite simplement Ligue d'union, par commodité). Il faut clairement distinguer les tentatives de conciliation avant et après le 26 mars, c'est-à-dire avant et après la proclamation officielle de la Commune. Avant, elles émanaient des autorités élues de Paris, et revêtaient ainsi un caractère officiel. Après, elles vinrent de l'initiative « privée », si l'on peut dire, de groupes et d'associations créés ou non pour l'occasion. Elles se donnèrent divers objectifs, dont le premier est de tenter de faire arrêter la guerre civile³⁸¹.

Cette Ligue d'union se propose de lutter pour la reconnaissance pleine et entière de la République ; pour donner à Paris le droit de se gouverner lui-même ; de faire de la Garde nationale la seule force de l'ordre présente à Paris³⁸². C'est en fin de compte assez proche de ce que réclamait le Comité central deux semaines auparavant.

³⁷⁸ FIRMIN MAILLARD, *Histoire des journaux publiés à Paris pendant le siège et sous la Commune*, 4 septembre 1870 au 28 mai 1871, éditions E. Dentu, 1871, p. 174.

³⁷⁹ Odilon Delimal (1835 – 1888), avant d'être le rédacteur en chef de *La Commune*, travailla pour *Le Vengeur* et *Le Combat*.

³⁸⁰ BERNARD NOËL, *op. cit.*, p. 165.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 170.

³⁸² *Le Rappel*, numéro du 6 avril. Ce journal, de la gauche modérée, supporte et suit de près les agissements de la Ligue d'union.

Elle désire continuer à dialoguer avec Versailles. Un de ses faits d'arme est d'avoir envoyé une délégation à Thiers le 11 avril. Le chef du gouvernement refuse l'idée d'un armistice avec Paris et garantit que l'armée y maintiendra l'ordre, bien qu'il soit favorable à une réorganisation de la Garde nationale. Mais sur l'essentiel, à savoir la reconnaissance du droit de Paris à se donner un conseil municipal, il se montre fermé. La capitale n'aura pas un régime d'exception, et se contentera des mêmes franchises dont disposent toutes les autres cités de France. *Le Cri du Peuple* de Vallès ne se montre pas surpris : « Nous le savions bien. [...] Allons ! vous n'étiez avant qu'un assassin ; vous êtes un assassin et un fou, M. Thiers. [...] Vous obligez Paris à vaincre. Paris vaincra³⁸³ ».

Si cela ne suffit pas à rassurer Paris, au moins l'idée d'un conseil municipal élu est actée. Pourtant, une loi d'une toute autre allure est votée le 14 avril. Elle différencie les communes de plus de 20 000 habitants des autres, conférant moins de droits à leurs élus. Surtout, Paris est encore affaiblie : ses maires et adjoints seront nommés par le gouvernement, et sont placés sous l'autorité directe de la Préfecture de la Seine³⁸⁴.

Qu'avait à voir Millière avec la Ligue d'union ? Il n'en fait pas partie, son nom n'apparaît dans aucune des communications du groupe. Il fréquente plusieurs de ces membres, voilà ce dont nous sommes certains. Son activité au début d'avril est peu connue, nous avons juste deux articles de *La Commune* qui portent sa signature les 9 et 14 avril. Ce qui nous permet d'affirmer qu'il échange avec Clemenceau, Lockroy, Floquet et d'autres, c'est sa présence sur les listes de candidats aux élections du 10 avril présentées par un « groupe de républicains », dont une bonne partie sont membres de la Ligue d'union. La Commune avait tenu des élections le 26 mars. Ce sont quatre-vingt-douze conseillers qui devaient être élus, mais seuls quatre-vingt-six sièges trouvèrent preneurs, la faute à des élections doubles : certains arrondissements élurent les mêmes personnes, qui ne pouvaient tous les représenter. Il fallait ajouter à cela des démissions et des décès dus aux premiers combats ; aussi des élections furent programmées le 10 avril, puis reportées au 16. La proposition de candidature de ce groupe de républicains s'intitule « La conciliation par l'action ». S'engager dans les élections renforce la légitimation de la Commune par ces hommes, qui veulent représenter « exactement ce que veut aujourd'hui la majorité de la population », « fermer Paris à la réaction royaliste qui l'a attaqué », et

³⁸³ *Le Cri du Peuple*, numéro du 15 avril.

³⁸⁴ JACQUES ROUGERIE, *Ibid*, p.110.

surtout « maintenir la révolution du 18 mars dans sa vraie voie, qui est l'autonomie de Paris³⁸⁵ ». Ni plus, ni moins que de rendre à Paris son conseil municipal, autrement dit ce groupe cherche à continuer l'œuvre de négociation des députés et des maires, que ce soit dans ses négociations avec Versailles ou en tentant une percée dans la nouvelle vie politique municipale. Elle contribue par ailleurs à scinder clairement la gauche en trois : dorénavant il y a ceux demeurant à Versailles (le « groupe Louis Blanc » comme l'a appelé ironiquement Lissagaray), les communards et ce troisième groupe qui tente encore une fois de s'interposer et qui maintenant dispose, en quelque sorte, d'un parti. Parmi ses candidats, Clemenceau, Considerant, Lockroy, Floquet qui font partie de la Ligue d'union. Henri Rochefort est lui aussi candidat, dans le XVII^e arrondissement, tandis que Millière l'est dans le XIX^e. À côté de son nom apparaît la mention (comme pour Clemenceau, Lockroy et Floquet) « représentant démissionnaire ». Nous ignorons s'il s'agit là d'une erreur dans la rédaction de la liste ou s'il s'agit de la volonté de Millière de montrer qu'il avait bien rompu avec Versailles, quitte à mentir sur le sujet.

B. *L'appel à la province*

Millière s'est donc rapproché des conciliateurs ; il les supporte dans ses articles parus dans *La Commune*. Dans un article paru le 9 avril, soit deux jours avant la rencontre entre les délégués de la Ligue d'union et Adolphe Thiers, il publiait un article intitulé « La Conciliation ». Il revient sur les raisons du déclenchement de la Commune et fustige la trahison du gouvernement de la Défense nationale issu de la journée du 4 septembre 1870. Jules Favre est particulièrement visé, responsable de la défaite de la France et qui voulait, selon lui, gouverner « même sur des ruines ». Il affirme que Paris était dans son bon droit le 18 mars en voulant conserver les canons achetés par la Garde nationale ; aussi, la Commune est légitime pour représenter la cité. Il mentionne les négociations en cours menées par la Ligue d'union. Sans trop se faire d'illusions, il espère néanmoins qu'elles aboutiront à un résultat favorable pour la capitale. De plus, il encourage tous les hommes de bonne volonté à rejoindre eux aussi le camp des négociateurs :

Spécialement, nous conjurons les citoyens de la province, qui se trouvent en ce moment à Paris, de se réunir et d'envoyer des délégués à Versailles, afin d'intervenir entre les deux gouvernements en présence.

³⁸⁵ FIRMIN MAILLARD, *op. cit.*, pp. 186 – 187.

Ce premier appel aux provinciaux a son importance pour comprendre l'attitude de Millière dans les jours suivants. Mais pour le moment, il attend les retours de l'entrevue entre les délégués de la Ligue d'union et Thiers. Comme nous l'avons déjà dit, elle se solde par un échec. Millière fait publier un nouvel article le 15 avril dans *La Commune*. Son titre ne laisse aucun doute sur ses intentions : « Le Ralliement ». Il y dénonce l'attitude hypocrite de Thiers qui d'abord reconnaît le droit à Paris d'avoir son conseil municipal avant de faire voter sa loi du 14 avril. Il conteste également les descriptions horribles qui sont faites de Paris par la presse versaillaise relayée dans tout le pays, qui a donc une connaissance faussée des événements de la capitale. Afin de renforcer la révolution en cours et de contrer Thiers – qui n'assure que le régime restera républicain uniquement le temps où il en sera à la tête, gardant le mystère sur ce qui adviendrait ensuite³⁸⁶ – il souhaite que « toutes les classes de la population s'unissent et se rallient autour de la Commune³⁸⁷ ». Se rallier, quand bien même on ne serait pas entièrement d'accord avec le programme des communards ; se rallier, car il ne s'agit plus de politique municipale, il s'agit ni plus ni moins du salut de Paris et de celui de la France.

Les élections complémentaires du 16 avril furent globalement un échec pour ce « groupe républicain » conciliateurs. Seuls quatre de leurs candidats obtinrent des résultats louables, sans pour autant réussir à être élus (il fallait obtenir la majorité absolue des votants)³⁸⁸ : le publiciste Chassin, l'internationaliste Combault et Portalier, membre du Comité central républicain des vingt arrondissements furent élus dans le IX^e arrondissement. Le chef de bataillon Longuet fut quant à lui élu par le XVI^e arrondissement. Ces élections sont en revanche un camouflet pour les têtes les plus connues du parti de la conciliation. Lockroy, Rochefort, Clemenceau, Considerant et Millière furent largement battus, ne récoltant à eux cinq pas plus que quelques centaines de voix³⁸⁹. Ce scrutin, marqué par une énorme abstention, plus de 70 % des électeurs ne s'étant pas déplacés, est une marque de défiance envers les anciens députés.

Paris vivait un second siège, et devait faire face aux bombardements versaillais. La Commune, en plus de la nécessaire lutte militaire à mener, se décida d'un texte destiné à expliquer au peuple français ses buts et son action. Ce « programme » est également

³⁸⁶ C'est ce qu'il confie aux délégués de la Ligue d'union lui demandant la garantie des institutions républicaines.

³⁸⁷ *La Commune*, numéro du 15 avril 1871.

³⁸⁸ *Le Cri du Peuple*, numéro du 22 avril 1871.

³⁸⁹ *Le Rappel*, numéro du 17 avril 1871.

une synthèse entre les courants proudhoniens et jacobins qui traversent les débats municipaux, le premier favorable à une fédération de communes autonomes, le second étant plus tenant d'une République indivisible³⁹⁰. Le 19 avril est proclamée la

DECLARATION AU PEUPLE FRANÇAIS

Dans le conflit douloureux et terrible qui impose une fois encore à Paris les horreurs du siège et du bombardement, qui fait couler le sang français, qui fait périr nos frères, nos femmes, nos enfants écrasés sous les obus et la mitraille, il est nécessaire que l'opinion publique ne soit pas divisée, que la conscience nationale ne soit point troublée.

Il faut que Paris et le Pays tout entier sachent quelle est la nature, la raison, le but de la Révolution qui s'accomplit ; il faut, enfin, que la responsabilité des deuils, des souffrances et des malheurs dont nous sommes les victimes, retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France et livré Paris à l'étranger, poursuivent avec une aveugle et cruelle obstination la ruine de la Capitale, afin d'enterrer, dans le désastre de la République et de la Liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime.

La Commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les vœux de la population de Paris ; de préciser le caractère du mouvement du 18 Mars, incompris, inconnu et calomnié par les hommes politiques qui siègent à Versailles.

Cette fois encore, Paris travaille et souffre pour la France entière, dont il prépare, par ses combats et ses sacrifices, la régénération intellectuelle, morale, administrative et économique, la gloire et la prospérité.

Que demande-t-il ?

La reconnaissance et la consolidation de la République, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du Peuple et le développement régulier et libre de la société.

L'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France et assurant à chacune l'intégralité de ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes, comme homme, citoyen et travailleur.

L'autonomie de la Commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'Unité française.

Les droits inhérents à la Commune sont : le vote du budget communal, recettes et dépenses ; la fixation et la répartition de l'impôt ; la direction des services locaux ; l'organisation de sa magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement ; l'administration des biens appartenant à la Commune.

Le choix par l'élection ou le concours, avec la responsabilité, et le droit permanent de contrôle et de révocation des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres.

La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de science et la liberté de travail.

L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts : garanties données à ces manifestations par la Commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité.

³⁹⁰ JACQUES ROUGERIE, *Paris libre 1871*, Paris, Seuil, 1971, p.153.

L'organisation de la défense urbaine et de la Garde nationale, qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la Cité.

Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition, bien entendu, de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

Mais, à la faveur de son autonomie et profitant de sa liberté d'action, Paris se réserve d'opérer comme il l'entendra, chez lui, les réformes administratives et économiques que réclame sa population ; de créer des institutions propres à développer et propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit ; à universaliser le pouvoir et la propriété, suivant les nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fournies par l'expérience.

Nos ennemis se trompent ou trompent le Pays quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté ou sa suprématie au reste de la nation, et de prétendre à une dictature qui serait un véritable attentat contre l'indépendance et la souveraineté des autres communes.

Ils se trompent ou trompent le Pays quand ils accusent Paris de poursuivre la destruction de l'Unité française constituée par la Révolution aux acclamations de nos pères, accourus à la fête de la Fédération de tous les points de la vieille France.

L'Unité, telle qu'elle nous a été imposée jusqu'à ce jour par l'empire, la monarchie et le parlementarisme, n'est que la centralisation despotique inintelligente, arbitraire ou onéreuse.

L'Unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous.

La Révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 Mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique.

C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage, la Patrie ses malheurs et ses désastres.

Que cette chère et grande Patrie, trompée par les mensonges et les calomnies, se rassure donc !

La lutte engagée entre Paris et Versailles est de celles qui ne peuvent se terminer par des compromis illusoires ; l'issue n'en saurait être douteuse. La victoire, poursuivie avec une indomptable énergie par la Garde Nationale, restera à l'idée et au droit.

Nous en appelons à la France.

Avertie que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure ; qu'il soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme ; qu'il se sacrifie avec autant de raison que d'héroïsme ; qu'il ne s'est armé que par dévouement pour la liberté et la gloire de tous, que la France fasse cesser ce sanglant conflit !

C'est à la France à désarmer Versailles, par la manifestation solennelle de son irrésistible volonté.

Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts ; qu'elle soit notre allié dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris !

Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accomplir la Révolution moderne, la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire.

Nous avons le devoir de lutter et vaincre !

19 avril 1871

La Commune de Paris

Millière se montre critique sur certains points. Il fustige son manque de clarté, et la juge insuffisante pour expliquer à la province les buts recherchés par les communards³⁹¹. Il regrette notamment la fausse dichotomie, selon lui, entre décentralisation politique et décentralisation administrative. Le projet communal développé par Millière ne consiste pas simplement à donner des franchises municipales à chaque communes, qui en feraient ce qu'elles en voudraient. Elles ne peuvent être accordées que dans le cadre de lois générales, communes à toute la nation. De plus, une commune ne doit pas simplement être le « réceptacle » d'une décentralisation administrative, tandis que le pouvoir politique serait toujours centralisé. Dans son programme, la Commune réclame que l'unité politique ne soit plus le système ultra-centralisé du Second empire, mais l'association libre de toutes les communes de France. Si Millière n'est pas *a priori* opposé à une telle idée, il juge qu'elle ne peut fonctionner que sur le papier : en effet, comment faire l'unité si chaque commune opte pour un système politique différent ? Le prolétariat parisien est mature pour lui, et se choisirait des institutions républicaines. Mais « dans les villages on verrait réorganiser, sous l'influence des prêtres et des réactionnaires de toutes sortes, de vieilles institutions théocratiques ou autocratiques ou aristocratiques. Sous le rapport administratif, tandis que par exemple en matière d'enseignement, certaines communes organiseraient l'instruction publique et laïque, d'autres la rendraient aux congrégationnistes ou la supprimeraient complètement³⁹² ». Aussi, une autonomie complète n'est pas souhaitable, car elle serait un attentat à l'unité nationale et à l'unité républicaine.

Il n'y a pas à discuter des deux types de décentralisation : il faut alors renverser les questionnements. Une institution ou un domaine de compétence n'est pas soit politique soit administratif ; il est soit national, soit communal. La République ne se discute plus ;

³⁹¹ LOUIS M. GREENBERG, *op. cit.*, p. 285.

³⁹² *La Commune*, numéro du 22 avril 1871.

elle est d'un niveau national. L'éducation, l'impôt ou le maintien de l'ordre, au contraire, peuvent se gérer différemment selon les souhaits des citoyens des différentes communes. En revanche, Millière est enthousiaste sur quelques points du programme de la Commune. Il aime l'idée, très française selon lui³⁹³, que Paris ne se bat pas pour lui seul, mais combat pour la France entière. Il juge important que les provinciaux se sentent rassurés en lisant que Paris ne cherche pas son indépendance et que le but final de la Commune est d'instaurer à terme des communes dans tout le pays.

Surtout, c'est l'objet même du programme qui plaît à Millière : ce texte s'adresse à la France, à la province. Jugeant la conciliation avec Versailles désormais vaine et contre-productive, il avait appelé dans *La Commune* les provinciaux à s'unir. La suite de son action sera, en quelque sorte, un prolongement de la Déclaration à la France.

C. *L'Alliance Républicaine des Départements*

Si la négociation avec Versailles ne sert plus à rien, si Paris doit vaincre ou être vaincue, alors il faut rallier la province à sa cause : tel est l'état d'esprit dans lequel se trouve Millière en cette fin d'avril 1871. Aussi il se mit à la recherche de soutiens dans les départements. Pour y parvenir, il mit en place une Alliance Républicaine des Départements (que nous appellerons plus brièvement par la suite l'Alliance, ou que nous désignerons par le sigle ARD). De nombreuses associations républicaines avaient vu le jour depuis la chute de l'empire, mais avaient bien souvent une portée locale. Le phénomène des alliances, quant à lui, a une portée nationale³⁹⁴.

Attention toutefois à ne pas confondre l'ARD avec l'Alliance Républicaine fondée pendant le siège de Paris par les Prussiens par Ledru-Rollin, et qui comptait parmi ses membres Floquet et Delescluze. Cette Alliance républicaine produisit un appel à aller voter pour les élections complémentaires du 16 avril, soit quelques jours avant la fondation de l'ARD. Cette dernière est pour la première fois mentionnée le 22 avril. On trouve un petit encart dans le *Cri du Peuple* du 22 avril :

³⁹³ *Ibid.*

³⁹⁴ RAYMOND HUART, *La Naissance du parti politique en France*, Presses de Sciences Po, 1996, p. 145.

ALLIANCE REPUBLICAINE DES DEPARTEMENTS

Appel à tous les citoyens natifs des départements résidant à Paris.

Citoyens, vous êtes invités à vous rendre à l'assemblée générale de tous les départements, qui aura lieu le samedi, 22 avril courant, au grand amphithéâtre du Conservatoire des Arts-et-Métiers, rue Saint-Martin, 292, entrée par la porte du bâtiment neuf, à deux heures précises, afin d'y entendre une communication de la plus haute importance, conciliatrice dans la situation actuelle de Paris, pour le salut de la République et l'avenir de la France.

Pour les organisateurs, le délégué Tournot.³⁹⁵

La réunion sera en fait décalée au 23 avril, et se tiendra au Cirque National, mais c'est anecdotique. Entre trois et sept mille personnes se sont réunies, selon qu'on choisisse de se fier aux chiffres avancés par *Le Rappel* ou ceux plus enthousiastes du *Cri du Peuple*. C'est Millière qui préside la réunion.

Le Gaulois pense que c'est un troisième gouvernement qui vient d'émerger³⁹⁶, et qui vient se placer entre le Comité central de la Garde nationale et le conseil communal issu des élections. Les débats portent sur le mode de désignation des délégués chargés d'informer la province de ce qu'il se passe à Paris. C'est là la raison d'être de l'Alliance : concurrencer l'information délivrée par les journaux versaillais lus en province, et convaincre les ruraux que Paris se bat non pas pour dominer le pays, mais dans l'objectif d'offrir à toutes les communes des franchises municipales³⁹⁷. On décide lors de la réunion de produire un programme en accord avec la Déclaration au peuple de France du 19 avril. Il semble que Millière ait tenté de limiter des débats un peu trop enthousiastes à son goût, certains orateurs se détournant de l'ordre du jour pour appeler à l'intensification de la guerre contre Versailles. Puis il prend la parole, et se rallie au programme de la Commune, tout en indiquant ses réserves quant à l'autonomie absolue voulue par les communards. Il est décidé de la formation de sections départementales dont chacune nommera un délégué ; que l'ensemble de ces délégués siégeront à Paris et choisiront eux-mêmes les individus qui seront chargés de communiquer avec leurs départements respectifs. Les délégués de chaque département désignés, ils élurent à leur tour une commission dirigeante formée de Louis Calvinhac, Darboy, Jean Larocque, Émile Miégevillle, Lucien

³⁹⁵ Nous reportons ici la graphie exacte du nom de ce délégué, qui avait été orthographié « Tournon » dans le journal.

³⁹⁶ *Le Gaulois*, numéro du 26 avril.

³⁹⁷ MICHEL ALLNER, « Les communeux jacobins : héritage idéologique et exercice du pouvoir révolutionnaire », in *Le Mouvement social*, n°117, octobre – décembre 1981, pp. 77 – 103.

Rabuel, L.-M. Thélidon et Millière. Ces sept individus ne sont que très peu connus. Certains, comme Darboy et Larocque étaient gardes nationaux et membre du Comité central. Tous étaient de bons républicains, pour certains internationalistes. Nous ne pouvons dire comment Millière en est venu à la fréquenter. Sans doute connaissait-il Rabulel, qui fut un temps rédacteur pour *La Marseillaise*, et Thélidon, un clermontois membre du Comité central des vingt arrondissements. Tous sont les signataires d'une proclamation faisant office de programme. Elle n'est pas datée, mais tout laisse à penser qu'elle fut rédigée ce 23 avril, ou dans les jours qui suivirent :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE DES DÉPARTEMENTS
À nos Frères de la Province

CITOYENS,

Délégués par les habitants de Paris, nés dans la province, réunis au nombre d'environ 6000, nous, qui avons dans chacune des communes de France, des parents, des amis qui se souviennent de nous, et qui nous savent avec eux, nous venons porter à votre connaissance la vérité sur des faits que la passion politique a travestis et qui peuvent égarer votre opinion.

La lutte fratricide qui atteint non seulement les belligérants, mais encore les vieillards, les femmes et les enfants, et qui menace notre existence nationale, ne doit pas durer plus longtemps.

La vérité sur la portée de la Révolution qui s'accomplit doit être affirmée.

Après avoir soutenu un siège long et douloureux, après avoir subi le bombardement par les Prussiens, nous en subissons un autre plus odieux encore. La trahison nous a menés au résultat que vous savez, et c'est pour jouir du fruit de cette trahison, c'est pour assouvir leur ambition, que les ennemis de nos libertés ont fomenté cette guerre.

Citoyens,

Dites-le bien haut, Paris n'est pas en insurrection, il ne fait que se défendre contre ceux qui veulent lui ravir ses franchises communales et renverser la République.

Dites que Paris ne veut exercer aucune espèce de domination sur la France.

Dites que Paris veut pour lui-même, comme pour toutes les communes, le droit de s'administrer librement.

Tout à la fois il veut l'unité républicaine indispensable pour refaire de la France une grande nation, et l'indépendance communale, pour assurer la jouissance de tous les droits individuels.

Jamais l'ordre n'a existé dans Paris d'une manière plus complète, quoiqu'en dise Versailles. Il n'y a ni pillage, ni assassinats ; jamais il ne s'est commis moins de crimes, moins de délits qu'en ce moment.

La Liberté individuelle est scrupuleusement respectée, si quelques atteintes y sont portées, elles ne sont que la conséquence nécessaire de l'état de guerre et des mesures prises pour se préserver de nouvelles trahisons.

En dénaturant les faits, le Gouvernement de Versailles veut créer un antagonisme entre Paris et la Province ; mais maintenant que vous connaissez la vérité, cet antagonisme ne pourra exister.

Unissez-vous à nous pour dire à l'Assemblée que son mandat est expiré, et qu'elle n'a plus lieu d'exister ; pour crier au Gouvernement : assez de sang, assez de crimes ! N'attendez plus à la liberté de la grande cité, qui depuis si longtemps combat et souffre, non-seulement pour son salut, mais encore pour celui de la France entière.

Unissez vos efforts aux nôtres pour appuyer la revendication des droits qui nous sont communes, et, par votre intervention morale, mettre fin aux horreurs de la guerre civile.

POUR LA DÉLÉGATION DES DÉPARTEMENTS :

Les Membres de la Commission exécutive,

Louis CALVINHAC – DARBOY – Jean LAROCQUE – Émile
MIÉGEVILLE – MILLIÈRE – Lucien RABUEL – L.-M. THÉLIDON.³⁹⁸

Millière avait critiqué la Déclaration du 19 avril pour son manque de clarté, il fait ici rédiger un texte beaucoup plus court et compréhensible pour les provinciaux. Le manque de source concernant l'ARD³⁹⁹ ne nous permet pas d'affirmer avec certitude que Millière est le principal rédacteur de cette affiche ; néanmoins par l'autorité que lui confère son titre de député – même s'il ne le vante pas – et le fait qu'il ait dirigé les débats au Cirque National, nous n'avons que très peu de doutes sur le fait qu'il soit le principal rédacteur du texte. De plus, on retrouve clairement des éléments présents dans ses articles et qu'on a déjà exposés : la mention de la trahison du gouvernement, prêt à tout pour gouverner ; l'idée que Paris ne se bat pas pour lui seul, mais pour l'instauration de communes dans tout le pays ; l'assurance qu'aucun assassinat n'eût lieu dans la cité – niant donc ceux des généraux le 18 mars, comme il l'avait déjà fait dans son article du 3 avril paru dans *La Commune*.

Il semble que des connexions existent entre la commission exécutive de l'ARD et la Commune, notamment grâce au citoyen Larocque⁴⁰⁰. L'ARD serait-elle le bras armé de l'Hôtel de Ville pour dialoguer avec les départements ? Cela ferait sens : le 19 avril, la Commune publie sa Déclaration au peuple, dans laquelle elle demande le soutien de la province ; quatre jours plus tard l'Alliance est mise sur pied, avec les mêmes objectifs.

La commission exécutive semble n'avoir au final que peu de pouvoir sur l'ARD. Après la réunion du Cirque National, on voit fleurir dans les journaux parisiens de petites

³⁹⁸ « Alliance Républicaine des Départements. A nos frères de la province », Imprimerie nationale, BnF Lb 57.

³⁹⁹ Les quelques archives concernant l'Alliance sont conservées au Service Historique de la Défense, à Vincennes. Cf. LOUIS M. GREENBERG dans son ouvrage *Sisters of Liberty*, déjà mentionné plus haut.

⁴⁰⁰ LOUIS M. GREENBERG, *op. cit.*, p. 287.

annonces annonçant divers réunions des habitants de Paris nés en province. Chaque département se réunit, avec on l'imagine la présence des délégués élus le 24 avril. Si l'on trouve beaucoup d'appels à se réunir, on ne dispose à l'inverse que peu de comptes rendus de ces réunions. *Le Cri du Peuple* nous donne un aperçu d'une séance réunissant les citoyens originaires de la Haute-Marne, le 1^{er} mai, à laquelle assiste Millière. Trois citoyens se sont rendus à Versailles pour rencontrer leurs députés, à défaut d'avoir pu s'entretenir avec les membres du pouvoir exécutif. Ensemble ils convinrent de cinq points : la sortie du gouvernement des hommes du Quatre-Septembre ; le droit pour Paris d'élire son conseil ; l'organisation de la police urbaine revient à la municipalité ; suppression de la Préfecture de Police de Paris ; la pérennisation du régime républicain. Finalement, il n'y a aucune évolution par rapport aux demandes de Varlin lors des négociations du 19 mars. Alors que dans une réunion fondatrice enthousiaste, l'ARD disait vouloir dialoguer avec la province, voilà que les délégués départementaux s'en vont rencontrer des députés restés à Versailles. Millière montre son mécontentement : il condamne toute tentative de dialogue avec les versaillais. Tournot et Calvinhac appellent à interdire « toute action directe avec un gouvernement excommunié par elles [*les commissions départementales*] comme indigne, usurpateur et ayant forfait à son mandat⁴⁰¹ ».

L'Alliance est généralement ignorée des histoires de la Commune. Elle eût une existence courte, et son organisation à la fois complexe et lâche ne lui permit pas de peser beaucoup sur les efforts de conciliations. Pourtant, Marx la relève et la célèbre comme le « vrai parti de l'Ordre de la classe moyenne » qui défend la capitale contre les réactionnaires et « marche sous le drapeau de la Commune »⁴⁰². Si Millière insista sur la nécessité d'échanger avec la province et pas avec Versailles, c'est aussi parce que nombre de structures s'étaient déjà données cet objectif, sans obtenir de probants résultats. On a déjà vu comment la Ligue d'union républicaine des droits de Paris avait échoué à faire entendre sa voix auprès de Thiers ; il y eût au mois d'avril également des tentatives de conciliation émanant des francs-maçons parisiens. Millière était-il maçon ? Dans l'état actuel de nos recherches, il est impossible de répondre par l'affirmative ou par la négative. Il en côtoya beaucoup, d'obédiences différentes : Louis Blanc, Pyat, Ranvier, Rochefort,

⁴⁰¹ *Le Cri du Peuple*, numéro 63 du 3 mai 1871.

⁴⁰² KARL MARX, « Premier essai de rédaction de la guerre civile en France » in *La Guerre civile en France*, Éditions en langues étrangères (Pékin), 1972, p.182. Ces extraits n'apparaissent pas dans le texte définitif de Marx, mais dans celui de la première version du texte.

Floquet, Flourens, Lefrançais, Malon... et la liste est encore longue. Certains ont pu écrire qu'il en fut un – on a mentionné en introduction un dictionnaire biographique de Gérard Dittmar, dont la notice consacrée à Millière est d'une véracité plus que discutable –, mais jamais il n'est dit par ses contemporains qu'il fit partie d'une loge. Le cas échéant, il fut certainement un frère discret, car jamais il n'en est fait mention.

Avant d'entamer eux-mêmes des pourparlers, beaucoup de maçons participèrent à différentes organisations de conciliation : la première d'entre elles fut la Ligue d'union, dont fit partie Floquet. La principale manifestation maçonnique de la Commune fut un grand défilé le 29 avril. Il semble que Millière ait été présent lors de la réunion préparatoire du 26, qui se tint au Chatelet⁴⁰³. Tout comme la Ligue d'union, les francs-maçons avaient été reçus par le pouvoir exécutif, pour le même résultat. Aussi, en cette fin du mois d'avril, le ton des frères prit un tournant nettement plus guerrier : le 29 ils iraient planter leurs drapeaux sur les remparts de la ville, précédés d'un grand étendard rouge, si Versailles ne donne pas suite à leurs propositions de pacification. Si l'un de ces drapeaux est troué par une balle versaillaise, les frères prendront les armes. Reçus par Thiers, ils sont déboutés. Le 30 avril, les combats reprennent. Comme on le comprend, les tentatives de conciliation maçonniques avaient pour objectif le dialogue avec Versailles, comme tant d'autres. Le ralliement officiel des loges à la Commune lors de cette procession n'a pas eu de conséquence dans leur stratégie pacificatrice, toujours tournée vers l'Assemblée et le pouvoir exécutif. L'ARD, au contraire, s'est dès le départ consacrée à s'adresser aux départements afin d'y expliquer l'action des communards. Expliquer, propager, vanter cette action est un acte légitimant ; l'Alliance avait déjà lors de ses réunions choisi d'adhérer au programme des hommes de l'Hôtel de Ville : cette adhésion devient officielle le 30 avril, lors d'un grand meeting organisé au Louvre, là où la veille les francs-maçons s'étaient eux aussi réunis. Peut-être est-ce au Châtelet que Millière eut l'idée de cette grande manifestation qui réunit quelques milliers de personnes et que des affiches rouges avaient annoncée quelques jours plus tôt. *Le Siècle* indique que quatre mille personnes⁴⁰⁴ y participèrent, tandis que Millière estimait la participation à cent mille personnes⁴⁰⁵. Sur une estrade bardée de rouge, il déclare la réunion ouverte,

⁴⁰³ ANDRE COMBES, « La Franc-maçonnerie parisienne en 1871 : conciliateurs et communards », in *La Commune de 1871. L'événement, les hommes et la mémoire*. Actes du colloque organisé à Précieux et à Montbrison les 15 et 16 mars 2003, sous la direction de MICHELLE PERROT et JACQUES ROUGERIE, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2004, p.66.

⁴⁰⁴ *Le Siècle*, numéro du 1^{er} mai 1871.

⁴⁰⁵ *Journal Officiel de la Commune de Paris*, p.1317.

puis Larocque prend la parole. Il lit la proclamation destinée « À nos frères de la province ». *Le Siècle* rapporte que des cris « Vive la République ! » et « Vive la Commune ! » émaillèrent son discours. Thélidon annonce qu'un soutien moral à la Commune ne peut suffire, et propose de se déplacer vers l'Hôtel de Ville, où la Commune tenait séance. Millière prend la parole :

Citoyens membres de la Commune,

En constituant l'*Alliance républicaine des départements*, notre but a été de provoquer des adhésions de la province à la Commune de Paris, afin d'exercer une pression morale sur ceux qui persistent à repousser nos légitimes revendications. J'apporte à la Commune de Paris la résolution qui a été votée, avec acclamation et à l'unanimité, par une assemblée composée peut-être de 50 000 personnes, et dont le nombre a encore augmenté sur la place de Grève.

Voici cette résolution :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE DES DÉPARTEMENTS

Assemblée générale des citoyens nés en province et résidant à Paris, réunis au nombre de 100 000 dans la cour du Louvre, dimanche 30 avril 1871

Résolution.

Considérant qu'après avoir sacrifié la France aux intérêts de leurs partis politiques et cléricaux de leur ambition personnelle, ces hommes, qui s'étaient chargés de la défense nationale, ont voulu étouffer dans Paris l'esprit d'indépendance qui ne leur permettait pas de jouir du fruit de leur trahison ;

Qu'à cet effet, la majorité monarchiste de l'Assemblée nationale et son pouvoir exécutif ont provoqué la population parisienne et l'ont fait attaquer par des chefs bonapartistes, complices du crime de décembre ;

Que le gouvernement de Versailles en faisait recommencer, avec plus de barbarie que les Prussiens, le bombardement de Paris par des généraux bonapartistes, qui font assassiner les prisonniers désarmés, renouvelle contre la France tout à la fois les horreurs de la guerre étrangère et du coup d'État ;

Que, tandis que le gouvernement lui fait une guerre atroce, Paris, parfaitement calme à l'intérieur, se défend avec l'héroïsme du courage et de la loyauté, pour maintenir, dans l'intérêt de la France entière sans aucune prééminence :

1° La République une et indivisible, seul gouvernement capable de mettre fin aux révolutions violentes ;

2° Et l'indépendance de la commune, garantie des droits individuels,

Déclare :

Qu'elle renouvelle solennellement son adhésion à l'œuvre patriotique de la Commune de Paris, et qu'elle adjure les bons citoyens dans chaque département d'apporter à Paris l'appui moral, et, dans la mesure du possible, un concours effectif pour aider la capitale dans sa revendication de nos droits nationaux et communaux.

Pour l'assemblée générale,

Les membres du bureau.

Après la lecture de ce texte, salué par la foule, Gustave Lefrançais remercie les délégués de l'ARD, et rappelle que l'œuvre des communards se place dans la continuité de la Révolution française et de la Commune de 1792, et même de Robespierre : « C'est la reprise du grand mouvement interrompu le 9 thermidor⁴⁰⁶ ». Millière relit ensuite la fin de la déclaration « À nos frères de la province », achevant ainsi la procession. On ne note que quelques évolutions à la marge par rapport aux autres textes de l'Alliance. Ce texte lu le 30 avril se fait tout de même encore un peu plus radical, avec des attaques anticléricales et des références au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1851. Mais à l'occasion de cette adhésion solennelle, Millière a laissé ses réserves et ses critiques de côté. « L'indépendance de la commune » est souhaitée, sans indication sur son mode d'application et les limites qu'il souhaite y voir appliquer.

Après le 30 avril, on continue de trouver dans les journaux des encarts annonçant des réunions par départements, et de rares comptes-rendus comme celui que nous avons étudié plus haut. Dire que l'ARD fut une organisation primordiale dans les tentatives de conciliation serait lui donner beaucoup trop d'importance par rapport aux efforts, plus anciens, des francs-maçons et de ceux de la Ligue d'union républicaine – plus conséquente par le nombre de ses soutiens et adhérents, et certainement plus représentative de la population parisienne⁴⁰⁷ – pour les droits de Paris, qui continue de dialoguer avec Versailles. Ne voyons pas une dichotomie irréconciliable entre l'Alliance et la Ligue : certains citoyens étaient membres des deux organisations⁴⁰⁸. Malgré ses inconsistances, l'ARD est intéressante sur plusieurs points : dans le cadre de notre étude parce qu'elle montre les initiatives de Millière bien sûr, mais aussi parce qu'elle s'est proposé de chercher en province des soutiens. Nous avons déjà pointé le problème de son organisation relativement complexe et trop faible pour espérer réaliser ses objectifs dans un si court laps de temps. De plus, il semble bien que jamais elle ne fût en mesure de réitérer une démonstration de force telle que ce meeting du Louvre⁴⁰⁹. Son action en province reste également mal connue. Il est plus que probable que son influence y fut inexistante, et que ses « filiales » n'y furent jamais établies⁴¹⁰.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p.1320.

⁴⁰⁷ JEANNE GAILLARD, « Les papiers de la Ligue républicaine des droits de Paris », in *Le Mouvement social*, n°56, Juillet-Septembre 1966, pp. 65 – 87

⁴⁰⁸ *Ibid.*

⁴⁰⁹ LOUIS M. GREENBERG, *op. cit.*, p.287.

⁴¹⁰ JEANNE GAILLARD, *Communes de province, Commune de Paris. 1870 – 1871*, Flammarion, 1971, p.81.

Millière avait achevé sa mue publique lors de ce mois d'avril 1871. D'abord député hésitant et rejetant l'insurrection populaire, il avait abandonné son mandat de représentant, sans pour autant donner clairement sa démission. Proche des conciliateurs et du parti des maires qu'il continue de fréquenter, il infléchit ses positions et se rallie peu à peu à la Commune, en constatant l'enveniment des relations entre Paris et Versailles. Jugeant toute conciliation désormais impossible avec l'Assemblée monarchiste, il se convertit à l'idée de chercher des soutiens dans les départements. D'abord dans *La Commune* puis avec l'Alliance Républicaine des Départements, il lance des appels aux provinciaux afin d'obtenir un soutien moral et humain. La Déclaration à la France du 19 avril, qui voit la Commune exposer son programme marque un tournant décisif pour Millière. Liée à la Commune par certains de ses membres, l'Alliance adhère officiellement à la Commune, même si sous l'influence de son principal dirigeant elle produit des textes critiquant certains points du projet politique des communards, notamment concernant la décentralisation politique et administrative et la part d'autonomie laissée aux communes. Pour autant, elle reprend largement les thèmes exposés par les communards, comme l'idée que Paris se bat pour le pays tout entier. Handicapée par son organigramme interne et ses ambitions trop grandes, l'Alliance peine à achever ce pour quoi elle avait été créée. Cependant, si notre homme était revenu à Paris au début d'avril autant par conviction que par calcul politicien, l'Alliance lui aura fait rejoindre définitivement le camp parisien. De quoi faire de Jean-Baptiste Millière un véritable communard ?

III. Millière fut-il communard ?

La question peut paraître étonnante, au vu de ce que nous venons d'écrire. Pour autant, nous pensons qu'elle est légitime. On ne peut que se la poser quand on constate en moins d'un mois un changement d'opinion non pas brutal – le mot est bien trop fort – mais aussi marqué. Jusqu'à présent nous avons suivi la chronologie pour structurer notre développement ; nous reviendrons dans les pages qui vont suivre sur l'ensemble de la période de la Commune de Paris.

A. *Communard : le mot et la chose*

Ce mot de « communard » est passé dans le langage courant : tout le monde l'utilise, historien ou non, quand a lieu une discussion autour de la Commune. De consonance aujourd'hui neutre, ce terme était à l'origine péjoratif, utilisé par la presse versaillaise et de manière générale par tous les adversaires de la révolution parisienne. Néanmoins, on lui préférait souvent le terme de « communex », aussi bien utilisé à Paris que dans le reste du pays, lui aussi très péjoratif. Qu'importe le terme, il était synonyme d'émeute, d'alcoolisme, d'incendie, de bêtise⁴¹¹.

On a pu tenter de brosser le portrait type du communard. Jacques Rougerie, reprenant ce qu'Albert Soboul avait établi pour décrire les sans-culottes⁴¹², commence en définissant avant tout le communex par le costume qu'il arbore fièrement, celui de garde national⁴¹³. Pantalon et veste bleus, képi et un vieux fusil : voilà une bonne manière de savoir qu'on ne se trouve pas devant un versaillais. Néanmoins, tous les gardes nationaux ne sont pas communards, et tous les communards ne sont pas gardes nationaux. Mais ce qui les caractérise et les rassemble, c'est aussi leur patriotisme exacerbé : tous ont refusé l'armistice négocié par le gouvernement de la Défense nationale, tous auraient préféré combattre la Prusse plus longtemps. Parmi les ouvriers, beaucoup gardent une rancœur contre les Allemands, jusqu'à refuser de les côtoyer, quand bien même ces derniers sont des camarades de travail⁴¹⁴.

Si on s'intéresse aux catégories socioprofessionnelles auxquelles ils appartiennent – en regardant les statistiques établies suite aux arrestations de la Semaine sanglante – on a là un aperçu du Paris ouvrier, avec une forte présence des ouvriers du bâtiment, des employés et des journaliers. Les professions libérales sont clairement en retrait, mais tout de même présentes.

Millière fut lui aussi garde national, et même chef de bataillon à la fin de l'année 1870. Avocat de formation puis journaliste, nous ne pouvons dire s'il aurait participé dès le 18 mars à la Commune, s'il n'avait pas été élu député en février. Son pedigree correspond à celui du communard type. Si les communards sont associés aux sans-culottes, ce n'est pas simplement par le port d'un « uniforme » (même si dans le cas de ces derniers, cet uniforme est informel) où le fusil viendrait remplacer la pique ; c'est aussi parce que les

⁴¹¹ BERNARD NOËL, *op. cit.*, p.164-165 et 168.

⁴¹² ALBERT SOBOUL, *Les Sans-culottes parisiens en l'an II*, Seuil, 1958.

⁴¹³ JACQUES ROUGERIE, *Paris libre 1871*, Seuil, 1971, p.215.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p.216.

sans-culottes sont à jamais associés avec les idées révolutionnaires de 1789. Aussi, le garde national parisien de la fin du Second Empire est patriote, souvent républicain et a montré le 18 mars qu'il pouvait lui aussi se muer en révolutionnaire. L'habit du garde devient alors synonyme d'insurgé pour leurs détracteurs ; d'ailleurs les conservateurs au pouvoir supprimeront le corps de la Garde nationale aussitôt la Commune réprimée, avec une loi votée pendant l'été 1871. L'habit fait peur et stigmatise celui qui le porte : quiconque arbore cet uniforme est un communard. Sans-culotte ou garde national, l'adversaire est bien identifié non plus explicitement par ses actions ou ses paroles, mais par son habit qui l'essentialise. Pour les conservateurs, le parallèle entre les sans-culottes et les gardes est clair. Ceux de 1792 furent les acteurs de la première Commune de Paris, les soutiens des Montagnards et par extension les soutiens de la Terreur jacobine. Leurs descendants ne peuvent être que les gardes nationaux communards, soutiens des hommes de l'Hôtel-de-Ville et, même si ce fut plus long, des maires et députés républicains qui peu à peu se sont ralliés à la Commune. Pensée ô combien simplificatrice, cela revenant à considérer les communards et le parti des conciliateurs comme un ensemble homogène alors qu'il fut tout sauf homogène, et que les communards entre eux avaient de grands débats stratégiques et idéologiques. Vouloir grouper tout ce monde dans un même panier fait aussi partie de la stratégie versaillaise, qui visa à donner une cohérence à la Commune qu'elle n'avait pas⁴¹⁵.

Si les communards sont les héritiers des révolutionnaires de 1792, alors les communards sont également les responsables d'une nouvelle Terreur. Millière, représentant républicain de Paris, est alors considéré par le camp conservateur comme un nouveau montagnard. Après la Commune, il est d'ailleurs caricaturé par le dessinateur Charles Vernier⁴¹⁶ ⁴¹⁷ : on le voit grimé dans un costume faisant immédiatement penser aux représentants en mission sous la Convention. Il est vêtu d'une redingote bleue avec un large col rouge. Il est ceint d'une écharpe rouge aux bouts dorés, tout comme les bouts de ses manches. Nous l'avons déjà mentionné dans l'introduction : de la main droite il tient une feuille avec l'inscription « Socialisme – Mort à la propriété » et de sa main gauche une page de journal de *La Marseillaise*. En légende, on indique qu'il fut « un des hommes marquants de la Commune ». Dans le recueil de caricatures, d'autres personnages sont

⁴¹⁵ JEAN-CLAUDE CARON, *Frères de sang. La guerre civile en France au XIXe siècle*, Seyssel, Champ Vallon, p. 222.

⁴¹⁶ HIPPOLYTE MAILLY, CHARLES VERNIER, *La Commune : série de portraits avec notice biographique : ses membres, ses délégués et ses journalistes*, Versailles, Imprimerie Benoît, date inconnue.

⁴¹⁷ Voir annexe n° 11, page 219.

habillés de la sorte : les députés Delescluze et Frédéric Cournet, mais également les communards Charles Beslay, le docteur Tony Moilin et Ranvier. S'il n'est donc pas exclusivement réservé aux anciens députés, ce costume est destiné à être utilisé pour caricaturer des personnages marquants – ou supposés marquants – de la Commune.

Nous disions plus haut que les adversaires des communards avaient fait en sorte de donner une cohérence à la Commune, en dépit de sa diversité. Nous pouvons tout à fait étendre cette idée et nous questionner sur la présence de Millière dans un ouvrage consacré aux acteurs de la révolution du 18 mars. Il n'en fut pas un, jamais il ne siégea au conseil municipal, et on a insisté sur son adhésion presque forcée à la révolte populaire. Peut-être sa présence ici relève-t-elle d'une erreur : les deux auteurs du recueil auront pensé que pour avoir droit à l'exécution qui fut la sienne, Millière avait dû jouer un rôle de premier plan dans les événements. En définitive, peu importe de savoir si sa présence est une erreur de bonne foi ou pas : il y est. Pour le camp versaillais, et pour beaucoup de personnes qui lisent sa production éditoriale, Millière fut un communard. Par cette volonté d'effacer toutes les divergences de la Commune, Versailles inclut notre homme dans une communauté d'idées, dans la révolution du 18 mars. De plus, sa mort, sur laquelle nous reviendrons longuement plus tard, contribue pleinement à l'inclure dans la Commune : il fut fusillé parce qu'il était lui – on se rappelle les paroles du capitaine Garcin, pour qui une certaine notoriété était une preuve suffisante de culpabilité⁴¹⁸ – et parce que ses idées étaient en adéquation avec celles des communards.

Évidemment, nous avons conscience que les choses ne sont pas aussi simples que cela : mais la mémoire du personnage public que fut Millière s'est aussi construite ainsi. Cela ne doit pas pour autant nous faire perdre de vue notre objectif : écrire ce que fut sa vie le plus objectivement possible, et si possible déconstruire ce type de mythification de la Commune et de ses membres. Nous avons déjà pu voir que le comportement de Millière fut tout sauf linéaire, et manqua parfois de clarté. Après avoir participé à la réunion entre les maires, les députés et les hommes du Comité central, il proposa un projet de loi sur les échéances, tandis que Clemenceau déposait un projet d'élections municipales et Lockroy un projet de réorganisation de la Garde nationale. Si ces deux derniers ont admis à la tribune de l'Assemblée agir en vertu de l'accord trouvé lors de cette réunion – on se souvient que ces propositions de loi suivirent les exigences de Varlin -, Millière déclara que son projet de loi n'était pas motivé par les événements parisiens ou les demandes des

⁴¹⁸ ROBERT TOMBS, *La Guerre contre Paris 1871*, Aubier, 1997, p.305.

gardes nationaux. Qui pouvait le croire ? Même si cela faisait plusieurs fois qu'il engageait une discussion parlementaire sur les échéances, une prorogation de trois mois faisait aussi partie des revendications du Comité central. Souhaitait-il éviter de se faire remarquer par ses collègues conservateurs comme ami de l'émeute ? Nous ne pouvons ici qu'émettre des hypothèses, mais cela s'inscrirait bien dans une action volontairement floue, dont l'acmé fut sa vraie-fausse démission de l'Assemblée le 4 avril.

Il ne s'est décidé à rejoindre Paris qu'une fois que les combats avaient commencé et que Thiers s'était résolu à entamer un conflit ouvert avec la ville. Des deux camps, il rejoignit celui qui était le plus proche de ses idées, bien qu'il ne pensait pas le temps pour la révolution sociale venu. Pourtant, il ne démissionne pas comme beaucoup de ses collègues de l'Assemblée. Il décide simplement de ne plus s'y rendre, et condamne même la décision de ceux abandonnant leur mandat : « je pense qu'une démission pure et simple n'est pas le meilleur moyen d'accomplir la tâche imposée à un représentant du peuple ». Finalement, sa décision eût les mêmes conséquences qu'une démission, et fut interprétée comme telle par beaucoup d'observateurs. Millière comptait-il retourner siéger à Versailles une fois la guerre civile achevée ? Pensait-il que son immunité parlementaire pût le protéger ? Certains communards l'accusent d'avoir voulu jouer un double jeu. Ils ne l'accusent pas d'avoir été un agent versaillais infiltré à Paris, mais d'avoir volontairement entretenu le flou autour de son mandat pour plaire à la fois aux communards et ne pas trop déplaire à l'Assemblée.

Millière ne s'était jusqu'ici pas encore franchement rallié à la Révolution ; sa présence à Paris, quelques articles publiés dans les journaux communalistes, n'avaient point triomphé de la défiance qu'inspirait une conduite restée volontairement ambiguë par l'oubli calculé de sa démission de représentant.⁴¹⁹

Il est vrai qu'il ne se rallia officiellement à la Commune que le jour du grand meeting de l'ARD au Louvre, le 30 avril, soit près d'un mois après son retour à Paris. Il est fort possible, craignant de « fatales journées de Juin », qu'il voulût assurer ses arrières en conservant tout de même son titre de député afin de bénéficier d'une immunité parlementaire. Le 26 mai, jour de son arrestation, c'est la première chose qu'il dit au capitaine Garcin : « Vous n'ignorez pas que je suis député⁴²⁰ ». Comme on le sait, elle ne lui servit ici à rien. Millière fut-il communard ? Question délicate. Son rôle de conciliateur

⁴¹⁹ LOUIS FIAUX, *op. cit.*, p.423.

⁴²⁰ *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, t. II, p.239.

n'est pas très bien vu par certains. Pierre Vésinier est de ceux-là. Son *Histoire de la Commune de Paris* est très peu objective, mais a au moins le mérite de nous restituer sa pensée sans fard :

Si le 21 mars, trois jours après le triomphe de la Révolution du 18, les maires, les adjoints et les députés de Paris s'étaient franchement, ouvertement ralliés à la cause de la révolution communale qui s'accomplissait, et que les élections du 22 devaient légitimer et consacrer, il est certain que cette cause aurait été complètement gagnée dans l'opinion publique. [...]

Messieurs les députés de la gauche, les maires et les adjoints, en donnant leur appoint à l'assemblée de Versailles, ont porté un coup fatal à la Révolution, au triomphe de la cause communale, et ils ont rendu inévitables la guerre civile, les massacres et les transportations qu'ils redoutaient. Ces représentants et ces magistrats peuvent être considérés à juste titre comme responsables du sang versé et de la réaction qui a suivi.⁴²¹

Il est peu sûr que Vésinier ait changé d'avis sur Millière, même après la fondation de l'ARD par ce dernier. Néanmoins il serait injuste de nier le qualificatif de communard à Millière. Bon gré mal gré, il s'est finalement rallié à l'insurrection et en paya le prix de sa vie. Il fut un communeux aux ambiguïtés marquées, parfois rejeté par son camp, mais également rejeté et honni de Versailles. Dans ce type de situation, aucune réponse ne peut être absolue.

B. *La Commune de Paris et La Commune de Millière*

Bien qu'officiellement rallié au programme de la Commune exprimé dans la Déclaration au peuple du 19 avril, Millière s'est assez rapidement montré critique envers lui. Il fait part de ses remarques dans le journal *La Commune*. Beaucoup considèrent – Firmin Maillard le premier, repris ensuite par d'autres, notamment Bernard Noël dans son *Dictionnaire* – qu'il en fut le principal animateur, voire qu'il le domina et s'en l'utilisa pour en faire son organe personnel. S'il est indiscutable que ses articles trouvèrent une place de choix, en première page et bien souvent ouvrant le journal, dire ainsi qu'il le contrôla pour servir sa personne est très largement erroné. Son passé joue certes en sa faveur : vieux militant républicain, condamné politique, gérant de *La Marseillaise*, député. Qu'il ait eu une grande influence sur la feuille, on ne peut le nier, même si on ne connaît pas les relations qu'il a pu entretenir avec les gérants du journal. Si réellement il

⁴²¹ PIERRE VESINIER, *Histoire de la Commune de Paris*, Londres, Chapman et Hall, 1871, p.114.

l'utilisa comme une arme de propagande à son service, alors il fut très mauvais dans cet exercice. Pour s'en convaincre, il suffit de survoler les soixante numéros du journal pour s'apercevoir que très peu d'articles ou d'encarts sont consacrés aux actions de Millière durant la Commune, et notamment sa participation à l'ARD. On ne trouve aucun article pour annoncer la réunion fondatrice du Cirque national du 23 avril, et seule une petite annonce évoque le meeting du Louvres du 30 avril⁴²². On y trouve un compte-rendu le surlendemain⁴²³, rédigé par le secrétaire Calvinhac : Millière n'y est pas célébré, il est simplement mentionné comme présidant la séance. Le compte-rendu ressemble à ceux qu'on peut trouver dans *Le Rappel* ou dans le *Journal Officiel de la Commune*. On trouve dans le journal quelques annonces avertissant les citoyens des réunions de l'ARD pour chaque département, comme cela se fait ailleurs dans d'autres publications. Si Millière avait réellement exercé un contrôle total de *La Commune*, il en aurait profité pour faire sa publicité. Or, il n'en est rien. On y trouve beaucoup plus d'articles et de compte-rendu des réunions de la Ligue d'union républicaine pour les droits de Paris. Néanmoins, il profita du journal pour émettre ses idées, et surtout ses critiques vis-à-vis de la Déclaration au peuple : il retrouvait ainsi sa plume de théoricien. Des huit articles qu'il fit paraître dans le journal, trois furent intitulés : « Le programme de la Commune ». On les trouve dans les numéros 30, 31 et 33. Le numéro 32, daté du 20 avril, voit la parution de la Déclaration au peuple diffusée la veille. Il y développe des critiques envers l'œuvre de la Commune, et avance quelques idées de réformes immédiates à mener, comme il avait pu le faire dans *La Marseillaise*.

En guise de première critique, il se désole que les parisiens n'aient pu exprimer leurs doléances avant d'aller voter. Et de rappeler que les citoyens auraient dû être amenés à limiter et fixer les pouvoirs de l'assemblée communale. En effet, les élus ne sont que les mandataires du peuple, ses serviteurs. Opinion partagée à l'époque : on retrouve le même type de critique dans d'autres journaux. Ainsi, dans *Le Prolétaire* on lit : « Ne vous pressez donc pas de juger et de décider au nom du peuple et à sa place. Restez dans votre rôle de *simples commis* [...]. Vos personnes sont de peu de poids dans les balances de la Commune. Le peuple est las des sauveurs ; il entend dorénavant discuter leurs actes⁴²⁴ ».

⁴²² *La Commune*, numéro du 29 avril 1871.

⁴²³ *La Commune*, numéro du 2 mai 1871.

⁴²⁴ *Le Prolétaire*, numéro du 19 mai 1871, cité dans Jacques Rougerie, *Paris libre 1871*, Seuil, 1971, p.221. A ne pas confondre avec le journal dirigé par Millière en 1849-1850 à Clermont-Ferrand.

Il regrette qu'on dise que la Commune ne soit née que grâce à l'insurrection du 18 mars. Pour lui, elle trouve ses racines dans les réflexions engagées depuis plus de quarante ans, et en particulier dans l'opposition au centralisme exacerbé du Second Empire⁴²⁵. Ces réflexions, Millière y a grandement contribué dans *La Marseillaise*. Pourtant, en l'espace d'une année, son approche de la révolution communale a évolué. Souhaitée en 1870, elle ne devient pas une priorité en 1871, la faute à la guerre et à la province conservatrice. Il appelle de ses vœux le soutien des départements – avant d'aller lui-même le chercher grâce à l'ARD –, conscient que la révolution en cours à Paris est vaine sans leur consentement. Qu'il est loin le Millière qui écrivait en janvier 1870 que « la dictature révolutionnaire [...] s'exerce momentanément par le peuple de Paris, en vertu de l'initiative qu'il a prise et de l'assentiment de la France entière, pendant le temps nécessaire pour organiser la souveraineté du peuple dans toutes les communes de la République⁴²⁶ » ! Il voyait encore Paris comme le héraut de la liberté et de la révolution, là où tout devait nécessairement commencer. Paris l'orgueilleuse qui, cette fois, se retrouvait isolée du reste de la France⁴²⁷. Une autre erreur des hommes de l'Hôtel de Ville est aussi de ne pas présenter l'insurrection autrement qu'étant une révolution municipale propre à Paris. Si la Commune n'a été proclamée qu'à Paris – nous faisons ici volontairement l'impasse sur les Communes de province qui n'ont duré que quelques jours –, c'est en grande partie à cause de la guerre en cours. Néanmoins, les provinciaux ne doivent pas croire que Paris ne fait une révolution que pour elle seule. Rappelons que cet article date d'avant la Déclaration du 19 avril. Millière continue ses critiques : le but du mouvement doit être également la pérennisation du régime républicain : la Commune doit autant parler des municipalités que de la Nation. S'il regrette l'absence de cette question, il continue son propos en rappelant que ce n'est pas au conseil municipal de Paris de la trancher, mais à une assemblée constituante qui garantisse à la fois la République et la Commune. On retrouve ici « le principal objet de la sollicitude du peuple législateur » énoncé dans *La Marseillaise*⁴²⁸. Jeanne Gaillard voit dans cette proposition de Constituante un esprit tout droit venu des aspirations provinciales favorables au mouvement communal⁴²⁹.

⁴²⁵ *La Commune*, numéro du 19 avril 1871.

⁴²⁶ *La Marseillaise*, numéro du 16 janvier 1870.

⁴²⁷ JACQUES ROUGERIE, *op. cit.*, p.29.

⁴²⁸ *La Marseillaise*, numéro du 21 janvier 1870.

⁴²⁹ JEANNE GAILLARD, *op. cit.*, p.157.

Millière continue ses diatribes, tout en reconnaissant que la situation de guerre civile ne facilite pas la mission du conseil municipal. A ce sujet, il écrit clairement que le principal objectif de la Commune n'est pas de gouverner ou de mettre en place ses mesures révolutionnaires, mais est avant tout de gagner une guerre civile :

On nous fait une guerre atroce. (...) Dans cette situation, la Commune ne doit pas songer à formuler des lois organiques, pas plus pour Paris que pour les autres parties du territoire. A part les mesures urgentes, nécessaires à la bonne exécution des services publics, elle ne doit pas chercher à résoudre les questions administratives. La Commune n'est pas une assemblée constituante, elle est un conseil de guerre.⁴³⁰

Les critiques avancées semblent dès lors plus douces, les erreurs de la Commune en partie excusées. En effet, sa première mission n'est pas tant de réfléchir à une société plus juste : elle est de mener le combat contre une Assemblée dirigée par « un vieux roué sans scrupules » – Thiers – « assisté d'un misérable couvert d'opprobre » – Favre. Pour autant, si on a compris que l'Assemblée versaillaise est devenue illégitime à ses yeux, Millière rappelle que la Commune n'a pas le pouvoir pour décider de lois organiques. Or, dans sa Déclaration au peuple, elle déclare vouloir, « à la faveur de son autonomie », de « créer des institutions propres à développer et propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit [...] ».

Nous avons exposé plus haut la réaction de Millière au programme de la Commune, auquel il réagit dans le numéro du 22 avril. Il le juge peu clair et n'insiste pas assez sur le fait que la révolution parisienne ait amené à s'étendre à l'ensemble du pays. Il salue en revanche les paragraphes consacrés à la participation citoyenne à la vie de la cité. Mais il tient à poser des limites à l'autonomie communale, qui doit être définie par des lois générales. On ne saurait être un pays uni si ici on a une ville régie par un régime monarchique et où l'enseignement est confié aux congrégations, et là une cité républicaine laïque. Nous ne reviendrons pas non plus sur sa distinction entre les aspects nationaux et les aspects communaux, qui doit remplacer la fausse dichotomie entre le politique et l'administratif.

En revanche, il approuve les mesures visant à faire de la Garde nationale la seule force de maintien de l'ordre à Paris, et préconise le licenciement de tous les soldats de l'armée, avant une complète réorganisation de l'institution⁴³¹. Comme toute fonction publique, il

⁴³⁰ *La Commune*, numéro du 20 avril 1871.

⁴³¹ *La Commune*, numéro du 22 avril 1871.

proposait même que la police soit confiée à des fonctionnaires élus par le peuple et potentiellement révocables⁴³².

La Commune ne fut pas dominée par Millière, comme certains commentateurs ont pu le laisser entendre. Ce n'est pas lui qui imposa ses idées aux rédacteurs du journal, anciens du *Vengeur* de Félix Pyat avec lequel il avait collaboré à la fin de l'année 1870 et au début de 1871. Il ne fut pas le seul à se montrer critique envers le programme communard, et fut même l'un de ceux qui se montrèrent le plus mesuré : le directeur Odilon Delimal dénonça avec force la censure de la presse hostile à la Commune le 30 mars, et appela les typographes à se mettre en grève. Mais surtout, c'est les décisions radicales du mois de mai qui provoquèrent les plus vives réactions, surtout celle instaurant un Comité de salut public. Pour les internationaux qui forment la minorité du conseil communal, c'est le symbole d'une Révolution française se muant en dictature, de l'idéal de 1789 fourvoyé par la Terreur. Pour les jacobins, c'est au contraire le totem de la révolution populaire de l'an II qui rappelle les grandes figures révolutionnaires. Dans un contexte où les versaillais enchaînaient les victoires militaires⁴³³, la Commune se déchirait. Varlin, Courbet et surtout Vallès dénoncèrent le tournant autoritaire pris par les jacobins. On ne connaît pas de texte de Millière pouvant nous éclairer sur son avis. Sans trop nous avancer ou lui prêter une opinion que nous ne pourrions confirmer, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il réprouva cette décision, tout comme *La Commune*, qui par la plume de Georges Duchêne, s'en prend violemment au conseil communal. Le 15 mai, les hommes mis en minorité décidaient de ne plus siéger à l'assemblée municipale. Duchêne les accuse de jouer au parlementarisme, un opprobre pour le proudhonien qu'il est. La majorité jacobine est qualifiée « d'élément ignorant, matériel, grotesque, aux braillards de clubs, aux pitres de 93... »⁴³⁴.

La Commune ne dépassera pas son soixantième numéro. À cause de ses attaques contre les maîtres de l'Hôtel de Ville, le journal fut supprimé, avec neuf autres journaux. La Commune prenait un tour autoritaire⁴³⁵. Le 19 mai, elle annonce qu'aucun nouveau journal ne pourra paraître tant que la guerre durera, oblige les rédacteurs à signer leurs articles et sanctionne toute attaque contre la République et la Commune d'un passage devant une cour martiale. Même Jules Simon, ministre de la Défense nationale, fut surpris

⁴³² *La Marseillaise*, numéro du 25 janvier 1870.

⁴³³ ROBERT TOMBS, *op. cit.*, p.221.

⁴³⁴ *La Commune*, numéro du 18 mai 1871.

⁴³⁵ *Journal officiel de la Commune de Paris*, p.1966.

de voir qu'on pouvait suspecter Millière et *La Commune* de modérantisme⁴³⁶. Lissagaray, lyrique et désabusé, annonce la « période de l'immense lassitude⁴³⁷ ». La Commune en était à son crépuscule.

Alors, Millière fut-il communard ? Conciliateur contesté comme tous les représentants élus le 8 février, rallié à demi-mot à la Commune, il hésita à qualifier le 18 mars de révolution. Il chercha des soutiens en province avec l'Alliance Républicaine des Départements, qui n'eût au final aucune influence hors des murs de Paris ; il y eut un Millière appelant à soutenir sans condition l'œuvre communale qui se bâtissait à Paris, tout en réprouvant son programme dans un journal jugé si critique par les jacobins qu'ils le firent supprimer. Il y eut le Millière restant volontairement flou sur son statut de député et qui tenta de se faire élire au conseil municipal lors des élections intermédiaires.

Sans doute peu d'insurgés lui auraient fait l'honneur de le compter parmi les leurs avant son meeting du Louvre, fin avril. Même après, certains comme Vésinier se montraient encore méfiants. Les Versaillais, à l'inverse, le considérèrent comme rallié à l'émeute dès que fut lue à l'Assemblée sa lettre où il disait y vouloir « secouer la poussière de [ses] souliers ».

Fut-il un communard ? S'il avait survécu à la répression, peut-être s'en serait-il défendu, arguant qu'il n'avait pas explicitement démissionné de son mandat. Son exécution le classe parmi les victimes innocentes, celle dont la mort scandalisa beaucoup de monde, peu importe leur camp politique. En inscrivant son nom à la longue liste des massacrés de la Semaine sanglante, le général de Cissey et le capitaine Garcin ont définitivement rangé Millière dans le camp des insurgés.

IV. Enquête sur un assassinat

La Commune ne survécut pas au mois de mai. Plus que gouverner elle devait combattre, et Millière était de cet avis. Malheureusement pour elle, sa force armée n'était en rien comparable à celle de Versailles. Si la capitale comptait environ 200 000 gardes nationaux, ils n'étaient pas tous armés convenablement, ni prêts ou aptes à se battre. Un

⁴³⁶ JULES SIMON, *Le Gouvernement de M. Thiers : 8 février 1871 – 24 mai 1873. Tome I*, Paris, C. Lévy, 1880, p.403.

⁴³⁷ PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY, *op. cit.*, p.308.

dixième des gardes, peut-être un peu plus, étaient effectivement capables de mener la bataille. En face d'eux, une armée cinq ou six fois plus nombreuse, et qui à défaut d'être parfaitement entraînée, était déterminée à en finir avec l'insurrection⁴³⁸. Paris vivait un second siège, et voyait les soldats de masser le long de ses remparts. Rossel devient délégué à la Guerre au début du mois de mai, vite remplacé par Delescluze, inexpérimenté en matière militaire. Le 21 mai marque le début de la Semaine sanglante. Au sud-ouest de Paris, la Porte du Point-du-Jour n'était pas gardée ; tandis qu'au Louvre on assistait à un concert de charité, des dizaines de milliers de soldats versaillais pénétraient dans la capitale. Durant une semaine, ils progressèrent dans la cité, d'abord facilement dans les beaux quartiers avant de buter sur les fédérés dans l'est de la ville. Malgré leurs barricades et une résistance jusqu'au-boutiste, l'armée versaillaise devenait maîtresse de Paris le 28 mai. Les combats avaient été d'une violence inouïe, ponctués de fusillades de masse et de massacres. On peine encore aujourd'hui à ne serait-ce qu'estimer le nombre de communards tués, au minimum 9000⁴³⁹.

Les ordres des généraux versaillais étaient clairs : tout homme pris les armes à la main était fusillé sur le champ. Dans un contexte de violence de masse, ces directives furent assez largement interprétées par les plus zélés des militaires et des donneurs d'ordre, convaincus non pas de mener une guerre civile, mais une lutte salvatrice contre des criminels et des fous furieux. Plus besoin qu'un suspect soit pris avec un pistolet ; qu'il ait les mains noircies est la preuve qu'il a peut-être manipulé de la poudre : pas de tergiversations, il faut le fusiller. De tous ces massacres, le plus connu reste l'un des derniers, celui dit du « mur des Fédérés », où cent quarante-sept combattants furent abattus et enterrés à la va-vite dans une fosse commune. Ce mur du cimetière du Père-Lachaise devint dès 1880 un lieu de mémoire privilégié pour la gauche. Des fusillés de la Semaine sanglante, beaucoup sont des anonymes, exécutés à l'endroit même où ils se trouvaient. Et puis il y a Millière : arrêté chez son beau-père, il fut amené entre deux colonnes de soldats au Luxembourg ; puis au Panthéon pour y être fusillé à genoux. Son exécution fut consciencieusement mise en scène, devant cent ou deux cents personnes. Les pages qui vont suivre sont une tentative d'enquête, près de cent cinquante ans après les faits : pourquoi ont-ils tué Millière ?

⁴³⁸ ROBERT TOMBS, *op. cit.*, p.149.

⁴³⁹ ROBERT TOMBS, « Réflexions sur la Semaine sanglante », in *La Commune de 1871. L'événement, les hommes et la mémoire*. Actes du colloque organisé à Précieux et à Montbrison les 15 et 16 mars 2003, sous la direction de MICHELLE PERROT et JACQUES ROUGERIE, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2004, p.242.

Avant toute chose, il nous semble essentiel d'expliciter le mot que nous avons délibérément choisi d'utiliser : assassinat. En droit pénal, ce terme désigne un meurtre commis avec préméditation. Si nous n'affirmons pas que Millière fût supprimé selon une volonté politique, nous verrons que beaucoup à l'époque en étaient convaincus. Encore aujourd'hui, le doute persiste⁴⁴⁰. Aussi, plus qu'une possible réalité historique, « l'assassinat » de Jean-Baptiste Millière fut un marqueur de la gauche plusieurs années après la fin de la Commune de Paris, une des preuves irréfutables de la cruauté de la répression. Près de vingt années après les faits, c'est Séverine qui parle de « condamnation inique » et de « meurtre illégal⁴⁴¹ ». L'emploi de ce terme ici n'est donc ni dû au hasard ni à une provocation : il tend à montrer que la mémoire de Millière s'est en partie construite par ce type de récits funèbres.

A. *L'affaire Jules Favre*

Il peut paraître surprenant de lire ainsi le nom du ministre des Affaires étrangères. Millière et lui se sont croisés à plusieurs reprises durant les années 1870 et 1871. À l'Assemblée, certes, où il s'était levé contre la Déclaration à la France et contre un discours de Favre où celui-ci insultait Paris, juste après le début de l'insurrection. Millière rejetait d'abord Favre pour sa participation au gouvernement de la Défense nationale. Il avait, avec le Comité central des Vingt arrondissements, signé « l'affiche rouge » du 14 septembre 1870 demandant au gouvernement de prendre des mesures favorables aux classes populaires, la réorganisation de la garde nationale et la levée en masse des Français pour continuer la guerre contre la Prusse⁴⁴². Surtout, la progressive défiance des républicains socialistes conduisit à la journée insurrectionnelle du 31 octobre, cette journée où « Paris allait rentrer possession de lui-même⁴⁴³ », que nous avons déjà eu l'occasion de relater. Le lendemain, une affiche est placardée dans Paris. Le gouvernement issu du 4 septembre indique que les insurgés sont en état d'arrestation. Millière est destitué, comme d'autres, de son grade de commandant du 208^e bataillon de

⁴⁴⁰ MAXIME JOURDAN, « L'assassinat infâme de Jean-Baptiste Millière », 2012, consultable à cette adresse : <http://www.commune1871.org/?L-assassinat-infame-de-Jean> (dernière consultation le 28 mai 2016).

⁴⁴¹ *La Jeune République*, numéro 8 du 14 mai 1889.

⁴⁴² *Comité central républicain de défense nationale des vingt arrondissements de Paris*, affiche du 14 septembre 1870, Imprimerie Alcan-Lévy.

⁴⁴³ JEAN-BAPTISTE MILLIERE, *Le 31 octobre : compte-rendu au 208^e bataillon de la Garde nationale*, 1870.

la Garde nationale. De plus, en lieu et place d'élections municipales, un référendum se tiendra le 2 novembre pour déterminer la population parisienne place toujours sa confiance dans le gouvernement de la Défense nationale. L'animosité de notre homme pour le ministre trouve largement son origine dans cette journée de soulèvement. « L'affaire Jules Favre », ce n'est pas évidemment pas seulement ça. Le 3 novembre, une dépêche soi-disant issue du gouvernement, annonce que le 31 octobre, le général Cambriels a remporté une bataille et détruit un corps d'infanterie allemand de plus de six mille hommes dans les Vosges. Parue dans les journaux *Le Temps*, *Le Soir*, et *L'Électeur*, elle est signée par les ministres Crémieux, Glais-Bizoin et Gambetta. Le 3 novembre, donc le même jour de la parution de cette information, Favre fait publier un communiqué dans le *Journal Officiel*. Il dément ce succès militaire. Il en accuse les auteurs d'être des faussaires et de vouloir déstabiliser le gouvernement. Il annonce l'ouverture d'une enquête pour déterminer qui en est responsable, et accuse les insurgés du 31 octobre d'avoir volé à l'Hôtel de Ville les imprimés officiels, les minutes et les cachets normalement utilisés par le gouvernement⁴⁴⁴. Millière, sur un ton assez provoquant, rédigea deux articles contre Favre, dans le *Vengeur* du 23 et du 27 novembre. Il somme le ministre de dire qui est responsable du canular tout en sous-entendant que de coupable, il n'y en qu'un : Favre en personne. Ce n'est pas un hasard si cette fausse nouvelle parut dans la presse le jour du référendum parisien : les électeurs, qui votèrent largement pour maintenir le gouvernement, auraient ainsi pu être trompés par l'annonce de cette victoire militaire qui prouvait l'efficacité du gouvernement dans sa lutte contre l'ennemi. Félix Pyat réitère ces accusations quelques jours plus tard⁴⁴⁵, sans pour autant en donner la preuve. Puis, plus rien. Pour un temps seulement : Pyat et Millière réitèrent leurs accusations le 8 février 1871, le jour des élections législatives. Manœuvre politique, à n'en pas douter : eux aussi voulaient déstabiliser Favre et, en l'accusant d'être un faussaire, le priver de la députation. Déjà, lors d'une réunion publique où il avait fait irruption pour se défendre d'accusations de la part d'un ancien collègue de *La Marseillaise*⁴⁴⁶, Millière avait laissé entendre qu'il avait en sa possession des documents privés de Favre : « Je redoute les perquisitions (*Millière était alors poursuivi pour sa participation à la journée du 31 octobre*). J'ai entre les mains des pièces d'une importance

⁴⁴⁴ *Journal Officiel de la République française*, 3 novembre 1870.

⁴⁴⁵ *Le Vengeur*, numéro du 9 décembre 1870.

⁴⁴⁶ Barberet, qui succéda à Millière comme gérant après que ce dernier ait été emprisonné l'accuse des mêmes fautes que Rochefort.

extraordinaire. [...] J'ai la preuve que Jules Favre n'est autre chose qu'un forçat non libéré⁴⁴⁷ ».

La publication de ces fameuses preuves eut lieu dans *Le Vengeur* du 8 février. Nous n'allons pas rentrer dans les détails ni reproduire ici en intégralité les différentes pièces dont s'est servi Millière pour établir son accusation. Il avait, pour se les procurer, approché Victor Laluyé, avoué à la cour d'appel de Paris, et ancien ami et collaborateur de Favre, avocat. Après plusieurs demandes insistantes de Millière, dès septembre 1870, pour approcher Laluyé, ce dernier concède finalement, au mois de novembre, à lui fournir les pièces demandées. Pour s'en justifier, il répond simplement vouloir chasser Favre du gouvernement⁴⁴⁸. Les papiers désormais en possession de Millière sont des actes d'état civil, dont l'étude montre que le ministre les avait, entre la fin des années 1840 et les années 1860, falsifiés à plusieurs reprises. Favre a passé la majorité de sa vie avec une femme nommée Jeanne Charmont, qui a d'abord été sa cliente. Elle était venue le voir pour divorcer de son mari, un certain Vernier. Les deux étaient en rupture de ban ; Vernier résidant en Algérie. Le divorce ne fut jamais prononcé : Favre et Mme Charmont, plus connue sous le surnom de Madame Julie, ont vécu ensemble près de trente ans, sans jamais pouvoir se marier. Les attaques de Millière portent sur cet état de fait : Favre a fait modifier certains actes d'état civil, notamment ceux portant sur la naissance de ses enfants : sur certains sont écrits que Favre et Madame Julie sont mariés, sur d'autres non. Certains ne mentionnent pas Favre comme le père, d'autres si. Favre a également falsifié l'acte de naissance de la fille de Madame Julie pour apparaître comme son père, alors qu'elle était issue du mariage de Madame Julie avec son mari légitime. Favre a également fait courir la rumeur de la mort de Vernier, alors qu'un acte officiel venu d'Alger démontre qu'il était toujours en vie. Millière accuse Jules Favre de faux et usages de faux, non seulement pour dissimuler un adultère, mais également pour s'attribuer un héritage. Alphonse Odiot était un riche propriétaire et ami du couple, client de Jules Favre. Il avait été témoin de la naissance d'une de leur fille. Odiot décède en 1859. Sans famille, il lègue toute sa fortune aux enfants de ses amis, et plus spécifiquement « aux enfants de madame dite par nous Madame Julie ». Le problème, c'est que certains des enfants ont été uniquement reconnus par Favre, d'autre uniquement par sa compagne. Les falsifications

⁴⁴⁷ *Le Journal des Débats*, numéro du 5 février 1871.

⁴⁴⁸ *L'Affaire Jules Favre & Laluyé*, 1871, p.25.

trouvent leurs origines ici. Sinon, tous les enfants du couple n'auraient pas pu en bénéficier⁴⁴⁹.

Ces révélations, que Favre ne cache pas lors de son procès – qu'il gagnera par ailleurs, Laluyé étant condamné à un an de prison, où il mourut – ne firent pas grand bruit. Trois raisons à cela selon nous : les accusations sont moins graves et spectaculaires que ce que Millière et Pyat prétendaient. La dureté des articles est moins due aux preuves avancées, fastidieuses à lire, qu'à la rancune que les deux socialistes portaient contre le ministre. Deuxièmement, Jules Favre ne fit pas grand cas des révélations : s'il avait réagi dès le mois de novembre, peut-être la presse aurait amplifié l'affaire. Mais la polémique resta cantonnée aux pages du *Vengeur*, catalogué comme « démagogique » par le pouvoir. Enfin, le moment choisi pour publier les preuves est mauvais. Millière et Pyat ont voulu déstabiliser Favre en les révélant le jour des élections législatives. Bien entendu, tout le monde parlait de la campagne électorale, et pas de ce genre de polémiques. Jules Favre fut bien entendu largement élu à Paris, mais également dans de nombreux autres départements, tandis que Millière l'était seulement à Paris. Son article ne lui profita pas. Dans son propre camp politique, Millière dut essuyer de vives critiques. Henri Rochefort l'accuse d'avoir atteint l'honneur d'une femme⁴⁵⁰. Louis Fiaux déplore de « tristes articles⁴⁵¹ », tandis que Victor Hugo, sans même avoir lu son article, le qualifie de *factum*⁴⁵².

L'animosité entre Favre et Millière ne faisait aucun doute. Il ne faut pas l'exagérer non plus : si le ministre des Affaires étrangères fut l'un des hommes que Millière méprisa le plus ; l'inverse n'est pas vrai. Favre ne lui portait que peu d'intérêt (ou feignait de lui montrer peu d'intérêt), eu égard à son rôle relativement discret dans la vie politique de l'époque. Pour preuve, il ne porta jamais plainte contre son accusateur, pour ne pas s'abaisser à son niveau. Un biographe assez récent de Favre, l'avocat lyonnais Pierre-Antoine Perrod, s'en amuse de manière assez méprisante : quelle importance accorder à un journaliste « rancunier » quand sa carrière se voit couronnée d'une élection à

⁴⁴⁹ Tous ces détails sont publiés dans *Le Vengeur*, mais on peut également les consulter dans *L'Affaire Jules Favre & Laluyé*, 1871, un compte-rendu du procès entre Laluyé et Favre à la fin de l'année 1871, après que Laluyé ait accusé son ancien collègue et ami de s'être servi de lui pour camoufler ses malversations, et que Favre l'ait attaqué pour avoir fourni à Millière les pièces d'état-civil.

⁴⁵⁰ *Le Mot d'ordre*, numéro du 10 février 1871.

⁴⁵¹ LOUIS FIAUX, *op. cit.*, p.157.

⁴⁵² VICTOR HUGO, *Œuvres complètes. Correspondance. T.III*, Albin Michel, 1952, p.291.

l'Académie française⁴⁵³ ? Pour autant, si Favre ne s'intéressa pas à Millière, il est permis de penser que l'annonce de sa mort soulagea le ministre. Non pas par pure méchanceté ou sadisme, mais enfin c'était toujours un ennemi politique qui venait de disparaître. Voilà ce qu'a écrit Lissagaray, après le procès entre Favre et Laluyé :

L'honnête ministre, n'ayant pu réussir à faire fusiller Laluyé comme communard, le traduisait comme diffamateur devant la cour d'assises où l'ancien membre de la Défense nationale, l'ancien ministre des Affaires étrangères, le député de Paris, avoua publiquement avoir commis des faux. Il plaida que c'était pour assurer une fortune à ses enfants. À ce touchant aveu, les pères de famille du jury s'attendrirent et Laluyé condamné à un an de prison, quelques mois après s'éteignait à Sainte-Pélagie. Jules Favre avait une terrible chance. En moins de six mois, la fusillade et le cachot l'avaient délivré de deux redoutables ennemis.⁴⁵⁴

Le ton est mordant, et l'ironie dissimule mal la pensée de Lissagaray. Il accuse Favre d'avoir voulu faire condamner à mort son ancien ami, et d'être chanceux qu'en quelques mois lui et Millière soient morts. S'il l'accuse d'avoir voulu éliminer Laluyé, il ne l'accuse pas ici d'une telle volonté pour Millière. Un peu avant, il écrivait sans équivoque que « la haine des officiers bonapartistes, celle de Jules Favre le guettait⁴⁵⁵ ». D'autres accusent plus directement Favre de s'être servi des troubles engendrés par la Semaine sanglante pour faire arrêter et fusiller Millière, en guise de vengeance. Cette idée était partagée par tout le monde, selon Bernard Noël : l'affirmation est sûrement excessive⁴⁵⁶. L'opinion était en tout cas celle d'une bonne partie de la gauche radicale. Gustave Lefrançais, qui parvient à s'enfuir à l'étranger pendant que fait rage la répression versaillaise, a des mots très durs lorsqu'il apprend successivement les morts de Delescluze et Millière. Issu de ses mémoires, ce texte est écrit à chaud :

Et puis c'est la mort de Millière, assassiné au Panthéon. Mais Millière n'a rien été sous la Commune ! Ah ! Je me souviens. Il a publié les hauts faits de Jules Favre, cet éhonté faussaire qui, depuis de longues années, devrait être au bagne – même d'après la morale bourgeoise.

Le célèbre orateur républicain a trouvé ce facile moyen de faire taire son accusateur.⁴⁵⁷

⁴⁵³ Pierre-Antoine Perrod, *Jules Favre : avocat de la liberté*, Lyon, La Manufacture, 1988, p.350.

⁴⁵⁴ PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY, *op. cit.*, p.408.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p.362.

⁴⁵⁶ BERNARD NOËL, *op. cit.*, p.437.

⁴⁵⁷ GUSTAVE LEFRANÇAIS, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Éditions de la Tête de Feuilles, 1971, p.435.

Ses diatribes deviennent encore plus violentes dans l'ouvrage qu'il consacre à l'histoire de la Commune :

Qui donc avait pu savoir que Millière, habitant ordinairement rue des Martyrs, était en ce moment chez son beau-père ? [...] Qui donc avait pu envoyer d'une façon si précise ce piquet de soldats, dont Millière était certainement inconnu ? (...)

Qui ? demande-t-on.

Qui ? si ce n'est le misérable dont il avait dévoilé les turpitudes ; celui dont il avait arraché le masque de fausse austérité ; celui enfin qui fut obligé d'avouer ses infamies quelque temps après, devant le tribunal où il vint déposer comme témoin contre un de ses anciens amis.

Ce nom, il est inutile de l'écrire ici. Il est tracé, en lettres de sang et de boue, dans les pages les plus honteuses de notre histoire.⁴⁵⁸

Henri Rochefort, après s'être enfui de Nouvelle-Calédonie où il avait été, comme beaucoup d'autres, exilé, rédige un « aperçu des événements de Paris ». Pour lui comme pour Lefrançais, Favre a ordonné l'exécution :

Le Millière fusillé l'avait été par erreur, ont-ils prétendu [...]. Mais la mort du député journaliste Millière servait trop les honteux intérêts d'un homme alors à peu près tout puissant pour que le doute soit permis sur la préméditation qui y a présidé.⁴⁵⁹

Jules Favre avait ici le double désavantage d'avoir vu ses turpitudes dévoilées par Millière, et d'être le ministre honni qui a négocié l'humiliant traité de paix avec la Prusse. Pour Rochefort, Lefrançais et Lissagaray, un certain esprit de vengeance pouvait se satisfaire d'accuser de la sorte Favre. L'occasion était belle pour des communards battus et pour certains exilés, de montrer par un exemple particulier l'horreur de la Semaine sanglante, et de pouvoir nommer un responsable autre que Thiers pour ces funestes agissements. Favre assassin de Millière ? Nous n'y croyons guère : le déroulement des faits ne s'y prête pas.

⁴⁵⁸ GUSTAVE LEFRANÇAIS, *Étude sur le mouvement communaliste à Paris en 1871*, Éditions d'histoire sociale, 1871, p.351.

⁴⁵⁹ HENRI ROCHEFORT, *Un coin du voile. Aperçu des événements de Paris*, New York, Imprimerie du Messenger Franco-Américain, 1874, p.6.

B. Ce qui a dû se passer

« Ce qui a dû se passer », et non pas « ce qu'il s'est passé ». Il serait bien présomptueux de penser écrire la vérité au sujet de l'exécution de Millière. Comme nous l'avons déjà dit, seule son exécution au Panthéon est connue dans les moindres détails. Mais du moment où les soldats sont venus l'arrêter chez lui à l'arrivée au Luxembourg, où le capitaine Garcin lui annonce sa mort imminente, les faits sont flous. Les commentateurs de l'époque ont parfois tenté de retracer les conditions de son arrestation, mais aucune version ne concorde parfaitement avec une autre.

Habituellement, et comme le confirme Gustave Lefrançais dans un extrait déjà cité, Millière habitait dans le IX^e arrondissement, au 37 rue des Martyrs⁴⁶⁰. Selon plusieurs témoins, il n'y a pas résidé durant la Commune, lui préférant le domicile de son beau-père, le cordonnier Fourès, résidant rue d'Ulm, dans le V^e arrondissement. Le 26 mai, la rive gauche était versaillaise, et le palais du Luxembourg servait de tribunal d'appoint. Au Panthéon on s'est battu encore pendant la journée du 26, mais le reste de l'arrondissement était pacifié. Camille Pelletan relate un article du *Times* londonien : « Hier [le 24 mai], un chasseur à pied refusant de se joindre aux communeux, ne fut sauvé que par les efforts de M. Millière ». Pelletan s'imagine naturellement que si Millière défendit un garde refusant d'aller au combat, c'est qu'il n'a pas combattu et ne défend pas forcément la résistance acharnée et vaine des communards. Pelletan affirme qu'on l'a vu dans le quartier « sans armes, en costume civil⁴⁶¹ ». Il n'y a guère que Maxime Du Camp qui maintient *mordicus* que Millière fut un acteur important de l'insurrection, et donne des descriptions de ses agissements dans *Les Convulsions de Paris*, sa grande histoire des événements des années 1870 – 1871 et dont l'objectivité n'est plus à démontrer. Il prétend que Millière se trouvait à la prison de la Santé en compagnie d'un certain Sérizier pour y faire exécuter des otages, fustigeant sa cruauté dans laquelle sa passion politique l'avait entraînée⁴⁶². Du Camp relate également les rumeurs selon lesquelles Millière aurait fait fusiller des gardes nationaux refusant de se battre, ainsi que d'un ordre qu'il aurait reçu pour incendier Paris – Du Camp alimentant ainsi les fameuses rumeurs autour des « fuséens », dont on a exagéré l'importance : si de tels ordres ont été

⁴⁶⁰ Cette information est confirmée par un mandat d'amener décerné par le 3^e conseil de guerre, le 11 juillet 1873. Archives PPO B A 1189.

⁴⁶¹ CAMILLE PELLETAN, *La Semaine de mai*, Paris, Éditions Maurice Dreyfous, 1880, p.137.

⁴⁶² MAXIME DU CAMP, *Les Convulsions de Paris*, Hachette, 1879 – 1880, p.277.

donnés, ils ne furent jamais mis en application. Peut-être a-t-il été confondu avec Frédéric Millière, chef de la 18^e légion. Du Camp insiste dans une note de bas de page : « On a essayé de nier la présence de Millière – je dis Jean-Baptiste Millière, né à La Margelle (*sic*), [...] c'est enfantin ». Ces propos sont en total décalage avec le caractère de Millière. Même si nous ne prétendons pas tout connaître de sa psyché, lui attribuer l'exécution d'otages ou de gardes nationaux – dans l'hypothèse, ô combien faible, qu'il se soit effectivement battu en mai – ne correspond en rien à sa personnalité. Ces accusations ne peuvent concerner un homme qui répondit ces lignes à Francisque Sarcey, journaliste du *Gaulois* qui l'interrogeait sur son refus de voter le deuil national pour les généraux Lecomte et Thomas – insinuant au passage que Millière cautionnait leur exécution par la foule :

Pendant toute ma vie j'ai professé le dogme de l'inviolabilité de la vie humaine. Selon moi, la peine de mort, de quelque façon qu'elle soit infligée, est un crime, et tout meurtre volontaire est un assassinat, alors même qu'il est accompli avec l'appareil des formalités judiciaires. À plus forte raison ne puis-je approuver les exécutions sommaires.⁴⁶³

Millière n'ayant pas combattu, il se trouvait donc dans le Ve arrondissement, le 26 mai au matin. Une colonne de soldat surgit chez son beau-père. On trouve plusieurs versions de son arrestation. Certains prétendent qu'on l'a confondu avec Léo Meillet, un communard membre du Comité de salut public. C'est la thèse défendue par François-Vincent Raspail, un publiciste jugé en 1874 pour plusieurs articles parus dans son almanach, dont l'un qui qualifiait l'exécution de Millière d'assassinat⁴⁶⁴. Lui et son avocat rapportent que deux soldats cherchaient Meillet. Arrivés devant le domicile de Fourès, rue d'Ulm, ils menacent celui-ci pour lui faire avouer où se trouve le communard recherché ; Millière, entendant mal le nom de Meillet, pense qu'on l'appelle et suit les soldats, ne s'imaginant pas un instant la suite tragique de sa journée. C'est cette version qu'on retrouve également dans un dictionnaire paru en 1889⁴⁶⁵. La principale interrogation qu'on est en droit d'avoir devant une telle version d'effet est toute simple : pourquoi aller chercher Léo Meillet chez Millière ? Les soldats auraient-ils mal compris le nom qu'on leur a donné ? Et, *a fortiori*, pourquoi aller chercher Meillet chez le beau-

⁴⁶³ *Le Gaulois*, numéro du 31 mars 1871.

⁴⁶⁴ FRANÇOIS-VINCENT RASPAIL et XAVIER RASPAIL, *Procès de l'almanach Raspail*, 1874, p.178.

⁴⁶⁵ *Nouveau dictionnaire d'histoire, de géographie, de mythologie et de biographie. Tome 2, par une société de professeurs et de savants, sous la direction d'A. Descubes*, 1889.

père de Millière, car c'est bien là que les soldats sont directement allés. Raspail pense que Meillet se cachait chez Fourès ; cela voudrait donc dire que Millière s'est volontairement fait arrêter pour laisser le temps à Meillet de s'enfuir. Les deux n'ayant pas, à notre connaissance, de lien entre eux, cette hypothèse demeure très fragile.

La version la plus plausible, pour le moment, reste celle-ci : c'est bien Millière que des soldats sont venus chercher rue d'Ulm. Les versaillais, recherchant un « Millière » chef de légion, auront pensé qu'il s'agissait de Jean-Baptiste, et non de Frédéric. Jules Claretie rapporte qu'on était venu le chercher pour avoir fait exécuter trente gardes nationaux au Panthéon, la veille⁴⁶⁶. D'autres auteurs pensent que ces accusations ont été inventées *a posteriori* par la presse conservatrice afin de tenter de justifier tant bien que mal l'exécution⁴⁶⁷. Ce massacre, si toutefois il est vrai, aurait été l'œuvre de Frédéric. Les protestations de Millière n'y ont rien fait, ni même lorsqu'il dit être représentant du peuple. Le peuple présent ce jour ne le soutenait pas, comme nous l'a appris le témoignage de Louis Mie. La suite, on l'a connaît : du Luxembourg, on le transporte au Panthéon où on le place entre deux colonnes, en haut de la volée de marches. Mie décrit une partie de la scène qu'il a mal vue, où Millière fouille la poche de sa redingote pour en sortir quelques objets, dont une lettre, qu'il tend à un officier, sans doute Garcin⁴⁶⁸. Claretie, citant un écrivain dont il ne donne malheureusement pas le nom⁴⁶⁹, indique qu'il donna à l'officier « ses lunettes, un peu d'argent, un petit peigne d'écaille qui était à sa femme, en disant : - On rendra cela à madame Millière, et on lui dira que je meurs avec son souvenir ».

Millière fut-il la victime d'une bête confusion avec son homonyme ? Rien n'est vraiment certain. Dans une dépêche télégraphique du 28 mai, il est dit que « Millière, non moins fameux [*que Delescluze, dont la mort est annoncée juste avant*], a été passé par les armes pour avoir tiré trois coups de revolver sur un caporal qui l'arrêtait⁴⁷⁰ ». On ne retrouve cette information que dans les documents versaillais, et dans la déposition de Garcin dans l'*Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*⁴⁷¹. Encore une fois,

⁴⁶⁶ JULES CLARETIE, *Histoire de la révolution de 1870 – 1871*, Bureaux du Journal l'Éclipse, 1872, p.687.

⁴⁶⁷ BENOIT MALON, *La troisième défaite du prolétariat français*, Neuchâtel, G. Guillaume fils, 1871, p.485.

⁴⁶⁸ LOUIS MIE, *La Mort de Millière. Déposition pour l'Histoire*, Typographie Malverge et Dubourg, Paris, 1876, p.13.

⁴⁶⁹ Pelletan avance qu'un troisième témoin oculaire, en plus de Mie et de Garcin, a écrit ce qu'il a vu en ce vendredi 26 mai. Il s'agirait de M. Marpon, libraire et administrateur du journal *La Justice*.

⁴⁷⁰ *Murailles révolutionnaires*, 10, II, p.584.

⁴⁷¹ *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, Versailles, Assemblée Nationale, 1872, p.239.

on ne peut qu'être sceptique devant une telle affirmation. Premièrement, on rappelle ce qu'on vient juste d'exposer : cela ne ressemblerait pas à notre homme de tirer sur des hommes, fussent-ils des soldats versaillais. Le conservateur Henri de Montaut rapporte qu'il a reçu, quelques jours après le 26 mai, la belle-mère de Millière, qui venait lui demander de voir sa fille, détenue à Versailles (elle a été arrêtée après l'exécution de son mari). En pleurant, elle dit que son beau-fils n'avait jamais tenu une arme de toute sa vie⁴⁷². De Montaut infirme donc la rumeur que Millière aurait fait feu sur les soldats. De plus, s'il avait vraiment tiré, pourquoi Garcin ne lui en aurait-il pas parlé lors de leur entrevue au Luxembourg ? Pourtant, le capitaine ne rapporte que ses propos méprisants, qui comme on l'a dit plus haut, firent pratiquement l'effet d'un jugement péremptoire : vous êtes Millière, « vous êtes une vipère sur laquelle on met le pied, « il n'y a pas autre chose à faire ». À aucun moment il ne mentionne les coups de feu ni les trente gardes tués la veille. Pourquoi donc ? C'eût pourtant dû être la première chose à lui annoncer pour justifier sa condamnation à mort. Au contraire, et comme le rapporte Garcin, Millière serait fusillé à genoux « pour demander pardon à la société du mal qu'il lui avait fait ». Il semble que cette histoire de coups de feu soit un mensonge, tout comme la rumeur des gardes nationaux exécutés.

Dès que Versailles apprit que Millière avait été arrêté, le chef d'état-major de Mac-Mahon, qui était à la tête de l'armée versaillaise, demande au général de Cissey (on rappelle que c'est lui qui a décidé de la mise en scène de l'exécution de Millière) où se trouve le député. La réponse du général est ambiguë, il tente de nier son implication et trouve donc cette excuse des trois coups de feu. Dans un autre télégramme, de Cissey reconnaît avoir donné l'ordre d'exécution, motivé par « les crimes de Millière », sans plus de précision. Mac-Mahon déclare avoir réprimandé le général pour cette décision⁴⁷³. Dans sa *Déposition pour l'histoire*, Louis Mie se montre aussi surpris par cette affaire : après l'exécution, lui et son collègue se hâtèrent de rentrer à Versailles, où ils s'entretenirent avec le secrétaire de Thiers, M. Barthélémy Saint-Hilaire. Lorsqu'ils lui racontèrent ce qu'ils avaient vu à Paris, le secrétaire leur demande s'ils ont entendu les coups de feu. Mie, surpris, déclara qu'ils avaient suivi Millière pendant plus de trois-quarts d'heure, du Luxembourg jusqu'au Panthéon, et qu'à aucun moment ils n'entendirent parler de ça.

⁴⁷² *Le Figaro*, numéro du 6 juin 1871.

⁴⁷³ AHG Lu 15, AHG Li 124. Nous n'avons pu consulter ces télégrammes au Service historique de la Défense. Nous ne faisons ici que rapporter l'analyse qu'en a faite ROBERT TOMBS dans son livre *La Guerre contre Paris 1871*, déjà cité plusieurs fois.

Nous pensons avoir assez fidèlement retracé la dernière matinée de Millière. Reste une question en suspens : a-t-on réellement confondu Jean-Baptiste avec son homonyme ? Ou les versaillais sont-ils allés volontairement chercher le député pour l'exécuter sans procès ? Cette dernière hypothèse nous paraît la plus vraisemblable : comme bien d'autres, tel Varlin, il fut la victime d'une violence terrible propre à la Semaine sanglante, où éradiquer les communards importants – ou réputés l'être, comme Millière – dans une mise en scène expiatoire permettait de régénérer une ville souillée par la révolution. Dans l'introduction à cette étude, nous avons dit de manière rapide et un peu légère que Millière, à défaut de mourir pour ses idées, comme il n'avait pas combattu sur les barricades, allait au moins pouvoir mourir avec elles, en criant son « généreux cri », comme l'a qualifié Gustave Lefrançais. Peut-être n'est-il pas mort en défendant ses idées. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de penser qu'il fut tué parce qu'il était socialiste, parce qu'il était révolutionnaire, parce qu'il était lui. Il convient donc de rectifier ce que nous avons écrit au début de ce mémoire : Jean-Baptiste Millière est bel et bien mort pour ses idées.

La Commune reste sans conteste la période de la vie de Millière où il est le plus facile de le suivre, presque jour après jour. Son destin singulier ne laisse pas d'étonner. Derrière une mort injuste, révoltante, et ô combien spectaculaire, on ne peut à présent que se demander ce qu'il advint ensuite. Comment les écrivains conservateurs ont traité son cas ? A l'inverse, il s'agira dans la suite de notre exposé d'étudier comment les écrivains proches des communards ont écrit, ont décrit Millière, et quelle place ils lui ont réservé dans le panthéon de la gauche et du socialisme. Cette lutte mémorielle s'est traduite par une lutte éditoriale : on connaît beaucoup d'ouvrages où les martyrs de la Commune sont célébrés et rappelés au bon souvenir des nouvelles générations de la gauche militante. Nous qui avons l'avantage de connaître la fin de l'histoire que nous racontons, nous savons que Millière est tombé dans l'oubli. Lui qui ne fut qu'un second couteau de l'histoire, on ne le mentionne que comme un élément périphérique, jamais au cœur de l'action. Aussi, comprendre comment son martyre fut écrit nous fera peut-être toucher du doigt les raisons qui ont fait de Millière ce qu'il est aujourd'hui. Tombé devant un monument dont le frontispice est gravé de la belle formule « Aux grands hommes la Patrie

reconnaissante », il nous faut désormais comprendre pourquoi il ne fut qu'un homme « trop obscur pour entrer dans le temple, assez méritant pour mourir sur le seuil ⁴⁷⁴».

⁴⁷⁴ Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, in *Œuvres complètes, Histoire*, Imprimerie Nationale, tome I, p.363.

CHAPITRE 4 DU MARTYRE A L'OUBLI

L'exécution de Millière fit couler de l'encre : non seulement les journaux la racontèrent, mais les versions varièrent, des doutes s'installèrent. Sa femme intenta un procès au capitaine Garcin, ce qui causa de nouveaux débats dans les journaux, et participa à ne pas faire immédiatement oublier le nom de l'éphémère député de Paris. Le peu d'informations dont nous disposons à son sujet permet cependant de montrer la persistance d'un nom et l'existence de réseaux importants autour d'elle.

Aux lendemains du mois de mai 1871, une intense lutte éditoriale se joue pour capter et transmettre la mémoire communarde ou au contraire la dénoncer. Articles de journaux, études historiques, courts ouvrages biographiques sont écrits par centaines. Quelle fut la place de Millière dans cette littérature ? Comment sa mort fut-elle contée, célébrée voire même niée ? Il s'agira ici de raisonner en deux temps : une première partie est consacrée à étudier la manière dont le récit de la mort de Millière est mobilisé dans la lutte mémorielle de l'après Commune, tandis que dans un second temps nous nous pencherons sur la postérité de Millière dans le souvenir de la Commune qu'en conserve la gauche jusqu'aux premières décennies du vingtième siècle, avant de tomber dans l'oubli.

I. Louise Fourès, veuve Millière.

Le lecteur l'aura aisément constaté : les informations sur la vie privée de Millière sont rares. On sait néanmoins qu'il a épousé Joséphine-Louise Fourès le 16 juin 1860 dans le 6^e arrondissement de Paris. Louise était de dix-sept ans sa cadette, née le 15 juin 1834 à Paris, fille de Joseph-Pierre Fourès et de d'Olympe Ecolard⁴⁷⁵. L'intégralité des renseignements dont nous disposons à son sujet se trouvent dans les archives de la Préfecture de Police : elle fit l'objet de nombreux rapports de surveillance dans les années 1870 et 1880. Suspectée d'avoir pris part à la Commune, elle est arrêtée le 24 mai 1871. Une ordonnance de non-lieu donnée par le 4^e conseil de guerre le 1^{er} août suivant lui permet d'être libérée⁴⁷⁶.

⁴⁷⁵ Archives PPO, B A 1189.

⁴⁷⁶ *Idem*.

Si elle eut droit à un tel intérêt de la part des pouvoirs publics, c'est qu'elle décida d'attaquer en justice le capitaine Garcin. Le 25 mars 1872⁴⁷⁷, Louise avait saisi le tribunal de Versailles, reprochant à Garcin d'avoir fait exécuté son mari au mépris du droit et de la loi, et lui réclamait 150 000 francs de dommages et intérêts. L'affaire n'est finalement jugée qu'au mois de juillet 1873. A cette occasion *Le Figaro* nous informe sur son allure : « Elle est blonde, et le noir lui va bien. Elle est soiffée avec de petits frisons descendant assez bas sur le front. Sa physionomie est plus intelligente que douce ; son teint est bilieux, son œil énergique. Elle est de ces femmes dont on dit qu'elles n'ont pas l'air commode. Après l'avoir vue, je ne garantirais pas que feu Millière ait toujours été le maître dans son ménage.⁴⁷⁸ » Garcin se réfugia derrière une lettre écrite par le général de Cissey, devenu entretemps ministre de la guerre dans le gouvernement de Jules Dufaure :

Versailles, 26 mars 1873.

« Le capitaine Garcin, attaché à l'état-major général du 2e corps, n'a agi pendant le second siège de Paris, qu'en vertu des ordres qu'il a reçus de ses chefs.

Il ne peut donc être, en aucune façon, recherché au sujet des faits qui ont été la conséquence de ces ordres. La responsabilité en reste tout entière à ceux qui les ont donnés, et dans l'affaire Millière en particulier, il n'a fait que se conformer aux instructions qu'il a reçues,

Le ministre de la guerre,

Général de Cissey. »

Si l'avocat de Louise, un certain maître Maillard, rappelle que le fusillé n'avait pas pris part à l'insurrection, le procureur de la République admet à demi-mots qu'il n'en fut pas l'un des chefs, tout en pointant tout de même sa responsabilité politique. *Le Figaro* rapporte son discours : « La Commune, dont Millière a été sinon un des chefs, du moins un des inspireurs, a bouleversé Paris, et il a fallu prendre Paris avec le fer et avec le feu. (...) Et Millière est bien un insurgé ; s'il était là pour répondre, il le proclamerait lui-même.⁴⁷⁹ » Le jugement rendu quelques jours plus tard suit les recommandations du procureur : le tribunal déboute Madame Millière, se déclarant incompetent. Camille Pelletant rapportera plusieurs années plus tard que le général de Cissey, furieux, aurait

⁴⁷⁷ *Le Rappel*, numéro du 2 août 1873.

⁴⁷⁸ *Le Figaro*, numéro du 1^{er} août 1873.

⁴⁷⁹ *Le Figaro*, numéro du 1^{er} août 1873.

cherché à faire arrêter Louise, et qu'il aurait fallu l'intervention du chef du gouvernement pour empêcher l'arrestation⁴⁸⁰.

Après la mort de son mari, Louise tient une librairie au 65 rue de Turbigo. Acquis aux idées démocrates, elle distribue sur la voie publique les journaux *Le Rappel*, *L'Avenir National* et *Le Peuple souverain*. Dénoncée par une lettre anonyme, un rapport au préfet de police préconise de la faire surveiller⁴⁸¹. C'est d'ailleurs parce qu'elle a édité et vendu le livre de Louis Baudier *Arlequin démocratique* qu'elle est de nouveau inquiétée par la justice en décembre 1873, pour outrage à la moralité publique et religieuse. L'accusation se fonde sur un chapitre du livre intitulé « Sur les genoux de l'Église », qui traite de la présumée pédophilie de certains prêtres catholiques. Louise est condamnée, le 15 décembre 1873, à quatre mois de prison et deux cent francs d'amende⁴⁸². Jamais elle n'effectuera sa peine : plusieurs rapports et lettres au préfet de police indiquent qu'elle se serait enfuie de Paris pour se réfugier à l'étranger. Durant son procès, elle avait été défendue par Charles Floquet, ancien député élu en 1871 et alors conseiller municipal de Paris⁴⁸³. Qu'un homme de son importance puisse intervenir dans une affaire aussi banale montre, selon nous, que le nom de Millière compte encore à Paris dans les années 1870. Introuvable à Paris, il est fort possible que Louise se soit exilée en Suisse⁴⁸⁴. On ignore quand elle rentra en France mais en 1875, elle semble avoir repris son activité de libraire. Son nom est cité dans des rapports concernant une affaire de comité électoral ouvrier, rapports qui montrent que ses déplacements furent étroitement surveillés à la fin des années 1870. Elle devint par la suite directrice de l'école des filles de la rue Louis-Blanc. En 1882 est entamée des démarches pour toucher une pension, au titre de l'indemnisation des familles victimes du coup d'État de décembre 1851 : c'est lors de cette procédure qu'elle avoua que son mari n'avait passé que trois jours en Algérie. Jugeant son cas « douteux », on ne lui accorde une indemnité que de six cents francs⁴⁸⁵.

Louise décède le 6 mars 1891, à l'âge de cinquante-sept ans. Elle est incinérée au Père-Lachaise ; la cérémonie est suivie par une centaine de personnes selon *Le Figaro*⁴⁸⁶

⁴⁸⁰ CAMILLE PELLETAN, *La Semaine de Mai*, Maurice Dreyfous, 1880, p.148.

⁴⁸¹ Archives PPO, B A 1189.

⁴⁸² *Ibid.* / *L'Événement*, numéro du 21 décembre 1873.

⁴⁸³ *Le Rappel*, numéro du 17 décembre 1873.

⁴⁸⁴ Archives PPO, B A 1189. / Condamnée le 15 décembre 1873, elle était censée se constituer prisonnière à la maison de correction de Saint Lazare le 31 janvier 1874.

⁴⁸⁵ Archives nationales, F/15/3968/B (liste des personnes indemnisées après le coup d'État du 2 décembre 1851 et des victimes de la loi de sûreté générale du 27 février 1858)

⁴⁸⁶ *Le Figaro*, numéro du 9 mars 1891.

tandis que *L'Égalité* chiffre l'assistance à plus de mille cinq-cents personnes⁴⁸⁷. Ce journal rapporte que « la plus grande partie des socialistes des XI^e, XII^e et XX^e arrondissements s'étaient donné rendez-vous aux environs du four crématoire du Père-Lachaise. Beaucoup d'anciens combattants de la Commune qui ont connu l'héroïque Millière ont tenu à apporter à sa courageuse veuve un dernier témoignage de sympathie (...)». Le poète Fabre des Essarts parle au nom des amis de la disparue. Un certain M. Carroy salue le dévouement de Louise auprès des jeunes filles et Édouard Vaillant, alors conseiller municipal du XX^e arrondissement « a associé éloquemment les noms de J.-B. Millière et de Louise Millière en déclarant que l'heure de la réparation attendue depuis vingt ans, allait enfin sonner sans oublier de flétrir les misérables massacreurs des fédérés ». Dernière signe que Louise était appréciée et reconnue par la gauche parisienne, Charles Longuet, gendre de Marx et conseiller municipal du XI^e arrondissement, fait voter par le conseil municipal de Paris le don d'un terrain d'un mètre carré au cimetière du Père-Lachaise pour que l'urne funéraire de Louise y soit déposée⁴⁸⁸. Dans les journaux qui annoncèrent la disparition de Louise, on retrouve souvent un petit récit de la mort de son mari, survenue pourtant vingt ans plus tôt : Jean-Baptiste Millière n'était donc pas encore tombé dans l'oubli.

II. L'écriture d'un martyr : la littérature et la presse à propos de Jean-Baptiste Millière

A. La presse et la littérature conservatrice et anticommunarde

La Commune écrasée dans le sang, la répression se poursuit avec l'arrestation de dizaines de milliers de suspects ; vingt-quatre conseils de guerre jugèrent quatre années durant plus de trente-cinq mille personnes⁴⁸⁹. La victoire versaillaise s'était traduite par une violence sourde et pourtant « froide et impersonnelle⁴⁹⁰ », répondant à la logique de conquête militaire de Paris. Quant à la répression judiciaire, si elle fut bien souvent

⁴⁸⁷ *L'Égalité*, numéro du 10 mars 1891.

⁴⁸⁸ *Le Rappel*, numéro du 8 mars 1891.

⁴⁸⁹ JACQUES ROUGERIE, *La Commune de 1871*, PUF (coll. Que sais-je ?), 1989, p.119.

⁴⁹⁰ ROBERT TOMBS, *La Guerre contre Paris*, Aubier, 1997, p.345.

expéditive et sévère – plus de quatre mille déportés en Nouvelle-Calédonie⁴⁹¹ –, elle ne fait que punir des insurgés qui sont considérés au regard de la loi comme des criminels, qu'il faut frapper durement et éloigner du pays pour éviter toute nouvelle contagion révolutionnaire.

Dans les mois qui suivirent la Commune, une abondante production éditoriale réactionnaire fut publiée. Du simple article de journal à l'imposante étude en plusieurs tomes, les écrivains conservateurs tinrent des discours accusateurs et vengeurs envers les révolutionnaires honnis. Il faut rappeler sans cesse ce que furent les crimes de la Commune afin d'édifier le lecteur, de l'éloigner du péril rouge, ce qui va de pair avec une dénonciation des hommes responsables de l'insurrection. Le communard est dépeint comme un être uniquement capable de destruction, un violent, un fou pourtant conscient de ses actes et consciencieux dans la perpétration de ses crimes⁴⁹². Surtout, les récits anticommunards ont ceci de commun qu'ils ont tendance à refuser d'expliquer ce que fut la Commune. Ils écartent volontiers les causes sociales et politiques, préférant expliquer l'événement par l'excitation due au siège prussien dont auraient profité des brigands et des barbares pour satisfaire leur soif de violence. Nier tout contenu politique à la Commune permettait bien sûr de soutenir la répression et de la justifier plus aisément ; le communard devenait ainsi indéfendable⁴⁹³. Notons dès à présent que la dénonciation de la Commune émane autant de monarchistes que de républicains convaincus. Aussi Zola ou George Sand eurent-ils des mots très durs contre les insurgés. L'écrivaine refuse de les considérer comme de vrais républicains, et les qualifie à la manière de l'extrême-droite « d'exaltés⁴⁹⁴ » et de « furieux⁴⁹⁵ ». Certains vont encore plus loin, associant de pseudo-analyses médicales afin d'expliquer la Commune, affublant les communards de maux psychiatriques : tel est le choix fait par Maxime du Camp, ami de Flaubert, dont les *Convulsions de Paris* parues en plusieurs tomes à partir de la fin de la décennie 1870 lui vaudront son élection à l'Académie française⁴⁹⁶. Cette abondante littérature réactionnaire fut étudiée en détail par Paul Lidsky. Quelles furent les réactions de cette presse et de ces écrivains à la mort de Millière, et comment son action durant la Commune fut-elle jugée ?

⁴⁹¹ LAURE GODINEAU, *Retour d'exil. Les anciens communards au début de la Troisième République*, thèse de doctorat soutenue à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2000, p.14.

⁴⁹² ÉRIC FOURNIER, *La Commune n'est pas morte. Les usages politiques du passé de 1871 à nos jours*, Libertalia, 2013, p.17.

⁴⁹³ PAUL LIDSKY, *Les écrivains contre la Commune*, François Maspero, 1970, p.46.

⁴⁹⁴ GEORGE SAND, *Correspondance*, Nohant, 24 mars 1871.

⁴⁹⁵ GEORGE SAND, *Correspondance*, Nohant, 26 mars 1871.

⁴⁹⁶ ÉRIC FOURNIER, *op. cit.*, p.16.

Nous avons déjà eu, dans notre développement, l'occasion de croiser à plusieurs reprises des témoins ou des auteurs affirmant que Millière joua un rôle important dans la Commune, qu'il en fut l'un des meneurs et qu'il combattit les troupes versaillaises au mois de mai 1871. Si nous pensons avoir montré qu'il n'en fut rien, toute cette littérature n'en demeure pas moins intéressante pour tenter de comprendre comment l'image de Millière fut mobilisée, détournée, critiquée afin non seulement de parfois justifier son exécution mais aussi de prouver à travers son exemple tout ce que la Commune aurait eu de détestable.

Dans les jours qui suivirent la fin de la Semaine sanglante, une grande confusion régnait à Paris et les informations circulaient avec difficulté. Aussi, la nouvelle de la mort de Millière et son récit souffrent parfois d'un décalage de quelques jours⁴⁹⁷ et d'une narration qui diffère d'un jour à l'autre. Par exemple, *Le Figaro* du 30 mai indique que Millière fut arrêté au Luxembourg et qu'il a tiré six coups de feu sur les soldats venus l'arrêter. Deux jours plus tard, le 1^{er} juin, le même journal rapporte qu'il avait fait feu à trois reprises sur un caporal. Et le journaliste, qui juste avant relatait la mort de Delescluze, de rajouter que « ces expiations ne consolent pas de tant de malheurs (...) mais elles doivent apprendre à ces insensés qu'on ne provoque, qu'on ne défie pas en vain la civilisation ». *Le Gaulois* informe sobrement ses lecteurs dès le 27 mai la mort du député : « Le citoyen Millière, surpris par des sergents de ville a fait feu sur eux. Il a été immédiatement passé par les armes ». Le 30 mai, *Le Gaulois* consacre un petit article en deuxième page au récit de l'exécution. C'est le même récit que celui paru le même jour dans *Le Figaro*, avec les mêmes erreurs factuelles : les six coups de revolver et l'accusation d'avoir fait fusiller des gardes nationaux. Mais là où l'article du *Figaro* s'achevait sur la description de Millière criant ses dernières paroles avant d'être abattu par une décharge de chassepots, celui du *Gaulois* décrit avec plus de détails – et une exhaustivité teintée d'une fascination morbide – la terrible scène :

Sa chemise était percée de balles à l'endroit du cœur, où apparaissait une large tâche de sang. Une seule balle l'avait frappé à l'œil droit. Un officier s'approcha, sa baïonnette sur le cadavre, et, lui appliquant son revolver dans l'oreille, fit feu. Un sergent franchit à son tour les degrés et lui lâcha le coup de grâce dans la tête, le crâne éclata en plusieurs morceaux et Millière fut complètement défiguré.

⁴⁹⁷ Dans le cas de la presse conservatrice, cela était dû au fait que certains journaux avaient été interdits à Paris ; *Le Figaro* ne reparait que fin mai, tandis que *Le Gaulois* avait déménagé ses bureaux à Versailles, où l'information arrivant de Paris était déformée.

Par la suite, son nom est peu cité, si ce n'est dans la liste des personnalités mortes pendant la répression, où dans *Le Figaro* du 19 juin où Xavier Eyma craint que « les Millière, les Delescluze, les Pyat [aient] des successeurs tout prêts, dans les égouts de Paris, à être couronnés députés à l'Assemblée nationale ». Dans le numéro du 21 juin, on relaie une rumeur relevée par l'*Opinion nationale* : il aurait été vu à Liverpool, prêt à embarquer pour l'Amérique. Dans les mois et années suivants, on rencontre parfois de telles rumeurs, l'envoyant notamment en Suisse, malgré la dizaine de balles l'ayant touché – ce fait est souvent signalé, comme pour rendre sa survie hypothétique encore plus effrayante. Il aurait fui avec un passeport au nom d'Étienne Cadas dès le 25 mai⁴⁹⁸. Il est suspecté d'être à Neuchâtel⁴⁹⁹, parfois à Lausanne⁵⁰⁰ ou encore à Genève⁵⁰¹.

On a pu dire – à tort – de la Commune qu'elle fut une révolution trop brève pour donner lieu à une production iconographique conséquente⁵⁰². Cependant l'image, qu'elle soit gravure ou photographie⁵⁰³, joua un rôle important dans la publicité du sentiment anticommunard. Comme pour la presse versaillaise Millière fut un des hommes forts de la Commune, alors son image est souvent utilisée dans des gravures rassemblant les visages des communards les plus célèbres. Nous avons déjà eu l'occasion de citer dans notre introduction une planche réalisée pour le journal *L'Illustration* du 15 juillet 1871 : trente-six bustes y sont représentés, accompagnés de leurs noms⁵⁰⁴. Les visages forment un « C », et sont accompagnés de dessins montrant une barricade, la colonne Vendôme brisée et les ruines fumantes de l'Hôtel-de-Ville, incendié par les insurgés. Certains visages sont plus gros que d'autres et mieux mis en valeur, au centre de l'image et plus espacés les uns des autres. Parmi eux, Pyat, Arnoult, Vallès, Grousset ou Delescluze. Millière se trouve sur la dernière rangée. Il est ainsi associé à la folie destructrice de la Commune, sans toutefois être particulièrement mis en avant, comme si le graveur savait que son rôle supposé dans l'insurrection n'avait pas été aussi important que certains

⁴⁹⁸ *Le Gaulois*, numéro du 17 février 1873.

⁴⁹⁹ *Le Figaro*, numéro du 21 janvier 1872 / Archives PPO B A 1189, rapport de police du 29 août 1872.

⁵⁰⁰ Archives PPO B A 1189, rapport de police du 15 février 1872.

⁵⁰¹ Archives PPO B A 1189, rapport de police du 13 avril 1872.

⁵⁰² BERTRAND TILLIER, *La Commune de Paris, révolution sans images ?*, Seyssel, Champ Vallon, 2004, p.11.

⁵⁰³ Les images de destruction de quartiers parisiens à la suite des combats de mai devinrent rapidement un motif important dans la photographie, entre poésie des ruines et dénonciation de la Commune. A ce sujet, voir ÉRIC FOURNIER, « Les photographies des ruines de Paris en 1871 ou les faux-semblants de l'image », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°32, 2006, p.137-151.

⁵⁰⁴ Voir annexe n°12, p.220.

l'avaient prétendu. De la même manière, la caricature où on le voit tel un représentant en mission de 1793 est accompagnée de la légende : « L'un des hommes forts de la Commune⁵⁰⁵ ».

Enfin, c'est dans la littérature de l'après 1871 que se concentre la « légende noire » de Millière. Nombreux sont les petits ouvrages ayant voulu traiter des « hommes de la Commune », et qui alignent les notices biographiques. Pourtant, on constate que la présence de Millière dans ces petits ouvrages n'est pas toujours effective, et ce même dans les ouvrages parus dès 1871, signe des doutes qui pouvaient agiter le camp conservateur quant à la réalité de la participation du député de Paris à l'émeute. C'est par exemple le cas dans l'ouvrage de Jules Clère, *Les hommes de la Commune : biographie complète de tous ses membres*⁵⁰⁶. Non seulement Millière n'est pas l'objet d'une entrée, mais il n'est même pas cité une seule fois dans tout le livre. Au contraire, Henry Morel l'intègre bien dans son *Pilori des communeux*, ouvrage d'une grande violence autant dans son titre que dans son contenu. On y apprend que « Millière est assurément l'un des plus coupables auteurs de l'insurrection du 18 mars⁵⁰⁷ ». C'est l'occasion de retracer brièvement sa carrière journalistique et politique à partir de 1869 : « [II] se fit, lors de la fondation de la *Marseillaise* dont il devint directeur, le propagateur de dangereuses manifestations, déclarations, ordres du jour et autres élucubrations des syndicats de la Société internationale. On pourrait, en effet, en consultant les collections de la *Marseillaise*, retrouver les noms de presque tous les hommes dont la Commune fut composée, à la suite des articles par lesquels le citoyen Millière excitait chaque jour le peuple à la guerre civile⁵⁰⁸ ». Il fallait bien sûr pour ces littérateurs ancrer l'action des communards dans un socle plus ancien, afin de montrer la tragique cohérence de leurs actions. « Vers le 10 avril, (...) Millière resta dans Paris, où il prit une part active aux travaux de la Commune⁵⁰⁹ ». Les erreurs factuelles sont nombreuses dans ce court exposé : il aurait fait publier ses attaques contre Favre dans la *Patrie en danger* de Blanqui, pour lesquels il aurait été payé, et serait selon Morel né à Saint-Étienne et inscrit au barreau de cette même ville. Ces ouvrages, écrits rapidement après l'écrasement de la

⁵⁰⁵ Voir *supra*, chapitre 3, III, A.

⁵⁰⁶ JULES CLÈRE, *Les Hommes de la Commune : biographie complète de tous ses membres*, E. Dentu, 1871.

⁵⁰⁷ HENRY MOREL, *Le Pilori des communeux. Biographie des membres de la Commune, leurs antécédents, leurs mœurs, leurs caractères : révélations*, E. Lacahud, 1871, p.133.

⁵⁰⁸ *Ibid.*

⁵⁰⁹ *Ibid.*, .135.

Commune, ne font que traduire le flou et le manque d'informations vérifiées dont furent également victimes les journaux dont nous avons déjà parlé.

Si nous ne devons retenir qu'un seul ouvrage qui affirme sciemment que Millière participa à la Commune et y commit les pires atrocités, et ce près de dix après les événements, ce serait sans hésiter *Les Convulsions de Paris* de Maxime Du Camp. Ce riche fils de médecin se fit connaître par ses voyages orientaux dont il revint avec de nombreuses et belles photographies, notamment celles sur l'Égypte, qu'il publia dans plusieurs ouvrages à la fin des années 1840 et au début des années 1850. Ce grand ami de Flaubert combattit en juin 1848 avec la garde nationale contre les insurgés⁵¹⁰. Quelques jours avant la Semaine sanglante, il met sur un pied d'égalité les communards et les versaillais : « (...) toutes les horreurs commises par les gens de Paris et les gens de Versailles, qui sont aussi bêtes les uns que les autres⁵¹¹. » Ses *Convulsions de Paris* sont publiées en quatre tomes entre 1878 et 1880. C'est un grand succès éditorial, et les rééditions sont nombreuses⁵¹². L'écrivain affirme que Millière était présent à la prison de la Santé le 22 mai afin de faire exécuter des otages, en compagnie de Sérizier, un colonel fédéré. Il dépeint les deux hommes comme ivres de violence, choquant même les surveillants de la prison, « stupéfaits en voyant quels excès de cruauté dégradante un homme peut être entraîné par la passion politique⁵¹³ ». Du Camp revient rapidement sur la vie de Millière qui, à l'heure où la défaite de la Commune devenait inéluctable, au cœur du « combat qui enfievre », a dû « rabattre de l'orgueil insensé dont il était dominé⁵¹⁴ ». Rappelant ses origines modestes qui ne l'empêchèrent pas d'être élu député, Du Camp présente un homme qui « au lieu de se donner en exemple, de prêcher le travail, [prêcha] la révolte, et de chute en chute il en était arrivé à venir, avec un meurtrier de bas étage, voir si on allait assassiner deux ou trois prêtres et quelques gendarmes ». Et l'auteur de ces lignes de rappeler que c'est par vice et par haine que furent divulgués les documents compromettant Jules Favre, « œuvre de rare perversité⁵¹⁵ ». Du Camp choisit également, pour parfaire son tableau, de rappeler la rumeur selon laquelle Millière aurait fait fusiller le 23 mai une trentaine de de gardes nationaux qui refusaient de se battre. S'il ne l'affirme pas, il écrit clairement « que celui qui se ravalait jusqu'à être le compagnon de Sérizier

⁵¹⁰ Lettre de Du Camp à Flaubert, 23 juin 1848, in YVAN LECLERC, *Gustave Flaubert – Alfred le Poittevin, Gustave Flaubert – Maxime Du Camp. Correspondances*, Flammarion, 2000.

⁵¹¹ Lettre de Du Camp à Flaubert, 14 mai 1871, in *Ibid.*

⁵¹² On compte jusqu'à neuf rééditions en 1905.

⁵¹³ MAXIME DU CAMP, *Les Convulsions de Paris*, tome I, 1878, p.277.

⁵¹⁴ *Ibid.*

⁵¹⁵ *Ibid.*, p.278

(...) était capable de tout⁵¹⁶ ». Accusant Millière des pires horreurs, Du Camp va même jusqu'à tourner en ridicule son exécution. Sans en faire le récit, ni de ses causes, ni de son déroulé, il se contente de critiquer les dernières paroles du député : « Lorsqu'il mourut, il tomba en criant : « Vive l'humanité ! » Parole emphatique, trop vague pour n'être pas puérile, et qui prouve simplement la vanité théâtrale de celui qui la prononça : à moins, comme on l'a prétendu, que cette parole ne fût une sorte de mot de ralliement adopté par les membres de l'Internationale.⁵¹⁷ » A chaque fois que Du Camp mentionne notre homme, il ne le désigne que par son nom de famille. Aussi, il tient à préciser dans une note de bas de page : « On a essayé de nier la présence de Millière – je dis Jean-Baptiste Millière, né à La Margelle (Côte-d'Or), le 13 décembre 1817, fils de Claude et d'Anne Meunier – à la prison de la Santé ; c'est enfantin. Sérizier lui-même n'en fait point mystère devant le VI^e conseil de guerre, siégeant à Versailles, en l'audience du 8 février 1872 ». Passons outre l'erreur sur le lieu de naissance ; Du Camp choisit de croire Sérizier sur parole, lequel ne cite jamais dans sa déposition « Jean-Baptiste Millière », mais simplement « Millière »⁵¹⁸ ; il s'agit alors certainement de Frédéric Millière, colonel et chef de légion pendant la Commune. De la même manière, il mentionne « le citoyen Millière, à la tête de cent cinquante fuséens, [qui] incendi[a] les maisons suspectes et les monuments de la rive gauche⁵¹⁹ ». Il ne fait ici que reprendre les rumeurs aujourd'hui dénoncées sur ces pyromanes qui, de la même manière que les « pétroleuses », relèvent plus du mythe que de la réalité. Quant à ce « citoyen Millière » qui aurait laissé un mot écrit en anglais donnant l'ordre d'incendier, on le retrouve dans la presse conservatrice aux lendemains de la Semaine sanglante⁵²⁰.

Dans son œuvre, Du Camp ne s'en prend évidemment pas qu'à Millière, qui n'est en définitive cité qu'à de rares instants. Il est de ceux qui nient aux communards tout programme politique pour les enfermer dans un discours visant à les discréditer par n'importe quel moyen, y compris en les présentant comme atteints de pathologie diverses et variées – et surtout fantaisistes. Du Camp, présentant le communard Jules Allix, le compare aux « chefs » de la Commune, dont fait bien entendu partie Millière :

Il n'était point atteint de monomanie homicide, comme Rigault, Ferré, G. Ranvier et Urbain ; de pyromanie, comme Pindy ; de cleptomanie, comme

⁵¹⁶ *Ibid.*

⁵¹⁷ *Ibid.*

⁵¹⁸ *Le Figaro*, numéro du 10 février 1872.

⁵¹⁹ *Ibid.*, p.394.

⁵²⁰ *Le Figaro*, numéro du 2 juin 1871.

Eudes ; de monomanie du pouvoir, comme Delescluze ; de monomanie des grandeurs, comme J. Vallès ; de monomanie raisonnante, comme Léo Meillet ; de monomanie dénonciatrice, comme Millière ; d'alcoolisme, comme tous les fédérés ; de lycanthropie compliquée de lâcheté, comme Félix Pyat, de scatologie chronique, comme Vermersch (...).⁵²¹

Voilà une rapide synthèse de la dureté avec laquelle Millière et les communards sont dépeints par les écrivains et journalistes conservateurs, parfois près d'une décennie après les événements. Cette violence symbolique montre la volonté de ne pas oublier les crimes commis au printemps 1871 par l'engeance révolutionnaire, et surtout à ne pas oublier les noms de ceux qu'ils tiennent pour responsable de la Commune. Dans cette intense lutte mémorielle entre conservateurs et soutiens des communards, le combat se joue parfois avant même la publication des ouvrages étudiant l'insurrection. Aussi peut-on lire ce genre de brèves : « Le citoyen Lissagaray va publier prochainement à Bruxelles un livre sur la Commune. On aurait tort d'y chercher la vérité vraie sur les événements de mars-mai⁵²² ». Ce livre, c'est *Huit journées de mai derrière les barricades*, qui servira de base à la célèbre *Histoire de la Commune de 1871*, publiée cinq ans plus tard. Bien évidemment, les récits et commentaires concernant Millière dans cette littérature communarde sont bien différents de ceux proposés par les réactionnaires.

B. *La littérature communarde et la mort de Millière : la construction d'un martyr*

Par l'expression commode « littérature communarde », nous n'entendons pas uniquement désigner les articles et ouvrages écrits par les seuls membres de la Commune, mais nous englobons l'ensemble des auteurs défendant les communards et réclamant de la clémence dans les sanctions judiciaires prises contre eux, sans qu'ils aient forcément défendu la Commune lorsqu'elle a débuté.

Comme pour les écrivains conservateurs, les communards et leurs soutiens souffrent du même manque d'informations viables concernant Millière à la fin du mois de mai et au début du mois de juin, sur lesquelles se base Prosper-Olivier Lissagaray pour rédiger son ouvrage déjà cité. Aussi, il place la mort de Millière non pas le 26 mai mais le 25. Il en

⁵²¹ MAXIME DU CAMP, *Les Convulsions de Paris*, tome II, 1878, p.245.

⁵²² *Le Figaro*, numéro du 9 août 1871.

fait une courte description⁵²³, semblable à celle rapportée dans *Le Figaro* ou *Le Gaulois*. L'historien rapporte également les rumeurs de la fuite du député, et met en doute les crimes que lui ont reprochés les conservateurs :

Depuis on a prétendu que ce personnage [*exécuté au Panthéon*] n'était pas Millière, qui aurait pu gagner l'Angleterre et de là l'Amérique. Le récit que nous venons de reproduire peut, en effet, prêter au doute. Millière, qui n'était ni membre de la Commune, ni officier de la garde nationale, n'avait aucune autorité pour ordonner une exécution de gardes nationaux. En outre, l'intention qu'on lui prête d'avoir voulu faire sauter le Panthéon n'était ni dans son tempérament, ni dans son caractère. Cependant on ne peut douter qu'une exécution importante n'ait eu lieu au Panthéon avec un caractère particulier de férocité.⁵²⁴

Lissagaray, qui était à Paris de mars à mai, affirme ainsi que Millière était étranger à toute action de la Commune.

La mort du député est perçue comme odieuse, l'exemple type du crime imprescriptible, symbole de la barbarie versaillaise. Durant de nombreuses années, c'est en ce sens qu'est commenté le récit de l'exécution. Le cri « Vive l'humanité ! » que Millière cria juste avant d'être fusillé lui vaut de nombreux hommages, y compris de la part de ceux l'ayant critiqué. Pierre Vésinier, dans son *Histoire* publiée à Londres dès 1871 et déjà citée plus haut, avait sévèrement jugé l'action conciliatrice des maires et députés de Paris lors de la première semaine de l'insurrection. Pourtant, plus de vingt ans après les faits, Vésinier publie un ouvrage revenchard, intitulé *Comment a péri la Commune* où il veut montrer que l'échec des révolutionnaires n'est pas tant dû au combat déséquilibré et perdu d'avance entre les versaillais et les fédérés, mais « surtout [à] l'incapacité et la trahison de la plupart des hommes que le hasard des événements avait mis à leur tête⁵²⁵ ». Dans cet imposant ouvrage de plus de cinq cents pages, le nom de Millière n'est cité qu'à une seule occasion : un petit paragraphe où sa mort est glorifiée. Millière est célébré comme un « héroïque martyr⁵²⁶ », avec Delescluze et Tony Moilin,

⁵²³ PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY, *Les Huit journées de mai derrière les barricades*, Bruxelles, Bureau du « Petit journal », 1871, p.110-111.

⁵²⁴ *Ibid.*, p.111.

⁵²⁵ PIERRE VESINIER, *Comment a péri la Commune*, Albert Savine, 1892, préface p.V.

⁵²⁶ *Ibid.*, p.128.

respectivement qualifiés de « héros stoïque [...] ne voulant pas survivre à la Commune qu'on égorgeait⁵²⁷ » et « d'apôtre modeste et doux⁵²⁸ ». Voilà ce que Vésinier écrit :

Quand Millière gravissait les marches du Panthéon, sur lesquelles il allait s'immortaliser par sa mort sublime dans le plus atroce des supplices, faisant preuve du plus grand courage, refusant de s'agenouiller devant ses bourreaux, qui lui brisaient les jambes à coup de crosses avant de le fusiller, et lorsqu'il mourrait héroïquement en criant : Vive l'humanité !⁵²⁹

L'ultime parole de Millière est ainsi définitivement associée à sa légende, et parfois perçue comme un dernier témoignage de la pensée socialiste de son auteur. Louise Michel ne l'évoque que très brièvement, mais son témoignage est signifiant : « Millière sur les marches du Panthéon tombe en criant : Vive l'humanité ! Ce cri fut prophétique, c'est celui qui aujourd'hui nous rassemble.⁵³⁰ » Un peu plus loin, elle rajoute, confiante : « Déjà le mot humanité, le dernier prononcé par Millière roule à travers le monde ; cette transformation qu'il salua en mourant sera le vingtième siècle.⁵³¹ »

D'autres auteurs choisissent d'insister sur l'outrage que représente l'exécution – où l'assassinat, diraient-ils – d'un député en exercice, qui constitue un viol de la souveraineté populaire. Parmi ceux qui traitent de cette thématique, on peut citer Louis Fiaux dont l'*Histoire de la guerre civile* fut publiée en 1879. Sévère avec les insurgés, et avec Millière dont il juge la situation « fausse » – rapport à son choix de rester députés bien qu'il ait rompu avec Versailles après le 4 avril –, il donne un récit classique de sa mort. S'il reprend les arguments avancés par Du Camp quant à la présence de Millière à la prison de la Santé aux côtés de Sérizier, il ne l'accuse d'aucun crime, se permettant même de faire remarquer « que ce fut justement là une des prisons où pas une tête d'otage ne tomba ». Fiaux estime que Millière est mort de représailles après la divulgation de l'affaire des faux et usages de faux concernant Jules Favre, et rejette en bloc les arguments avancés par Garcin et Du Camp afin de justifier l'exécution. Il juge également que Du Camp « s'est acharné après cette malheureuse mémoire⁵³² ». Sur Millière, Louis Fiaux conclue ainsi : « L'historien dira toutefois que ce sanglant épisode fut le résultat d'une de

⁵²⁷ *Ibid.*, p.127.

⁵²⁸ *Ibid.*, p.128.

⁵²⁹ *Ibid.*

⁵³⁰ LOUISE MICHEL, *La Commune*, Stock, 1898, p.315.

⁵³¹ *Ibid.*, p.337.

⁵³² LOUIS FIAUX, *Histoire de la guerre civile*, G. Charpentier, 1879, p.547-548 (note de bas de page).

ces représailles si habituelles dans les guerres civiles, et que de plus la majesté populaire a été sciemment lésée par le meurtre d'un représentant⁵³³ ». Ce thème est encore plus exploité par Henri Rochefort. Condamné à la prison en 1871 puis déporté en Nouvelle-Calédonie en 1873, il parvient à s'évader quelques mois après son arrivée et part se réfugier à New York, où il publie *Un Coin du voile*, court livre de quarante-deux pages déjà cité. Il s'y montre très offensif contre Versailles et affirme son attachement à la Commune. Décrivant les horreurs de la Semaine sanglante, il s'attarde longuement sur Millière :

La veille de la mort de l'archevêque⁵³⁴ le plus grand crime que l'histoire ait encore eu à enregistrer venait d'être commis. Un des élus de Paris, représentant du peuple à l'Assemblée nationale, le citoyen Millière, avait été arrêté chez son beau-père, au milieu de sa famille, amené par une escouade de soldats jusque sur les marches du Panthéon, et là fusillé sans jugement par un certain capitaine Garcin, agissant sous les ordres du général de Cissey. Cet attentat contre le suffrage universel est absolument unique. Les royalistes peuvent désormais insulter à leur aise aux grands travaux de la première Révolution. Ils peuvent rappeler les prétendues noyades de Nantes, les mitraillades de Lyon, la Convention se décimant elle-même ; nous leur répondrons que les Girondins ont été jugés, que Louis XVI a été jugé, que Danton, que les Hébertistes ont été jugés ; mais un député, couvert par l'inviolabilité de son mandat, saisi et égorgé sur place par un des bas officiers de l'armée, c'est là une monstruosité sans nom comme sans précédent. Millière eût-il prit la part la plus prépondérante aux actes de la Commune, son exécution sommaire serait injustifiable. On reste stupéfait quand on songe que son rôle s'était borné à écrire dans un journal quelques articles, lesquels étaient de telle nature qu'ils amenèrent la suppression par Raoul Rigault de la feuille où ils avaient parus. (...)

Mais la mort du député journaliste Millière servait trop les honteux intérêts d'un homme alors à peu près tout puissant pour que le doute soit permis sur la préméditation qui y a présidé. (...)

En supprimant ainsi sans procédure un de ses membres, l'Assemblée nationale s'est suicidée, car elle a rendu désormais légitimes toutes les tentatives qui seraient dirigées contre elle.⁵³⁵

Continuant son récit des massacres de la Semaine sanglante, Rochefort précise que « ces récits semblent empreints d'exagération. Eh bien, je l'affirme, ils sont très loin encore de la réalité.⁵³⁶ » La volonté pour les communards et leurs soutiens d'insister sur l'ampleur

⁵³³ *Ibid.*, p.548.

⁵³⁴ C'est ici une référence à Mgr Darboy, l'archevêque de Paris fusillé comme otage par les communards. Rochefort se trompe dans les dates : Darboy est exécuté le 24 mai, Millière le 26.

⁵³⁵ HENRI ROCHEFORT, *Un coin du voile. Aperçu des événements de Paris*, Imprimerie du « Messenger Franco-Américain », 1874, p.6-7.

⁵³⁶ *Ibid.*, p.8.

des tueries mais aussi de célébrer leurs morts et de les ériger en martyrs est typique de cette littérature⁵³⁷.

Comme nous l'avons déjà dit à la fin de notre troisième chapitre, nombreux sont ceux qui jugent Jules Favre responsable de l'exécution. Nous avons déjà cité plus haut les extraits des ouvrages de Gustave Lefrançais qui accuse Favre durement et sans jamais le nommer. Benoît Malon, dans son récit historique et critique de la Commune, va dans le même sens : « On se rappelle que Millière avait publié plusieurs pièces démontrant d'une façon péremptoire que Jules Favre était un faussaire. Cette publication devait lui coûter la vie⁵³⁸ ». Et Malon de rappeler, encore une fois, que Millière n'eut aucun rôle pendant la Commune, rendant de ce fait sa mort impardonnable : « Millière n'avait jamais suivi complètement la Commune, n'avait reçu d'elle aucun commandement, aucune fonction, et pendant la guerre des rues se trouvait chez son beau-père, rue d'Ulm⁵³⁹ ».

Victor Hugo place quant à lui Millière et par extension les morts de la Semaine sanglante dans une histoire en filigrane entre les insurgés du 2 décembre 1851 et ceux du printemps 1871. Dans son *Histoire d'un crime*, il relate la résistance parisienne au coup d'État du président Bonaparte. Lorsqu'il fait pour la première fois la rencontre de Millière, voilà ce qu'il écrit :

Millière ; c'est de cette façon que ce nom fit son apparition dans les jours sombres de notre histoire. Je vois encore ce jeune homme pâle, cet œil à la fois perçant et voilà, ce profil doux et sinistre. L'assassinat et le Panthéon l'attendaient ; trop obscur pour entrer dans le temple, assez méritant pour mourir sur le seuil.⁵⁴⁰

Hugo a écrit ses souvenirs peu de temps après le coup d'État, et a modifié ce passage en 1877⁵⁴¹. En associant le Millière de 1851 avec celui qui devait mourir vingt ans plus tard, il trace un trait entre deux événements ayant concernés et mobilisés souvent les mêmes hommes. Une des rares fois où il cite Millière dans son récit c'est pour relater sa rencontre avec Baudin : en associant les deux hommes ainsi, souhaitait-il associer également deux martyrs ?

⁵³⁷ JEAN-CLAUDE CARON, *Frères de sang. La guerre civile en France au XIXe siècle*, Champ Vallon, 2009, p.226.

⁵³⁸ BENOIT MALON, *La troisième défaite du prolétariat français*, Neuchâtel, G. Guillaume fils, 1871, p.483.

⁵³⁹ *Ibid.*, p.483-484.

⁵⁴⁰ VICTOR HUGO, *Histoire d'un crime*, in *Œuvres complètes, Histoire*, Imprimerie Nationale, tome I, p.363.

⁵⁴¹ VICTOR HUGO, *Histoire d'un crime, déposition d'un témoin*, La Fabrique, 2009, note 318.

Cette rapide incursion dans la littérature communarde montre comme les insurgés tentèrent de sauvegarder la mémoire de Millière et de l'ériger en martyr républicain. En effet, le récit de sa mort est parfois aussi développé que celui d'un Delescluze ou d'un Varlin, autres figures perdues de la gauche radicale durant les combats du mois de mai. Les mentions de Millière dans ces écrits sont répétées et pas moins fortes avec le temps qui passe : autant en 1871 qu'à la fin du siècle son souvenir est présent. Les auteurs rappellent le déroulé précis de l'exécution, pour appuyer leur propos. Lissagaray, dans sa fameuse *Histoire de la Commune de 1871* dont la première édition paraît en 1876, publie deux fois le récit : un dans le corps du développement, un autre en annexe qui reprend celui publié par Louis Mie la même année, que nous avons longuement cité dans l'introduction de notre étude. Ce choix d'ériger Millière en martyr eut un impact certain. Longtemps les journaux de la gauche gardèrent vivace l'image d'un Millière tombant victime d'une injustice. *Le Rappel*, notamment, use d'un registre plus pathétique en 1876 : « Et Millière, à cette heure suprême où tout espoir a disparu, fixant de ses yeux gris les chassapots qui vont trouer sa poitrine de balles, ne songe qu'à bien mourir dans l'intérêt de la case, et tombe en criant aussi : « Vive l'humanité !⁵⁴² ». Cette stratégie mémorielle semble fonctionner et agace les conservateurs. *Le Figaro* dans son édition du 7 juin 1876 écrit ainsi : « Les journaux communards ont essayé, dans ces derniers temps, de trouver leur Baudin : c'est avec feu Millière qu'ils essaient d'organiser la promenade du cadavre ! ».

On le constate bien : si les journaux de la gauche utilisent de temps à autres la figure de Millière comme celle d'un martyr durant la décennie 1870, les écrivains communards se souviennent de lui jusqu'à plusieurs décennies après sa disparition. Pour autant, ces témoignages servent un discours jouant sur la fibre pathétique afin de dénoncer la répression. Ils ne sont que rarement l'occasion de revenir sur la vie de Millière ; quand c'est le cas, c'est pour rappeler son action – ou plutôt inaction – durant la Commune. Sa vie est ainsi écartée, reléguée au second plan par sa spectaculaire exécution. Tous ces récits ne sont pas des hommages. De fait, nous ne connaissons qu'un seul texte qui puisse être considéré comme tel. Il s'agit d'un poème d'Étienne Carjat⁵⁴³ composé en juin 1871,

⁵⁴² *Le Rappel*, numéro du 10 mai 1876.

⁵⁴³ Carjat fut également photographe. Il fit un des portraits de Millière reproduits en annexe.

très peu connu car tiré à seulement deux-cent exemplaires⁵⁴⁴. Bien qu'étant assez long, nous le reproduisons tel qu'il est publié dans l'ouvrage *La Chanson de la Commune* de Robert Brécy, dans une version malheureusement raccourcie :

MILLIÈRE

Page d'histoire

A Octave Okolowicz

Garcin le capitaine était à déjeuner
Avec le général. On venait de cerner
Toute la rive gauche. Un bruit de fusillade
Au loin, accompagnait gaîment chaque rasade.
Les prisonniers passaient enchaînés par troupeaux,
Bétail humain voué d'avance aux chassapots.
Les bonnes aux soldats versaient litres sur litres.
Les officiers tiraient les blancs rideaux des vitres
Pour mieux voir défiler dans la blonde vapeur
Ces voyous désarmés qui leur avaient fait peur ;
Lorsqu'un homme tombait, ils riaient à se tordre ;
Rien n'est gai, ces jours-là, comme un soldat de l'ordre !
Les anciens de Piétri, le képi de travers,
Essayaient dans le tas les nouveaux révolvers
Présent de l'Assemblée ! et qui portaient si juste
Qu'ils brisaient à cent pas la tige d'un arbuste :
A plus forte raison le front d'un fédéré.
Foyot⁵⁴⁵ dans les salons circulait affairé,
Activant le service et se creusant la tête
Pour que rien ne manquât à la petite fête :
C'était charmant !
Comme on apportait le dessert,
Une clameur sauvage, effroyable concert
D'insultes et de cris retentit dans la rue
Garcin, comme un limier, hors du café se rue
Flairant le gros gibier en chien d'état-major.
(...)
Deux lignards furieux, deux brutes de casernes,
De ceux qu'eût décorés le César aux yeux ternes,
Traînaient par ses deux bras un homme au milieu d'eux.
Cet homme, le front nu, les regardaient tous deux
D'u œil clair tout chargé de pitié dédaigneuse ;
Indifférent aux crus de la tourne haineuse
Dont la veille il voulait changer le triste sort,

⁵⁴⁴ ROBERT BRÉCY, *La Chanson de la Commune. Chansons et poèmes inspirés par la Commune de 1871*, Les Éditions ouvrières, 1991, p.103.

⁵⁴⁵ Le restaurateur Foyot, dont le restaurant rue du Tournon accueillait le général Cisse ; ce serait à table que ce dernier aurait décidé de l'exécution de Millière.

Ainsi qu'au sacrifice il allait à la mort.
Quel est cet homme ?... C'est Millière ! C'est Millière !
C'est lui !! vociférait l'immonde fourmilière.
– Est-ce vrai ? dit Garcin... L'homme ne nia pas,
Bien qu'une horrible mort l'attendit à deux pas ;
Il affirma son nom comme un titre de gloire,
Sentant que, dès cette heure, il entrait dans l'histoire ;
Lui qui savait bien vivre, il voulut bien mourir.

(...)

L'homme continuait sa marche vers l'abîme ;
Le Panthéon dressait sa coupole sublime,
Tout doré de rayons dans le ciel azuré ;
Sur les marches du Temple aux Grands Noms consacré,
Les feux de peloton fauchaient comme des herbes
Des groupes enlacés de citoyens superbes,
Dont le sang ruisselant comme un fleuve vermeil
Semblait prendre à témoin l'impassible soleil.

(...)

Comme autrefois Jésus, au sommet du Calvaire,
Millière s'arrêta. D'un ton rogue et sévère,
Le héros galonné, sûr de l'impunité,
– Cissey, pour ce beau fait d'armes, l'avait noté –
Lui frappe sur l'épaule et lui dit : – Misérable !
A genoux ! – Moi ?... – C'est l'ordre, il est inexorable.
– Je veux mourir debout ! – Non, vous dis-je ; à genoux ;
Lorsqu'on heurte en chemin un serpent comme vous,
On l'écrase. A genoux ! – Jamais ! – Pas de grimace !
Vous êtes condamné.

(...)

Il est temps d'en finir !
Garcin, le front livide,
Tremblant comme Caïn le premier fratricide,
Hurle aux soldats : – Alors, que l'on en vienne à bout !
Cet homme ne doit pas être tué debout,
C'est un monstre, Monsieur de Quinsonnaz⁵⁴⁶ l'atteste...
Et l'on voit alors, sans qu'une voix proteste,
Les bourreaux, pour tirer le major d'embarras,
Plier Millière en deux, en lui tordant les bras.
– Feu ! Feu !! rugit le chef, qu'il meure sans réplique.
– Vive l'humanité !... Vive la République !!
Cria le fier martyr en tombant foudroyé
Sur les pavés sanglants.

(...)

C'était en Mai ! Le mois où la blanche aubépine
Sous la neige de fleurs cache sa brune épine ;
Où les couples, le soir, ivres d'amour et las
Le long des buissons verts cassent les frais lilas.

⁵⁴⁶ Député monarchiste présent au restaurant avec le général, et qui identifie Millière comme étant bien représentant du peuple.

Le ciel sans tache était d'un bleu clair de pervenche ;
Le soleil, tiède encor, de sa lumière blanche
Baignait joyusement la pierre des maisons ;
Des oiseaux becquetaient des grains dans les gazons :
C'était le mois béni, le mois où la nature
Verse la vie au cœur de toute créature !

La référence au Christ n'est pas anodine : elle fait autant penser à la pensée religieuse de Millière qu'à sa mort « christique », où sa marche encadrée par la troupe jusqu'aux marches du Panthéon est vue comme une nouvelle Passion. Le mot « martyr » est également employé ; tout est fait pour créer de la pitié ; l'exécution est placée en opposition avec les clichés printaniers de la fin du poème. Cependant, la faible publicité de ce poème ne permet pas d'affirmer qu'il joua un rôle important dans la construction du martyr de Millière et de sa réutilisation dans la lutte mémorielle de l'après Commune.

C. *L'effacement progressif du souvenir : Millière et la gauche jusqu'au début du XX^e siècle*

On a vu que la mort de Millière avait été de nombreuses fois racontée, que ce soit pour en célébrer la mémoire et l'ériger en symbole républicain, ou que ce soit pour la moquer voire la mettre en doute. Tout cela est particulièrement vrai et vivace dans la décennie suivant l'insurrection du 18 mars. Quelle fut la postérité de cette imagerie communarde sur le long terme ?

Dans les journaux, qu'ils soient de gauche ou de droite, on note un effacement progressif des mentions de Millière dans les années 1880. Par exemple, le journal *La Justice*, fondé par Clemenceau et dirigé par Camille Pelletan, cite son nom lors de la publication en feuilleton du livre *La Semaine de Mai* de Pelletan à l'automne 1880, puis il faut attendre 1889 pour le retrouver, mentionné lors du vote du conseil municipal de Paris pour la création d'une rue Millière dans le V^e arrondissement de Paris⁵⁴⁷, ce qui souleva l'indignation de la presse conservatrice⁵⁴⁸. Nous ignorons si cette rue exista un jour ; on n'en trouve nulle trace aujourd'hui. La mémoire du fusillé n'aura pas été honorée

⁵⁴⁷ *La Justice*, numéro du 29 décembre 1889.

⁵⁴⁸ *La Justice*, numéro du 31 décembre 1889.

par un monument, voire même une simple plaque. Deux projets allant dans ce sens sont connus. Le journal *Les Droits de l'Homme* aurait lancé une souscription en février 1877 afin d'élever un monument, mais le projet est rapidement abandonné faute de succès⁵⁴⁹. Un autre projet de ce type fut également envisagé dans la commune d'Auxonne, en Côte-d'Or, qui se situe non loin de Lamarche-sur-Saône⁵⁵⁰. Là encore, le projet ne se réalisa pas.

Si Millière est parfois convoqué dans des articles, ce n'est que furtivement : *L'Intransigeant* de Rochefort rappelle qu'il fut fusillé malgré son immunité parlementaire et corrige ainsi *Le Soir* qui écrivait qu'il avait été pris les armes à la main⁵⁵¹. Il ne s'agit plus pour ces journaux ni d'établir une vérité historique quant à la mort de Millière ou à affirmer son statut de martyr. Il s'agit plus simplement d'affirmer de temps à autre, dans ces années 1880 où rentrent en France les exilés et les déportés calédoniens, la sauvagerie de la répression militaire dont ils auraient pu être les victimes et de rendre un hommage aux communards morts⁵⁵². Le journal de Rochefort conserve tout de même un goût pour la description pathétique : « Ainsi depuis Millière, dont le corps fut jeté dans la chaux vive, jusqu'à Delescluze, qui pourrit peut-être dans une des fosses qu'on creusait alors au milieu des squares...⁵⁵³ », même si en 1890 il rappelle que « chaque fois que le nom de Millière, dont la réaction versaillaise a fait un martyr, a été prononcé dans ce journal, ç'a été pour défendre sa mémoire contre les lâches et venimeuses calomnies des complices de ses assassins⁵⁵⁴ ».

Rares sont ceux qui, lorsqu'ils parlent de Millière, mentionnent autre chose que sa mort. C'est le cas de Camille Pelletan dans son livre *La Semaine de Mai*. L'homme politique dresse un rapide portrait :

J'ai vu pour la première fois Millière au procès de Tours. Un homme grand et sec. Une longue figure à qui ses plis maigres, ses lunettes, ses cheveux gris tombant sur les épaules, donnaient une inoubliable physionomie. L'énergie imprimée dans les traits relevait chez lui l'aspect correct du bon employé de bureau. C'était à force d'énergie et d'âpre travail que Millière s'était fait ce qu'il était. Fils de tonnelier, je crois, il était arrivé d'abord au grade de docteur

⁵⁴⁹ Archives PPO B A 1189, rapport du 23 mai 1877.

⁵⁵⁰ Rapporté par le *Mot d'Ordre*, numéro du 12 novembre 1880.

⁵⁵¹ *L'Intransigeant*, numéro du 23 juillet 1880.

⁵⁵² LAURE GODINEAU, *op. cit.*, p.483.

⁵⁵³ *L'Intransigeant*, numéro du 23 juillet 1880.

⁵⁵⁴ *L'Intransigeant*, numéro du 5 janvier 1890.

en droit. Quand il perça, dans les dernières années de l'empire, il y avait longtemps qu'il luttait.

Il avait l'amère passion de ceux qui ont souffert. Mais il savait la régler et la maîtriser. Ses façons régulières et calmes, sa parole d'une rare habileté, exerçaient une étonnante action. Au procès de Tours, il obtint un succès d'autant plus éclatant qu'il était imprévu. Sa déposition fut un véritable discours, qui révélait un orateur ; on chercha vainement à en atténuer l'effet. On interrogea les gendarmes qui l'accompagnaient : il avait su séduire jusqu'aux gendarmes ! Et leurs réponses confirmèrent ses paroles.

Millière était membre de l'Assemblée quand le mouvement du 18 mars éclata. Personne ne le déplora plus que lui. Il se rangea parmi les députés et les maires qui essayèrent d'arriver à une conciliation.⁵⁵⁵

Nous avons déjà eu l'occasion de relever à la fin de notre premier chapitre la belle phrase : « Il avait l'amère passion de ceux qui ont souffert », passion que d'autres ont pris pour de l'extrémisme. Il nous est impossible de la confirmer, mais il y a fort à parier que Pelletan avait en tête la déportation de Millière en Algérie en 1852. Aucun témoignage de ceux qui l'ont approché de près ou de loin, sauf celui de son épouse, ne semble montrer que quiconque ait été au courant que sa déportation n'avait pas duré sept années mais seulement trois jours, signe que Millière aurait volontairement tu ce passage de sa vie pour n'en garder que sa condamnation. Dans les deux chapitres qu'il lui consacre, Pelletan reprend le récit de l'exécution, dont celui de Louis Mie.

Pour jauger de la permanence du souvenir, il est bon d'étudier les « journaux anniversaires », comprendre les journaux célébrant l'anniversaire de la Commune, et en premier lieu le 18 mars, même si on peut considérer également comme faisant partie de cette catégorie les journaux datés jusqu'à la fin du mois de mai. On constate que *Le Rappel* ne le cite que très rarement. C'est tout le contraire de l'*Aurore*, journal fondé par Ernest Vaughan, un ancien rédacteur de l'*Intransigeant*, dont le premier numéro paraît en 1897. Millière y est cité dans des journaux paraissant entre le 18 mars et le 28 mai. Aussi le 27 mai 1898 le journal consacre un petit article en premier page, intitulé « Un anniversaire » : « Il y eut hier vingt-sept ans que Millière, député de Paris, fut sommairement condamné à mort par le général de Cissey et fusillé sur les marches du Panthéon par un capitaine nommé Garcin. Il avait été déporté en Algérie, par Louis Napoléon, en 1851. (...) Millière est entré dans l'immortalité glorieuse ». Le 26 mai 1900, le journal consacre l'article sur la polémique entre Rochefort et son ancien associé à propos de la souscription pour Victor Noir ; Ernest Vaughan prend la défense de Millière et accuse Rochefort de l'avoir calomnié. Déjà l'année précédente, l'*Aurore* avait aussi

⁵⁵⁵ CAMILLE PELLETAN, *La Semaine de Mai*, Maurice Dreyfous, 1880, p.135.

pris la défense de notre homme contre Rochefort⁵⁵⁶. Dernière exemple montrant la persistance du souvenir de Millière, cet article publié par le communard Maxime Vuillaume, toujours dans l'*Aurore*, en 1907. Vuillaume se souvient d'une de ses promenades près du Panthéon qui portait encore les stigmates des combats, dont des impacts de balles qu'il identifie comme ceux causés par l'exécution du député de Paris. Et de paraphraser la fin du petit ouvrage d'Albert Pétrot sur Millière, qui avait retrouvé le 28 mai 1871 un bout de crâne auquel étaient encore attachés quelques cheveux noirs, sans aucun doute ceux de l'infortuné qui avait été passé par les armes sur les marches du monument⁵⁵⁷. Dans un autre registre, Séverine se « souvient » de Millière – elle n'avait que seize ans en 1871 – dans un article paru dans *La Jeune République* le 14 mai 1889. Là encore il s'agit de revenir sur l'exécution. Toutefois, fait rare, la jeune journaliste écrit qu'elle n'a pas « le culte de Millière : il fut un autoritaire et un jacobin, une sorte de quaker à l'esprit de secte ». Et de le critiquer pour ses accusations envers Jules Favre. Cela ne l'empêche pas de dénoncer la cruauté et l'illégalité de l'exécution. Cet article montre qu'une nouvelle génération d'écrivains et de journalistes conservent le souvenir d'un homme dont la célébrité réside bien en grande partie dans sa mort, puisque c'est elle que l'on convoque toujours, mais tout en ayant des connaissances suffisantes sur sa pensée politique pour le caractériser ici comme un jacobin. *L'Humanité*, le journal fondé par Jean Jaurès en 1904, mentionne peu Millière, qu'on retrouve néanmoins célébré dans le numéro du 18 mars 1921, c'est-à-dire pour le cinquantenaire de la Commune, dans l'article qui ouvre le numéro, écrit par Marcel Cachin. Ce dernier, directeur du journal, trace une ligne entre la Commune et la révolution bolchévique de 1917 :

Et leur succès [*des bolchéviques*] fut assuré car ils eurent l'énergie, la ténacité et l'intelligence de mettre à profit la leçon d'un des meilleurs des héros de la Commune, Millière qui, au terme de la tragique expérience, fixa ainsi les règles de toute révolution : « La Commune n'est pas une assemblée constituante ; elle est un conseil de guerre. Elle ne doit avoir qu'un but, la victoire ; qu'une arme, la force ; qu'une loi, celle du salut public. »⁵⁵⁸

Ainsi le journal du Parti Communiste reconnaît Millière comme le théoricien socialiste qu'il était redevenu en avril-mai 1871, mais il est qualifié de héros qui aurait de manière

⁵⁵⁶ *L'Aurore*, numéro du 20 mars 1899. Il convient de préciser que Ernest Vaughan fonda son journal après avoir quitté *L'Intransigeant*, feuille d'abord socialiste avant de basculer peu à peu dans le boulangisme et l'antisémitisme à l'occasion de l'affaire Dreyfus.

⁵⁵⁷ *L'Aurore*, numéro du 2 avril 1871.

⁵⁵⁸ Extrait de l'article écrit par Millière dans *La Commune* du 20 avril 1871.

lointaine inspiré la stratégie révolutionnaire d'un Lénine ! C'est en outre une des rares fois où Millière est convoqué non en figure de martyr, mais pour sa pensée politique.

L'Humanité, à l'occasion de la panthéonisation de Jaurès, regrette que ce soit la bourgeoisie qui célèbre ainsi le grand socialiste au Panthéon. Car « c'est bien le nôtre, ce Panthéon-là. Millière y fut fusillé à genoux sous la colonnade par ordre d'un des généraux de cette même armée bourgeoise avec quoi les socialistes encadrent aujourd'hui leur déchéance confortable », écrit Paul Vaillant-Couturier dans son article intitulé « Le deuxième assassinat de Jaurès⁵⁵⁹ ». *Le Populaire*, organe de la SFIO, reprend le thème de l'exécution dans son numéro du 1^{er} juin 1930, exhortant d'aller au mur des Fédérés pour rendre hommage aux victimes. Cet article constitue la dernière mention que nous connaissons de Millière dans la presse de gauche. Elle traduit la conservation d'un souvenir discret du député de Paris, dont la mort aura phagocyté la mémoire.

En effet, c'est bien l'exécution de Millière qui revient quasi systématiquement quand son nom est abordé, et ce dès 1871. Les hommages qui ont pu lui être rendus par le monde ouvrier ne retiennent que l'ultime épisode de sa vie. On en connaît peu, là encore. En 1896 est créée une affiche sur papier rouge, pour le vingt-cinquième anniversaire de la Semaine sanglante, intitulée « Souvenir de Mai 1871, hommes et martyrs de la Commune⁵⁶⁰ ». On compte plusieurs dizaine de petits médaillons, chacun contenant un dessin du visage d'un communard. Certains sont minuscules, et neuf sont bien plus gros que les autres et placés au centre de la composition : parmi eux, Varlin, Delescluze, Théophile Ferré, Rigault, Tony Moilin et Millière. Ainsi, il compte encore dans le souvenir de la gauche, même si c'est encore une fois le martyr qui est retenu. Cela est à mettre en relation avec un autre témoignage d'un communard, celui de Lucien Descases dans son roman semi-autobiographique *Philémon, vieux de la vieille*, paru en 1913. Décrivant l'intérieur d'une maison à la décoration chargée de souvenirs de l'insurrection :

Ensuite, venait, accoudé sur une table, [...] le visage pensif, [...] Eugène Varlin, le jeune relieur socialiste, le héros qui prépara de son cerveau plein et de ses mains pures, l'émancipation de la classe ouvrière.
Delescluze, Vermorel, Flourens, Ferré, Rossel, Millière, Tony Moilin, Gaston Crémieux, qui ne manièrent jamais l'outil, eux, ne méritaient, aux yeux de

⁵⁵⁹ *L'Humanité*, numéro du 23 novembre 1924.

⁵⁶⁰ Voir annexe n°13, p.221.

Colomès, une place à côté de Varlin, que parce qu'ils étaient morts en beauté,
en lumière, comme lui.⁵⁶¹

Enfin, pour clore cette plongée dans le souvenir que les communards conservent de
Millière, il nous faut citer la chanson *Elle n'est pas morte* écrite par Eugène Pottier en
1886, où le fusillé est cité dans un couplet listant les morts de la fin mai. Les paroles
insistent sur l'horreur et surestime les pertes humaines, parlant de cent milles tués. C'est
l'occasion pour Pottier de critiquer Du Camp et Dumas fils, deux des plus farouches
écrivains anticommunards :

On l'a tuée à coups d'chassepots,
À coups de mitrailleuses,
Et roulée avec son drapeau
Dans la terre argileuse !
Et la tourbe des bourreaux gras
Se croyait la plus forte.

(Refrain)

Tout ça n'empêche pas, Nicolas,
Qu'la Commune n'est pas morte !
(2 fois)

Comme faucheurs rasant un pré,
Comme on abat des pommes,
Les Versaillais ont massacré
Pour le moins cent-mille hommes !
Et les cent-mille assassinats,
Voyez c'que ça rapporte...

On a bien fusillé Varlin,
Flourens, Duval, Millière,
Ferré, Rigault, Tony Moilin,
Gavé le cimetière.
On croyait lui couper les bras
Et lui vider l'aorte.

Ils ont fait acte de bandits,
Comptant sur le silence,
Achévé les blessés dans leur lit,
Dans leur lit d'ambulance !
Et le sang inondant les draps
Ruisselait sous la porte !

⁵⁶¹ LUCIEN DESCAYES, *Philémon, vieux de la vieille*, 1913 (rééd. 1922), G. Crès, p.82-84.

Les journalistes, policiers,
Marchands de calomnies,
Ont répandu sur nos charniers
Leurs flots d'ignominies !
Les Maxime Du Camp, les Dumas
Ont vomi leur eau-forte.

C'est la hache de Damoclès
Qui plane sur leurs têtes :
À l'enterrement de Vallès,
Ils en étaient tout bêtes,
Fait est qu'on était un fier tas
À lui servir d'escorte !

C'qui prouve en tout cas, Nicolas,
Qu'la Commune n'est pas morte.
(2 fois)

Bref, tout ça prouve aux combattants
Qu'Marianne a la peau brune,
Du chien dans l'ventre et qu'il est temps
D'crier : « Vive la Commune ! »
Et ça prouve à tous les Judas
Qu'si ça marche de la sorte,

Ils sentiront dans peu, nom de Dieu,
Qu'la Commune n'est pas morte !

Chantée il y a quelques années par Serge Utché-Royo, une de ses versions les plus connues est chantée par Marc Ogeret, qui choisit de couper le couplet où est cité Millière.

Ces quelques témoignages montrent donc que la survivance de la mémoire de Millière est dominée par le souvenir de son exécution. Après 1930, on ne connaît pas de texte « politique » – discours, article ou œuvre issue du mouvement ouvrier – qui le mentionne. La cause n'est pas à chercher ailleurs que dans le temps qui passe. Les hommes de gauche susceptibles de convoquer ses mânes après 1930 étaient sans doute trop éloignés de la Commune pour s'en servir de référence.

CONCLUSION

Qui fut Jean-Baptiste Millière ? De prime abord, répondre à cette question paraît délicat, tant l'histoire n'a retenu de lui que sa mort injuste et spectaculaire. Pourtant, en remontant peu à peu la vie du député fusillé, on croise tour à tour un socialiste influent, un journaliste apprécié, un assureur anonyme, un exilé, un condamné politique, un publiciste aux tons utopistes, un avocat dont on ne sait que peu de choses, un apprenti tonnelier sans le sou. Des cinquante-quatre années de la vie de cet homme, on ne peut en étudier sérieusement que huit ou neuf. Telle était la principale difficulté de ce travail, soutenu parfois par des sources abondantes et variées, parfois appuyé par quelques succincts témoignages, des traces, des rumeurs, des on-dit.

Millière apparaît de manière générale comme un homme solitaire. C'est du moins ce qui ressort le plus de notre étude. Pourtant, devenir influent comme il l'a été jusqu'à être porté à la députation n'est sans doute pas possible sans être entouré et soutenu. C'est là le miroir déformant des sources et des archives : il n'a pas laissé de souvenirs, de mémoires, de journal intime. De la même manière, ceux qui l'ont entouré n'ont pas laissé de témoignages permettant de connaître l'homme privé. Son entourage, ses « réseaux » sont cependant facilement imaginables, lui qui gravitait dans les cercles socialistes parisiens. Et à l'opposé, nous gardons l'image d'un solitaire, rejeté par une partie de la gauche, agissant de manière individualiste pendant la Commune.

Nous nous étions donné comme objectif de dire le plus honnêtement possible qui était Millière, de retracer sa vie et de présenter ses idées sans taire les nombreux creux chronologiques qui ponctuent sa vie. Les premiers contacts avec Millière sont alors quelques sources le montrant naviguant entre plusieurs clubs républicains et socialistes,

entre Barbès et Blanqui. Cette première incursion dans la vie de notre homme résume finalement assez bien ce que furent ses années passées dans la vie publique. Entre Barbès et Blanqui, et entre eux et Lamennais, il y a de grandes différences idéologiques, programmatiques ou méthodiques. Tout au long de sa vie, Millière refusa de se conformer aux règles de telle ou telle école socialiste, ou de rejoindre clairement un « parti ». Ce n'est pas un hasard si dans les livres d'histoires le mentionnant, on ne le classe jamais dans une catégorie particulière, se contentant de le désigner comme socialiste⁵⁶². La pensée de Millière est un syncrétisme, empreint de diverses influences qu'il a toujours eu tendance à taire, et de religion chrétienne. Sa carrière de journaliste en Auvergne le montre comme un homme n'hésitant pas à professer ses idées, quitte à paraître trop radical, tout en essayant de toucher au mieux les classes populaires et les campagnes et de résister aux nombreuses saisies. Sa condamnation et son exil sont là encore un bon exemple de la difficulté à suivre et à cerner le personnage : seule sa femme semblait avoir été mise au courant de la réalité de sa « déportation », dont le récit aurait pu servir ses ambitions. Son retour à la vie publique après plus de quinze années d'anonymat permet de le retrouver dans les réunions publiques où il montre son habileté de parole, et où il rendosse peu à peu ses habits de théoriciens. Sa proximité avec Rochefort fait de lui un des opposants connus à l'Empire, tout en paraissant assez effacé derrière d'autres figures plus connues de la gauche socialiste parisienne. Cela ne l'empêche pas d'être partie prenante de diverses journées populaires et insurrectionnelles, avant d'être un temps ostracisé y compris dans son camp politique pour s'être attaqué à Jules Favre. Mais toute cette vie, et son rôle flou durant la Commune, est vite effacée par sa mort, dont le récit résonne longtemps dans la mémoire ouvrière, devenant un des symboles de la répression versaillaise, avant d'être oublié par la gauche.

Millière fut un second couteau de l'histoire. Néanmoins, cela ne devait pas empêcher qu'on s'intéresse à ce que fut sa vie la plus immédiatement accessible par les sources. Le manque d'information ne doit pas intimider ou freiner l'historien. Au contraire, Millière est un bon exemple d'un individu dont la vie est marquée par des moments d'incertitudes et d'inconnus, ce qui n'empêche pas de dessiner une biographie « intellectuelle » qui demeure cohérente dans son déroulé, et de présenter honnêtement les fluctuations et les influences d'une pensée politique ainsi que la destinée d'un homme

⁵⁶² On pense à l'étude d'A. Dalotel, A. Faure et J.-C. Freiermuth.

qui aurait pu rester inconnu et n'être considéré que parce qu'il fut celui-qui-est-mort-fusillé-sur-les-marches-du-Panthéon.

Dans chaque cimetière, il y a une division pour les pauvres, un petit carré mal entretenu, recouvert d'une lourde trappe, sans croix, sans nom, sans rien. Quelque fois, un galet est posé par terre, un bouquet sec, un prénom est tracé à la craie sur le sol, une date. C'est tout. Il n'y a rien de plus émouvant que ces tombes. Ce sont peut-être les tombes de l'humanité. Il faut les aimer beaucoup.

Éric Vuillard, Tristesse de la terre.

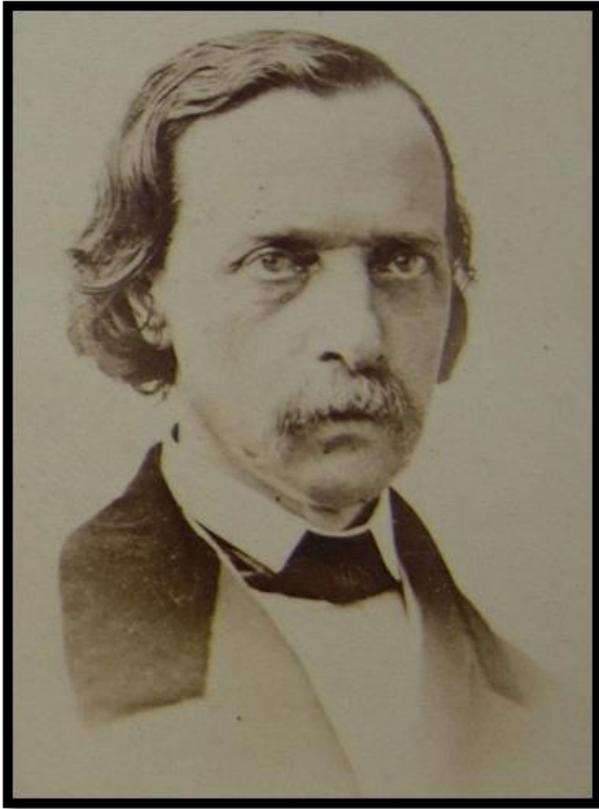
ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

1. Millière jeune.....	p.209
2. Millière vers 1870, par Thiébault.....	p.210
3. Millière vers 1870, par Carjat.....	p.210
4. Millière vers 1870, photographe inconnu	p.211
5. Millière en 1871, par Nadar	p.212
6. La réunion du boulevard de Clichy (gravure pour <i>L'Illustration</i>).....	p.213
7. Lettre de Millière envoyée à l'Assemblée, 3 avril 1871.....	p.214-216
8. La fin de la Commune.....	p.217
9. Dessin anonyme.....	p.217
10. Le citoyen Millière	p.218
11. Millière en conventionnel.....	p.219
12. Les hommes de la Commune.....	p.220
13. Hommes et martyrs de la Commune.....	p.221
14. Déclaration des maires, adjoints et députés aux gardes nationaux 21 mars 1871.....	p.222
15. Les maires, adjoints et députés se prononcent contre les élections convoquées le 22 mars par le Comité central.....	p.223
16. Déclaration à la France de l'Assemblée.....	p.224



1. Portrait de Millière, date et photographe inconnus. Il porte une barbe et paraît plus jeune que sur les autres photographies qu'on connaît de lui. Portrait peut-être réalisé à la fin des années 1850 ou au début des années 1860.



2. Photographie par Thiébault,
sans doute vers 1870.



3. Photographie par Carjat,
sans doute vers 1870.

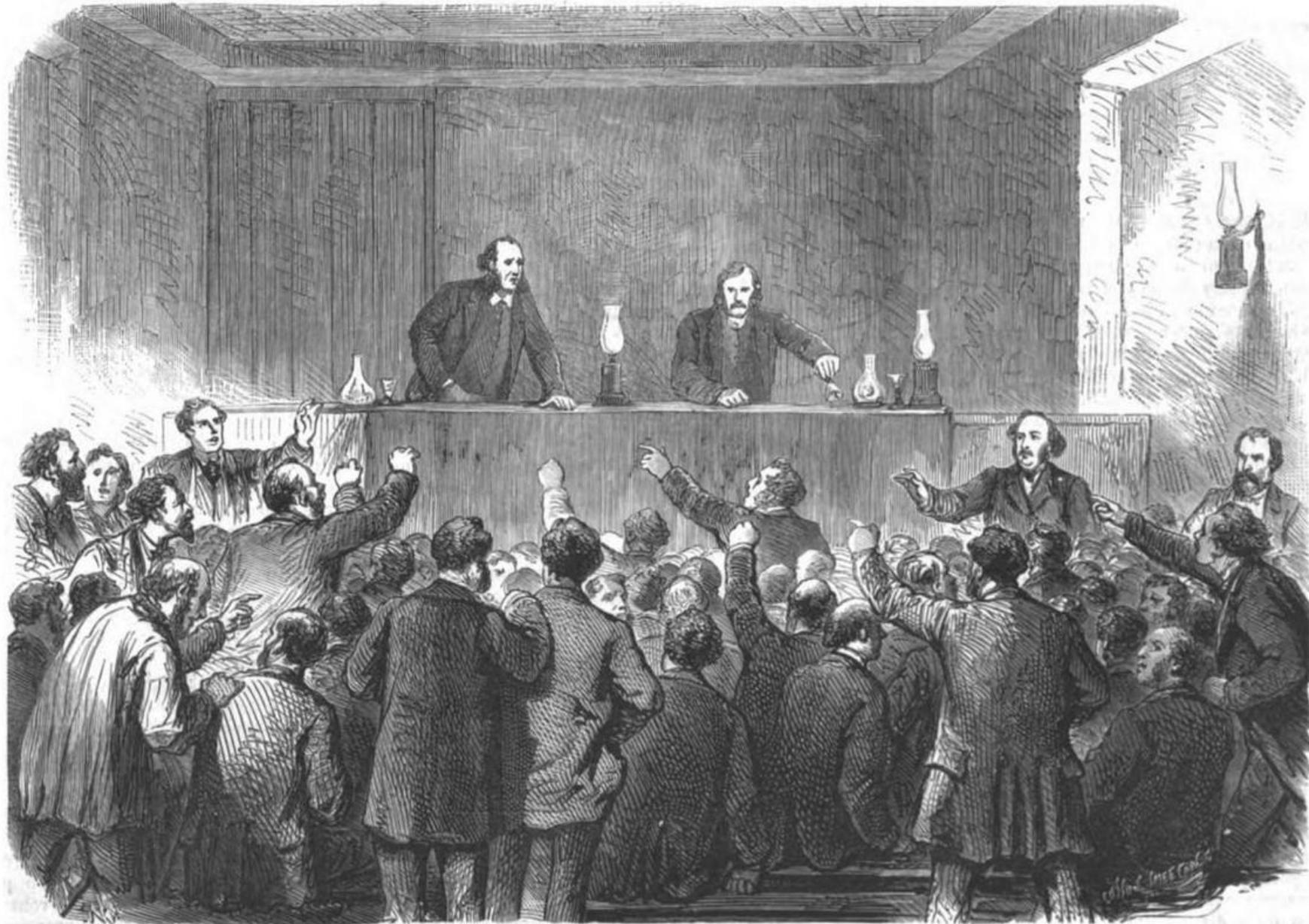


4. Photographie et date inconnus, sans doute vers 1870.



5. MILLIERE DÉPUTÉ, par Nadar, 1871.

6. Millière présidant la réunion du boulevard de Clichy, le 18 octobre 1869. A droite de Millière, sans doute Jules Ferry. Il est bien présent à la réunion, mais les articles rapportant les débats houleux de cette réunion ne le mentionnent pas comme orateur. Faisant face à la foule, sur la droite de la gravure, on croit reconnaître Jules Simon, qui lève son bras droit. A sa gauche (donc tout à droite de l'image), l'homme barbu et au regard fermé est sans doute Camille Pelletan.



PARIS. — La Réunion publique du 18 octobre, au boulevard Clichy. — (Voir la Revue politique.)

10, point

266

Déclaration

Malgré le profond regret que m'inspirent les passions haineuses et violentes de la majorité, j'ai cru de mon devoir de rester dans l'Assemblée nationale tant qu'il m'a semblé possible de remplir le mandat que le peuple de Paris m'a confié, l'est-à-dire tant que je pouvais lutter pour la cause de la justice et combattre les partis en désordre, coalisés, contre la République.

Je ne me permets de juger, et moins encore de blâmer ^{les citoyens} qui, par un sentiment consciencieux et désintéressé, comprennent leur devoir dans une autre façon, je pense qu'une démission pure et simple

n'est pas le meilleur moyen d'accomplir la tâche imposée à un représentant du Peuple,

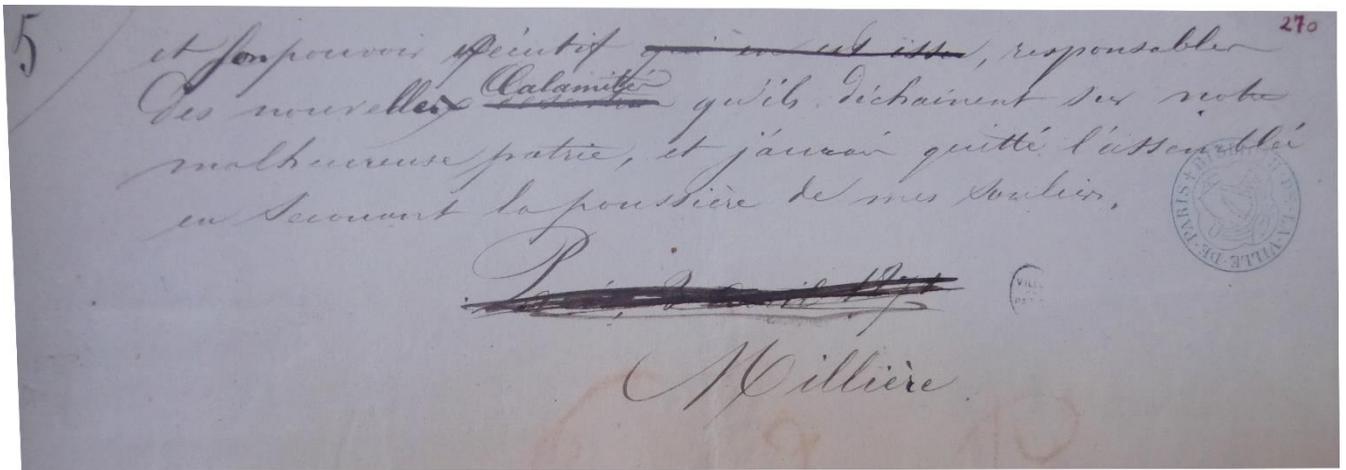
j'ai été confirmé dans cette opinion par les conseils d'un grand nombre de membres des Comités électoraux qui ont proposé ma candidature, et j'ai pu en apprécier la justesse lors que j'ai vu avec quelle satisfaction mes ennemis ont reçu la démission de plusieurs des élus du parti républicain.

Mais l'abominable attentat commis par le pouvoir exécutif, le crime que le Gouvernement de Versailles commet en ce moment contre le droit, contre

l'humanité, ~~l'effrayante dégradation de la~~ ~~offre aux représentants de Paris la plus grave occasion~~ ~~de faire un dernier et suprême usage de leur mandat en repoussant~~ ~~solennellement une politique~~

268
C'est le but évident est de noyer la République dans le
sang du peuple, ~~est~~ qui ne ~~sait~~ connaît d'autre
moyen ^{x de pacification} que la guerre civile, et dont le résultat,
s'il était réalisé, serait la perte définitive de la Patrie.
C'est dans ces dispositions d'esprit que je voulais me
présenter à la séance d'aujourd'hui.
Je ne proposais d'interpeller le Gouvernement sur
l'attaque à main armée qu'il dirige contre Paris, et de
démontrer au pays, trompé par les mensonge de M.
Thiers, quelle est la véritable situation de la capitale.
Il est bon que la France entière sache que Paris
est, non pas en état d'insurrection, mais bien en état
de légitime défense, qu'il n'a jamais fait ^{x par conséquent}
son droit, le droit qui lui appartient au même
titre qu'à toute les autres communes de France;
qu'après l'avoir livré à l'ennemi par la plus infâme

269
des trahison dont l'histoire ait conservé le souvenir,
misérable qui ont ainsi sacrifié la Patrie à leur
ambition. Ne tentent encore étouffer dans Paris l'esprit de
liberté ^{x politique} et d'indépendance municipale, qui ne leur
permettrait pas de vivre ^{x impunément} du fruit de leurs
forfaits; et que, malgré les outrages, les défis et les
provocations, la population parisienne, calme, paisible,
unanime, n'ait tenté aucune agression, commis
aucune violence, causé aucun désordre lorsque le
Gouvernement l'a fait attaquer par les anciens
policiers de l'empire, organisés en troupes prétoriennes
sous le commandement ~~des~~ ~~ex-~~ ~~senateurs~~.
Voilà comment je comprends le devoir d'un
représentant du Peuple. C'est ainsi que j'aurais
accompli mon mandat ~~et~~ si j'avais pu me
transporter à Versailles. De haut de la tribune, j'aurais
à la face du monde, déclaré la majorité réactionnaire



7. Manuscrit de la lettre adressée à Millière à l'Assemblée versaillaise pour lui signifier son souhait de ne plus y siéger, sans pour autant démissionner de son mandat de député. Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris. Nous redonnons sa transcription :

Malgré le profond dégoût que m'inspirent les passions haineuses et violentes de la majorité, j'ai cru de mon devoir de rester dans l'Assemblée nationale tant qu'il m'a semblé possible d'y remplir le mandat que le peuple de Paris m'a conféré, c'est-à-dire tant que je pourrais lutter pour la cause de la justice et combattre les partis du désordre, coalisés contre la République.

Sans me permettre de juger, et moins encore de blâmer les citoyens qui, par un sentiment consciencieux et désintéressé, comprennent leur devoir d'une autre façon, je pense qu'une démission pure et simple n'est pas le meilleur moyen d'accomplir la tâche imposée à un représentant du peuple.

J'ai été confirmé dans cette opinion par les conseils d'un grand nombre de membres des comités électoraux qui ont proposé ma candidature, et j'ai pu en apprécier la justesse lorsque j'ai vu avec quelle satisfaction nos ennemis ont recueilli la démission de plusieurs des élus du parti républicain.

Mais l'abominable attentat commis par le pouvoir exécutif, le crime que le gouvernement de Versailles consomme en ce moment contre le droit, contre l'humanité, offre aux représentants de Paris la plus grave occasion de faire un dernier et suprême usage de leur mandat en réprouvant solennellement une politique dont le but évident est de noyer la République dans le sang du peuple, qui ne connaît d'autres moyens de pacification que la guerre civile, et dont le résultat, s'il était réalisé, serait la perte définitive de la patrie.

C'est dans ces dispositions d'esprit que je voulais me présenter à la séance d'aujourd'hui.

Je me proposais d'interpeller le gouvernement sur l'attaque à main armée qu'il dirige contre Paris, et de démontrer au pays, trompé par les mensonges de M. Thiers, quelle est la véritable situation de la capitale.

Il est bon que la France entière sache que Paris est, non pas en état d'insurrection, mais bien en état de légitime défense ; qu'il n'a jamais fait qu'user pacifiquement de son droit, du droit qui lui appartient au même titre qu'à toutes les autres communes de France ; qu'après l'avoir livré à l'ennemi par la plus infâme des trahisons dont l'histoire ait conservé le souvenir, les misérables qui ont ainsi sacrifié la patrie à leur ambition veulent encore étouffer dans Paris l'esprit de liberté politique et d'indépendance municipale, qui ne leur permettrait pas de jouir impunément du fruit de leurs forfaits ; et qui, malgré les outrages, les défis et les provocations, la population parisienne calme, paisible, unanime, n'avait tenté aucune agression, commis aucune violence, causé aucun désordre lorsque le gouvernement l'a fait attaquer par les anciens policiers de l'empire, organisés en troupe prétoriennes sous le commandement d'ex-sénateurs.

Voilà comment je comprends le devoir d'un représentant du peuple. C'est ainsi que j'aurais accompli mon mandat si j'avais pu me transporter à Versailles. Du haut de la tribune, j'aurais, à la face du monde, déclaré la majorité réactionnaire et son pouvoir exécutif responsables des nouvelles calamités qu'ils déchaînent sur notre malheureuse patrie, et j'aurais quitté l'Assemblée en secouant la poussière de mes souliers.

Millière



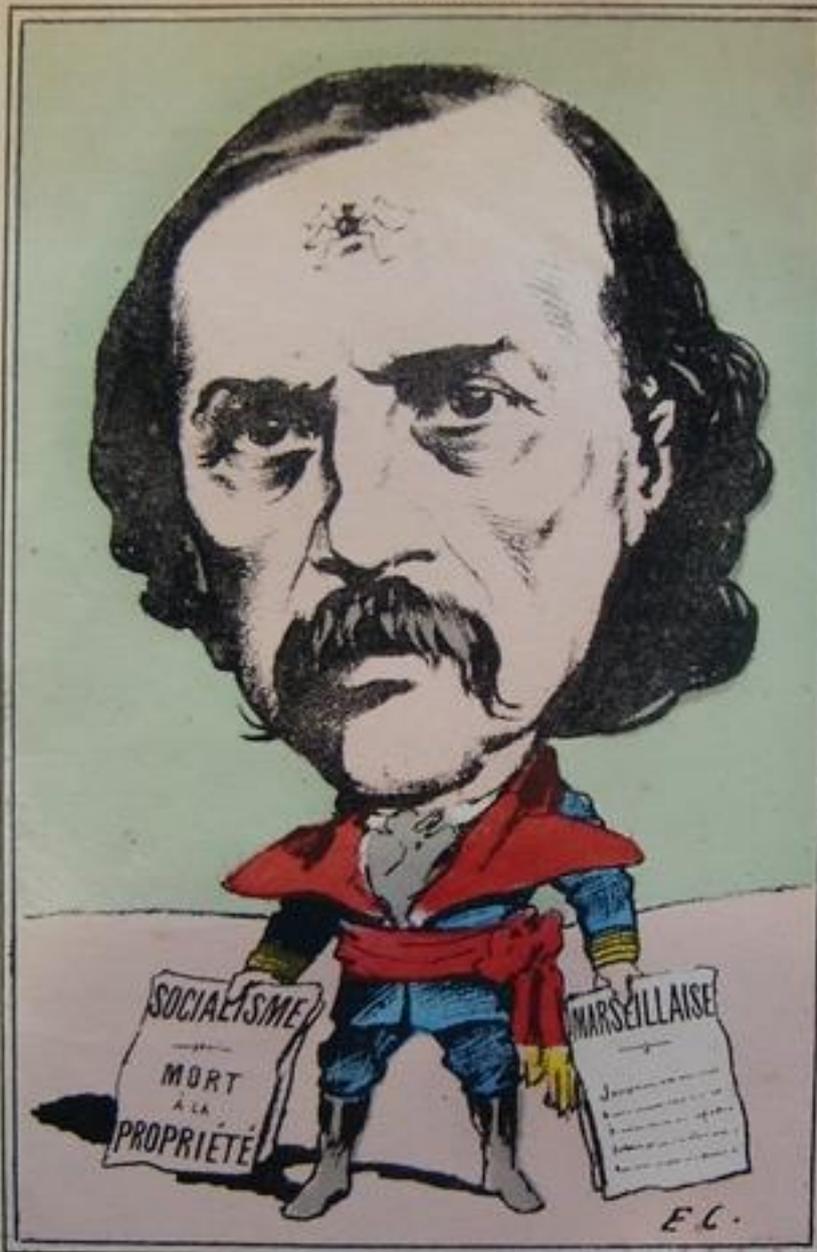
8. LA FIN DE LA COMMUNE – *Millière fusillé au lieu même où la veille il avait fait massacrer trente gardes nationaux refusant de sa battre. Dessin attribué à Henri de Montaut.*



9. Dessin anonyme qui illustre de manière glaçante le témoignage de Louis Mie : « Un militaire, que je crois être un sous-officier, gravit les marches, s’approcha du corps, abaissa son arme, et fit feu à pour portant près de la tempe gauche ».



10. LE CITOYEN MILLIÈRE – Signée André Gill, cette caricature paraît dans *L'Éclipse* du 3 avril 1870. Millière venait de témoigner au procès de Tours contre le cousin de Napoléon III, qui avait tué Victor Noir, journaliste à *La Marseillaise*.



MILLIÈRE

Ancien Avocat du Barreau de St. Etienne.
 Fut. Directeur de la *Marseillaise*.
 Ses articles d'Economie Sociale sont remarquables.
 L'un des hommes marquants de la Commune.
 Agé de Cinquantequatre ans.

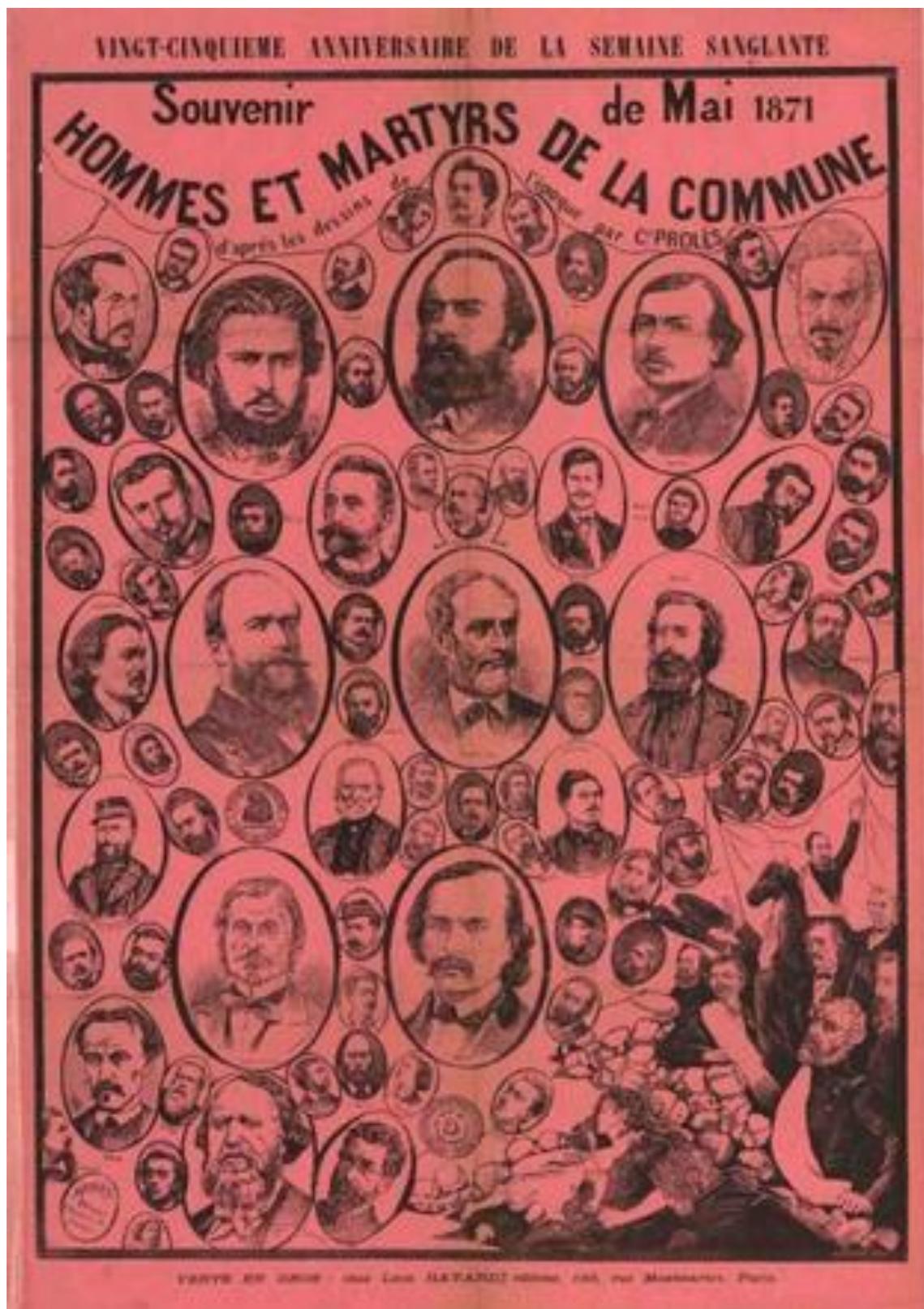


11. MILLIÈRE EN CONVENTIONNEL – Grimé en représentant du peuple en mission, cette féroce caricature montre Millière comme un agent de la Commune, nouvelle Terreur.



12. LES HOMMES DE LA COMMUNE – Signé J. Robert, ce dessin paraît dans *L'Illustration* le 15 juillet 1871. Les hommes représentés sont associés aux destructions causées par la Commune, qu'on aperçoit au second plan : l'incendie de l'Hôtel de Ville, la destruction de la colonne Vendôme, les combats meurtriers dans les rues, etc.

Millière se trouve dans la rangée du bas, le deuxième en partant de la droite. Cela montre que les anti-communards l'associaient bien à l'insurrection. Il apparaît aux côtés des Pyat, Delescluze, Vallès, Lefrançais, Dombrowski... qui eux furent bien des animateurs de la Commune.



13. HOMMES ET MARTYRS DE LA COMMUNE – Anonyme, mais réalisée d’après les dessins de Charles Prolès, cette affiche rouge commémore les 25 ans de la Semaine sanglante. Les martyrs y sont en bonne place. Outre Millière (en bas, dernier gros médaillon), on retrouve Varlin (gros médaillon en haut à gauche), Rigault (en haut, au centre), Delescluze (au centre), Ferré (ligne du milieu, à droite), Tony Moilin (en bas à gauche). Le souvenir de Millière est donc encore vivace à gauche.

14. DÉCLARATION DES MAIRES, ADJOINTS ET DÉPUTÉS AUX GARDES NATIONAUX – Placardée le 21 mars au soir dans Paris.

Les maires et adjoints de Paris et les représentants de la Seine font savoir à leurs concitoyens que l'Assemblée nationale a, dans sa séance d'hier, voté l'urgence du projet de loi relatif aux élections du conseil municipal de la ville de Paris.

La garde nationale ne prenant conseil que de son patriotisme, tiendra à honneur d'écarter toute cause de conflit en attendant les décisions qui seront prises par l'assemblée nationale.

Vive la France ! vive la République !

Les représentants de la Seine :

Louis Blanc, V. Schœlcher, A. Peyrat, Edmond Adam, Floquet, Martin Bernard, Langlois, Edouard Lockroy, Farcy, H. Brisson, Grepo, Millière, Edgar Quinet.

Les maires et adjoints de Paris :

- 1^{er} arrond., Ed. Adam, adjoint ; Méline, adjoint.
2^e – Tirard, maire, représentant de la Seine ; E. Brelay, adjoint ; Chéron, adjoint ; Loiseau-Pinson, adjoint.
3^e – Bonvalet, maire ; Ch. Murat, adjoint.
4^e – Vautrain, maire ; Loiseau, adjoint ; Callon, adjoint.
5^e – Jourdan, adjoint ; Cellin, adjoint.
6^e – Hérisson, maire ; A. Leroy, adjoint.
7^e – Arnaud (de l'Ariège), maire, représentant de la Seine ; Hortus et Bellaigue, adjoints.
8^e – Carnot, maire.
9^e – Desmarest, maire ; Ferry, André et Nast, adjoints.
10^e – Dubail, maire ; A. Murat, adjoint ; Degouve-Denuncques, adjoint.
11^e – Mottu, maire, représentant de la Seine ; Blanchon, adjoint ; Poirier, adjoint ; Tolain, adjoint, représentant de la Seine.
12^e – Grivot, maire ; Denizot, adjoint, Dumas, adjoint ; Turillon, adjoint.
13^e – Léo Meillet, adjoint ; Combes, adjoint.
14^e – Héligon, adjoint.
15^e – Jobbé Duval, adjoint ; Sextius Michel, adjoint.
16^e – Henri Martin, maire, représentant de la Seine ; Marmottan, adjoint ; Chaudet, adjoint ; Seveste, adjoint.
17^e – François Favre, maire ; Malon, adjoint ; Villeneuve, adjoint ; Cacheux, adjoint.
18^e – Clémenceau, maire, représentant de la Seine ; J.-B. Lafont, adjoint ; Dereure, adjoint ; Jaclard, adjoint.

**15. LES MAIRES, ADJOINTS, ET DÉPUTÉS SE PRONONCENT CONTRE
LES ÉLECTIONS DU 22 MARS** – Placardée le 21 mars au soir dans Paris.

À LA GARDE NATIONALE

ET A TOUS LES CITOYENS

Les maires et adjoints de Paris et les députés de la Seine.

La patrie sanglante et mutilée est près d'expirer, et nous, ses enfants, nous lui portons le dernier coup ! L'étranger est à nos portes, épiant le moment d'y rentrer en maître, et nous tournerions les uns contre les autres nos armes fratricides !

Au nom de tous les grands souvenirs de notre malheureuse France, au nom de nos enfants, dont nous détruirions à jamais l'avenir, nos cœurs brisés font appel aux vôtres.

Que nos mains s'unissent encore comme elles s'unissaient durant les heures douloureuses et glorieuses du siège ! Ne perdons pas en un jour cet honneur qu'avaient gardé intact cinq mois de courage et de constance sans exemple !

Cherchons, citoyens, ce qui nous unit et non ce qui nous divise.

Nous voulions le maintien, l'affermissement de la grande institution de la garde nationale, dont l'existence est inséparable de celle de la République :

Nous l'aurons.

Nous voulions que Paris retrouvât sa liberté municipale, si longtemps confisquée par un arrogant despotisme :

Nous l'aurons.

Vos vœux ont été portés à l'Assemblée nationale par vos députés : l'Assemblée y a satisfait par un vote unanime, qui garantit les élections municipales, sous bref délai, à Paris et dans toutes les communes de France.

En attendant ces élections, seules légales et régulières, seules conformes aux vrais principes des institutions républicaines, le devoir des bons citoyens est de ne pas répondre à un appel qui leur est adressé sans titre et sans droit.

Nous, vos représentants municipaux ; nous vos députés, déclarons donc rester entièrement étrangers aux élections annoncées pour demain, et protestons contre leur illégalité ;

Citoyens, unissons-nous dans le respect de la loi, et la patrie et la République seront sauvées.

Vive la France ! Vive la République !

Les maires et adjoints
[les mêmes que la déclaration précédente]

16. DÉCLARATION A LA FRANCE, VOTÉE PAR L'ASSEMBLÉE LE 21 MARS

L'ASSEMBLEE NATIONALE AU PEUPLE ET A L'ARMEE.

« Citoyens et soldats,

« Le plus grand attentat qui se puisse commettre chez un peuple qui veut être libre, une révolte ouverte contre la souveraineté nationale ajoute en ce moment comme un nouveau désastre à tous les maux de la patrie.

« Des criminels, des insensés, au lendemain de nos revers, quand l'étranger s'éloignait à mesure de nos champs ravagés, n'ont pas craint de porter dans ce Paris qu'ils prétendent honorer et défendre, plus que le désordre et la ruine, le déshonneur. Ils l'ont taché d'un sang qui soulève contre eux la conscience humaine, en même temps qu'il leur interdit de prononcer ce noble mot de « république » qui n'a de sens qu'avec l'inviolable respect du droit et de la liberté.

« Déjà, nous le savons, la France entière repousse avec indignation cette odieuse entreprise. Ne craignez pas de nous ces faiblesses morales qui aggraveraient le mal en pactisant avec les coupables. Nous vous conserverons intact le dépôt que vous nous avez commis pour sauver, organiser, constituer le pays, ce grand et tutélaire principe de la souveraineté nationale.

« Nous le tenons de vos libres suffrages, les plus libres qui furent jamais. Nous sommes vos représentants et vos seuls mandataires ; c'est par nous, c'est en notre nom que la moindre parcelle de notre sol doit être gouvernée ; à plus forte raison cette héroïque cité, le cœur de notre France, qui n'est pas faite pour se laisser longtemps surprendre par une minorité factieuse.

« Citoyens et soldats,

« Il s'agit du premier de vos droits ; c'est à vous de le maintenir. Pour faire appel à vos courages, pour réclamer de vous une énergique assistance, vos représentants sont unanimes Tous, à l'envi, sans dissidence, nous vous adjurons de vous serrer étroitement autour de cette Assemblée, votre œuvre, votre image, votre espoir, votre unique salut. »

SOURCES

Sources archivistiques

Archives Nationales

F/7*/2592 : poursuivis à la suite du coup d'État du 2 décembre 1851

F/15/3968/B : liste des personnes indemnisées après le coup d'État du 2 décembre 1851 et des victimes de la loi de sûreté générale du 27 février 1858.

BB/22/167/2 : grâce des condamnés des commissions mixtes dans le Puy-de-Dôme

338AP/1 : fonds Émile Digeon

45 / AP / 5 : troubles de mai et juin 1869, comptes rendus des réunions publiques électorales (mai et juin 1869)

45 / AP / 6 : 42 procès-verbaux de réunions publiques entre juillet et novembre 1868.

Archives départementales du Puy-de-Dôme

U10754 : poursuites et jugement de l'*Éclaireur républicain*

U10759 : poursuites et jugement du *Prolétaire*

U10760 : poursuites et jugement du *Prolétaire*

T371 A : État des journaux et périodiques écrits (1828 – 1869), contient des papiers concernant l'*Éclaireur républicain*

T373 : Journaux et périodiques : déclarations, cautionnements, avertissements, censure..., contient des listes d'abonnés pour *Le Prolétaire* et l'*Éclaireur républicain* ainsi que le récépissé d'achat d'actions pour *Le Prolétaire*

T374 : Écrits périodiques et non périodiques. Affiches, tracts... (1848-1849), contient plusieurs documents phalanstériens et socialistes, ainsi que des lettres de Millière à Mancel.

P130 : documents disparates sur des fraudes aux postes et aux douanes, notamment concernant des journaux transportés illégalement.

Service Historique de la Défense

Lu 15 / Li 24 : télégrammes échangés entre le général de Cissey et Mac-Mahon

Ly 22 : Commune de Paris, dossier sur l'Alliance Républicaine des
Départements

Préfecture de Police

E A / 103 -8 : acte de décès de Millière

B A / 879 : dossier Vallès

B A / 1189 : dossier Millière, mari et femme

B A / 1029 : dossier Delescluze

Bibliothèque Historique de la Ville de Paris

MS 1122 : Commune de Paris (Apologie)

feuilles (f.) 176, 210, 254, 266 – 270

8 – MS 1762 : papiers de Louis Fiaux

f. 163 – 165, 174

MS 1408 : Collection Jules Claretie

f. 120, 121, 122 – 133

MS 1131 : Communards exilés

f. 249, 250

Bibliothèque nationale de France

4 – LB57 – 2025 : Affiche ARD « À nos frères de la province », Imprimerie
Nouvelle.

Sources imprimées

Journaux

L'Aurore

Le Courier français

Le Peuple constituant

L'Éclaireur républicain

Le Prolétaire

Le Figaro

Le Gaulois

Le Rappel

Le Journal des Débats

Journal Officiel de la Commune

Journal Officiel de la République française

L'Éclipse

L'Humanité

Le Populaire

La Commune

Le Cri du Peuple

Le Siècle

Le Vengeur

La Marseillaise

Le Combat

Le Salut public

Le Salut de Paris

La Cloche

Le Sémaphore de Marseille

Le Soir

Le Travail

Ouvrages de Jean-Baptiste Millière

Constitution de la démocratie ou le gouvernement direct du peuple par lui-même, Paris, Librairie de la propagande démocratique et sociale européenne, 1851

Études révolutionnaires, Paris, Librairie de la propagande démocratique et sociale européenne, 1851

Lettre à M. le Ministre des Finances d'Italie, Paris, Librairie de Poulet-Malassis et de Broise, 1861

Le 31 octobre : compte-rendu au 208^e bataillon, par le commandant Millière, 1870

Mémoire à MM. les Ministres d'Italie de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Guerre, Imprimerie R. Housse, 1862

Ouvrages anciens

Affaire Pierre Bonaparte ou le meurtre d'Auteuil, Paris, A. Chevalier, 1870

JEAN ALLEMANE, *Mémoires d'un communard, des barricades au bagne*, Librairie Socialiste, 1906.

ARTHUR ARNOULD, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*, 1878

JULES CLERE, *Les Hommes de la Commune. Biographie complète de tous ses membres*, 1871

JULES CLARETIE, *Histoire de la Révolution de 1870-71*, Paris, Bureaux du journal L'Éclipse, 1872

MAXIME DU CAMP, *Les Convulsions de Paris. Épisodes de la Commune*, Paris, Hachette, 1880

Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars, Versailles, Assemblée Nationale, 1872

LOUIS FIAUX, *Histoire de la guerre civile de 1871*, G. Charpentier, 1879.

GUSTAVE FLOURENS, *Paris livré*, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1871.

EDMOND FRANK, *Histoire de l'Assemblée nationale de 1871*, Armand Le Chevalier, 1873

JULES GUESDE, *A la mémoire de Charles Delescluze. Le livre rouge de la justice rurale*, Genève, Blanchard, 1871.

JULES GUESDE, *Le socialisme au jour le jour*, Giard et Brière, 1899.

VICTOR HUGO, *Histoire d'un crime : déposition d'un témoin*, Éditions Abeille et Castor, 2009

VICTOR HUGO, *Choses vues : souvenirs, journaux, cahiers*, Gallimard, 1997.

GUSTAVE LEFRANÇAIS, *Étude sur le mouvement communaliste à Paris en 1871*, Neuchâtel, Imprimerie G. Guillaume Fils, 1871

GUSTAVE LEFRANÇAIS, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Éditions de la Tête de Feuilles, 1972

PIERRE LEROUX, *De l'humanité*, Perrotin, 1845

PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY, *Les huit journées de mai derrière les barricades*, Bruxelles, Bureau du « Petit Journal », 1871

ÉDOUARD LOCKROY, *La Commune et l'Assemblée*, Armand Le Chevalier, 1871

ALPHONSE LUCAS, *Les Clubs et les clubistes*, E. Dentu, 1851, p.208

FIRMIN MAILLARD, *Histoire des journaux publiés à Paris pendant le siège et sous la Commune, du 4 septembre 1870 au 28 mai 1871*, E. Dentu, 1871

FIRMIN MAILLARD, *Élections des 26 mars et 16 avril 1871 : affiches, professions de foi, documents officiels, clubs et comités pendant la Commune*, E. Dentu, 1871

HIPPOLYTE MAILLY, CHARLES VERNIER, *La Commune : série de portraits avec notice biographique : ses membres, ses délégués et ses journalistes*, Versailles, Imprimerie Benoît

BENOIT MALON, *La troisième défaite du prolétariat français*, Neuchâtel, G. Guillaume fils, 1871

KARL MARX, *La Guerre civile en France*, Librairie du Parti Socialiste, 1901

KARL MARX, « Premier essai de rédaction de *La Guerre civile en France* », in *La Guerre civile en France*, Pékin, Éditions en langues étrangères, 1972

CATULLE MENDES, *Les 73 journées de la Commune*, E. Lachaud, 1871

LOUISE MICHEL, *La Commune*, La Découverte, 2015

LOUIS MIE, *La Mort de Millière, déposition pour l'histoire*, Paris, Malverge et Dubourg, 1876
Henry Morel (Eusèbe Martin), *Le Pilon des communeux*, Paris, E.Lachaud, 1871

GERARD DE MOLINARI, *Les clubs rouges pendant le siège de Paris*, Garnier Frères, 1871

HENRY MOREL, *Le pilori des communeux*, E. Lachaud, 1871

ÉMILE OLLIVIER, *L'Empire libéral, tome XV*, Garnier Frères, 1911

CAMILLE PELLETAN, *La semaine de mai*, Paris, M. Dreyfous, 1880

ALBERT PETROT, *Millière, représentant du peuple*, A. Cinqualbre, 1878

PIERRE-JOSEPH PROUDHON, *La fédération et l'unité en Italie*, E. Dentu, 1862

PIERRE-JOSEPH PROUDHON, *De la capacité politique des classes ouvrières, deuxième partie*, E. Dentu, 1865

FRANÇOIS-VINCENT RASPAIL, FRANÇOIS-XAVIER RASPAIL, *Procès de l'almanach Raspail, 1874 : compte-rendu in-extenso*, Paris, Éditions Raspail, 1874

HENRI ROCHEFORT, *Un coin du voile. Aperçu des événements de Paris*, New York, Imprimerie du Messenger Franco-Américain, 1874

JEAN-JACQUES ROUSSEAU, *Profession de foi du Vicaire savoyard*, Folio essais, 2010

JEAN-JACQUES ROUSSEAU, *Du Contrat social*, GF Flammarion, 2001

FRANCISQUE SARCEY, *Le Siège de Paris*, Lachaud, 1871

JULES SIMON, *Le Gouvernement de M. Thiers : 8 février 1871 – 24 mai 1873*, C. Lévy, 1880

ÉTIENNE VACHEROT, *La Démocratie*, F. Chamerot, 1860

JULES VALLES, *Œuvres complètes, tome I*, Bibliothèque de la Pléiade, 1975

PIERRE VESINIER, *Histoire de la Commune de Paris*, 1871

PIERRE VESINIER, *Comment a péri la Commune*, Albert Savine, 1892

MAXIME VUILLAUME, *Mes cahiers rouges au temps la Commune*, Albin Michel, 1971

BIBLIOGRAPHIE

Manuels / Ouvrages généraux / Dictionnaires

DOMINIQUE BARJOT, JEAN-PIERRE CHALINE, ANDRE ENCREVE, *La France au XIXe siècle. 1814 – 1914*, PUF, 1995

CHRISTOPHE CHARLES, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1991

QUENTIN DELUERMOZ, *Le crépuscule des révolutions. 1848 – 1871*, Paris, Seuil, 2012

VINCENT DUCLERT, *1870 – 1914. La République imaginée*, Belin, 2010

JEAN-LUC GAINETON, *Hommage aux avocats de Basse-Auvergne et du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand, Éditions J.-L. Gaineton, 2006

BERTRAND GOUJON, *Monarchies postrévolutionnaires, 1814 – 1848*, Seuil, 2012

JEAN-MARIE MAYEUR (dir.), *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001

JEAN MAITRON, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Éditions ouvrières, 1964 – 1997

MADELEINE AMBRIERE (dir.), *Dictionnaire du XIXe siècle européen*, PUF, 1997

BERNARD NOËL, *Dictionnaire de la Commune*, Paris, Flammarion, 1978

RENE REMOND, *La Vie politique en France, 1848 – 1871*, Paris, Armand Colin, 1970

Études particulières

Sur la Commune

JEAN-PIERRE AZEMA, MICHEL WINOCK, *Les Communards*, Seuil, 1964

GEORGES BOURGIN, *La Commune*, 1971

ROBERT BRECY, *La Chanson de la Commune : chansons et poèmes inspirés par la Commune de 1871*, Éditions ouvrières, 1991

JEAN DAUTRY, LUCIEN SCHELER, *Le Comité central républicain des vingt arrondissements de Paris (septembre 1870 – mai 1871)*, Éditions Sociales, 1960

- GERALD DITTMAR, *Histoire de la Commune de Paris en 1871*, Paris, Éditions Dittmar, 2008
- AIME DUPUY, *1870 – 1871. La guerre, la Commune et la presse*, Armand Colin, 1959
- JEANNE GAILLARD, *Communes de province, Commune de Paris, 1870 – 1871*, Paris, Flammarion, 1971
- MAXIME JOURDAN, *Le Cri du Peuple (22 février 1871 – 23 mai 1871)*, L'Harmattan, 2005
- LOUIS M. GREENBERG, *Sisters of Liberty : Marseille, Lyon, Paris and the Reaction to a Centralized State, 1868 – 1871*, Harvard, 1971
- ROBERT LE QUILLEC, *Bibliographie critique de la Commune de Paris, 1871*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2006
- PAUL LIDSKY, *Les écrivains contre la Commune*, Paris, François Maspero, 1970
- PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY, *Histoire de la Commune de 1871*, La Découverte, 2000 (mise à jour de l'édition de 1896)
- CHARLES RIHS, *La Commune de Paris 1871 : sa structure et ses doctrines*, Seuil, 1973
- JACQUES ROUGERIE, *Paris libre 1871*, Seuil, 1971
- JACQUES ROUGERIE, *Procès des communards*, Julliard, 1964
- JACQUES ROUGERIE, *La Commune de 1871*, PUF (collection Que sais-je ?), 2014
- JACQUES ROUGERIE, *Paris insurgé : la Commune de 1871*, Gallimard, 1995
- BERTRAND TILLIER, *La Commune de Paris, révolution sans images ?*, Seyssel, Champ Vallon, 2004
- ROBERT TOMBS, *La guerre contre Paris 1871*, Aubier, 1997
- ROBERT TOMBS, *Paris, bivouac des révolutions. La Commune de 1871*, Libertalia, 2014

Sur la pensée socialiste de l'époque

- PIERRE ANGRAND, *Étienne cabet et la République de 1848*, PUF, 1948
- JONATHAN BEECHER, *Fourier, le visionnaire et son monde*, Fayard, 1993
- JONATHAN BEECHER, *Victor Considerant. Grandeur et décadence du socialisme romantique*, Dijon, Presses du réel, 2012
- THOMAS BOUCHET, VINCENT BOURDEAU, EDWARD CASTELLON, LUDOVIC FROBERT, FRANÇOIS JARRIGE (dir.), *Quand les socialistes inventaient l'avenir. Presses, théories et expériences, 1825 – 1860*, La Découverte, 2015
- FRANCK PAUL BOWMAN, *Le Christ des barricades, 1789 – 1848*, Cerf, 1987
- CLAUDE CARCOPINO, *Les doctrines sociales de Lamennais*, Paris, PUF, 1942

SYLVIE CAUCANAS, REMY CAZALS (dir.) *Armand Barbès et les hommes de 1848, actes du colloque de Carcassonne*, Les Audois, 1999

MICHEL CORDILLOT, *Aux origines du socialisme moderne. La Première Internationale, la Commune de Paris, l'Éxil*, Éditions de l'Atelier, 2010

ARMAND CUVILLIER, *P.-J.-B. Buchez et les origines du socialisme chrétien*, PUF, 1948

ALAIN DALOTEL, ALAIN FAURE, JEAN-CLAUDE FREIERMUTH, *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris. 1868 - 1870*, Paris, François Maspero, 1980

SIMONE DEBOUT, *L'utopie de Charles Fourier*, Dijon, Les presses du réel, 1998

JEAN-BAPTISTE DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822 – 1870)*, Paris, PUF, 1951

DAVID OWEN EVANS, *Le Socialisme romantique. Pierre Leroux et ses contemporains*, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1948

JEAN-JACQUES GOBLOT, *Pierre Leroux et ses premiers écrits (1824 – 1830)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1977.

RAYMOND HUART, *La Naissance du parti politique en France*, Presses de Sciences Po, 1996

TONY JUDT, *Le Marxisme et la gauche française. 1830 – 1981*, Hachette, 1987

PAUL RICOEUR, *L'idéologie et l'utopie*, Points, 1997

JEAN TOUCHARD, *Histoire des idées politiques, tome second : du XVIIIe siècle à nos jours*, PUF, 1965.

BRUNO VIARD, *Pierre Leroux. A la source perdue du socialisme français*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997

JACQUES VIARD, *Pierre Leroux et les socialistes européens*, Actes Sud, 1983

SUZANNE WASSERMANN, *Les Clubs de Barbès et de Blanqui en 1848*, E. Cornély, 1913

Sur la France et Paris au XIX^e siècle

MAURICE AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848- 1852*, Seuil, 1992

STEPHANE AUDOUIN-ROUZEAU, *1870 : La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989

JEAN-CLAUDE CARON, *Frères de sang : la guerre civile en France au XIX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2009

JEAN-CLAUDE CARON, *Les Feux de la discorde : conflits et incendies dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 2006

QUENTIN DELUERMOZ, *Policiers dans la ville. La construction d'un ordre public à Paris (1854 – 1914)*, Publications de la Sorbonne, 2012

JEANNE GAILLARD, *Paris, la ville. 1852 – 1870*, Honoré Champion, 1977

LOUIS GIRARD, *La Garde nationale, 1814 – 1871*, Plon, 1964

JULES ROUFF, *Histoire socialiste, tome X : Le Second Empire (1852 – 1870)*, 1908

JEAN-CLAUDE YON, *Le Second Empire : politique, société, culture*, Paris, Armand Colin, 2004

Sur la mémoire

ROGET BELLET, PHILIPPE REGNIER, HELENE MILOT (dir.), *Écrire la Commune : témoignages, récits et romans : 1871 – 1931*, Du Lérot, 1994

ÉRIC FOURNIER, *La Commune n'est pas morte : les usages politiques du passé, de 1871 à nos jours*, Paris, Libertalia, 2013

PIERRE NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, 1984-1992.

MICHELLE PERROT, JACQUES ROUGERIE (dir.), *La Commune de 1871. L'événement, les hommes et la mémoire*. Actes du colloque organisé à Précieux et à Montbrison les 15 et 16 mars 2003, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2004

DANIELLE TARTAKOWSKY, *Nous irons chanter sur vos tombes*, Paris, Aubier, 1999

DANIELLE TARTAKOWSKY, « Le mur des Fédérés ou l'apprentissage de la manifestation », in *Cahiers d'histoire de l'IRM*, n°44, 1991

Biographies

ROGER BELLET, *Jules Vallès*, Paris, Fayard, 1995

MICHEL CORDILLOT, *Eugène Varlin : chronique d'un espoir assassiné*, Éditions de l'Atelier, 1991

ALAIN DALOTEL, *Gabriel Ranvier, 1828 – 1879. Le Christ de Belleville. Blanquiste, franc-maçon, communard et maire du XXe arrondissement*, Éditions Dittmar, 2005

MARCEL DESSAL, *Charles Delescluze : un révolutionnaire jacobin, 1809 – 1871*, Paris, M. Rivière, 1952

LOUIS LE GUILLOU, *Les Lamennais. Deux frères, deux destins*, Les Éditions ouvrières, 1990

PIERRE GUIRAL, *Adolphe Thiers*, Fayard, 1986

ROGER MERLE, *Armand Barbès : un révolutionnaire romantique*, Toulouse, Éditions Privat, 1977

PIERRE-ANTOINE PERROD, *Jules Favre, avocat de la liberté*, Lyon, La Manufacture, 1988

MAURICE RECLUS, *Jules Favre, 1809 – 1880. Essai de biographie historique et morale*, Hachette, 1912

MICHEL WINOCK, *Clemenceau*, Perrin, 2011

Articles et actes de colloques

MICHEL ALLNER, « Les communeux jacobins : héritage idéologique et exercice du pouvoir révolutionnaire », in *Le Mouvement social*, n°117, oct – dec. 1981, pp.77 – 103

PHILIPPE BERNARD, « La presse républicaine dans le département du Puy-de-Dôme pendant la Seconde République », in *Revue d’Auvergne*, 1967

QUENTIN DELUERMOZ, « Les morts de la Semaine sanglante : retour sur la violence sociale et politique française au XIXe siècle », in *H-France Salon*, vol.3, 2011

ÉRIC FOURNIER, « Les photographies des ruines de Paris en 1871 ou les faux-semblants de l’image », *Revue d’histoire du XIXe siècle*, n°32, 2006

EMMANUEL FUREIX, « Un rituel d’opposition sous la Restauration : les funérailles libérales à Paris (1820 – 1830) », in *Genèses*, n°46, 2002, p.77-100

JEANNE GAILLARD, « Les papiers de la Ligue républicaine des droits de Paris », in *Le Mouvement social*, n°56, Juillet-Septembre 1966

MAXIME JOURDAN, « L’assassinat infâme de Jean-Baptiste Millière », 2012, consultable à cette adresse : <http://www.commune1871.org/?L-assassinat-infame-de-Jean>

JACQUES ROUGERIE, « Comment les communards voyaient la Commune », in *Le Mouvement social*, n°37

JACQUES ROUGERIE, « Quelques documents nouveaux pour l’histoire du Comité central républicain des vingt arrondissements » in *Le Mouvement social*, n°37, octobre-décembre 1961

ROBERT TOMBS, « Victimes et bourreaux de la Semaine sanglante », in *Bulletin de la Société d’histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle*, 1994, n°10.

JACQUES VALENTIN, « Les répercussions du coup d’État du 2 décembre 1851 dans le département du Puy-de-Dôme », in *Revue d’Auvergne*, 1951.

Thèses et mémoires

LAURE GODINEAU, *Retour d'exil. Les anciens communards au début de la Troisième République*, thèse de doctorat, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2000.

GILLES JURIE, *L'impact du coup d'État du 2 décembre 1851 sur le mouvement républicain du Puy-de-Dôme, 1848 – 1870*, Clermont-Ferrand, mémoire de droit public, Université d'Auvergne, 2001.

ASTRID LEGER, *Le Fouriérisme en Puy-de-Dôme De la monarchie de Juillet au coup d'État du 2 décembre 1851 : enjeux et conséquences des logiques de production/réception d'une « pensée critique »*, Clermont-Ferrand, mémoire d'histoire, Université Blaise-Pascal, 2004.

La biographie comme genre historique et l'écriture de l'histoire

LAURENT AVEZOU, « La biographie. Mise au point méthodologique et historiographique. », in *Hypothèses*, 2001, n°4

PATRICK BOUCHERON, « On nomme littérature la fragilité de l'histoire », *Le Débat*, n°165, 2011

PIERRE BOURDIEU, « L'illusion biographique », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62, n°1, 1986

ALAIN CORBIN, *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798 – 1876*, Paris, Flammarion, 1998

ALAIN CORBIN, « Les historiens et la fiction. Usages, tentation, nécessité... », in *Le Débat*, 2011, n°165

FRANÇOIS DOSSE, *Le pari biographique : écrire une vie*, La Découverte, 2005

JULIEN GOYETTE, « Biographie, narration et philosophie de l'histoire », in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n°1, 2000, pp. 81 -88

IVAN JABLONKA, *L'histoire est une littérature contemporaine. Manifeste pour les sciences sociales*, Paris, Seuil, 2014

BERNARD LEPETIT, « L'histoire prend-t-elle les acteurs au sérieux ? », in *Espace Temps*, vol 59, n°1, 1995

GIOVANNI LEVI, « Les usages de la biographie », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1989, volume 44, numéro 6

DANIEL MADELENAT, *La Biographie*, PUF, 1984

GUILLAUME PIKETTY, « La biographie comme genre historique ? Étude de cas », in *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n°63, 1999

PAUL VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, Seuil, 1971

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE 1 UN AUTODIDACTE RÉPUBLICAIN (1817 – 1852).....	26
I. Les débuts d'un homme public	27
A. <i>Une jeunesse mal connue</i>	27
B. <i>Millière clubiste, Millière journaliste</i>	29
II. La pensée de Millière.....	54
A. <i>Pensée religieuse et philosophique</i>	55
B. <i>Pensée politique et sociale</i>	63
C. <i>Jean-Baptiste Millière : un utopiste modéré ?</i>	67
III. La condamnation et l'exil.....	69
CHAPITRE 2 L'HOMME PUBLIC (1861 – 1871).....	72
I. Un progressif retour à la politique	73
A. <i>Productions italiennes : persistance et nouveaux éléments de pensée</i>	73
B. <i>Les élections de 1869</i>	79
II. La gérance de <i>La Marseillaise</i> de Rochefort : la reconnaissance publique d'un théoricien socialiste et la progressive prise d'importance de Millière.	88
A. <i>Question Sociale</i>	89
B. <i>L'affaire Victor Noir et ses suites</i>	94
III. Vers le pouvoir.....	103

A. <i>Du 4-Septembre au soulèvement du 31 octobre : au cœur des journées populaires</i>	104
B. <i>Millière député</i>	111
CHAPITRE 3 MILLIERE ET LA COMMUNE DE PARIS (1871).....	121
I. « Ce que c’est que le peuple de Paris ! » : l’impossible négociation	122
A. <i>Millière négociateur</i>	122
B. <i>La progressive rupture avec Versailles</i>	127
II. À Paris, en germinal et floréal.....	138
A. <i>Le retour dans Paris insurgé</i>	138
B. <i>L’appel à la province</i>	142
C. <i>L’Alliance Républicaine des Départements</i>	147
III. Millière fut-il communard ?	155
A. <i>Communard : le mot et la chose</i>	156
B. <i>La Commune de Paris et La Commune de Millière</i>	160
IV. Enquête sur un assassinat	165
A. <i>L’affaire Jules Favre</i>	167
B. <i>Ce qui a dû se passer</i>	173
CHAPITRE 4 DU MARTYRE A L’OUBLI.....	179
I. Louise Fourès, veuve Millière.....	180
II. L’écriture d’un martyr : la littérature et la presse à propos de Jean-Baptiste Millière	183
A. <i>La presse et la littérature conservatrice et anticommunarde</i>	183
B. <i>La littérature communarde et la mort de Millière : la construction d’un martyr ...</i>	190
C. <i>L’effacement progressif du souvenir : Millière et la gauche jusqu’au début du XX^e siècle</i>	198
CONCLUSION	205
ANNEXES	208
SOURCES	225
BIBLIOGRAPHIE	231
TABLE DES MATIÈRES	238